This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377946 DUPL

Digitized by Google

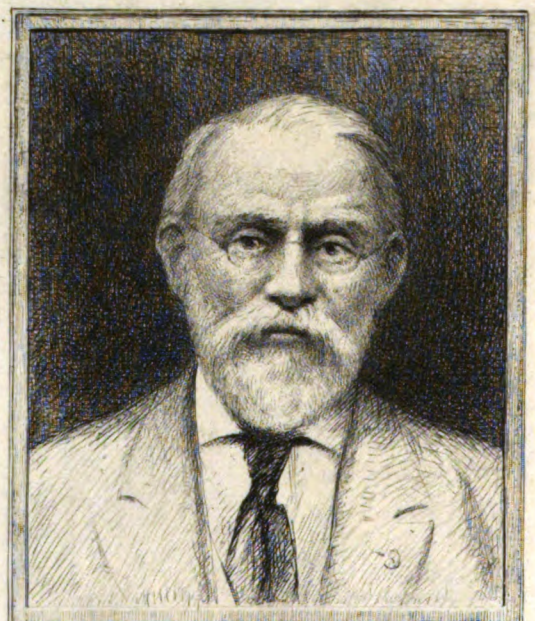

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.S512
S6

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Digitized by Google

SAINT-MAIXENT. — IMPR. CH. REVERSÉ.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES

ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

3e SÉRIE. — TOME VIII.

1891.

NIORT
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
RUE SAINT-NICOLAS.

Digitized by Google

MM. les Membres sont priés d'indiquer avant le mois de janvier les changements et les rectifications d'adresses.

Digitized by Google

Lauriay
79 b.
11-7-30
21310

LISTE GÉNÉRALE
DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Année 1891

Bureau de la Société.

MM. L'abbé LARGEAULT, *président.*
GUÉRINEAU,
BIZARD (Edmond), } *vice-présidents.*
BERTHELÉ (Jos.), *secrétaire.*
FRAPPIER (Paul), *secrétaire-adjoint.*
MAUDET, *trésorier.*

Conservateurs des collections.

BEAUX-ARTS.

M. LÉAUD (Théophile).

SCIENCES NATURELLES.

MM. EYMER.
N.

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE.

MM. ROY.
BREUILLAC, (Emile).

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE.

MM. FRAPPIER (Paul).
ARNAULDET (Edmond).
GUÉRINEAU.
PROUST (Henri).

PRÉPOSÉ AUX COLLECTIONS.

M. FOURNIER.

Commission des impressions

MM. EYMER.
LÉAUD (Théophile).
ROY.
DE SAINT-MARC.
DESAIVRE.

Commission du tumulus de Bougon

MM. FRAPPIER (Paul).
ROY.
SOUCHÉ.
PROUHET.

Digitized by Google

Commission d'histoire naturelle.

MM. Savin, ✱.
Proust (Henri).
Gelin.

Membres d'honneur.

Mgr Augustin-Hubert Juteau, évêque de Poitiers.
M. Emile Lascombes, préfet des Deux-Sèvres.

Membres titulaires résidants.

MM. Aimé fils, expert, rue des Aires, 15.
Arnauldet (Edmond), ancien vice-président au tribunal civil, rue Jean-Jacques Rousseau, 28.
Availles (Charles d'), propriétaire, rue Saint-Gelais, 38.
Berthelé (Joseph), archiviste des Deux-Sèvres, rue Gambetta, 57.
Bizard (Edmond), ✱, chef de bataillon du génie en retraite, rue Saint-Gelais, 64.
Bizard (Victor), avocat, rue de Strasbourg, 27 *bis*.
Bocquel (Grégoire), docteur en médecine, rue de la Motte-du-Pin, 14.
Bonnet (Henri), notaire, place du Donjon, 4.
Bouneault (Arthur), entrepreneur, avenue de Paris, 172.
Bourdeau (Edouard), rue de la Comédie, 4.
Breuillac (Emile), licencié en droit, avenue de Limoges, 2.
Breuillac (Ernest), notaire, rue Saint-Gelais, 3.
Cayer (Luc-Alfred), rue Barra, 1.
Charrier (Apollin), propriétaire, rue de la Flèche, 10.
Chotard (Eugène), bibliothécaire de la ville, rue Paul-François Proust, 88.
Clavel (Paul), ancien magistrat, rue Jean-Jacques Rousseau, 13.
Clouzot (Henri), libraire-éditeur, rue Porte Saint-Jean, 1.
Cunéo d'Ornano (Alphonse), ✱, ancien capitaine de cavalerie, rue du 24 Février, 2.
Cuvillier (Charles), propriétaire, rue Macaudrie, 4.

Digitized by Google

MM. DELAVAULT (Eugène), ✱, ancien conseiller général, rue du Petit-Banc, 11.
DEMAY (Henri), licencié en droit, rue Yver, 10.
DESAIVRE (Léo), conseiller général, avenue de Saint-Jean-d'Angély, 26.
DETZEM, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, rue Paul-François Proust, 21.
DEVILLE, banquier, rue Mellaise, 60.
DUBURGUET, photographe, avenue Bujault, 25.
DUPONT, juge au tribunal civil, avenue de Limoges, 3.
DURET (l'abbé Victorien), professeur de sciences naturelles à l'Ecole libre de Saint-Hilaire, rue Basse, 30.
ESCUDIER (Charles), artiste peintre, rue des Piques, 19.
EYMER (Victor), docteur en médecine, rue du Mûrier, 12.
FARAULT (Alphonse), bibliothécaire-adjoint de la ville, rue Saint-Jean, 77.
FRAPPIER (Alfred), propriétaire, rue des Piques, 9.
FRAPPIER (Paul), propriétaire, rue Saint-Jean, 83.
GAULLIER (DE), ancien magistrat, rue Saint-Gelais, 66.
GAUNÉ, ✱, docteur en médecine, rue du Mûrier, 12.
GEFFRÉ, fils, juge au tribunal de commerce, boulevard Main, 68.
GELIN, commis auxiliaire de l'Inspection académique, rue de la Comédie, 5.
GERMAIN (Louis), ✱, propriétaire, rue des Douves, 44.
GIRAUDEAU (Théophile), propriétaire, place de la Comédie, 6.
GUÉRINEAU, ancien magistrat, parvis Notre-Dame, 3.
GUIBAUD, négociant, avenue de Paris, 27.
GUILLE DESBUTTES, ancien magistrat, impasse Saint-Jean, 4.
HÉRY (L'abbé René), professeur de rhétorique à l'école libre de Saint-Hilaire, rue Basse, 30.
JOUSLAIN (Anatole), ancien magistrat, rue des Piques, 39.
LARGEAULT (L'abbé Alfred), rue du Musée, 13.
LA ROCHEBROCHARD (Comte Louis DE), grande rue Notre-Dame, 8.
LAUGERON, médecin-vétérinaire, rue Rabelais, 9.
LAURENCE (Gustave), propriétaire, rue de la Préfecture, 1.
LÉAUD (Théophile), avocat, petite rue Notre-Dame, 10.
LÉAUD (Amable), avoué, avenue de Limoges, 71.

Digitized by Google

MM. MALARTIC (Comte Gabriel de Maurès DE), propriétaire, grande rue Notre-Dame, 14.

MAUDET (Gustave), ancien notaire, rue du Mûrier, 3.

MONTERBAN (Joseph de), propriétaire, rue Saint-Gelais, 70.

MOUCHARD (L'abbé Narcisse), professeur de sciences mathématiques à l'école libre de Saint-Hilaire, rue Basse, 30.

NOIROT (Ernest), conseiller général, rue Paul-François Proust, 38.

PERRAIN (Théophile), conseiller général, grande rue Notre-Dame, 15.

PHILOUZE (Léon), publiciste, rue Saint-Jean, 68.

PROUST (Antonin), député à l'Assemblée nationale, rue des Douves, 68.

PROUST (Henri), licencié en droit, rue des Douves, 65.

QUEUILLE, pharmacien de première classe, rue de la Gare, 17.

ROBERT (Emile), propriétaire, avenue de Limoges, 17.

ROUGET-LAFOSSE (Charles), ancien représentant à l'Assemblée législative, rue Yver, 18.

ROUGET-LAFOSSE (Henri), propriétaire, rue Yver, 13.

ROY (Edmond), avocat, avenue de Paris, 25.

SAINT-MARC (Camille DE), licencié en droit, juge de paix, rue du 14 Juillet, 51.

SAVIN, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue de la Rochelle, 5.

SCHMITT (Henri), ✱, agent-voyer en chef en retraite, rue Strasbourg, 154.

SEGRÉTAIN (Alexandre), G. O. ✱, général du génie, rue du 14 juillet, 4.

SOUCHÉ, ancien instituteur communal, rue Crémeau, 7.

TONNET (Auguste), ✱, docteur en médecine, rue Dupin, 1.

TUFFET (Léon), propriétaire, rue du 24 Février.

VAN DER CRUYSSEN, percepteur, rue de la Motte-du-Pin, 16.

Nombre des membres titulaires résidants : 73.

Digitized by Google

Membres titulaires non résidants.

MM. ALLARD (L.-J.), ancien président de la Chambre des notaires, à Parthenay (Deux-Sèvres).

ARNAULDET (Thomas), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, au Fossé-Rouge, par Sainte-Florence (Vendée), et rue d'Assas, 9 *bis*, à Paris.

BARBAUD, président du tribunal civil, à Bressuire (Deux-Sèvres).

BEAUCHET-FILLEAU, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

BEAUDET, docteur en médecine, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

BONNET (Emile), conseiller général, rue du Puygarreau, 7, à Poitiers.

CHABOT (Paul-Emile), docteur en médecine, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

CHAMARD (R. P. Dom), prieur de Saint-Maur, par Gennes (Maine-et-Loire).

CORBIN (Etienne), docteur en médecine, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

COURTEAUD (L'abbé Charles), curé, à Adilly, par Parthenay (Deux-Sèvres).

CUMONT (Marquis DE), conseiller général, au château de la Roussière, à Saint-Maixent-de-Beugné, par Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

DEMELLIER (Edmond), propriétaire, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

DES FORGES DE PARNY (Amédée), maire, à Exoudun, par la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

FAILLY (Ferdinand), maire, au château de la Roche-aux-Enfants, à Gourgé (Deux-Sèvres).

FROTTIER DE LA COSTE (L'abbé), au château des Ouches, à Saint-Genard, par Melle (Deux-Sèvres).

GAROTEAU (Alexandre), ancien juge de paix, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

GAUFFRETEAU (L'abbé Émilien), vicaire à Saint-Laurent, à Parthenay (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

MM. Gillard, propriétaire, à Loubillé, par Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Hélie (Ernest), avocat, à Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres).

Hublin, notaire, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Jousselin (Élie), docteur en médecine, à Mauzé-sur-Mignon (Deux-Sèvres).

Lacuve (M.-R.), instituteur public, à Saint-Marc-la-Lande, par Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres).

La Rochebrochard (Henri de), au château de Boissoudan, à Pamplie, par Champdeniers (Deux-Sèvres).

La Rochejaquelein (Marquis de), député des Deux-Sèvres, au château de Clisson, à Boismé, par Bressuire (Deux-Sèvres).

Le Charpentier, propriétaire, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Ledain (Bélisaire), ancien conseiller de préfecture, rue Neuve-de-la-Baume, 1, à Poitiers.

Leroux (Théobald), contrôleur principal des contributions directes, rue de l'Hospice, 12, à Quimper-Corentin.

Lévesque (Ernest), ancien notaire, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Lévesque (Louis), propriétaire, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Liniers et de Buenos-Aires (Comte Jacques-Alexandre de), au château du Pontjarno, à Cours, par Champdeniers (Deux-Sèvres).

Lisle (de), maire, conseiller général, à Cerizay (Deux-Sèvres).

Monnet (Emile), attaché à la présidence du Sénat, à Paris, rue Kléber, 61.

Moreau (Bélisaire), homme de lettres, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Petiet (Baron), ancien député, au château de la Tiffardière, à Saint-Liguaire (Deux-Sèvres).

Pineau, docteur en médecine, à Foussais, par Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).

Prouhet, docteur en médecine, à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

MM. Proux (Jean-Baptiste), ancien percepteur, à Saint-Hilaire-la-Pallud (Deux-Sèvres).

Puichaud (C.), avocat, à Moncoutant (Deux-Sèvres).

Rémondière (Louis-Alexandre), avocat, à Melle (Deux-Sèvres).

Renault (André-Arcade-Norbert), greffier de la justice de paix, à Menigoute (Deux-Sèvres).

Reversé (Charles), imprimeur, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, rue du Puygarreau, 7, à Poitiers.

Richard (Olivier-Jules), ancien magistrat, à Pas-de-Jeu, par Oiron (Deux-Sèvres).

Ritter (Frédéric), ✱, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, rue Latapie, 11, à Pau.

Rondier (Louis), notaire honoraire, à Exoudun, par la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Sardet, notaire, conseiller général, à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Sauzé (Charles), juge suppléant au tribunal de première instance, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Sauzeau (Hubert), artiste peintre, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Savary de Beauregard (Henri), conseiller d'arrondissement, au château de la Patellière, à Combrand, par Cerizay (Deux-Sèvres).

Taudière (Paul), député des Deux-Sèvres, à Parthenay (Deux-Sèvres).

Tornezy, ancien magistrat, rue des Feuillants, 1, à Poitiers.

Nombre des membres titulaires non résidants : 51.

Membres correspondants.

MM. Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Barbier de Montault (Mgr X.), prélat de la Maison de Sa Sainteté, rue Saint-Denis, 37, à Poitiers.

Brémond d'Ars (Anatole de), président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Digitized by Google

MM. BRUNET, docteur en médecine, directeur de l'asile d'Evreux.

CASTAIGNE (Eusèbe-Joseph), à Vadalle, par Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

DOINEL, archiviste du Loiret, à Orléans.

DUVAL (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.

FLEURY (Paul DE), archiviste de la Charente, rue de l'Hémicycle, 131, à Angoulême.

FLOUR DE SAINT-GENIS (Victor), conservateur des hypothèques, au Hâvre (Seine-Inférieure).

GRANDMAISON (Charles DE), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

GRIMAUX, ✱, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, boulevard Montparnasse, à Paris.

HAZARD (Paul), ancien magistrat, à Bourges.

LA CROIX (Le R. P. Camille DE), à Poitiers.

LARGEAU (Victor), administrateur des colonies, à Papeiti, Otahiti (Océanie).

LASTIC SAINT-JAL (Vicomte DE), rue de la Prévôté, 4, à Poitiers.

LA VERGNÉE (DE), avocat, à la Rochelle,

LEMARIÉ, conservateur du musée, à Royan (Charente-Inférieure).

LEMONNIER, professeur à la faculté des sciences, à Nancy.

LUCE (Siméon), archiviste, rue des Francs-Bourgeois, 60, à Paris.

MABILLEAU (Léopold), professeur à la faculté des lettres, à Toulouse.

MÉTAIS (L'abbé), à Salvert, par Migné (Vienne).

MUSSET (Georges), bibliothécaire municipal, à la Rochelle.

PALUSTRE (Léon), président honoraire de la Société française d'archéologie, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

RATTIER DE SUSVALLON (Ernest), à Bordeaux.

ROCHEBRUNE (Octave DE), ✱, propriétaire, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

ROCHEBRUNE (Trémeau DE), à Angoulême.

TEILLEUX, docteur en médecine, à Saint-Robert (Isère).

Nombre des membres correspondants : 27.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Aisne.	Société archéologique de Château-Thierry.
Algérie.	— nationale d'agriculture, à Alger.
Alsace-Lorraine.	Académie de Metz, à Metz.
Calvados.	Société des beaux-arts de Caen.
Calvados.	— des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Charente.	— archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, à la Rochelle.
Charente-Inférieure.	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Charente-Inférieure.	— de géographie, à Rochefort.
Charente-Inférieure.	— historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Charente-Inférieure.	— des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Charente-Inférieure.	Commission des arts et monuments, à Saintes.
Creuse.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Drôme.	— départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Garonne (Haute-).	— archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Hérault.	— archéologique de Béziers.
Hérault.	— pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Indre-et-Loire.	— archéologique de Touraine, à Tours.

Digitized by Google

Indre-et-Loire.	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
Loir-et-Cher.	— des sciences et lettres, à Blois.
Loire-Inférieure.	— archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loire-Inférieure.	— des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.
Maine-et-Loire.	— d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
Maine-et-Loire.	— académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Maine-et-Loire.	— de statistique, sciences, lettres et beaux-arts, à Cholet.
Marne.	Académie nationale de Reims, à Reims.
Morbihan.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Oise.	— académique, à Beauvais.
Oise.	Comité archéologique de Senlis, à Senlis.
Orne.	Société historique et archéologique, à Alençon.
Pas-de-Calais.	— des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Pyrénées-Orientales.	— agricole-scientifique des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Pyrénées (Basses-).	— des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône.	— d'agriculture de Lyon.
Rhône (Bouches-du-).	— de statistique de Marseille.
Sarthe.	— historique et archéologique du Maine, au Mans.
Seine.	— des Antiquaires de France, à Paris.
Seine.	— française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Seine.	— d'Anthropologie de Paris.
Seine.	Revue des sciences naturelles de l'Ouest, boulevard Saint-Germain, 14, Paris.
Seine-Inférieure.	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

Digitized by Google

Seine-Inférieure.	Société nationale Hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Seine-et-Oise.	— des sciences morales, lettres et arts, à Versailles.
Somme.	— des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Tarn.	— littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Vendée.	Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Vendée.	— littéraire et archéologique, à Fontenay-le-Comte.
Vienne.	Société académique, d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Vienne.	— des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vienne (Haute-).	— archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Vienne (Haute-).	— Gay-Lussac, à Limoges.
Yonne.	— archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

États-Unis.	United States Geological Survey, à Washington, D. C.
États-Unis.	Smithsonian Institution, à Washington, D. C.
Norwège.	Der kœniglische Norske universitet, à Christiana.
Suède	Kongl. Vitterhets, historie och antiqvitets Akademien, à Stockholm.
Belgique.	Analecta Bollandiana, à Bruxelles.

Nombre des Sociétés savantes : 58.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES GÉOLOGIQUES

DES

LIGNES DE CHEMINS DE FER

DU POITOU

PAR

A. FOURNIER

Membre de la Société géologique de France,
Préposé aux collections d'histoire naturelle du Musée de Niort.

I. — LIGNE DE PARIS A BORDEAUX (État)

Entre Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure)

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. A. DE LAPPARENT

ANCIEN INGÉNIEUR AU CORPS DES MINES
PROFESSEUR DE GÉOLOGIE
ET DE MINÉRALOGIE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

lu en séance de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, le 7 janvier 1891.

Paris, 28 novembre 1890.

Suivant le désir qui m'avait été exprimé par M. le président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, et par M. le docteur Eymer, conservateur des collections d'histoire naturelle, j'ai examiné avec soin le travail présenté par M. Fournier, sous le titre « Etudes géologiques des lignes de chemins de fer du Poitou. — I. Ligne de Paris à Bordeaux (Etat), entre Montreuil-Bellay et Villeneuve-la-Comtesse », et consistant en un rouleau de coupes de détail, une coupe d'ensemble, et une description détaillée des diverses tranchées.

La ligne de Montreuil-Bellay à Niort offre, au point de vue géologique, une particulière importance. Elle entame à la fois la lisière sud-occidentale du bassin de Paris et la lisière nord du bassin de l'Aquitaine, en traversant le faîte de la Gâtine, qui les sépare. Elle donne donc de précieux renseignements sur le mode de superposition des sédiments jurassiques aux terrains cristallins. On savait déjà que le lias, tantôt moyen, tantôt supérieur, reposait directement, en de nombreux points, sur les roches les plus anciennes; mais les tranchées nouvelles ont précisé cette allure, en fournissant de nombreuses indications pour le travail si délicat et en même temps si nécessaire de la reconstitution des anciens rivages. En même temps, ce n'est que par de nom-

Digitized by Google

breuses percées, comme celles que nécessite un chemin de fer, qu'on pouvait arriver à se rendre compte du caractère spécial des dislocations qui ont accompagné l'émersion progressive du sol du Poitou, soit qu'il s'agisse des ruptures qui ont entraîné le retour des mers à l'époque crétacée, soit qu'on veuille reconnaître les mouvements, de date alpine, auxquels a succédé le dernier travail d'érosion des cours d'eau actuels.

Mais quand même cet intérêt tout spécial eût fait défaut à la ligne en question, il n'y en aurait pas moins une utilité de premier ordre à en fixer les traits géologiques par un document de précision. La science ne peut attendre aujourd'hui de progrès sérieux que des recherches locales poursuivies avec persévérance et avec rigueur, en vue d'enregistrer le plus grand nombre possible de faits indiscutables. Au nombre de ces recherches, l'étude des lignes de chemins de fer occupe, sans conteste, le premier rang par ordre d'importance. Suivre les tranchées au fur et à mesure de leur exécution, y recueillir des échantillons et des fossiles, dessiner les coupes observées, avant que les injures du temps ou les nécessités du revêtement des parois les aient oblitérées, est rendre à la géologie le plus grand service qu'elle puisse souhaiter. On ne saurait trop regretter que cette vérité ait été autrefois trop souvent méconnue, et qu'ainsi on ait laissé perdre, en négligeant de les relever au moment favorable, des documents de la plus grande valeur.

D'autre part, si cette étude est nécessaire, elle est, de sa nature, particulièrement ingrate. Il y faut beaucoup de temps, beaucoup de patience, et seuls, ceux qui résident dans le pays sont en état de l'entreprendre. Le travail une fois fait, il est difficile que le Bulletin d'une Société savante de Paris lui donne asile, à cause de son caractère spécial et des dimensions de la publication. Seule, une Société départementale y peut pourvoir, et c'est une bonne fortune quand cette nécessité est comprise par une Société de statistique ; car c'est vraiment pour de telles œuvres qur son intervention doit être invoquée.

Or, dans l'espèce, l'utilité d'une telle publication ne saurait faire l'objet d'aucun doute. Le travail de M. Fournier porte tous les caractères d'une œuvre consciencieuse. Sans avoir pu vérifier les coupes sur place, nous en tenant, d'une part à la connaissance sommaire que nous avons de la région, d'autre part à la concordance des déterminations présentées avec les

Digitized by Google

faits aujourd'hui acceptés en géologie, nous n'hésitons pas à considérer les coupes de l'auteur comme devant être très exactes; nous savons d'ailleurs que, pour reconnaître les roches et les fossiles, il a su s'adresser aux autorités les plus compétentes. Le grand rouleau de coupes est exécuté avec grand soin. On ne saurait trop louer l'association des deux sortes de dessins, les uns à hauteurs exactes, les autres à hauteurs exagérées, ainsi que l'indication des courbes et celles des orientations. Un document de ce genre a sa place marquée dans un musée départemental. Mais il nous paraît tout à fait nécessaire que la description des tranchées soit publiée in-extenso, ainsi que la coupe d'ensemble, qui résume avec tant de netteté les caractères de la région; qui, en particulier, fait si bien ressortir, par la situation des lambeaux jurassiques de Mazières-en-Gâtine, la dyssymétrie du versant girondin relativement au bassin de Paris beaucoup plus déprimé.

En résumé, nous donnons au travail de M. Fournier notre plus complète approbation, en exprimant le vœu, d'abord que l'auteur poursuive son œuvre en étudiant tour à tour toutes les voies ferrées du département, ensuite que la Société de statistique mette à sa disposition les ressources nécessaires pour que ses travaux, au lieu de rester, à titre de documents manuscrits, dans la bibliothèque d'un musée, reçoivent une publicité qui les porte à la connaissance de tous les géologues susceptibles de s'intéresser à une région difficile et trop longtemps délaissée par les savants compétents.

A. DE LAPPARENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE

D'AUGUSTE DUCROCQ

Sous-Intendant militaire en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien vice-président de la Société de statistique,
sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,
Conservateur du Musée départemental d'histoire naturelle,
Président de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
Membre de la Société géologique de France,
de l'Association française pour l'avancement des sciences,
de l'Association scientifique de France, etc., etc.

HOMMAGE D'AFFECTUEUSE RECONNAISSANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'établissement de lignes ferrées, en facilitant les recherches du géologue, lui permet souvent de constater des faits, sinon nouveaux, du moins toujours intéressants pour la géologie d'une région. Aussi, dès 1880, avons-nous saisi avec empressement l'occasion, qui nous était donnée, d'étudier les tranchées des chemins de fer alors en construction dans le Poitou.

Les travaux de nos prédécesseurs, faits à un point de vue très général et à une époque déjà ancienne, étant donnés les progrès rapides des sciences géologiques, pouvaient difficilement nous servir de guide ; et, dès le début de nos recherches, nous nous sommes vu forcé de procéder à la révision complète des terrains de la série sédimentaire, d'établir le synchronisme de chaque horizon, de chaque niveau fossilifère, avec les horizons et les niveaux déjà étudiés et décrits ailleurs. La partie la plus ardue de notre tâche fut, sans contredit, l'étude des terrains primitifs de la Gâtine et des roches granitiques qui les pénètrent de

Digitized by Google

toutes parts; ceux-là, seuls, qui ont abordé ce genre de recherches, peuvent apprécier les difficultés de toutes sortes qui y attendent le géologue.

Toutes ces études préliminaires étaient absolument indispensables, car elles seules devaient nous permettre les reconnaissances sur le terrain où des failles sans nombre viennent compliquer les recherches.

La collaboration éclairée de notre regretté chef et ami, M. Auguste Ducrocq, à la mémoire duquel nous dédions ce travail, en souvenir des jours heureux que nous avons passés ensemble, entièrement livrés à nos chères études, n'a pas peu contribué à avancer notre œuvre; mais la mort vint nous ravir ce précieux conseiller et nous priver, pour toujours, de ses bienveillants encouragements; désormais il nous fallut travailler seul, et, seul, la tâche devint bien plus lourde.

Les points litigieux, qui restaient alors à élucider, étaient encore nombreux; cependant, après quelques années de recherches suivies et persévérantes, nous avons cru pouvoir entreprendre, avec quelques chances de succès, l'étude détaillée des tranchées (1).

La description de la ligne de Paris à Bordeaux (Etat), entre Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure), que

(1) Les résultats de nos recherches préliminaires furent consignés dans une petite note offerte, dans les premiers jours de l'année 1887, à la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Cette note, entièrement refondue et considérablement augmentée, a été présentée à la Société géologique de France, dans sa séance du 21 novembre 1887, et publiée dans son Bulletin (3e série, t. XVI, pp. 113-181, 1888), sous le titre de *Documents pour servir à l'étude géologique du détroit poitevin*.

Digitized by Google

nous publions aujourd'hui, est la première d'une série de monographies dont les matériaux sont en partie réunis. Nous donnerons successivement les lignes d'Angers à Niort et Ruffec, de Tours aux Sables-d'Olonne, de Poitiers à Bressuire, etc., etc.

Qu'il nous soit permis de témoigner ici de notre sympathique reconnaissance envers les savants confrères et les généreux amis, qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils et nous faire profiter de leur expérience: MM. A. de Lapparent, H. Douvillé et A. Gourbine en particulier, nous ont été du plus précieux secours. Si notre travail possède quelque mérite scientifique, à eux seuls en revient tout l'honneur, le reste demeurant à notre charge.

A. Fournier.

Niort, le 1er octobre 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

I.

MONOGRAPHIE GÉOLOGIQUE

DES TRANCHÉES

DE LA

LIGNE DE PARIS-BORDEAUX (État)

Entre Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)
et Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure).

TABLEAU DES DIVERS TERRAINS

OBSERVÉS DANS LES TRANCHÉES

SÉRIE D'ORIGINE INTERNE

	Zones.
GRANITE GRIS ou granite à mica noir (*granitit*).	g
GRANULITE ou granite à mica blanc.	y
PEGMATITE ou granulite à grands cristaux. . .	Pg
MICROGRANULITE.	My
DIABASE.	Db

Digitized by Google

SÉRIE PRIMITIVE

GNEISS

Gneiss granitoïde, glanduleux ou rubané, souvent granulitique. . . . . 1 A
Gneiss feuilleté à mica bronzé, passant au micaschiste. . . . . 1 B

MICACHISTES INFÉRIEURS

Micachiste proprement dit. . . . . 2 A
avec : Leptynite. . . . . 2 B¹
Petrosilex . . . . . 2 B¹
et Amphibolite subordonnés. . . . . 2 C

MICACHISTES SUPÉRIEURS

Micachiste fin. . . . . 2' a
avec : Leptynite . . . . . 2' b¹
Petrosilex . . . . . 2' b²
et Amphibolite subordonnés. . . . . 2' c

SCHISTES FELDSPATHISÉS MÉTAMORPHIQUES [2' d

SÉRIE PRIMAIRE

CAMBRIEN

Phyllades à séricite. 3

SÉRIE SECONDAIRE

LIAS

LIASIEN

Pierre rousse : grès siliceux grossier à rognons de silex supérieurement. 9

TOARCIEN

Calcaire argileux à oolithes ferrugineuses avec *Hildoceras bifrons* 10

Digitized by Google

Argile et calcaire argileux bleuâtres ou jaunâtres avec *Grammoceras Toarcense*. 11

Argile et lit de calcaire argileux gris-jaunâtre avec *Ostrea Beaumonti* inférieurement, 12a. et *Rhynchonella cynocephala* supérieurement, 12b. . . 12

OOLITHE INFÉRIEURE

BAJOCIEN

Calcaire argileux compact, dans le nord; à oolithes ferrugineuses, dans le sud, avec *Harpoceras Murchisonæ* (Supra-lias). 13

Calcaire à silex noirâtres, dans le nord; subcristallin, bleuâtre et rougeâtre, parfois à silex noirâtres, dans le sud, avec *Sonninia Sowerbyi* et *Sphæroceras Sauzei* (Aalenien). 14

Grès calcaire ou calcaire à oolithes blanches, dans le nord; calcaire gris compact à lits argileux fossilifères supérieurement, dans le sud, avec *Stephanoceras Humphriesi* (auct.) *Cosmoceras Garanti, Niortense*, etc. 15

Calcaire gris ou jaunâtre, faiblement dolomitique ou oolitique, dans le nord; blanchâtre et grossier dans le sud, avec *Parkinsonia Parkinsoni* . . . 16

BATHONIEN

Calcaire gris à silex grisâtres ou blanchâtres, dans le nord; blanc à silex blanc-jaunâtre, et séparé du précédent par deux lits d'argile noirâtre, fétide, dits *banc pourri*, dans le sud, avec *Parkinsonia ferruginea, Pictonia zig-zag*, etc. 17

Calcaire grossier, grisâtre, dolomitique, souvent friable, dans le nord; blanc et assez tendre, ou gris bleuâtre et alors compact et dur, dans le sud, avec *Pictonia arbustigera*, à la base et *Oppelia aspidoïdes*, au sommet. 18

Digitized by Google

OOLITHE MOYENNE

OXFORDIEN

A — *Callovien*

Calcaire à oolithes ferrugineuses, dans le nord ; argileux et alternant avec des lits d'argile, dans le sud, avec *Reineckia anceps*. 20

Calcaire schistoïde, puis marneux, bleuâtre, niveau de *Stephanoceras coronatum*. 21

B — *Villersien*

Calcaire argilo-siliceux, roussâtre, se levant en dalles, connu sous le nom de *pierre chauffante*, et argile grisâtre supérieurement, niveau de *Cardioceras Lamberti*, *Cosmoceras Duncani*. . 22

Marne et argile gris-bleuâtre, avec *Cardioceras cordatum*. 23

OOLITHE SUPÉRIEURE

CORALLIEN

A — *Rauracien*

Argile grise avec lit de calcaire argileux, empâtant des masses calcareo-siliceuses désignées sous le nom d'*aigrain*, avec *Harpaceras canaliculatum*, *Peltoceras transversarium*. (Argovien.). . . . 24

Argile grisâtre, passant à calcaire argileux blanc-grisâtre supérieurement, avec *Peltoceras bimammatum*. 25

B — *Séquanien*

Calcaire argileux blanchâtre, gélif, avec *Périsphinctes Achilles*. 26

CRÉTACÉ

CÉNOMANIEN

Sables verdâtres avec bancs de grès vert subordonnés. 35

Marne blanchâtre, sableuse à la base. 36

Digitized by Google

SÉRIE TERTIAIRE

ÉOCÈNE

Parisien

Argile rouge avec rognons siliceux (sidérolithique). 55
Sables et grès à végétaux. 56

Nous avons cru nécessaire d'indiquer succinctement les caractères des divers niveaux stratigraphiques établis, et la notation adoptée pour les terrains mis à jour sur le parcours de la voie ferrée, afin de faciliter l'intelligence des descriptions et la lecture des coupes.

La personne désireuse de faire une connaissance plus intime avec la géologie de la région, trouvera dans nos *Documents pour servir à l'étude géologique du détroit poitevin* des éléments d'études suffisants et, croyons-nous, un guide pratique pour ses recherches sur le terrain.

TRANCHÉE N° 1

de Montreuil-Bellay

commune de Montreuil-Bellay (*Maine-et-Loire*).

Distance du raccord avec la ligne de Poitiers à Angers : 116m. — Longueur : 548m. — Profondeur (la plus grande) : 7m40. — Altitude (celle du point le plus élevé) : 56m65. — Direction : N-S.

FIG. 1.

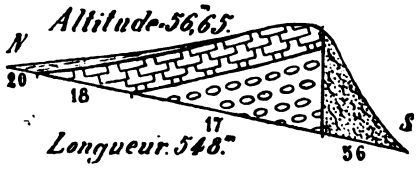

17 Bathonien inf. 20 Callovien à *Am. anceps.*
18 — sup. 56 Sables tertiaires.

Digitized by Google

Elle présente à l'étude deux parties distinctes, d'âge bien différent. Dans la première partie sont des calcaires jurassiques ; dans la deuxième sont des sables tertiaires déposés contre la lèvre d'une faille abaissant les terrains au sud.

La première partie montre, sur cinquante centimètres environ, le calcaire oolithique à *Am. anceps*, — zone n° 20, — qui forme la base du Callovien dans le nord-est des Deux-Sèvres, directement superposé aux calcaires du Bathonien, sans interposition de couches à *Am. macrocephalus*. Le Bathonien lui-même est représenté par ses deux horizons : le supérieur, — zone n° 18, — formé de calcaires dolomitiques jaunâtres, tantôt compacts, tantôt sableux, avec quelques silex à la base, renferme un grand nombre de fossiles, rarement en parfait état.

Am. (*Oppelia*) *Aspidoïdes*, Opp.
— — *subdiscus*, d'Orb.
— (*Sphæroceras*) *Lucasi*, Gross.
— (*Cosmoceras*) *contrarius*, d'Orb.
— — *Julii*, d'Orb.
— (*Pictonia*) *arbustigerus*, d'Orb.
— (*Oxynoticeras*) *Discus*, Sow.
Terebratula Bradfordiensis, Daw.
— *Montreuillensis*, Gross. =
(*Ter. Etheridgii*, Daw. in Desl.)
Rhynchonella Lotharingica, Haas.
Eligmus polytypus, Desl.
Collyrites analis, Ag.
Montlivaultia sp.

L'inférieur, — zone n° 17, — formé de calcaire grenu ou compact, blanchâtre ou grisâtre, renferme de nombreux et volumineux rognons de silex bleuâtre supérieurement et gris-rougeâtre inférieurement ; nous n'y avons trouvé que quelques pholadomyes : *Pholadomya texta ?* Ag., dans la moitié supérieure.

La seconde partie ne contient que des sables siliceux fins à coloration alternativement rougeâtre, jaunâtre, ver-

Digitized by Google

dâtre ou blanchâtre, formant des couches diversement contournées.

Nous croyons devoir rapporter ces sables à la formation tertiaire que nous avons précédemment décrite sous la rubrique : sables et grès à végétaux, — zone n° 56.

TRANCHÉE N° 2

1re de la Giraudière

communes de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), et de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres).

Distance de la précédente : 1238m. — Longueur : 358m. — Profondeur : 0m95. — Altitude : 40m. — Direction : NE.-SO.

Petit affleurement de la partie supérieure des sables verdâtres formant la base du Crétacé dans le nord-est des Deux-Sèvres, — zone n° 35. — Nous y avons récolté : *Ostrea flabellata*, Goldf. sp. en grand nombre.

La terre végétale, peu épaisse, est formée d'un humus noirâtre qui présente tous les caractères d'un terrain marécageux.

TRANCHÉE N° 3

2e de la Giraudière

commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres).

Distance : 454m. — Longueur : 706m. — Profondeur : 3m33. — Altitude : 43m90. — Direction : NE-SO.

Traverse la partie inférieure des marnes blanchâtres du Carentonien supérieur, — zone n° 36, — qui semblent incliner légèrement au sud. Nous y avons recueilli :

Ostrea columba, Desh.
— *carinata*, Lamk.
Ostrea flabellata, Goldf., en échantillons de grande taille.

La terre végétale est aussi formée d'humus noirâtre marécageux.

A cent mètres plus au sud, une petite tranchée de 0m55

Digitized by Google

de profondeur et de cent cinquante mètres de long, montre ces mêmes marnes blanchâtres avec les mêmes fossiles.

TRANCHÉE N° 4

de Lernay

communes de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), et d'Antoigné (Maine-et-Loire).

Distance : 880 m. — Longueur : 1010 m. — Profondeur : 3 m 01. — Altitude : 43 m 10. — Direction : NE-SO.

Recoupe la partie supérieure des sables verdâtres du Carentonien inférieur, — zone n° 35. — La partie sud, celle où se trouve la halte, renferme une certaine quantité de marne blanchâtre mélangée de sables verts ; on n'y trouve aucun fossile. La partie nord, peu profonde, est identique à la tranchée n° 2 et, de même qu'elle, offre à l'observateur un grand nonbre de *Ostrea flabellata*, Goldf. sp.

Les couches paraissent également incliner au sud.

TRANCHÉE N° 5

de Sanzay

commune de Brion (Deux-Sèvres).

Distance : 1834 m. — Longueur : 556 m. — Profondeur : 1 m 80. — Altitude : 47 m 90. — Direction : NNE-SSO.

Ouverte dans le Cénomanien, — zone n° 35, — elle en montre probablement la partie moyenne, formée de sables verdâtres avec couche subordonnée de grès vert, sans aucun fossile. On y remarque, en outre, de minces traces argilo-ferrugineuses formant parfois un petit lit ocreux.

Une faille existe certainement entre la tranchée précédente et celle-ci, puisque nous rencontrons maintenant les sables du Carentonien inférieur à un niveau plus élevé, de près de cinq mètres, que celui qu'occupent les marnes du Carentonien supérieur dans la tranchée de Lernay.

Notons encore que l'inclinaison des couches, quoique très faibles, est de sens contraire, c'est-à-dire sud-nord.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 6

de Brion

commune de Brion.

Distance : 782 m. — Longueur : 524 m. — Profondeur : 2 m 66. — Altitude : 48 m 16. — Direction : NNE-SSO.

Coupe les couches profondes du Carentonien inférieur, — zone n° 35, — formées de grès verdâtre friable et de sables verts renfermant de minces filets et des rognons amygdaloïdes ocreux.

On y rencontre d'assez nombreuses valves d'*Ostrea*, en plus ou moins bon état. Nous avons cru devoir soumettre nos échantillons à l'examen d'un confrère compétent, M. Arnaud, d'Angoulême, qui y a reconnu :

Ostrea flabellata, Goldf. sp. type,
— — — var. sessile,
— — — var. à crochet rectifié ou redressé,
— cfr. *Delettrei*, Coq. forme plissée.

D'après notre savant confrère, ces formes existent dans le Crétacé du sud-ouest, où elles sont spéciales au Carentonien inférieur, zone à *Anorthopygus orbicularis*. « Je « ne puis, nous dit-il dans sa lettre, les considérer, en « constatant les transformations graduelles qu'elles « subissent, que comme des variétés d'*Exogyra flabellata;* « on constate en effet successivement :

« 1° La rectification du crochet.

« 2° La suppression de la carène et la substitution de la forme arrondie de la valve inférieure.

« 3° La distribution digitée des côtes.

« Comme toutes ces modifications se relient graduelle- « ment les unes aux autres, il me paraîtrait téméraire de « créer des espèces distinctes, le genre Ostrea étant « essentiellement polymorphe par nature. »

De même que dans la tranchée précédente, l'inclinaison des couches est ici sud-nord.

A quelque six cents mètres de la gare de Brion, une

Digitized by Google

faible tranchée de 0m60 de profondeur maximum, montre la terre végétale formée d'argile gris-rougeâtre avec traces de sables verdâtres dans les fossés latéraux de la voie.

TRANCHÉE N° 7

d'Etambé

commune de Brion.

Distance : 1362m. — Longueur : 210m. — Profondeur : 1m40. — Altitude : 53m40. — Direction : NNE-SSO.

Affleure les sables verdâtres du Carentonien inférieur, — zone n° 35, — sous un mètre de terre végétale argileuse rougeâtre.

A deux cent cinquante mètres au sud, autre affleurement de bien moindre importance.

TRANCHÉE N° 8

de Magé

commune de Louzy.

Distance : 622m. — Longueur : 534m. — Profondeur : 1m65. — Altitude : 55m25. — Direction : N-S.

Coupe, de même que la tranchée n° 6, de Brion, les couches profondes du Carentonien inférieur, — zone n° 35, — formées des mêmes grès verdâtres et des mêmes sables verts.

Nous y avons recueilli :

Ostrea flabellata, Goldf. sp. type.
— — — var. à crochet rectifié.
— cfr. *Eumenides*, Coq.

TRANCHÉE N° 9.

de la Sablonnière

commune de Louzy.

Distance : 953m. — Longueur : 548m60. — Profondeur : 2m50. — Altitude : 61m80. — Direction : N-S.

Ouverte entièrement dans du sable siliceux hyalin ou

Digitized by Google

légèrement jaunâtre, identique, sauf la coloration, à celui de la partie sud de la tranchée n° 1, de Montreuil-Bellay, — zone n° 56.

Un emprunt, fait à gauche de la voie, a atteint la profondeur de quatre mètres sans épuiser le dépôt.

TRANCHÉE N° 10

de Sainte-Verge

commune de Louzy.

Distance : 1054^{m}. — Longueur : 566^{m}. — Profondeur : 3^{m}. — Altitude : 78^{m}50. — Direction : N-S.

Il doit exister, entre cette tranchée et la précédente, une faille semblable à celle que nous avons notée au sud de la tranchée n° 1, de Montreuil-Bellay ; mais il nous a été impossible de l'observer directement, cachée, qu'elle doit être, par les sables tertiaires déjà mentionnés.

On rencontre ici les calcaires à rognons de silex noirâtre du Bajocien inférieur, — zone n° 14. — Les couches inclinent au nord sous un angle assez faible et sont en grande partie réduites à l'état de moellons ; entre ceux-ci, s'est infiltrée l'argile ferrugineuse rougeâtre, probablement d'origine sidérolithique, qui forme la faible épaisseur de terre végétale que l'on observe au-dessus.

Deux cents mètres au sud de cette tranchée, la ligne recoupe, sur 0^{m}50 centimètres, cette même terre rougeâtre avec débris de calcaire et rognons de silex fragmentés.

TRANCHÉE N° 11

de la-Folie

commune de Thouars.

Distance : 1102^{m}. — Longueur : 660^{m}96. — Profondeur : 1^{m}45. — Altitude : 88^{m}65. — Direction : NE-SO.

Située à 75 mètres du raccord avec la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne, et à 441^{m}56 de l'axe du bâtiment des voyageurs de la station de Thouars, elle montre, comme

Digitized by Google

la précédente, des moellons calcaires et des silex noirâtres du Bajocien inférieur, — zone n° 14, — mélangés à l'argile rougeâtre (terre végétale d'origine sidérolitique). Ces calcaires à silex bajociens sont exploités, sur une assez grande profondeur, dans des carrières, à gauche de l'avenue de la gare de Thouars.

De l'autre côté de la station, — ligne de Tours aux Sables-d'Olonne, — on voit, sur la rive droite du Thouet, une belle tranchée qui coupe presque complètement le lias supérieur dont les couches inclinent au nord-est d'environ 12° (1).

TRANCHÉE N° 12

de Thouars

commune de Saint-Jacques de Thouars.

Distance du raccord avec la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne : 172 m. — Longueur : 978 m. — Profondeur : 3 m 59. — Altitude : 92 m 26. — Direction : NNE-SSO.

FIG. 2.

2 B²	Petrosilex.	10	Calc. oolith. à *Am. bifrons*.
2 C	Amphibolite.	56	Sables tertiaires.
9	Poudingue liasien.		

Tranchée très curieuse, autant par la variété que par la superposition des terrains traversés.

Sur quatre points, elle recoupe des roches primitives appartenant au groupe inférieur de la série des Micaschistes, — zone n° 2. — Le premier massif est formé de pétrosilex brun-noirâtre, en grande partie décomposé; le second et le quatrième sont également de pétrosilex, mais,

(1) La description de cette tranchée figurera dans l'étude spéciale de la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne, actuellement en préparation.

Digitized by Google

ici, la roche est noirâtre et très compacte sur les points que n'a pas atteints la décomposition ; enfin, le troisième massif appartient à de l'amphibolite compacte gris-noirâtre.

Sur les deux derniers massifs primitifs, on voit une amorce des terrains du lias qui s'étendent en sous-sol dans les profondeurs du coteau que contourne la voie ; on y remarque la couche de grès liasien, — zone n° 9, — d'une épaisseur de quatre-vingts centimètres environ, surmontée du calcaire à oolithes ferrugineuses, — zone n° 10, — du Toarcien inférieur à *Am. (Hildoceras) bifrons*, Brug. sp.

Le tout est recouvert par un dépôt plus ou moins puissant de sables fins, — zone n° 56, — avec argile rougeâtre (sidérolithique remanié) par place, renfermant de nombreux fragments de silex noir peu roulés, ainsi que des cailloux plus ou moins usés, arrachés aux rochers de la région.

TRANCHÉE N° 13

de Saint-Jacques de Thouars

commune de Saint-Jacques de Thouars.

Distance : 100 m. — Longueur : 266 m. — Profondeur : 4 m 36. — Altitude : 92 m 68. — Direction : N-S.

FIG. 3.

2 B¹ Leptynite.
10 Calc. oolith. à *Am. bifrons.*
11 Toarcien moy. à *Am. Toarcensis.*
12 Toarcien sup. à *Ost. Beaumonti.*
56 Sables tertiaires.

Présente, dans un espace bien plus restreint, les caractères de la tranchée precédente.

Dans la partie nord, un massif de Leptynite rose supporte les couches du Toarcien représenté par ses trois horizons : l'horizon à *Am. bifrons*, — zone n° 10 ; —

Digitized by Google

l'horizon à *Am. radians*, — zone n° 11, — renfermant de nombreux *Grammoceras Toarcense*, d'Orb. sp. ; enfin, l'horizon à *Am. Opalinus*, — zone n° 12, — dont on ne voit que la partie inférieure, avec nombreux *Ostrea Beaumonti*. Ces couches inclinent légèrement vers le sud.

La partie supérieure est recouverte, vers la moitié sud, par un dépôt de 1 mètre à 1 mètre 50 de sables et graviers tertiaires semblables aux précédents.

TRANCHÉE N° 14

de Saint-Jean-de-Thouars

commune de Saint-Jacques-de-Thouars.

Distance : 174^{m}. — Longueur : 256^{m}. — Profondeur : 8^{m}54. — Altitude : 99^{m}51. — Direction : NO-SE.

FIG. 4.

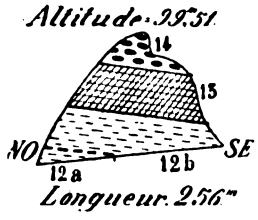

12 *a*. Toarcien sup. à *Ost. Beaumonti*.
12 *b*. Toarcien sup. à *Rhyn. cynocephala*.
13 Bajoc. inf. ou supra-lias.
14 — — Cale. à silex noir.

Très belle coupe montrant le passage graduel, et pour ainsi dire insensible, du Toarcien au Bajocien.

A la base, en entrant dans la tranchée, on trouve les couches à *Ostrea Beaumonti*, puis les calcaires argileux à *Rhynchonella cynocephala*, — zone n° 12, — qui passent, supérieurement, aux calcaires jaunâtres sans silex du Bajocien inférieur (supra-lias), — zone n° 13 ; — ceux-ci sont surmontés, dans la partie la plus haute, par les premiers bancs de calcaires à silex noirâtre, — zone n° 14.

Nous avons recueilli : *Nautilus Toarcensis* à la limite

Digitized by Google

des horizons à *Ostrea Beaumonti* et *Rhynchonella cynocephala* du Toarcien supérieur ; puis, à ce dernier niveau :

Belemnites tripartitus, Schlot.
— *breviformis*, Voltz.
Rhynchonella cynocephala, Rich.
Terebratula infra-oolithica, E. Desl.
— *conglobata*, E. Desl.
— *ovoïdes ?* Sow.
Gresslya pinguis, Ag.
et quelques rares *Ostrea* qui paraissent dériver de *Ostrea Beaumonti*.

Vers la ligne *fictive* de démarcation du Lias et de l'Oolithe, — base de la zone n° 13, — nous avons eu la rare chance d'extraire du calcaire une Ammonite assez bien conservée, du groupe de *Am. Murchisonæ*, associée à *Trigonia costata ?* et de très rares *Rhyn. cynocephala.*

TRANCHÉE N° 15

de Grollier

commune de Saint-Jacques-de-Thouars.

Distance : 266m. — Longueur : 228m. — Profondeur : 4m99. — Altitude : 98m49. — Direction : NNO-SSE.

Ouverte dans le Bajocien inférieur. A la base, dans la première moitié de la tranchée, on voit affleurer la partie supérieure des calcaires jaunâtres à *Ammonites Murchisonæ*, — zone n° 13, — que surmontent les calcaires à rognons de silex noirâtre, — zone n° 14.

Le premier horizon nous a fourni quelques *Rhynchonella cynocephala*, *Belemnites tripartitus*, *Gresslya pinguis* et *Trigonia costata ?*

TRANCHÉE N° 16

du Grand-Cornet

communes de Rigné et de Saint-Jean-de-Thouars.

Distance : 567m. — Longueur : 235m. — Profondeur : 1m21. — Altitude : 97m88. — Direction : NNO-SSE.

Digitized by Google

Coupe les calcaires à silex du Bajocien inférieur, — zone n° 14, — réduits en moellons, et ne présente à l'étude aucun fait remarquable.

TRANCHÉE N° 17

du Petit-Cornet

commune de Saint-Jean-de-Thouars.

Distance : 312ᵐ. — Longueur : 244ᵐ. — Profondeur : 0ᵐ84. — Altitude : 99ᵐ25. — Direction : N-S.

Effleure le niveau supérieur du calcaire à silex de l'Aalenien, — zone n° 14, — recouvert par un peu d'argile rougeâtre, sableuse, avec fragments de silex noir et cailloux, formant la base du tertiaire qui s'étend sur tout le plateau de Rigné sillonné profondément par la ligne pendant près de six kilomètres.

Sur la gauche de la voie, l'exploitation active des carrières servant à alimenter plusieurs fours à chaux, nous a permis de constater la puissance et les divers caractères de la zone des calcaires à silex du Bajocien inférieur.

Les couches sont entamées sur neuf à dix mètres de profondeur et présentent de haut en bas :

1° A la partie supérieure, une épaisseur plus ou moins grande de calcaire jaunâtre avec quelques silex noirâtres 0ᵐ50 à	1ᵐ50
2° Deux lits de rognons de silex très noir, contigus, séparés par une couche de calcaire.	0ᵐ60
3° Bancs de calcaire à silex noirâtres	2ᵐ »
4° Un petit lit terreux variant de 0ᵐ02 à	0ᵐ10
5° Bancs de calcaire à silex plus petits, plus rares et de couleur moins foncée	3ᵐ50
6° Bancs de calcaire à silex noirâtre comme 3°, avec minces délits d'argile entre chacun.	2ᵐ »
Ensemble.	9ᵐ70

TRANCHÉE N°. 18

de Thiors

commune de Luzay.

Distance : 1890ᵐ. — Longueur : 430ᵐ. — Profondeur : 1ᵐ01. — Altitude : 105ᵐ35. — Direction : NNO-SSE.

Digitized by Google

Traverse le niveau moyen des couches tertiaires du plateau de Rigné, — zone n° 56, — formées de sables fins, argileux, rougeâtres teintés de grisâtre et de verdâtre par place.

Un sondage exécuté sur le côté droit de la voie, un peu avant d'arriver à cette tranchée, nous a montré ces mêmes sables tertiaires sur plus de deux mètres cinquanteen profondeur.

TRANCHÉE N° 19.

de Canquenuche

commune de Saint-Varent.

Distance : 2516^{m}. — Longueur : 448^{m}. — Profondeur : 3^{m}03. — Altitude : 98^{m}88. — Direction : NNE-SSO.

Recoupe la partie moyenne des sables tertiaires, — zone n° 56, — composés d'argile sableuse, rougeâtre, veinée de gris et de vert, avec graviers et cailloux plus ou moins roulés, surmontant un massif d'Amphibolite compacte en grande partie décomposée, — zone n° 2 C, — que l'on retrouve un peu plus bas, sur les deux rives du Thouaret.

TRANCHÉE N° 20

de Saint-Varent

commune de Saint-Varent.

Distance : 492^{m}. — Longueur : 814^{m}. — Profondeur : 4^{m}31. — Altitude : 103^{m}85. — Direction : N-S.

FIG. 5.

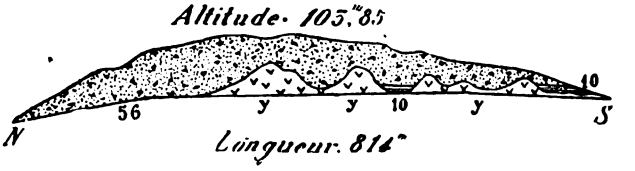

y. Granulite compacte rougeâtre. 56 Sables tertiaires.
10 Toarcien inf. à *Am. bifrons.*

Digitized by Google

Recoupe à nouveau les argiles sableuses tertiaires, — zone n° 56, — qui cachent quelques massifs, en grande partie décomposés, se rapportant, croyons-nous, à la granulite, — Roche y. — Celle-ci est compacte, rougeâtre, renferme du mica noir décomposé, et les cristaux paraissent englobés dans une pâte cristalline d'orthose.

Sur deux points différents, dans la partie sud, quelques restes du calcaire oolithique toarcien, — zone n° 10, — se montrent entre les pointements de granulite.

TRANCHÉE N° 21

de Bouillé

commune de Saint-Varent.

Distance : 1216m. — Longueur : 808m. — Profondeur : 3m38. — Altitude : 105m30. — Direction : NO-SE.

FIG. 6.

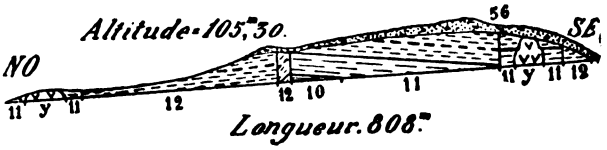

y. Granulite compacte rougeâtre.
10 Toarcien inf. à *Am. bifrons.*
11 — moyen à facies oolithique.
12 Toarcien sup. à facies oolithique à la base.
56 Sables tertiaires.

Ouverte dans le Lias supérieur, cette tranchée, quoique peu profonde, présente un grand intérêt.

En entrant, on trouve un massif granulitique, — roche y, — sur les côtés duquel nous avons cru reconnaître les calcaires marneux du Toarcien moyen, — zone n° 11. — Puis, sur trois cents mètres environ, la ligne traverse les couches, à peu près horizontales, du Toarcien supérieur, — zone n° 12, — représenté par ses deux niveaux : l'inférieur à *Ostrea Beaumonti*, et le supérieur, à *Rhynchonella cynocephala.* Ces mêmes couches se retrouvent encore pendant vingt mètres, avec une forte inclinaison nord.

Digitized by Google

Elles sont adossées, au sud, à la partie inférieure et moyenne du Toarcien, — zones n° 10 et 11, — inclinant en sens contraire et venant butter contre une nouvelle faille qui les relève et les montre entourant un rocher formé de granulite ou, tout le moins, de leptynite granulitique.

A l'extrémité, on trouve des moellons mélangés d'argile, avec *Ostrea Beaumonti.*

Enfin, sur presque toute sa longueur, cette tranchée est recouverte d'un mince dépôt de sables et d'argile tertiaires, — zone n° 56.

Outre l'intérêt que présentent les petits mouvements du sol constatés dans cette coupe, l'étude pétrographique des couches fournit aussi de précieuses indications.

Ainsi, le facies oolithique généralement limité, dans notre région, à la zone à *Ammonites bifrons*, remonte, ici, dans les couches de la zone à *Ammonites radians* qui renferment de nombreuses coquilles d'*Ostrea* : *Exogyra Berthaudi*, E. Dumort., *Ostrea subauricularis*, d'Orb., etc., etc...

L'épaisseur de chaque zone est aussi fort réduite, et tout porte à croire que nous sommes ici non loin du littoral de la mer toarcienne ou, simplement peut-être, sur un haut fond rocheux.

La faune, assez riche en céphalopodes, est surtout caractérisée par un certain mélange des faunules spéciales à chaque horizon. Ainsi, dans la zone à *Am. radians*, on rencontre certaines formes du genre *Ludwigia*, très voisines de *Ludwigia opalina*, de même que quelques rares *Rhynchonella* qu'il nous a été impossible de différencier spécifiquement de *Rhynchonella cynocephala*, espèce qui, d'ordinaire, ne se rencontre que dans les couches calcaires du Toarcien le plus supérieur.

TRANCHÉE N° 22

1re de Soussigné

communes de Saint-Varent et de Glénais.

Distance : 846m. — Longueur : 316m. — Profondeur. 1m46. — Altitude : 112m35. — Direction : NO-SE.

Digitized by Google

Entame les sables argileux jaunâtres du tertiaire, — zone n° 56, — qui renferment, sur ce point, outre les cailloux et galets ordinaires, un banc de grès ou plutôt de poudingue ferrugineux très résistant.

TRANCHÉE N° 23

2e de Soussigné

commune de Glénais.

Distance : 54m. — Longueur : 490m. — Profondeur : 1m40. — Altitude : 115m55. — Direction : NO-SE.

Montre des sables argileux tertiaires, stratigraphiquement supérieurs aux précédents, mais de même formation. Le banc de poudingue ferrugineux n'a pas été atteint dans cette tranchée.

TRANCHÉE N° 24

de Repéroux

communes de Glénais et de Soulièvre.

Distance : 466m. — Longueur : 564m. — Profondeur : 2m91. — Altitude : 112m30. — Direction : NO-SE.

Ouverte dans les couches inférieures du calcaire à silex de l'Aalénien, — zone n° 14, — qui inclinent faiblement au sud-est. Ces calcaires, généralement fort pauvres, nous ont cependant fourni quelques échantillons en très bon état :

Pleurotomaria actinomphala, Desl.
Pholadomya. cfr. *costellata*, Ag.
Trigonia costata, Park.
Modiola, sp.

A la partie supérieure, on trouve une mince nappe de sables tertiaires remplissant deux poches assez profondes creusées à travers le calcaire bajocien.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 25

du Château

commune de Soulièvre

Distance : 284 m. — Longueur : 136 m. — Profondeur : 1 m 77. — Altitude : 104m97. — Direction : ONO-ESE.

Montre des couches inférieures à celles de la tranchée précédente ; c'est-à-dire, les premiers bancs du calcaire à silex bajocien, — zone 14, — disposés de la même manière et inclinant légèrement au sud.

Sur la gauche de la tranchée, à quelques cents mètres en dehors de la voie, la carrière d'un four à chaux nous a montré ces mêmes couches passant inférieurement aux calcaires sans silex de la zone à *Am. Murchisonæ ;* ceux-ci reposent, au niveau du sol de carrière, sur les couches à *Rhynchonella cynocephala.*

Nous avons recueilli dans la tranchée :

Am. (*Harpoceras*) cfr. *Murchisonæ,* Sow., *Pecten* cfr. *pumilus* de taille relativement forte et *Astarte* sp.

TRANCHÉE N° 26

du Grand Moiré

commune de Soulièvre.

Distance : 270 m. — Longueur : 442 m. — Profondeur : 4 m 15. — Altitude : 104m33. — Direction : ONO-ESE.

Recoupe l'Aalénien, dont les couches visibles sont celles de la base des calcaires à silex, — zone n° 14, — surmontant un ou deux bancs des calcaires argileux du supra-lias, — zone n° 13. — Ces couches, presque horizontales, sont dénivelées, à l'extrémité est de la tranchée, par une faille qui les relève de un mètre cinquante à deux mètres environ.

La base des calcaires à silex nous a fourni, comme précédemment : *Am.* (*Harpoceras*) cfr. *Murchisonæ*, *Astarte* sp. *Pleurotomaria actinomphala*, E. Desl. et quelques Pholadomyes.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 27.

du Défend

communes de Soulièvre et d'Availles-Thouarsais.

Distance : 250m. — Longueur : 1111m. — Profondeur : 6m82. — Altitude : 111m37. — Direction : NO-SE.

FIG. 7.

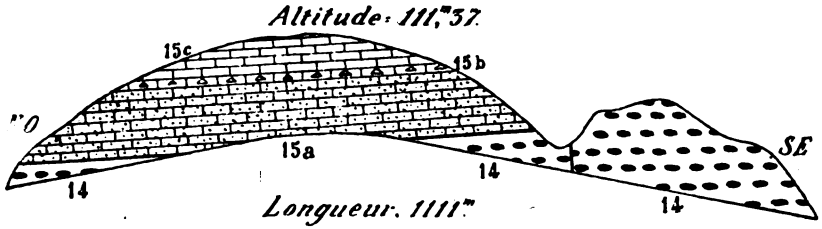

14 Bajocien inf. Calc. à silex noir.
15 a Bajocien moy. Calc. à oolithes blanches.
15 b Bajocien moy. Couche à *Ostrea*.
15 c Bajocien moy. Grès calcaires.

Belle et grande tranchée ouverte dans la partie inférieure et moyenne du Bajocien. Une faille, située vers le tiers sud, la divise en deux parties distinctes et doit être considérée comme la cause ayant déterminé la formation d'un petit ravinement qui se dirige à l'est, vers la vallée du Thouet.

Dans la première partie, les couches inclinent légèrement au nord et sont composées des derniers bancs du calcaire à silex, — zone n° 14, — surmontés de calcaires à oolithes blanches et de grès calcaires qui représentent, dans le nord-est des Deux-Sèvres, l'horizon des calcaires à *Am. Humphriesi*, *Am. Niortensis* et *Toxoceras ?* du versant sud-ouest, — zone n° 14. — A la ligne de séparation des deux zones, existe un petit délit de calcaire marneux schistoïde blanchâtre.

Dans la seconde partie, on ne rencontre plus que les calcaires à silex, — zone n° 14, — fissurés de toutes parts, et dont les couches inclinent très légèrement au sud. La

Digitized by Google

partie supérieure est caractérisée par du calcaire assez résistant, blanc-jaunâtre ; tandis qu'à la partie inférieure, le calcaire est plus blanchâtre et marneux.

Les fossiles, fort rares dans la zone à silex, se rencontrent assez abondamment dans les couches supérieures, surtout au niveau des calcaires oolithiques, mais sont difficiles à avoir en bon état. Nous y avons recueilli.

Belemnites cfr. *unicanaliculatus*, Hartm.
Pleurotomaria actinomphala ?, Desl.
Trigonia costata, Park.
Lima gibbosa, Sow.
Avicula digitata ?, Desl.
Terebratula curvifrons. Oppel.
— sp. nov.
Rhynchonella sp.
Hemithiris spinosa, d'Orb.

La couche à *Ostrea* nous a donné un volumineux échantillon de *Ostrea sportella*, Dum., et les bancs au-dessus renferment des *Pleuromya Jurassi*, d'Orb. et autres.

A quelques cents mètres de cette tranchée la ligne affleure encore ce même terrain, sur 25 à 30 mètres environ.

TRANCHÉE N° 28

du Thouet

commune d'Airvault.

Distance : 901 m. — Longueur : 182 m. — Profondeur : 1 m 81. — Altitude : 90 m 31. — Direction : NNO-SSE.

Tranchée peu importante par ses dimensions, mais, toutefois, fort intéressante.

Elle montre les couches inférieures du Toarcien, — zones n°s 11 et 10, — ainsi que les grès Liasiens, — zone n° 9, — couronnés de sables argileux tertiaires et s'appuyant sur une masse rocheuse dans la partie sud.

Cette masse rocheuse, dont les éléments paraissent en partie décomposés dans la tranchée même, se retrouve

Digitized by Google

massive un peu plus bas, sur la rive gauche du Thouet. M. Fouqué, à qui M. de Lapparent a bien voulu soumettre un de nos échantillons, dit que cette roche *paraît être un porphyre à quartz globulaire.* Nous n'avons rien à ajouter à cette consultation de l'un des maîtres de la pétrographie moderne, si ce n'est que ce porphyre semble intimement lié aux microgranulites que nous allons rencontrer bientôt, sur l'autre rive du Thouet.

TRANCHÉE N° 29

de Soulièvre

commune d'Airvault.

Distance : 266 m. — Longueur : 670 m. — Profondeur : 3 m 71. — Altitude : 93 m 67. — Direction : N-S.

La rive droite du Thouet, avant la tranchée, montre une sorte de quartzite noirâtre, compact, renfermant quelques cristaux de mica, d'apatite et de feldspath.

La tranchée débute par une masse rocheuse microgranulitique gris rose,— My,— traversée elle-même par un filon de Diabase, — Db, — de 8 à 10 mètres de largeur. Les couches du Lias viennent s'appuyer directement sur cette masse, inclinent d'abord légèrement vers le sud ; puis, remontent en sens contraire, après avoir été dénivelées par une faille peu visible dans la coupe grâce aux sables tertiaires qui l'envahissent.

Les grès liasiens, — zone n° 9, — affleurent au-dessous de la voie, dans les fossés latéraux. Le Toarcien débute, comme toujours, par le calcaire à oolithes ferrugineuses,— zone n° 10, — mais, de même que dans la tranchée de Bouillé, précédemment décrite, le facies oolithique envahit les couches inférieures des calcaires argileux à *Am. radians*, — zone n° 11, — sur une épaisseur d'au moins un mètre. Nous y avons trouvé les mêmes *Ostrea*, avec :

Belemnites tripartitus, Blainv.
Am. (*Grammatoceras*) *sparsicosta*, Haug.
— (*Ludwigia*) sp.

Digitized by Google

Lima electra, d'Orb.
Serpula segmentata, E. Dum.
Pentacrinus Jurensis, Quenstd.

Dans la partie sud, ainsi que nous venons de le dire, les couches inclinent légèrement vers le nord et comprennent: les calcaires argileux à *Ostrea Beaumonti,* les bancs calcaires à *Rhynchonella cynocephala,* et les premières couches du calcaire argileux à *Am. Murchisonæ* du supra-lias.

Le premier niveau nous a donné:

Belemnites tripartitus, Schloth.
— *breviformis*, Voltz.
Am. (*Ludwigia*) *Mactra*, Dumort.
Pholadomya Zieteni, Ag.

Dans le second nous avons rencontré:

Terebratula infra-oolithica, Desl.
Gresslya pinguis, Ag.
Lima punctata, Sow. sp.

TRANCHÉE N° 30

d'Airvault

commune d'Airvault.

Distance: 72m80. — Longueur: 349m. — Profondeur: 7m60. — Altitude: 95m70. — Direction: NNO-SSE.

FIG. 8.

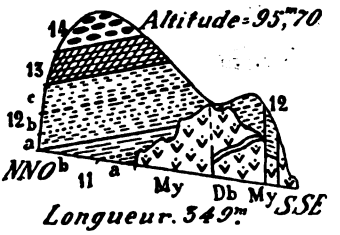

My Microgranulite.
Db Diabase.
11a Toarcien moy. oolithique.
11b — — argileux.
12a Toarcien sup. Calc. et argile à *Amm.*
12b Toarcien sup. Calc. et argile à *Ostrea Beaumonti.*
12c Toarcien sup. Calc. à *Rhyn. cynocephala.*
13 Bajocien inf. (supra-lias).
14 — — Calc. à silex noirs.

Digitized by Google

La tranchée d'Airvault montre le prolongement des couches de la coupe précédente se relevant au sud, pour s'appuyer sur un massif microgranulitique, — My, — traversé obliquement, dans sa moitié sud, par un filon de Diabase, — Db, — dont on ne peut voir que la section taillée en biseau.

La zone la plus ancienne que l'on y observe, est celle à *Am. radians*, — zone n° 11, — dont la partie inférieure — a — est encore oolithique, tandis que la partie supérieure — b — est formée de calcaire argileux bleuâtre. A la partie inférieure, on trouve de nombreux fragments de tige du *Pentacrinus Jurensis*, Quenstd.; dans la partie supérieure, nous avons recueilli pour la première fois un échantillon de *Am.* (*Grammoceras*) *radians*, Schloth., bien caractérisé, en compagnie de:

Am. (*Grammoceras*) *Thouarcensis*, d'Orb.
— (*Grammatoceras*) *Sparsicosta*, Haug.
— (*Lioceras*) *undulatus*, Stahl.
Ostrea (*Exogyra*) *Berthaudi*, Dumort.
Pecten, espèces diverses indéterminées.

Au-dessus, se développent les couches de la zone à *Am. Opalinus*, — zone n° 12. — La partie supérieure — c — est toujours formée de bancs de calcaires argileux à *Rhynchonella cynocephala;* mais la partie inférieure n'offre pas le caractère uniforme que nous lui connaissons aux environs de Thouars.

Ici, elle paraît se subdiviser en deux horizons distincts: à la base, en superposition directe aux couches de la zone à *Am. radians,* on voit un mètre de calcaires et argiles gris-jaunâtre, parfois bleuâtres inférieurement — a — avec *Am.* (*Ludwigia*) *opalinus*, Reink.

Am. Dumortieri, Thioll.
Belemnites Tripartitus, Schl.
— *breviformis*, Voltz.
Ostrea cfr. *Berthaudi*, Dumort.
Lima punctata, Sow.
Cypricardia sp., etc...

Digitized by Google

que surmontent un mètre cinquante de lits plus minces d'autres calcaires et argiles gris-jaunâtre — b, — avec *Ostrea Beaumonti*,

Am. (*Ludwigia*) *Opalinus*, Reink.
Belemnites tripartitus, Schloth.
— *breviformis*, Voltz.
Pholadomya Zieteni, Ag. etc...

Tout au sommet de la tranchée, inaccessibles à l'observateur, sont les couches inférieures du Bajocien : Calcaire argileux blanc-jaunâtre à *Am. Murchisonæ*,— zone n° 13, — et calcaire à silex noirâtres, — zone n° 14.

Enfin, plusieurs failles dénivellent les couches dans la partie sud, et montrent des niveaux plus ou moins élevés du Toarcien reposant directement sur les microgranulites qui sont très compactes et d'un gris rosé assez foncé.

TRANCHÉE N° 31

du Four à Chaux

commune d'Airvault.

Distance : 379 m. — Longueur : 346 m. — Profondeur : 10 m 67. — Altitude : 96 m 66. — Direction : NNO-SSE.

FIG. 9.

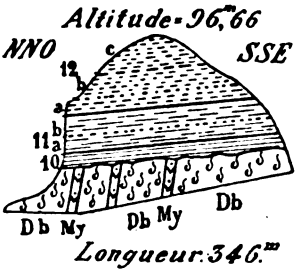

My Microgranulite.
Db Diabase.
10 Toarcien inf. à *Am. bifrons.*
11a — moy. Oolithique.
11b Toarcien moy. argileux.
12a Toarcien sup. Calc. et argile à *Amm.*
12b Toarcien sup. Calc. et argile à *Ostrea Beaumonti.*
12c Toarcien sup. Calc. à *Rhyn. cynocephala.*

Digitized by Google

Ici, de même que dans la précédente tranchée, nous retrouvons les couches sédimentaires superposées à un massif de roches granulitiques, mais elles ne sont pas transgressives et reposent, d'une façon continue et uniforme, sur un plateau presque horizontal.

Le niveau le plus ancien appartient au Toarcien inférieur à *Am. bifrons*, — zone n° 10, — puis la tranchée montre le développement normal du Lias supérieur, avec les mêmes caractères que précédemment.

La masse rocheuse sur laquelle ce terrain est assis, est bien encore microgranulitique, — My, — mais la Diabase, — Db, — dont nous avons déjà signalé l'existence en mince filon dans la tranchée d'Airvault, occupe la majeure partie du terrain qui semble être ainsi le point central de son éruption.

Les carrières servant à alimenter le four à chaux installé à l'entrée de la tranchée, près la halte, sont ouvertes au-dessus d'elle et à gauche ; on y exploite les couches inférieures et moyennes du Bajocien formées, de bas en haut :

1° Des calcaires blanc-jaunâtre inférieurs, — zone n° 13 2m
2° Des calcaires grisâtres à silex noirs, — zone n° 14. 10m
3° Des calcaires à oolithes blanches et des grès calcaires superposés, — zone n° 15. . . . . 6m50

TRANCHÉE N° 32

du Moulin de Rochette

commune d'Airvault.

Distance : 452m. — Longueur : 244m. — Profondeur : 4m80. — Altitude : 97m85. — Direction : NO-SE.

Ouverte à la base du Bajocien, elle montre les calcaires à *Am. Murchisonæ*, — zone n° 13, — dans lesquels l'élément argileux diminue considérablement et tend à disparaître. On y trouve :

Digitized by Google

Am. (*Harpoceras*) ***Murchisonæ***, Sow.
Trigonia costata, Park., et autres lamellibranches indéterminés.
Terebratula (*Epithyris*) *curvifrons*, Oppel.
Rhynchonella cynocephala, Richard (rare).
Rhynchonella sp.

Au-dessus, réduites à l'état de moellons, se trouvent les couches du calcaire à silex noirâtres de l'Aalenien, — zone n° 14.

TRANCHÉE N° 33

d'Airvault (gare)

commune d'Airvault.

Distance : 638^{m}. — Longueur : 974^{m}. — Profondeur : 6^{m}76. — Altitude : 104^{m}05. — Direction : NNE-SSO.

FIG. 10.

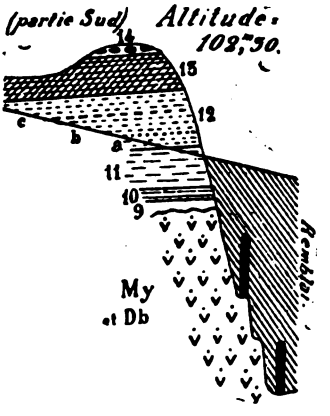

My Microgranulite.
Db Diabase.
9 Liasien, grès grossier.
10 Toarcien inf. à *Am. bifrons.*
11 — moy. à *Grammoceras.*
12a Toarcien sup. Calc. et argile à *Amm.*
12b Toarcien sup. Calc. et argile à *Ost. Beaumonti.*
12c Toarcien sup. Calc. à *Rhyn. cynocephala.*
13 Bajocien inf. (supra-lias.)
14 — — Calc. à silex noirs.

Coupe la partie inférieure du Bajocien sur les trois

Digitized by Google

quarts de sa longueur, et la partie supérieure du Toarcien, à l'extrémité sud. Tout l'ensemble incline légèrement au nord.

Les couches du calcaire à silex, — zone n° 14, — sont traversées sur une épaisseur de 5 mètres 50; au-dessous, les calcaires à *Am. Murchisonæ*, — zone n° 13, — puissants de 2 mètres 50, recouvrent le Toarcien supérieur, — zone n° 12.

Dans ce dernier terrain, les fossiles sont toujours en nombre. Les calcaires à *Rhynchonella cynocephala* moins épais que précédemment, nous ont donné :

Am. (*Ludwigia*) *opalinus*, Reink.
Gresslya pinguis, Ag.
Pholadomya Hausmanni, Goldf.
Et *Terebratula infra-oolithica*, E. Desl.
— *conglobata*, E. Desl., à la base.

Dans les lits alternativement argileux et calcaires du niveau à *Ostrea Beaumonti*, nous avons recueilli :

Am. (*Ludwigia*) *opalinus*, Reink.
— — *Aalensis*, Zieten.
Trigonia pulchella ?, Ag.
Ostrea sportella, Dumort.

Enfin, tout à l'extrémité sud, affleurent quelques bancs de la partie supérieure de l'horizon à *Am. radians*, — zone n° 11, — avec :

Am. (*Grammatoceras*) *sparsicosta*, Haug.
Lima punctata, Sow.
Avicula Münsteri, Goldf.
Serpula segmentata, Dumort.

La série se continue régulièrement au-dessous, de sorte qu'en descendant le talus, le long du remblai, on trouve les couches calcaires à oolithes ferrugineuses avec *Am. bifrons*, — zone n° 10, — et le banc de grès liasien, — zone n° 9, — reposant directement sur un massif microgranulitique traversé de filons de Diabase comme précédemment.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 34

du ruisseau de Pressigny

commune de Saint-Loup.

Distance : 312 m. — Longueur : 284 m. — Profondeur : 3 m 90. — Altitude : 96 m. — Direction : E.-O.

Ouverte, dans sa première partie, à travers des sables argileux, rougeâtres, à fragments de silex aigus ou peu roulés qui appartiennent, selon toute vraisemblance, aux dépôts tertiaires, — zone n° 56; — elle traverse, dans l'autre partie, un massif rocheux offrant le passage insensible de la texture quasi microgranulitique à la granulite franche, — y. — A ce massif sont superposés : le banc de grès liasien, — zone n° 9, — et les premières couches inférieures du Toarcien, — zones n°s 10 et 11.

TRANCHÉE N° 35

de Louin

commune de Saint-Loup.

Distance : 390 m. — Longueur : 480 m. — Profondeur : 5 m 40. — Altitude : 97 m 50. — Direction : ENE-OSO.

FIG. 11.

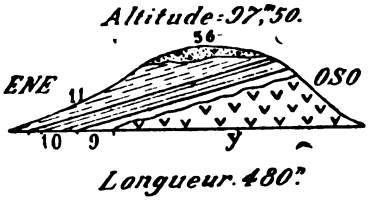

y Granulite rose.
9 Liasien, grès grossier.
10 Toarcien inf. Calc. oolithique.
11 Toarcien moy. Calc. et argile à *Grammoceras*.
56 Sables tertiaires.

Semblable à la précédente, dans sa constitution générale; en différant seulement par la position des couches qui reposent sur un massif de granulite rosée typique,

Digitized by Google

inclinent légèrement à l'est, et sont couronnées par un mince dépôt de sables argileux tertiaires, — zone n° 56.

La couche de grès liasien, — zone n° 9, — est peu épaisse et continue ; le calcaire oolithique à *Am. bifrons* de la base du Toarcien, — zone n° 10, — qui la surmonte, supporte des lits de marne et de calcaire marneux gris-jaunâtre très fossilifère, — zone n° 11. -- Nous y avons recueilli :

Belemnites tripartitus, Schloth.
— *breviformis*, Voltz.
— *irregularis*, Schloth.
— *Acuarius*, Schloth.
Am. (*Hildoceras*) *Grunowi*, Hauer.
Am. (*Grammoceras*) *Toarcensis*, d'Orb.
— — *Eseri*, Oppel.
Lima Toarcensis, E. Desl.
Arca Egæa, d'Orb.

TRANCHÉE N° 36

de Saint-Loup

commune de Saint-Loup.

Distance : 142 m. — Longueur : 544 m. — Profondeur : 5 m 40. — Altitude : 94 m 95. — Direction : N-S.

Coupe, sur deux cents mètres environ, la granulité précédente presque entièrement décomposée.

Sur cette roche vient s'appuyer une masse assez puissante de sables argileux à fragments de silex aigus ou peu roulés, semblables à ceux déjà signalés précédemment, — zone n° 56. — Ces sables occupent toute la tranchée.

TRANCHÉE n° 37

de Saint-Loup (gare)

commune de Saint-Loup.

Distance : 874 m. — Longueur : 376 m. — Profondeur : 2 m. — Altitude : 97 m 50. — Direction : NNE-SSO.

Ouverte entièrement dans du gneiss très feuilleté,

Digitized by Google

noirâtre, à grain fin, offrant, par place, quelque analogie avec les micaschistes et, sur certains points, paraissant encore faiblement granulitique.

Ces gneiss appartiennent, croyons-nous, à la partie supérieure des terrains gneissiques, — zone 1 B.

Cette tranchée creusée à flanc de coteau, sur la rive gauche du Thouet, a sa droite très développée ; elle s'étend, de ce côté, jusqu'à une autre petite tranchée nettement séparée d'elle dans l'axe de la voie. Le gneiss a été rencontré sur toute la longueur.

TRANCHÉE N° 38

de Puits-Terrier

commune de Saint-Loup.

Distance : 534 m. — Longueur : 276 m. — Profondeur : 4 m 65. — Altitude : 105 m 10. — Direction : NNE-SSO.

FIG. 12.

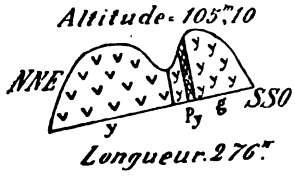

g Granite. Py Pyroxenite.
y Granulite

Au passage inférieur précédant immédiatement cette tranchée, on retrouve la granulite déjà signalée sur l'autre rive du Thouet.

Cette roche forme aussi la première moitié de notre coupe, — y, — et renferme d'assez nombreux cristaux de mica noir. L'autre moitié est creusée dans un granite (*granitit*), — g, — légèrement porphyroïde, contenant de grands cristaux d'oligoclase blanc, strié et du mica noir abondant. Au point de contact de la granulite et du granite, celui-ci paraît assez profondément modifié et forme, en quelque sorte, un granite granulitique.

Digitized by Google

Une couche de pyroxénite, — Py, — se trouve enclavée en forme de coin, au milieu du granite ; on y trouve, associés au pyroxène, du sphène, du feldspath et de la pyrite.

Une petite tranchée de peu d'importance, faisant pour ainsi dire suite à celle que nous venons de décrire, traverse également le granite.

TRANCHÉE N° 39

de Cremillé

commune de Saint-Loup.

Distance : 158 m. — Longueur : 546 m. — Profondeur : 11 m 15. — Altitude : 116 m 60. — Direction : NE-SO.

Recoupe le granite légèrement porphyroïde précédent, — g, — et présente, dans sa partie médiane, un filon de granulite, — y, — qui la divise en deux.

Cette granulite, qui renferme beaucoup de mica noir, a produit, sur les parois de la roche encaissante, des modifications semblables à celles déjà signalées.

Sur toute la longueur de la tranchée, granite et granulite sont profondément décomposés.

TRANCHÉE N° 40

de Roche-Menue

commune de Saint-Loup.

Distance : 314 m. — Longueur : 714 m. — Profondeur : 8 m 05. — Altitude : 121 m 50. — Direction : NE-SO.

Entre la précédente tranchée et celle dont nous nous occupons, quelque cinquante mètres seulement avant celle-ci, on retrouve la granulite qui paraît occuper le fond de la dépression les séparant.

Le granite un peu porphyroïde, mais quelque peu altéré, reparaît à nouveau, au commencement de la tranchée ; il est traversé par un mince filon de granulite fort peu micacée de 0 m 50 à 1 m. d'épaisseur. Diverses variétés de

Digitized by Google

cette même roche occupent le reste, sur une longueur de plus de 500 mètres. Les deux plus intéressantes sont: d'abord, dans la partie médiane, une variété à mica noir abondant; puis, vers l'extrémité, une autre, passant à la structure pegmatoïde, avec jolies paillettes de mica blanc.

TRANCHÉE N° 41

1re de la Petite-Vergnaie

commune de Saint-Loup.

Distance : 344m. — Longueur : 328m. — Profondeur : 3m10. — Altitude : 123m50. — Direction : NE-SO.

Ouverte entièrement dans la granulite, — y.

Le commencement est formé de granulite à facies légèrement pegmatoïde; le reste est occupé par de la granulite à mica noir, au milieu de laquelle une variété fort peu micacée, à grain fin et serré, semble former un filon.

TRANCHÉE N° 42

2e de la Petite-Vergnaie

commune de Gourgé.

Distance : 392m. — Longueur : 238m. — Profondeur : 1m98. — Altitude : 124m31. — Direction : NE-SO.

Coupe de nouveau la granulite à mica noir, — y. Cette roche englobe, dans la première partie de la tranchée, une masse de granite (*granitil*) identique à celui signalé précédemment, — g, — et, de même, modifié à son contact avec la granulite.

Deux cents mètres plus loin, la ligne attaque encore, sur une très faible profondeur, un mamelon granulitique.

TRANCHÉE N° 43

de Puileron

commune de Gourgé.

Distance : 1099m. — Longueur : 551m. — Profondeur : 3m77. — Altitude : 141m10. — Direction : NE-SO.

Digitized by Google

Recoupe à nouveau la granulite, — y.

La masse principale est fermée de granulite à mica noir, à travers laquelle, dans la partie sud de la tranchée, se trouve une zone granulitique blanchâtre, avec quartz un peu pegmatoïde.

TRANCHÉE N° 44

de Gourgé

commune de Gourgé.

Distance : 450m. — Longueur : 726. — Profondeur : 0m60. — Altitude : 142m20. — Direction : NE-SO.

Tranchée fort peu profonde, offrant néanmoins un certain intérêt au point de vue pétrographique.

Elle est ouverte en grande partie dans du granite commun à grain fin, — g, — avec oligoclase ; ce granite, sur différents points, paraît plus ou moins modifié par des injections granulitiques.

La granulite, — y, — occupe l'extrémité sud de la tranchée et, sur ce point, offre tous les caractères typiques de la roche.

TRANCHÉE N° 45

de Plessis-Rouget

Commune de Gourgé.

Distance : 270m. — Longueur : 394m. — Profondeur : 2m13. — Altitude : 141m28. — Direction : N-S.

Ouverte en majeure partie dans une variété de granulite à quartz légèrement pegmatoïde, avec granulite à mica noir par place, — y.

A l'extrémité sud de la tranchée, une ballastière a été ouverte dans la même roche.

Sur deux points, entre cette tranchée et la suivante, la voie effleure la partie supérieure de petits massifs granulitiques.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 46

du Pressoux

commune de Gourgé.

Distance : 776 m. — Longueur : 436 m. — Profondeur : 2 m 45. — Altitude : 145 m 05. — Direction : NNE-SSO.

La granulite, — y, — qui forme le fond du terrain de cette tranchée, appartient au type à mica noir que nous avons eu déjà bien souvent l'occasion de signaler. Elle renferme dans sa masse des zones à couleur claire, formées de granulite pegmatoïde, inclinant faiblement au nord et dirigées NE-SO en travers de la coupe.

De très minces filons de quartz un peu violet, vraisemblablement granulitique, traversent aussi la roche.

TRANCHÉE N° 47

du Chillois

commune de Gourgé.

Distance : 202 m. — Longueur : 438 m. — Profondeur : 2 m 47. — Altitude : 149 m 67. — Direction : NNE-SSO.

Composée des mêmes variétés de granulite, — y, — que la tranchée précédente ; toutefois, dans celle-ci, la roche est presque partout entièrement désagrégée par suite de la décomposition du feldspath.

TRANCHÉE N° 48

des Violières

commune de Gourgé.

Distance : 388 m. — Longueur : 180 m. — Profondeur : 1 m 41. — Altitude : 146 m 41. — Direction : NNE-SSO.

Traverse une variété schistoïde de granulite à mica noir, — y. — La schistosité de cette granulite, très marquée par place, surtout vers les points où la décomposition de la roche est assez avancée, est fort peu sensible dans les endroits où elle est compacte ; on n'en peut alors recon-

Digitized by Google

naître la trace que sur les lèvres des fentes divisant la masse en énormes blocs.

Nous avions déjà remarqué cette variation de la granulite dans quelques tranchées précédentes, surtout aux abords des masses pegmatoïdes, mais son peu de développement sur ces divers points nous l'avait fait passer sous silence.

Signalons également l'existence de nombreuses traces de terrain tertiaire, — cailloux roulés et fragments de limonite, — disséminées un peu partout depuis la station de Gourgé. Ce dépôt tertiaire, identique à ceux signalés jusque-là, paraît prendre un certain développement entre a tranchée qui nous occupe et la suivante éloignée de près de trois kilomètres.

TRANCHÉE N° 49

de Belleville

communes de Gourgé et de Châtillon-sur-Thouet.

Distance : 2772 m. — Longueur : 744 m. — Profondeur : 6 m 89. Altitude : 171 m 10. — Direction : NNE-SSO.

FIG. 13.

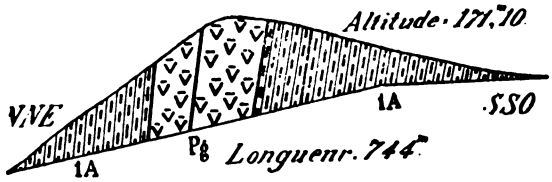

Pg. Pegmatite. 1A. Gneiss granulitique glandulaire.

Coupe un massif de gneiss granulitique glandulaire, — zone 1 A, — traversé et imprégné de pegmatite, — Pg.

Le gneiss granulitique de cette tranchée, nettement caractérisé, a quelques rapports avec la granulite schistoïde précédemment signalée; aussi, ne serait-il pas invraisemblable de considérer cette dernière roche comme résultant, au moins sur quelques points, d'une pénétration,

Digitized by Google

aussi intime qu'abondante, de la granulite dans les feuillets d'un gneiss préexistant.

La pegmatite traversant le gneiss granulitique est très riche en feldspath blanchâtre, et, par place même, paraît constituée presque exclusivement de ce minéral. La partie supérieure est décomposée, sur une assez grande épaisseur, en un kaolin très blanc, avec grains de quartz et paillettes de muscovite, (mica blanc), susceptible de fournir d'excellents matériaux pour la fabrication de la porcelaine. Trois cents mètres plus au sud, nous retrouvons, dans une petite tranchée sans importance, la granulite désagrégée par la décomposition du feldspath et traversée de quelques filons de quartz violet.

TRANCHÉE N° 50

de la Clerelle

commune de Châtillon-sur-Thouet.

Distance : 810 m. — Longueur : 270 m. — Profondeur : 1 m 20. — Altitude : 159 m 25. — Direction : NE-SO.

Ouverte dans de la granulite à mica noir entièrement décomposée en une argile sableuse micacée, sauf dans la partie sud.

Dans la partie nord, se trouve un filon de quartz violet de granulite ou de pegmatite, demeuré en place au milieu des produits de décomposition de la roche.

Cent mètres après cette tranchée, la ligne affleure encore la granulite sur une dizaine de mètres de longueur.

TRANCHÉE N° 51

de Châtillon-sur-Thouet

commune de Châtillon-sur-Thouet.

Distance : 367 m. — Longueur : 313 m. — Profondeur : 2 m 67. — Altitude : 157 m 82. — Direction : N-S.

Recoupe à nouveau la granulite qui forme, quelques

Digitized by Google

cents mètres plus loin, les rochers escarpés bordant le Thouet, entre Parthenay et Châtillon.

La granulite de cette région, à grain plus gros que celle rencontrée jusqu'ici, offre des caractères intermédiaires entre ce type de roche et le granite à étain, — granite à deux micas.

TRANCHÉE N° 52

de Parthenay

commune de Parthenay.

Distance : 1454 m. — Longueur : 1710 m. — Profondeur : 9 m 45. — Altitude : 179 m 65. — Direction : NE-SO.

Grande et belle tranchée entièrement ouverte dans la granulite, — y. — On y rencontre de nombreuses variétés, mais la plus intéressante, un peu porphyroïde, est très feldspathique, avec mica noir et blanc abondant et quartz violet. Ce dernier minéral se présente également en filons isolés à travers la granulite.

Dans toute l'étendue de la tranchée, la partie supérieure de la roche est décomposée en une argile sableuse micacée.

Notons aussi, sur certains points, la présence d'énormes cristaux d'orthose, de quartz enfumé et de mica agglomérés ou formant géodes.

La granulite se montre jusqu'au petit ruisseau situé à 600 mètres environ du passage à niveau de la route nationale de Nantes à Bordeaux ; au-delà, la voie affleure un gisement de gneiss granulitique qui se continue jusque dans la tranchée suivante.

TRANCHÉE N° 53

du Pont-Soutain

commune de Pompaire.

Distance : 962 m. — Longueur : 634 m. — Profondeur : 7 m 03. — Altitude : 174 m 93. — Direction : N-S.

Digitized by Google

Fig. 14.

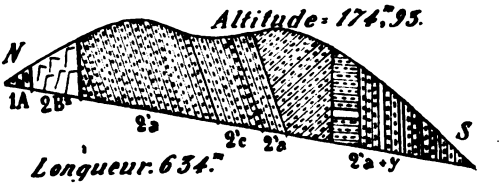

y. Granulite.
1 A. Gneiss granulitique.
2 B². Pétrosilex.
2'a. Micaschistes fins.
2'c. Amphibolite.

Cette coupe débute, dans sa partie nord, par un gneiss granulitique gris rosé, parfaitement caractérisé, — 1 A, — dont les feuillets, presque verticaux, semblent plonger légèrement au sud. A sa suite, affectant une direction à peu près semblable, se trouve un massif pétrosiliceux, — 2 B^2, — paraissant profondément modifié, sur bien des points, par des intrusions granulitiques.

Le reste de la coupe est surtout formé de micaschistes fins, — 2'a, — appartenant sans doute à la partie supérieure du système des micaschistes.

Sur une longueur de près de 300 mètres, ces micaschistes, fortement décomposés, plongent au sud sous un angle de 70° environ, et renferment une masse assez puissante d'amphibolite plus ou moins altérée, — 2'c; — aux deux extrémités de ce massif, la roche paraît feldspathisée par métamorphisme (?) et contient beaucoup d'épidote secondaire.

Plus au sud, ces mêmes micaschistes plongent en sens contraire, durant 50 à 60 mètres ; puis les feuillets paraissent à peu près horizontaux, pendant 30 ou 40 mètres, et renferment, intercalé entre eux, un filon de quartz gras très probablement de granulite.

Pour terminer, les micaschistes se redressent verticalement et sont traversés, dans le sens des feuillets, par plusieurs filons de granulite.

Dans toute la longueur de la tranchée, ces différentes roches sont décomposées jusqu'à une assez grande distance de la surface du sol.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 54

de la Guinozière

commune de Pompaire.

Distance : 398m. — Longueur : 204 m. — Profondeur : 2m16. — Altitude : 161m16. — Direction : N-S.

Ouverte dans le même micaschiste signalé ci-dessus et rapporté à la partie supérieure des micaschistes, — zone 2'a.

Cette roche renferme de la séricite et du mica blanc ; certaines variétés contiennent en outre du talc, d'autres sont feldspathisées, avec apparence métamorphique. Trois filons de granulite pénètrent les feuillets qui, d'abord verticaux, plongent ensuite vers le nord sous un angle de 60° environ.

TRANCHÉE N° 55

de Surgère

commune de Pompaire.

Distance : 82m. — Longueur : 206m. — Profondeur : 3m18. — Altitude : 160m18. — Direction : NNE-SSO.

Traverse à nouveau les micaschistes supérieurs, — zone 2'a, — qui paraissent ici nettement caractérisés.

Les feuillets inclinent au nord, comme précédemment, et leur partie supérieure est entièrement décomposée en une argile bleuâtre, sur un mètre et plus de profondeur.

Trois cents mètres plus au sud, après avoir traversé la Viette, ruisseau qui va se jeter dans le Thouet à Parthenay-le-Vieux, la ligne affleure, pendant 20 à 30 mètres, une masse de schiste granulitisé évidemment métamorphique. Cette roche, qui ressemble beaucoup à celle formant l'un des filons granulitiques signalés dans la tranchée n° 54, est surtout intéressante en ce qu'elle présente tous les caractères d'un phénomène de salbande.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 56

de la Veillerie

commune du Tallud.

Distance : 672 m. — Longueur : 338 m. — Profondeur : 4 m 49. — Altitude : 159 m 30. — Direction : NNE-SSO.

Jolie coupe montrant, dans sa partie nord, une masse d'amphibolite noirâtre, — 2'c, — décomposée en majeure partie, sauf quelques blocs volumineux aux contours arrondis.

Dans le reste de la tranchée on rencontre les mêmes micaschistes que précédemment, — 2'a. — Ceux-ci, presque verticaux, avec une légère inclinaison nord, sont traversés, dans le sens des feuillets, par plusieurs filons de granulite parfaitement caractérisée, — y. — On y remarque, en outre, un mince filon de Hyalotourmalite compacte noire.

TRANCHÉE N° 57

de la Martinière

commune de Soutiers.

Distance : 218 m. — Longueur : 162 m. — Profondeur : 1 m 37. — Altitude : 157 m 50. — Direction : NNE-SSO.

Traverse un massif formé d'une sorte de gneiss granulitique, (Leptynite schistoïde granulitique ?) coupé par une puissante assise d'amphibolite noirâtre dont deux gros blocs, émergeant au milieu de la masse entièrement décomposée, font saillie dans les talus de la tranchée.

Le plongement des couches au sud paraît être de 70° environ.

Nous considérons les gneiss encaissants comme appartenant encore à la série supérieure des micaschistes, car leurs caractères pétrographiques, très voisins des leptynites, ne permettent pas de les rapporter aux véritables gneiss granulitiques du groupe inférieur, dont la texture est bien différente. Du reste, quelque cinquante mètres

Digitized by Google

plus loin, une autre petite tranchée recoupe des micaschistes à feuillets plongeant au sud, et qui paraissent faire naturellement suite aux couches précédentes.

TRANCHÉE N° 58

de la Goudelière

commune de Soutiers.

Distance : 628m. — Longueur : 282m. — Profondeur : 4m05. — Altitude : 173m30. — Direction : NE-SO.

Ouverte dans les micaschistes du groupe supérieur, déjà signalés. A l'entrée, les feuillets inclinent fortement au sud, puis, au bout de 80 à 100 mètres, ils se redressent verticalement ; on trouve, dans la partie moyenne, une variété de micaschiste gris de fer, peu feldspathique, avec séricite. Une assise puissante de leptynite à mica noir, avec oligoclase abondant et quelque peu de sphène, se montre au contact des couches plongeant au sud ; une autre couche de la même roche, épaisse de 1m50 à 2 mètres, existe vers le tiers sud de la tranchée.

Sur toute la longueur, les roches se montrent décomposées à la partie supérieure.

Pendant presque tout l'espace qui sépare cette tranchée de la suivante, la ligne sillonne une sorte d'argile brunâtre provenant, sans aucun doute, de micaschistes décomposés.

TRANCHÉE N° 59

de l'Eguier

commune de Saint-Pardoux.

Distance : 564m. — Longueur : 562m. — Profondeur : 6m51. — Altitude : 177m77. — Direction : NNE-SSO.

Recoupe à nouveau les micaschistes supérieurs. Dans la première partie de la tranchée, ceux-ci sont très bouleversés ; tandis que dans le reste leurs feuillets plongent au sud. On y remarque de minces veines de quartz laiteux, probablement de granulite.

Digitized by Google

Dans la partie centrale du massif, la roche très dure est intacte, mais en remontant, elle est de plus en plus décomposée et forme, à la surface du sol, une sorte d'argile d'un jaune brunâtre.

Quatre cents mètres plus loin, au passage à niveau qui précède le remblai du ruisseau de la Martinière, quelques terrassements, exécutés pour mettre le chemin rural au niveau de la voie, montrent, à droite de celle-ci, de l'amphibolite compacte, au milieu de laquelle se trouve une masse à texture porphyroïde avec larges cristaux d'amphibolite remarquablement nette, simulant assez bien la Diorite.

TRANCHÉE N° 60

de la Pierrière

communes de Saint-Pardoux et de Soutiers.

Distance : 810^{m}. — Longueur : 1083^{m}. — Profondeur : 9^{m}34. — Altitude : 196^{m}. — Direction : N-S.

De même que celles dernièrement décrites, cette tranchée traverse des assises rocheuses appartenant au groupe supérieur des terrains primitifs.

Les micaschistes fins, plus ou moins fissiles, en forment la partie principale. Subordonnées à ceux-ci, se montrent deux masses d'amphibolites : la première occupe le commencement de la tranchée, sur deux cents mètres environ, elle est presque entièrement décomposée, et ne laisse voir qu'un énorme bloc intact formé d'amphibole noirâtre avec orthose et autres feldspaths ; la deuxième, située à l'extrémité sud, est compacte, noirâtre et renferme de nombreuses paillettes de mica noir et blanc.

Dans la première moitié de la tranchée, des intrusions granulitiques pénètrent les micaschistes sur une assez grande étendue, et peuvent faire aisément croire à des alternances de leptynite.

Deux cents mètres après cette tranchée, la ligne recoupe à nouveau les micaschistes supérieurs, dont les feuillets plongent au sud.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 61

de Saint-Pardoux (gare)

commune de Saint-Pardoux.

Distance : 1135m. — Longueur : 160m. — Profondeur : 2m45. — Altitude : 179m95. — Direction : NE-SO.

Cette tranchée, petite dans l'axe de la voie, a pris un grand développement du côté de la gare dont toutes les cours et dépendances, à flanc de côteau, sont creusées, assez profondément, dans la masse des micaschistes supérieurs déjà signalés.

On y rencontre des couches subordonnées de leptynite micacée noirâtre, excessivement dure, qui, sous le microscope, se résoud en petits grains cristallins de mica noir, feldspath et quartz. C'est bien là le type des roches leptynitiques subordonnées aux micaschistes supérieurs.

Les micaschistes se continuent jusqu'à la rive gauche de la Viette, ruisseau situé 400 mètres plus au sud; mais sur l'autre rive, apparaissent des calcaires et argiles du Toarcien, recouverts eux-mêmes par des dépôts tertiaires très puissants.

TRANCHÉE N° 62

de la Dronnière

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 1440m. — Longueur : 430m. — Profondeur : 2m30. — Altitude : 191m80. — Direction : NE-SO.

Ouverte dans une argile sableuse avec minerai de fer, cette tranchée montre, au-dessous, les couches supérieures du Toarcien moyen, — zone n° 11, — dans lesquelles nous avons recueilli :

Am. (*Grammoceras*) *toarcensis*, d'Orb.
— — *Eseri*, Oppel.
— (*Leioceras*) *cumulatus*, Hyatt.

Digitized by Google

Belemnites tripartitus, Schloth.
— *irregularis*, Schloth.
Pecten pumilus, Lamk.

ce dernier formant lumachelle.

Les argiles sableuses qui forment la partie supérieure de la tranchée, et que nous recouperons bientôt sur une très grande épaisseur, contiennent, en abondance, du minerai de fer pisolithique et quelques géodes de limonite d'un volume parfois considérable.

L'origine de ce dépôt, dont l'âge paraît remonter aux derniers temps de l'Eocène, est encore assez difficile à préciser aujourd'hui ; toutefois, nous croyons y reconnaître un mélange d'éléments sableux empruntés aux roches de la région, avec des argiles sidérolithiques certainement remaniées, qui, *par lavage*, ont fourni la matière première des pisolithes et des géodes que l'on y observe.

TRANCHÉE N° 63

de Pressigny

commune de Mazières.

Distance : 460^{m}. — Longueur : 854^{m}. — Profondeur : 9^{m}93. — Altitude : 211^{m}90. — Direction : N-S.

Dans la première partie de cette tranchée, à la base, se montrent les couches supérieures du Toarcien, — zone n° 12 ; — formées de calcaires marneux et de marne bleuâtres, elles sont surmontées d'autres calcaires gris jaunâtres, faisant passage au Bajocien dont l'existence antérieure, sur ce point, est attestée par de nombreux rognons de silex gris noirâtre mélangés à l'argile sableuse tertiaire qui forme la masse principale du terrain traversé.

Les fossiles les plus caractéristiques de ce niveau sont, outre de rares *Rhynchonella cynocephala,* Rich. :

Gresslya pinguis, Ag.
Pholadomya decorata, Ziet.
et quelques *Unicardium*, voisins de *Unicardium Janthe*, du Liasien.

Digitized by Google

Ici, l'argile sableuse tertiaire, très puissante, montre, croyons-nous, tous les caractères d'un remaniement sur place des argiles sidérolithiques. En effet, sur certains points, peu étendus il est vrai, ce dernier terrain demeure intact, et sa surface semble ravinée profondément par les argiles sableuses rougeâtres ou jaunâtres à minerai de fer; celles-ci y forment des poches dans lesquelles les rognons de silex sont plus ou moins brisés et mélangés pêle-mêle, tandis que, dans ce que nous croyons être l'argile sidérolithique *in situ*, ils sont toujours entiers et distribués en cordons réguliers.

TRANCHÉE N° 64

de Mazières (gare)

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 678 m. — Longueur : 1118 m. — Profondeur : 8 m 37. — Altitude : 221 m 40. — Direction : ENE-OSO.

Cette tranchée est identique à la précédente, il devient donc superflu d'en donner la description ; nous dirons seulement que les couches supérieures du Toarcien, sensiblement horizontales, ne se montrent que dans la partie ouest, au-delà de la gare, quelques décimètres au-dessus du niveau de la voie.

Nous y avons recueilli de beaux échantillons de limonite, un entre autre, vers le piquet hectométrique 291, point où ce minéral formait une géode ovoïde dont le grand diamètre ne mesurait pas moins de 0 m 80 centimètres.

TRANCHÉE N° 65

de Niorteau

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 250 m. — Longueur : 322 m. — Profondeur : 3 m 69. — Altitude : 208 m 37. — Direction : N-S.

Digitized by Google

Nous retrouvons ici les micaschistes fins de la gare de Saint-Pardoux, micaschistes qui se montrent sur bien des points de la commune de Mazières-en-Gâtine, et que nous savons exister au-dessous des couches liasiques et tertiaires signalées précédemment.

L'altération de la roche est très avancée, néanmoins l'orientation des feuillets, assez lisible, nous a permis de relever une direction sensiblement SE-NO, avec pendage de 50 à 55° au sud-ouest.

TRANCHÉE N° 66

d'Ouge

communes de Mazières-en-Gâtine et de Verruyes.

Distance : 460 m. — Longueur : 806 m. — Profondeur : 10 m 91. — Altitude : 205 m 94. — Direction : NO-SE.

Coupe les assises les plus supérieures du terrain primitif. Elles sont composées d'une masse puissante de schiste feldspathisé quartzeux qui, sur certains points, passe pour ainsi dire au quartzite. Cette roche, presque entièrement décomposée sur toute la hauteur de la tranchée, forme une argile ocreuse d'un roux-jaunâtre, facile à distinguer des assises argileuses sidérolithiques dont la teinte est franchement brune, souvent rougeâtre.

Vers l'extrémité sud-est, le schiste a résisté aux agents réducteurs ; il est alors fort dur, de couleur assez foncée, gris bleuâtre ou verdâtre, sa texture est très compacte et sa cassure terreuse.

L'inclinaison et la direction des couches nous ont paru être les mêmes que celles des micaschistes précédents.

La même roche est mise à jour, quatre cents mètres plus loin, dans une tranchée de peu d'importance, où elle présente les mêmes caractères que dans celle-ci.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 67

de la Tesserie

commune de Verruyes.

Distance : 674m. — Longueur : 232m. — Profondeur : 1m81. — Altitude : 184m84. — Direction : NNE-SSO.

Petite tranchée ouverte, comme la précédente, dans le schiste feldspathisé de la partie supérieure des terrains primitifs.

La roche, fortement altérée, présente ici tous les caractères que nous lui connaissons déjà.

TRANCHÉE N° 68

des Grais

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 550m. — Longueur : 392m. — Profondeur : 5m14. — Altitude : 178m17. — Direction : NNE-SSO.

Première tranchée ouverte dans les couches inférieures du Cambrien, — zone n° 3, — formées de phyllade argileux et sériciteux gris assez foncé, parfois plus clair, diversement nuancé de rose, de vert ou de jaune. D'assez nombreux lits de quartzites sont subordonnés à ce phyllade; ils sont en majeure partie fort noirs et charbonneux, et le quartz y prend un aspect moiré qui donne à la roche un éclat particulier d'un fort joli effet.

Les couches paraissent affecter une direction sensiblement la même que celle des micachistes supérieurs, mais leur plongement au sud-ouest n'est pas moindre de 70° à 75°.

TRANCHÉE N° 69

1er de l'Oucherie

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 202m. — Longueur : 281m. — Profondeur . 6m88. — Altitude : 175m91. — Direction : ENE-OSO.

Digitized by Google

Traverse des phyllades argileux fort peu sériciteux, analogues aux Urthonschiefer, de même formation que les précédents, — zone n° 3. — Le plongement des couches paraît encore être sud-ouest, mais l'angle n'est plus que de 30° à 35°.

Vers l'extrémité sud-ouest, se montrent de nombreuses intrusions de quartz gras laiteux, ayant toutes les apparences du quartz des granulites. La plus grande épaisseur de ces bandes quartzeuses ne dépasse pas un mètre, elle est bien souvent moindre de 0m 25 centimètres.

TRANCHÉE N° 70

2e de l'Oucherie

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 247m. — Longueur : 614m. — Profondeur : 6m12. — Altitude : 167m08. — Direction : NNE-SSO.

Coupe à nouveau les phyllades à séricite, — zone n° 3, — dont les feuillets, inclinant au sud-ouest comme précédemment, sont très tourmentés et, sur certains points, paraissent avoir subi les effets du métamorphisme, ainsi que semblent l'attester les innombrables cristaux de feldspath qui y sont développés.

TRANCHÉE N° 71

de la Plaisannière

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 230m. — Longueur : 150m. — Profondeur : 4m 12. — Altitude : 159m15. — Direction : NNE-SSO.

Petite tranchée ouverte dans les mêmes phyllades à séricite que précédemment, — zone n° 3.

A proprement parler, cette tranchée n'existe plus, elle a été le point de départ d'une immense ballastière qui s'étend aujourd'hui presque jusqu'à la 2e tranchée de l'Oucherie décrite plus haut.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 72

Les Taillées

commune de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 82m. — Longueur : 258m. — Profondeur : 3m97. — Altitude : 157m. — Direction : NNE-SSO.

Traverse toujours les couches du même horizon géologique, — zone n° 3, — formées de phyllade à séricite avec nombreux cristaux de feldspath développés par métamorphisme. Les feuillets de la roche, qui est en grande partie décomposée, reprennent ici leur plongement de 70° à 75° sud-ouest, affectant une direction sensiblement SE-NO.

Dans la partie sud de la tranchée, à travers les feuillets de phyllade à séricite, on observe une multitude de filons de quartz granulitique.

TRANCHÉE N° 73

de la Porche

communes de la Chapelle-Bâton et de Mazières-en-Gâtine.

Distance : 160m. — Longueur : 364m. — Profondeur : 10m09. — Altitude : 157m12. — Direction : N-S.

Grande et belle tranchée ouverte encore dans les phyllades à séricite, — zone n° 3, — dont les couches ont le même pendage sud-ouest et affectent la même direction que dans la tranchée précédente.

On y remarque également quelques filons de quartz granulitique, et le phyllade renferme aussi beaucoup de feldspath développé par métamorphisme.

TRANCHÉE N° 74

du Breuillac

commune de la Chapelle-Bâton.

Distance : 236m. — Longueur : 340m. — Profondeur : 6m97. — Altitude : 149m. — Direction : NE-SO.

Digitized by Google

Fig 15.

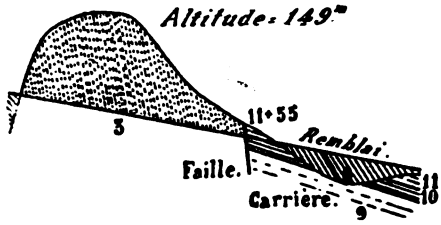

3 Phyllade à séricite.
9 Liasien, pierre rousse.
10 Toarcien inf. Calc. à Oolithes ferrugineuses.
11 Toarcien moy. Argile et calc. marneux.
55 Sidérolithique, argile rougeâtre.

Dernière tranchée ouverte dans le massif de phyllade à séricite, — zone n° 3, — avec cristaux de feldspath métamorphique et filons de quartz granulitique. Les couches ont encore subi un redressement plus considérable que partout ailleurs, car elles sont ici presque perpendiculaires avec un léger pendage au sud-ouest.

A l'extrémité sud, durant vingt-cinq ou trente mètres, on remarque quelques traces de marne calcaire bleuâtre du Toarcien, — zone n° 11, — mélangée à des restes d'argile sidérolithique rougeâtre, avec rognons de silex, — zone n° 55. — Cette portion de sidérolithique se distingue fort bien à première vue des argiles grises ou jaunâtres produites par la décomposition du phyllade. Dans un des fossés latéraux, au-dessous des marnes toarciennes, se montre le banc de calcaire oolithique à *Am. bifrons*, — zone n° 10, — et dans une carrière située à gauche de la voie, quelque trente mètres plus loin, on peut étudier les couches supérieures du Liasien formées de grès grossier, parfois friable et comme sableux ; on y trouve en quantité *Belemnites paxillosus*, Voltz. et quelques

Pecten æquivalvis, Sow.
— *cfr. frontalis*, Dumort.
Terebratula punctata, Sow, etc. etc.

Nous croyons pouvoir dire que les couches du Liasien viennent butter par faille contre les Phyllades cambriens,

Digitized by Google

et ne sont pas ici les restes d'un dépôt littoral effectué au pied d'une falaise de la mer liasienne ; l'éboulis que l'on remarque au contact des Phyllades, la présence d'argile sidérolithique sur le Toarcien, son absence sur le reste de la tranchée et d'autres menus détails sont pour nous des indices suffisants, nous permettant d'affirmer le fait que, du reste, nous espérons avoir l'occasion de démontrer ultérieurement.

TRANCHÉE N° 75

du Verdail

commune de Saint-Christophe.

Distance : 812m. — Longueur : 288m. — Profondeur : 1m14. — Altitude : 132m. — Direction : E-O.

Petite tranchée entièrement ouverte dans les argiles rougeâtres sidérolithiques, avec silex souvent brisés à la surface, — zone n° 55.

Quatre cents mètres plus loin, la ligne entame encore ces argiles sur une faible profondeur, durant deux cents mètres environ.

TRANCHÉE N° 76.

de Phlé

commune de Saint-Christophe.

Distance : 644m. — Longueur : 946m. — Profondeur : 4m47. — Altitude : 128m44. — Direction : NNE-SSO.

Coupe encore les argiles sidérolithiques à silex, — zone n° 55, — sur toute sa longueur. Dans la première moitié, qui est véritablement sans importance, apparaissent les calcaires du Bajocien moyen, — zone n° 15, — avec *Am. (Cosmoceras) Garanti*, d'Orb. et *Terebratula sphæroïdalis*, Sow., espèces qui caractérisent le niveau supérieur de cette zone.

Les calcaires paraissent corrodés à leur point de contact avec les argiles sidérolithiques et, presque toujours, sont fortement durcis à la surface.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 77

de la Station

commune de Saint-Christophe.

Distance : 418m. — Longueur : 570m. — Profondeur : 2m40. — Altitude : 119m64. — Direction : N-S.

Tranchée ouverte, deux cents mètres au sud de la station de Champdeniers, dans les argiles sidérolithiques à silex, — zone n° 55. — Son peu de profondeur ne permet pas de constater quel est le niveau géologique des calcaires sous-jacents, mais nous croyons, d'après des indications prises non loin de là, qu'ils appartiennent à la partie supérieure du Bajocien à *Am.* (*Parkinsonia*) *Parkinsoni*, Sow., — zone n° 16.

TRANCHÉE N° 78

du Breuil

commune de Saint-Christophe.

Distance : 690m. — Longueur : 436m. — Profondeur : 4m07. — Altitude : 110m77. — Direction : N-S.

Recoupe les argiles sidérolithiques rougeâtres à silex, — zone n° 55, — au milieu desquelles émergent des masses de calcaire blanchâtre appartenant, selon toutes vraisemblances, au Bajocien supérieur, — zone n° 16. — Ce calcaire présente à sa surface les mêmes phénomènes de durcissement et de corrosion déjà signalés.

Les trois dépôts sidérolithiques que nous venons successivement d'examiner, n'étant pas d'une très grande puissance, paraissent altérés, sur presque toute leur profondeur, par l'action prolongée des phénomènes atmosphériques ; aussi n'offrent-ils pas les caractères typiques que nous leur connaissons sur divers points du département, entre autres, aux environs de Celles-sur-Belle.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 79

de la Carte

communes de Cherveux et de Saint-Christophe.

Distance : 824 m. — Longueur : 1292m. — Profondeur : 10m06. — Altitude : 105m. — Direction : N-S.

FIG. 16.

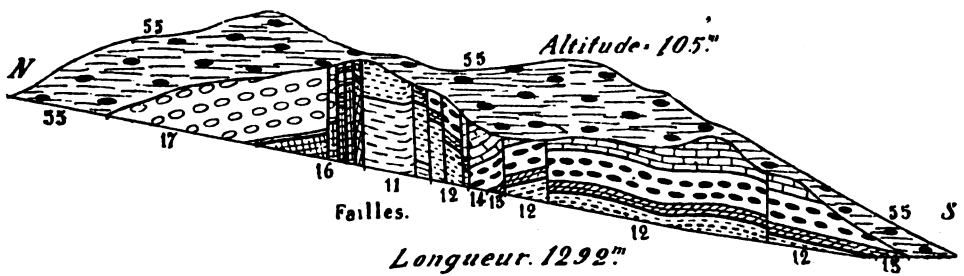

11 Toarcien moy. Argile et Calc. à *Grammoceras.*
12 — sup. id. id. à *Ludwigia.*
13 Bajocien inf. (supra lias) oolithique.
14 — — Calc. subcristallin bleu.
15 Bajocien moy. Calc. gris à lits argileux.
16 — sup. Calc. blanc à *P. Parkinsoni.*
17 Bathonien inf. Calc. à silex blanc-jaunâtre.
55 Sidérolithique. Argile-rougeâtre.

Digitized by Google

Grande et belle tranchée dans laquelle les couches de l'oolithe inférieure, légèrement redressées, viennent butter contre un système compliqué de failles ; celles-ci relèvent les couches toarciennes et forment l'amorce nord d'un pli synclinal se terminant, sur la rive gauche de la Sèvre niortaise, au côteau qui la domine au sud, et dont nous aurons occasion d'étudier la coupe lors de la description de la tranchée de Bel-Air.

La portion de l'oolithe inférieure que l'on voit dans la première partie de la tranchée, comprend : les couches inférieures du Bathonien formées des calcaires blancs à silex, dits de Souché; le *banc pourri* avec ses fossiles caractéristiques :

Am. (*Stephanoceras*) *zigzag*, d'Orb.
Am. (*Parkinsonia*) *ferrugineus*, Oppel.
Terebratula sphæroïdalis, Sow.

— zone n° 17, — et au-dessous quelques bancs des calcaires blancs à *Am.* (*Parkinsonia*) *Parkinsoni*, Sow. du Bajocien supérieur, — zone n° 16. — Cinq failles successives font remonter ces couches de quatre mètres environ, en leur donnant des inclinaisons différentes ; le pendage général a lieu vers le nord.

Dans le reste de la tranchée, huit failles font surgir les couches supérieures du Toarcien, — zones n° 11 et n° 12, — que surmontent, en allant vers le sud, des bancs de plus en plus nombreux de calcaire appartenant au Bajocien inférieur et moyen, — zones n° 13, n° 14 et n° 15. — Le pendage des couches de cette seconde portion a lieu vers le sud, sous un angle assez faible.

Toute la partie supérieure de ces divers terrains est ravinée et recouverte d'un dépôt, parfois puissant, d'argile rougeâtre sidérolithique, avec nombreux silex, — zone n° 55.

L'étude de cette tranchée nous a permis de constater plusieurs faits intéressant particulièrement la stratigraphie de nos horizons géologiques. A la partie supérieure

Digitized by Google

du Toarcien, le niveau à *Rhynchonella cynocephala*, Rich. a considérablement diminué de puissance et n'atteint plus ici que 0m50 à 0m60 centimètres d'épaisseur. Sa partie supérieure passe insensiblement à la couche suivante à *Am. (Harpoceras) Murchisonæ*, Sow., laquelle est séparée par une mince couche argileuse de la zone à *Am. Sowerbyi* et *Sauzei;* de plus, cette dernière zone formée de calcaire ou plutôt de grès calcaire fin, bleuâtre ou rougeâtre, renferme, dans sa masse, des parties plus compactes et partiellement siliceuses qui semblent être des rognons de silex en formation. Toutefois, des rognons siliceux nettement caractérisés se montrent en certains points, de même que sur une grande partie de la lisière de la Gâtine, et paraissent alors former une sorte de transition ou de passage aux calcaires du Bajocien inférieur à silex que l'on observe plus à l'est, dans la Vienne, et sur le versant nord-est, de Poitiers à Montreuil-Bellay.

TRANCHÉE N° 80

de Malvault

commune de Cherveux.

Distance : 1128m. — Longueur : 262m. —Profondeur : 2m60. — Altitude : 80m50. — Direction : NE.-SO.

Petite tranchée coupant la partie moyenne du Bajocien formée des bancs supérieurs de la zone à *Am. Sowerbyi* et *Sauzei*, — zone n° 14, — et des bancs inférieurs de la zone à *Am. Humphriesi*, — zone n° 15. — L'ensemble des couches calcaires, sur la description desquelles nous n'avons pas lieu de nous étendre ici, plonge vers la vallée de la Sèvre, comme précédemment.

Avant cette tranchée, près du pont construit pour le chemin vicinal n° 10, de Cherveux à Malvault, une fouille nous a montré la partie inférieure du Bajocien, — zones n° 13 et n° 14, — surmontant les marnes et calcaires marneux du Toarcien supérieur, — zone n° 12. — Ces dernières

Digitized by Google

couches forment actuellement le fond d'une petite mare.

A l'autre extrémité, une tranchée, ouverte pour le redressement du chemin de Rouvres à Cherveux, traverse les calcaires grisâtres à structure subcristalline ou spathique du Bajocien moyen, — zone n° 15; — tandis qu'une carrière un peu plus au sud, sur le massif qui domine la voie, deux cents mètres à gauche, est ouverte dans le calcaire blanc à *Am. Parkinsoni*, — zone n° 16, — sur une dizaine de mètres en profondeur.

TRANCHÉE N° 81

de la Grange-Malvault

commune d'Echiré.

Distance : 502 m. — Longueur : 158 m. — Profondeur : 2 m 14. — Altitude : 72 m. — Direction : NE-SO.

Ouverte dans la moitié inférieure des calcaires ou grès calcaires blancs du Bajocien supérieur, — zone n° 16, — à *Am.* (*Parkinsonia*) *Parkinsoni.* Cette tranchée est peu profonde et les couches traversées sont presque entièrement réduites en moëllons. Le grain de la pierre est grossier, parfois subcristallin; sa couleur est blanchâtre ou jaunâtre.

TRANCHÉE N° 82

de la Polanerie

commune d'Echiré.

Distance : 150 m. — Longueur : 443 m. — Profondeur : 3 m 04. — Altitude : 68 m 90. — Direction : N.-S.

Recoupe le calcaire blanc du Bajocien supérieur, — zone n° 16, — dans ses assises élevées; le grain de la pierre, quoique encore grossier, est cependant plus fin et d'un blanc plus pur que précédemment. Nous pensons que les couches traversées par cette tranchée sont précisément les mêmes que celles exploitées dans la partie inférieure des carrières d'Echiré et de Sainte-Pezenne, près Niort, notam-

Digitized by Google

ment, dans celle de M. Laubreton, sur la route de Coulonges, où le *banc pourri* qui les surmonte est si nettement caractérisé.

Quelque cent mètres plus au sud, au flanc nord d'une petite vallée sèche que traverse la ligne, on a exploité ces mêmes couchés au milieu desquelles une mince tranche de calcaire bathonien, surmontant le banc pourri, se trouve encaissé entre les calcaires du Bajocien supérieur.

TRANCHÉE N° 83

du Vallon

commune d'Echiré.

Distance : 332 m. — Longueur : 139 m. — Profondeur : 1 m 79. — Altitude : 61 m 20. — Direction : N-S.

Petite tranchée montrant les couches inférieures du calcaire blanc du Bathonien, — zone n° 17. — Le banc pourri peut s'observer à 80 centimètres ou 1 mètre au-dessous de la plate-forme, et les couches traversées, presque partout réduites en moëllons, appartiennent au *banc roux*, au *banc froux* et en partie au *banc de cinq pieds* de nos carrières de Souché, avec les rognons de silex caractéristiques. Leur inclinaison est sensiblement la même que celle de la voie.

TRANCHÉE N° 84

de Chalusson

commune de Saint-Gelais.

Distance : 298 m. — Longueur : 478 m. — Profondeur : 7 m 32. — Altitude : 61 m 30. — Direction : N-S.

Ouverte entièrement dans la partie inférieure du Bathonien, — zone n° 17. — A la base, dans les fossés latéraux, affleure le *banc pourri* avec ses fossiles caractéristiques :

Digitized by Google

Belemnites bessinus, d'Orb.
Am. (*Oppelia*) *fuscus*, Quenst.
— (*Parkinsonia*) *ferrugineus*, Oppel.
— (*Stephanoceras*) *zigzag*, d'Orb.
— (*Morphoceras*) *pseudo-anceps*, Douv.
Pholadomya ovulum, Ag.
— *amathusia*, Orb.
Terebratula sphæroidalis, Sow.
— *Quillyensis*, Bayle.
Collyrites ovalis, Ag.

Puis viennent, au-dessus, toutes les couches exploitées dans nos carrières de Souché, du *banc rouge*, à la base, au *banc de chailles*, dont les moëllons sont mélangés à la terre végétale, au sommet. L'ensemble du terrain incline encore au sud, mais moins que précédemment.

De nombreuses fractures brisent les couches du haut en bas, mais sans produire de mouvements appréciables ; une seule, dans la moitié sud, les abaisse de vingt centimètres environ.

Les calcaires blanchâtres ou légèrement roux à la base sont grenus et contiennent de nombreux rognons de silex d'un blanc laiteux ou faiblement jaunâtre. Les fossiles, fort peu abondants, sont presque toujours indéterminables.

TRANCHÉE N° 85

de Suiré

commune de Saint-Gelais.

Distance : 130 m. — Longueur : 296 m. — Profondeur : 6 m 40. — Altitude : 54 m 10. — Direction : NE-SO.

Cette tranchée recoupe le même niveau géologique que la précédente, sauf les deux bancs supérieurs qui ne s'y montrent pas. Les ruptures ont produit des mouvements un peu plus accentués, mais, dans leur ensemble, les couches paraissent toujours suivre l'inclinaison de la voie, qui est de 0 m 01 par mètre vers la vallée de la Sèvre.

Digitized by Google

Les alluvions anciennes de cette dernière s'élèvent sur le coteau, au sud de la tranchée et en dehors d'elle, à l'altitude de quarante-trois mètres. Nous retenons cette cote qui pourra nous servir ultérieurement pour établir les limites vraies qu'ont atteintes les eaux de notre fleuve aux âges quaternaires.

D'après cette cote, la Sèvre pouvait avoir alors une largeur de près de sept cents mètres à la traversée de la ligne, et devait affleurer, sur l'autre rive, juste au point d'intersection de la voie avec le coteau.

TRANCHÉE N° 86

de la station d'Echiré

commune d'Echiré.

Distance : 672 m. — Longueur : 737 m. — Profondeur : 7 m 38. — Altitude : 53 m 78. — Direction : NE-SO.

Après avoir franchi la Sèvre sur un pont métallique élevé de treize mètres au-dessus du fond de la vallée, on arrive à la tranchée de la station d'Echiré, encore creusée dans le Bathonien inférieur, — zone n° 17.

Le *banc pourri* ne se montre pas à jour ; le plus profond qui ait été attaqué est, croyons-nous, le *banc roux*, intimement uni, à sa partie supérieure, avec le *banc froux*, ainsi que nous avions déjà pu le constater en divers points des tranchées précédentes. Tous les bancs sont découpés par de nombreuses diaclases et réduits en moëllons supérieurement.

Dans la première moitié, avant d'arriver à la station d'Echiré, l'argile sidérolithique, — zone n° 55, — recouvre le sommet de la tranchée d'un dépôt d'épaisseur très variable, — deux mètres cinquante à trois mètres au maximum.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 87

1re des Champs

commune d'Echiré.

Distance : 117m. — Longueur : 368m. — Profondeur : 1m84. — Altitude : 50m34. — Direction : NE-SO.

Coupe l'horizon supérieur aux calcaires à silex, — zone n° 17, — formant le passage du Bathonien inférieur au Bathonien supérieur. Un mince délit argilo-calcaire nous a fourni les débris d'une faune qui permet de classer ces calcaires immédiatement au-dessous des couches à *Am. arbustigerus* franche ; savoir :

Am. (*Stephanoceras*) *linguiferus*, d'Orb.
— — cfr. *zigzag*, d'Orb.
— (*Sphæroceras*) *Ymir*, Oppel.
— (*Œcotraustes*) *genicularis*, Waagen.
— (*Pictonia*), cfr. *arbustigerus* ou *procerus*.

TRANCHÉE N° 88

2me des Champs

commune d'Echiré.

Distance : 144m. — Longueur : 313m. — Profondeur : 1m68. — Altitude : 55m. — Direction : NNE-SSO.

Ressemble à la précédente ; toutefois elle en diffère par l'inclinaison des couches qui se relèvent maintenant dans la direction de la terrasse limitant la vallée, sur la rive gauche de la Sèvre, et, aussi, par la présence d'argiles rougeâtres sidérolithiques qui recouvrent la première moitié de sa longueur.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 89

de Bel-Air

commune de Saint-Gelais.

Distance : 965^{m}. — Longueur : 1514^{m}. — Profondeur : 8^{m}78. — Altitude : 77^{m}71. — Direction : NNE-SSO.

FIG. 17.

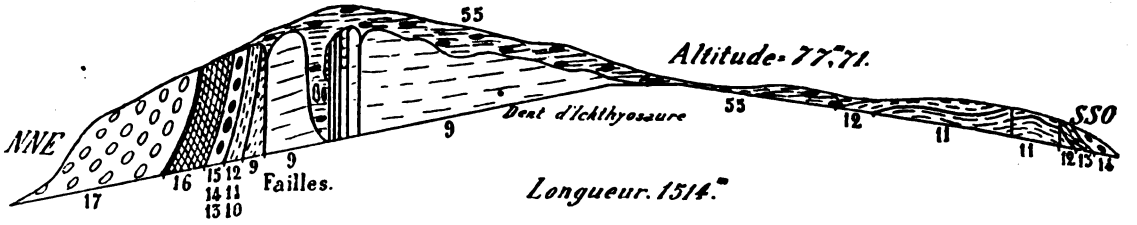

9 Liasien, pierre rousse.
10 Toarcien inf. Calc. oolithique.
11 Toarcien moy. Argile à *Grammoceras*.
12 Toarcien sup. Argile à *Ludwigia*.
13 Bajocien inférieur. (Supra-lias).
14 Bajocien inf. Calc. subcristallin bleu.
15 — moy. Calc. gris à lits argileux.
16 — sup. Calc. blanc à *P. Parkinsoni*.
17 Bathonien inf. Calc. à silex blanc-jaunâtre.
55 Sidérolithique. Argile rougeâtre.

Digitized by Google

Cette belle coupe permet une étude détaillée de l'amorce sud du pli synclinal que nous avons eu déjà l'occasion de signaler en décrivant la tranchée de la Carte. (cfr. Tr. 79).

Elle traverse en entier la dernière arête anticlinale qui borde le massif de la Gâtine, au nord de Niort, faisant une sorte de voussure entre la vallée haute de la Sèvre et la région située plus au sud.

Cette voussure est formée par les terrains du Lias. Les travaux ont mis à jour les grès liasiens, — zone n° 9, — dans la partie nord, et les marnes et calcaires toarciens, — zones n^{os} 11-12 — dans la partie sud. Toutes ces couches affectent un léger pendage au nord.

Aux grès liasiens, dont les strates sont brisés par de nombreuses failles remplies d'argile sidérolithique brune, viennent s'accoler les couches de l'oolithe inférieur précédées des assises toarciennes disloquées et étirées le long des parois de la faille. On voit d'abord, le banc de calcaire argileux oolithique à *Am.* (*Harpoceras*) *Murchisonæ*, — zone n° 13, — les calcaires subcristallins bleus et rouges à *Am.* (*Sonninia*) *Sowerbyi*, et *Am.* (*Sphæroceras*) *Sauzei*, — zone n° 14; — puis viennent les calcaires gris-bleuâtre caractérisés par les Ammonites du groupe de *Am.* (*Stephanoceras*) *Humphriesi*, et les calcaires grisâtres à minces lits argileux avec *Cosmoceras Garanti*, *Niortense* et autres espèces déroulées, probablement du même groupe : *Toxoceras*, *Ancyloceras*, etc., — zone n° 15; — à ces derniers, succèdent les calcaires blanchâtres du niveau de Sainte-Pezenne, — zone n° 16. — Le Bathonien débute, comme toujours, par le *banc pourri*, facilement reconnaissable, suivi des épaisses couches de calcaire blanc à silex du niveau de Souché, — zone n° 17.

A l'autre extrémité, les couches toarciennes donnent appui aux bancs inférieurs du Bajocien que nous aurons bientôt occasion de revoir en détail.

Parmi les nombreux fossiles que nous ont fournis ces divers niveaux, nous n'indiquerons qu'une rareté. C'est une jolie petite dent de deux centimètres et demi de long

Digitized by Google

et d'un centimètre de diamètre à la base, qui a dû, autrefois, faire l'ornement d'un maxillaire d'Ichthyosaure. Nous l'avons trouvée dans les grès liasiens (pierre rousse), vers la partie inférieure des couches mises à jour, 150 mètres environ avant d'atteindre en haut de la rampe.

TRANCHÉE N° 90

du Vigon

commune de Saint-Gelais.

Distance : 256 m. — Longueur : 298 m. — Profondeur : 1 m 98. — Altitude : 66 m 47. — Direction : NNE-SSO.

Cette tranchée, peu profonde, est ouverte dans les calcaires blancs à silex du Bathonien inférieur, — zone n° 17, — dont toutes les couches visibles sont réduites en moëllons et ne présentent à l'étude aucune particularité remarquable.

TRANCHÉE N° 91

des Fontenelles

communes de Saint-Gelais et de Souché.

Distance : 422 m. — Longueur : 2166 m. — Profondeur : 5 m 87. — Altitude : 69 m 93. — Direction : NE-SO.

La première moitié de cette tranchée est fort intéressante, car elle fournit une belle coupe des assises bajociennes superposées directement au Toarcien. Les couches y sont disloquées par une dizaine de failles, résultats secondaires des mouvements qui ont produit l'anticlinal signalé précédemment.

Les couches du Lias supérieur, mises à jour, montrent une vingtaine de lits alternativement calcaires et argileux dont les supérieurs, sur une épaisseur de deux mètres, renferment les fossiles caractéristiques du toarcien supérieur, — zone 12 : — *Am.* (*Ludwigia*) *Opalinus. Am.* (*Ludwigia*) *mactra*, Dumort, etc., *Ortrea Beaumonti* et *Rynchonella cynocephala*, Rich. Les inférieurs appar-

Digitized by Google

tiennent au niveau moyen, — zone n° 11, — ainsi que l'indiquent *Am.* (*Grammatoceras*) *Eseri*, *Am.* (*Grammoceras*) *Toarcensis*, Orb. *Belemnites brevis*, *Plagiostoma Toarcensis*, etc.

Au-dessus, se montre la couche de calcaire argileux oolithique à *Am.* (*Harpoceras*) *Murchisonæ*, — zone n° 13, — souvent unie inférieurement aux argiles toarciennes, avec quelques rares *Ostrea Beaumonti* et *Rynchonella cynocephala* à la base, tandis que la partie supérieure est nettement séparée du Bajocien vrai par un mince lit argileux, rougeâtre, oolithique.

Le Bajocien proprement dit commence avec les calcaires bleus à pavés, niveau des *Am. Sowerbyi et Sauzei*, — zone n° 14, — dont nous avons relevé la coupe ci-dessous.

Niveau des Sphæroceras.	Petit lit d'argile noirâtre à coprolithes ? ou rognons phosphatés	0 m 05
	Banc de calcaire subcristallin bleuâtre, taché de rouge par place et ocreux supérieurement. . .	0 40
	Petit banc de calcaire bleuâtre à pavés.	0 10
	Banc de même calcaire avec parties siliceuses en forme de rognons.	0 30
	Petits bancs de même calcaire à masses siliceuses. .	0 40
	Premier banc de calcaire bleuâtre et rougeâtre, avec masses siliceuses par places.	0 40

Calcaire oolithique à *Am. Murchisonæ.*

Nous remarquerons toutefois que l'individualité et la continuité de chaque banc ne sont pas absolues sur une grande longueur, mais que les passages des uns aux autres, en toutes proportions, sont fréquents, de sorte qu'il est assez difficile de comparer rigoureusement deux coupes prises sur des points même assez rapprochés.

Au-dessus des calcaires à pavés, séparées d'eux par le petit lit d'argile noirâtre à coprolithes ? ou rognons phosphatés, se montrent les couches du Bajocien moyen, — zone n° 15, — dont voici la coupe de haut en bas :

Digitized by Google

Calcaire blanc-jaunâtre de la zone à *Am. Parkinsoni*, avec *Am. Garanti* à la base.

Niveau des Cosmoceras.	Mince lit de marne calcaire schistoïde. . . .	0 05
	Banc de calcaire gris formant parfois deux couches.	0 25
	Mince lit argilo-calcaire schistoïde. . .	0 05 à 0 10
	Banc de calcaire gris.	0 25
	Mince lit argileux, gris-noirâtre, avec coprolithes? ou rognons phosphatés.	0 05 à 0 10
Niveau des Stephanoceras.	Calcaire gris avec *Am. Niortensis* en dessus .	0 60
	Calcaire gris, marneux, schistoïde supérieurement	0 40
	Calcaire gris avec délit argileux	0 55
	Calcaire gris argilo-siliceux par place	0 20

Petit lit d'argile noirâtre à coprolithes? ou rognons phosphatés de la zone précédente.

Comme l'indique notre coupe, le niveau supérieur est caractérisé par l'abondance d'Ammonées du genre *Cosmoceras: Am. Niortensis, Garanti;* (*Toxoceras*) *Orbignyi*, *Ancyloceras annulatum*, etc. ; tandis qu'au niveau inférieur on rencontre surtout des *Stephanoceras* du groupe de *Humphriesi* et *Blagdeni.*

Ces divers terrains ne se montrent que dans la partie nord de la tranchée : du commencement, au passage supérieur du chemin du Vigon, sur une longueur d'environ deux cent cinquante mètres. Au-delà, jusqu'à l'extrémité sud, s'étendent les calcaires blancs ou jaunâtres à *Am. Parkinsoni*, — zone n° 16, — qui couronnent le tout; leur base est quelque peu fossilifère et nous y avons recueilli avec *Am.* (*Parkinsonia*) *Parkinsoni*, *Am.* (*Cosmoceras*) *Garanti* et de rares *Terebratula sphæroidalis.*

Tout le sommet de la tranchée est recouvert d'un mince manteau d'argile rougeâtre sidérolithique qui forme la terre végétale et remplit des poches au milieu des calcaires bajociens.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 92

de Chatreuil

commune de Niort.

Distance : 766 m. — Longueur : 722 m. — Profondeur : 12 m 77. — Altitude : 50 m 73. — Direction : N-S.

Grande et profonde tranchée mettant à jour les calcaires supérieurs du Bajocien à *Ammonites Parkinsoni*, — zone n° 16, — et les calcaires inférieurs du Bathonien, calcaires à silex blanc-jaunâtre, — zone n° 17, — séparés par la couche fossilifère caractéristique, dite *banc pourri*. Deux failles divisent cette tranchée en trois parties : dans la première, les couches inclinent faiblement au nord, et le banc pourri vient en affleurement au niveau du pont du Bas-Chatreuil ; dans la seconde, les couches plongent au sud sous un angle de 15 à 18°, tandis que dans la troisième, elles sont presque horizontales, avec un léger pendage au sud.

Le *banc pourri* nous a fourni tous les fossiles caractéristiques de ce niveau :

Belemnites bessinus, d'Orb.
Am. (*Parkinsonia*) *ferrugineus*, Oppel.
— (*Stephanoceras*) *zigzag*, Orb.
— (*Morphoceras*) *pseudo-anceps*, Douv.
Pholadomya amathusia, Orb.
Terebratula sphæroïdalis, Sow., etc., etc.

Les calcaires bathoniens, fort pauvres, ne nous ont montré que des fragments indéterminables.

Entre cette tranchée et la précédente, le Lambon coule, à ses heures, sur les couches supérieures du Liasien (pierre rousse), qui ont été attaquées lors des fondations du pont.

A l'extrémité sud, avant d'arriver à la tranchée de la gare de Niort, le sous-sol de la vallée Guyot est formé par la pierre bleue à pavés du bajocien inférieur, — zone n° 14, — au-dessous de laquelle les argiles toarciennes forment un plan imperméable.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 93

de Niort (station)

commune de Niort.

Distance : 766 m. — Longueur : 750 m. — Profondeur : 9 m 40. — Altitude : 37 m. — Direction : NE-SO.

FIG. 18.

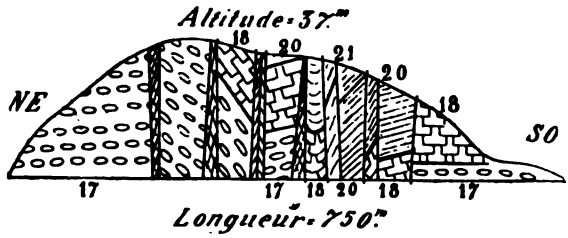

17 Bathonien inf. Calc. à silex.
18 — sup. à *Am. aspidoïdes.*
20 Callovien à *Am. anceps.*
21 — sup. Cal : schistoïde.

Dans cette tranchée, le terrain, par ses nombreuses fractures, paraît préluder au mouvement général d'affaissement que l'on constate un peu plus loin, après le pont de la route de Brioux (Pont d'Inkermann); affaissement qui a amené les couches calloviennes à un niveau bien inférieur (19 mètres environ) au bajocien formant mur.

Dans la première moitié, on peut voir les calcaires bathoniens à silex, — zone n° 17, — dont les strates, fortement broyés et mélangés le long des lignes de ruptures, sont d'abord horizontaux, puis inclinent ensuite au sud-est et montrent, pendant une centaine de mètres, les couches supérieures à *Am. arbustigerus* et *Am. aspidoïdes*, — zone n° 18, — et même un peu du Callovien à *Am. anceps*, — zone n° 20, — les couches à *Am. macrocephalus*, — zone n° 19, — faisant défaut.

Après une nouvelle faille dans laquelle les calcaires à silex, — zone n° 17, — sont brisés en tous sens, on observe un effondrement des couches calloviennes au delà duquel le Bathonien supérieur apparaît à nouveau, jusqu'à cent mètres au delà de l'extrémité sud-ouest de la tranchée.

Digitized by Google

Les couches calloviennes effondrées sont fractionnées en cinq tronçons dont l'inclinaison générale, au nord-est, affecte des angles différents pour chacun. D'abord, le callovien inférieur à *Am. anceps*, — zone n° 20, — replié en fond de bateau, se montre directement superposé aux couches à *Am. aspidoïdes*, — zone n° 18, — puis, par deux fois, il descend au niveau de la voie et est surmonté alors des premières couches de calcaire argileux schistoïde à *Am. coronatus*, — zone n° 21, — desquelles le sépare un mince lit d'argile jaunâtre fossilifère. Enfin il reparaît seul dans les deux derniers tronçons, surmontant, comme précédemment, les calcaires fossilifères du Bathonien supérieur à *Am. aspidoïdes*.

Les fossiles observés à ces différents niveaux sont nombreux, nous ne citerons ici que les plus intéressants.

A la partie inférieure du Bradfordien, — zone n° 18 :

Am. (*Sphæroceras*) cfr. *Ymir*, Oppel.
— (*Oppelia*) cfr. *aspidoïdes*, Oppel.
— (*Pictonia*) *arbustigerus*, d'Orb.

A la partie supérieure :

Am. (*Pictonia*) *subbackeriæ*, d'Orb.
— (*Oppelia*) *aspidoïdes*, Oppel.
— (*Sphæroceras*) *bullatus*, d'Orb.
— (*Macrocephalites*) *macrocephalus*. Var. renflée.
— (*Cosmoceras*) *contrarius*, d'Orb.
— — *Julii*, d'Orb.
— (*Oxynoticeras*) *discus*, Sow.

Dans les couches argileuses du callovien à *Am. anceps*, — zone n° 20.

Am. (*Harpoceras*) *punctatus*, Sthal.
— (*Oppelia*) *subcostarius*, Oppel.
— (*Œcoptychius*) *refractus*, Ziet.
— (*Macrocephalites*) *Macrocephalus*, var. *Jacoti*.
— (*Reineckia*) *anceps*, Reink.
Terebratula dorsoplicata, Desl.

Digitized by Google

Enfin, dans le petit lit d'argile jaunâtre qui surmonte ces couches et les sépare des calcaires marneux schistoïdes et des marnes bleuâtres à *Am. Coronatus*, — zone n° 21 :

Belemnites hastatus, Blainv.
Am. (*Reineckia*) cfr. *anceps*, Reink.
— (*Stephanoceras*) *coronatus*, Brug.
— (*Cosmoceras*) *Jason*, Zieten.
— (*Peltoceras*) cfr. *athleta*, Philipps.
Rhynchonella acutiloba, Desl.
et nombreux fragments de crinoïdes.

TRANCHÉE N° 94

de Romagné

commune de Saint-Florent.

Distance : 1319 m. — Longueur : 205 m. — Profondeur : 1 m 69. — Altitude : 18 m 69. — Direction : NO-SE.

Ouverte dans des argiles gris-jaunâtre supérieures aux calcaires argilo-siliceux (pierre chauffante) de la base du Villersien, — zone n° 22. — La partie supérieure de ces argiles paraît avoir été remaniée par les eaux quaternaires, ainsi qu'en attestent les graviers répandus un peu partout.

TRANCHÉE N° 95

de Saint-Maurice

commune d'Aiffres.

Distance : 1906 m. — Longueur : 494 m. — Profondeur : 6 m 99. — Altitude : 34 m 39. — Direction : NO-SE.

Coupe la partie supérieure du Villersien, — zone n° 23, — et les argiles argoviennes à spongiaires, — zone n° 24, — dont les couches sont dénivelées par deux failles qui les abaissent vers le sud-ouest.

Le Villersien supérieur est formé par des marnes argileuses, bleuâtres, compactes, avec nombreux fossiles pyriteux :

Digitized by Google

Am. (*Cardioceras*) *cordatus*, Sow.
— (*Perisphinctes*) *convolutus*, Schloth.
— (*Neumayria*) *oculatus*, Philipps.
— (*Œcotraustes*) *crenatus*, Brug.
— (*Harpoceras*) *Henrici*, Orb.
— — *trimarginatus*, Oppel.
Pentacrinus (*Balanocrinus*) *pentagonalis*, Goldf. sp.

Le passage du Villersien aux couches argoviennes à spongiaires est formé d'une alternance de minces bancs de calcaire argilo-siliceux et des marnes précédentes qui, bleuâtres d'abord, passent promptement au gris-jaunâtre.

Avec l'apparition des blocs d'aigrain (masses de calcaire argilo-siliceux, corallien, empâtées dans les couches précédentes), on voit se développer la faune caractéristique de l'Argovien :

Belemnites hastatus, Blainv.
Am. (*Harpoceras*) *canaliculatus*, V. Buch.
— — *subclausus*, Oppel.
— — *hispidus*, Oppel.
— — *arolicus*, Oppel.
— (*Stephanoceras*) *Collini*, Oppel.
— (*Sphæroceras*) *Chapuisi*, Oppel.
— (*Perisphinctes*) *Schilli*, Oppel.
— — *virgulatus*, Oppel.
— (*Perisphinctes*) *Martelli*, Oppel.
— (*Peltoceras*) *transversarius*, Quenst.
— (*Aspidoceras*) *perarmatus*, d'Orb.
Terebratula Baugieri, d'Orb.
Megerlea pectunculus, Schloth.
Magnosia decorata, Ag.
Pseudodiadema priscum, Ag.
Cidaris filograna, Ag.
Collyrites granulosus, Ag.
et de nombreux spongiaires.

Les argiles argoviennes se continuent sur l'autre rive de la Guirande, petit ruisseau que traverse la ligne trois cents mètres après la tranchée de Saint-Maurice, jusqu'à

Digitized by Google

l'embranchement de la ligne de Ruffec. Elles ont été mises à jour, sur une très faible profondeur, dans toute l'étendue de la station d'Aiffres.

TRANCHÉE N° 96

de Saint-Clément

commune d'Aiffres.

Distance : 2027 m. — Longueur : 864 m. — Profondeur : 3 m 67. — Altitude : 36 m 92. — Direction : NNO-SSE.

Donne une jolie coupe de la partie supérieure du Rauracien à *Ammonites bimammatus*, — zone n° 25, — dont les couches inférieures, très marneuses, ménagent un passage graduel entre cette zone et le Rauracien inférieur (Argovien) ; tandis que les supérieures, devenant plus calcaires, passent insensiblement aux calcaires argileux du Séquanien inférieur à *Ammonites Achilles* (Astartien), — zone n° 26.

Les fossiles y sont rares, et les quelques échantillons que nous avons pu recueillir se rapportent aux espèces suivantes :

Am. (*Peltoceras*) *bimammatus*, Quenst.
— (*Harpoceras*) cfr. *Henrici*, d'Orb.
— (*Haploceras*) cfr. *Erato*, d'Orb.
— (*Perisphinctes*) sp ?
baguettes de Cidaris ? etc.

Vingt-et-une petites failles abaissent successivement toutes les couches au niveau de la voie où l'observateur peut aisément les étudier, et donnent à l'ensemble une légère inclinaison vers le sud.

TRANCHÉE N° 97

du Petit Perrot

commune d'Aiffres.

Distance : 388 m. — Longueur : 298 m. Profondeur : 1 m 27. — Altitude : 34 m 82. — Direction : NNO-SSE.

Digitized by Google

Petite tranchée ouverte dans les mêmes calcaires argileux que la précédente dont elle n'est, pour ainsi dire, que la continuation.

TRANCHÉE N° 98

de la Ruelle

commune de Fors.

Distance : 1874 m. — Longueur : 587 m. — Profondeur : 8m74. — Altitude : 54 m 68. — Direction : NNO-SSE.

Coupe d'abord quelques assises marneuses semblables à celles de la tranchée de Saint-Clément, — zone n° 25, — puis des calcaires argileux d'un blanc jaunâtre, subcrayeux, gélifs, à pâte fine et présentant en certains endroits l'aspect de calcaire lithographique ; on y rencontre de nombreux rognons de fer hydroxidé et des masses calcaréo-siliceuses d'aspects divers, peu volumineuses, souvent pyriformes, — zone n° 26 A.

Nous y avons recueilli :

Belemnites Royeri, d'Orb.
Am. (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb.
— (*Aploceras*) cfr. *Erato*, d'Orb.
— (*Oppelia*) cfr. *flexuosus*. Münst.
Pholadomya acuminata, Hartm.
et partie caudale d'un crustacé.

L'ensemble des couches incline légèrement au sud.

TRANCHÉE N° 99.

de Fors

commune de Fors.

Distance : 519 m. — Longueur : 611 m. — Profondeur : 2 m 98. — Altitude : 57 m 48. — Direction : N.-S.

Creusée dans le même terrain que la tranchée précédente, celle-ci en montre, croyons-nous, les couches supérieures inclinant faiblement au sud et réduites en

Digitized by Google

moëllons. Les quelques débris fossiles observés se rapportent aux mêmes espèces, surtout à *Ammonites* (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb.

TRANCHÉE N° 100

de Roy des Bois

commune de Marigny.

Distance : 1105 m. — Longueur : 556 m. — Profondeur : 2m60. — Altitude : 44m78. — Direction : NNE-SSO.

De même que la précédente, elle traverse les couches de l'horizon inférieur du Séquanien, — zone n° 26 A, — dont les bancs réduits en moëllons paraissent presque horizontaux.

On y rencontre les mêmes espèces fossiles, quoique toujours fort rares.

Durant le parcours de trois kilomètres et demi, qui sépare cette tranchée de la suivante (tranchée n° 101, de la Revêtison), la ligne affleure à deux reprises les calcaires argileux blanchâtres de ce niveau : une première fois, avant la gare, à environ treize cents mètres ; une seconde fois, huit cents mètres après.

TRANCHÉE N° 101

de la Revêtison

communes de Marigny et de la Revêtison.

Distance : 3433 m. — Longueur : 1147 m. — Profondeur : 7m54. — Altitude : 74m32. — Direction : NE-SO.

Grande tranchée ouverte dans les couches moyennes de l'Astartien, qui plongent légèrement au nord-est et semblent former le rebord sud d'un léger plissement synclinal dont le bord nord aurait été coupé par la tranchée de la Ruelle.

Les calcaires, blanc-jaunâtre, sont partout argileux et passent, surtout dans la première partie, à des marnes argileuses grises ; ils sont souvent tachés de rouille, et les

Digitized by Google

traces de fer hydroxidé sont nombreuses dans les failles et le long des diaclases découpant les couches en blocs que la gelée désagrège très facilement.

Les fossiles sont toujours les mêmes et fort rares :

Belemnites Royeri, d'Orb.
Am. (*Oppelia*) cfr. *flexuosus*, Münst.
Am. (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb.
Pholadomya acuminata, Hartm.

TRANCHÉE N° 102

de Beauvoir

communes de Beauvoir et du Cormenier.

Distance : 874 m. — Longueur : 2630 m. — Profondeur : 3 m 57. — Altitude : 76 m 34. — Direction : NE-SO.

Cette tranchée, peu profonde, mais la plus longue de toute la ligne, recoupe les couches moyennes de l'Astartien, — zone n° 26 A, — à un niveau stratigraphique plus élevé que celui de la tranchée précédente. Le calcaire devient aussi moins argileux, moins gélif et plus dur ; il passe parfois à la texture des calcaires lithographiques.

L'ensemble des couches paraît former un léger bombement indiquant l'arête anticlinale du plissement déjà signalé.

Les fossiles sont toujours fort rares, nous signalerons :

Am. (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb.
— (*Aspadoceras*) *altenensis*, d'Orb.
— — *Rupellensis*, d'Orb.
Pleurotomaria Mœschi, P. de Lor.
— *alba*, Quenst.
Pholadomya acuminata, Hart.

TRANCHÉE N° 103

de la Charrière (halte)

commune de Petit-Prissé.

Distance : 1700 m. — Longueur : 390 m. — Profondeur : 2 m 01. — Altitude : 43 m 82. — Direction : NNE-SSO.

Digitized by Google

Ouverte dans les couches supérieures des calcaires précédents, — zone n° 26 A, — qui inclinent au sud.

TRANCHÉE N° 104.

de la Charrière

commune de Petit-Prissé.

Distance : 170m. — Longueur : 140m. — Profondeur : 1 m 82. — Altitude : 46 m 57. — Direction : NNE-SSO.

Semblable à la précédente ; les couches ont une inclinaison plus forte vers le sud.

TRANCHÉE N° 105

de Grand-Prissé

communes de Petit-Prissé et de Belleville.

Distance : 200 m. — Longueur : 300 m. — Profondeur : 2 m 13. — Altitude : 49 m 16. — Direction : NNE-SSO.

Montre les couches les plus supérieures du niveau A, formant passage au niveau B de la zone astartienne du Séquanien, — zone n° 26 A, — les lits argileux qui séparent les bancs calcaires, deviennent plus épais et le calcaire lui-même tend à redevenir argileux, grisâtre, lavé de bleuâtre par places. Les couches plongent toujours au sud.

TRANCHÉE N° 106

de Beauregard

commune de Belleville.

Distance : 242 m. — Longueur : 316m. — Profondeur : 1 m 21. — Altitude : 49 m 92. — Direction : NE-SO.

Coupe les calcaires argileux avec lits d'argile blanc grisâtre appartenant aux couches supérieures de l'Astartien, — zone n° 26 B, — avec *Terebratula subsella*, Leym. et *Pinna lanceolata*, Sow.

Digitized by Google

TRANCHÉE N° 107

du Bois

commune de Belleville.

Distance : 284m. — Longueur : 340m. — Profondeur : 1m 14. — Altitude : 53m 94. — Direction : NE-SO.

Montre les mêmes calcaires argileux que la précédente, avec une inclinaison un peu plus forte au sud-ouest.

TRANCHÉE N° 108

de Belleville

commune de Belleville.

Distance : 466m. — Longueur : 492m. — Profondeur : 52m 22. — Altitude : 51m 80. — Direction : N-S.

Tranchée un peu plus profonde que les précédentes et ouverte, de même, dans les couches astartiennes supérieures, — zone n° 26 B. — La faune est un peu plus riche :

Natica Rupellensis, d'Orb.
Pterocera (*Harpagodes*) *aranea*, d'Orb.
Panopœa sinuosa, Rœm.
Astarte supracorallina, d'Orb.
Astarte cfr. *similis*, Goldf.
Trigonia Rupellensis, d'Orb.
Mytilus lumbricalis, d'Orb.
Terebratula subsella, Leym.

Avant d'arriver à la tranchée suivante, qui est la dernière de la ligne sur le territoire des Deux-Sèvres, les travaux ont encore montré ces couches sur une très faible profondeur, durant environ cent mètres.

TRANCHÉE N° 109

de Saint-Etienne-la-Cigogne

commune de Saint-Etienne-la-Cigogne.

Distance : 1040m. — Longueur : 580m. — Profondeur : 4m 50. — Altitude : 56m 17. — Direction : NNE-SSO.

Digitized by Google

Belle coupe des calcaires astartiens du niveau des falaises de la Rochelle, — zone n° 26 B. — Le calcaire argileux, gris, lavé de bleuâtre alterne avec des couches minces d'argile blanc-grisâtre et affecte un plongement général au sud-ouest, brisé par quatre failles différentes.

Outre les fossiles cités de la tranchée précédente, nous y avons recueilli :

Am. (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb.
Nerinea Rupellensis, d'Orb.
Natica cymba, d'Orb.
— *hemisphærica*, Rœm,
Pterocera (*Harpagodes*) *Rupellensis*, d'Orb.
— (*Chenopus*) *Eudora*, d'Orb.
Pholadomya paucicosta, Rœm.
— *cingulata*, Ag.
Mactromya rugosa, Rœm.
Collyrites granulosus, Ag., etc., etc.

Digitized by Google

CONCLUSION

—

Essayons maintenant de coordonner cette longue série de détails stratigraphiques, afin d'en dégager quelques notions concrètes, nous permettant d'envisager dans son ensemble la succession des divers phénomènes qui ont donné au sol de notre région son relief et sa constitution actuels.

Si le lecteur veut bien jeter les yeux sur la coupe d'ensemble ci-jointe, une simple inspection lui permettra de constater, à travers de nombreux bouleversements locaux, les principaux traits orogéniques du massif de la Gâtine. Nous diviserons les faits les plus saillants en quatre séries que nous examinerons séparément, mais qu'un résumé général nous permettra de grouper ensemble :

1° Redressement et dislocation des terrains primitifs par un massif de roches granitiques. — 2° Transgression des couches jurassiques sur le massif précédent; variations dans la sédimentation. — 3° Effondrement crétacé et ruptures consécutives dans tout le massif. — 4° Recouvrement transgressif de l'ensemble de ces terrains par des dépôts d'âge tertiaire.

1° REDRESSEMENT ET DISLOCATION DES TERRAINS PRIMITIFS PAR UN MASSIF DE ROCHES GRANITIQUES.

De nos descriptions détaillées des tranchées ne se dégage pas encore une idée complète de la composition des terrains primitifs aux environs de l'axe de soulèvement du

Digitized by Google

Bocage; toutefois, les diverses roches traversées et leur position respective sur chaque versant permettent déjà d'envisager dans son ensemble sa constitution et ses relations avec la *venue granulitique* qui s'est produite lors des plissements de la chaîne hercynienne.

A la base des terrains primitifs, ici comme partout du reste, se trouve la série des gneiss; mais, dans les limites de nos recherches, les relations, nous dirions volontiers stratigraphiques, de ceux-ci avec les micaschistes ne sont pas visibles. Le gneiss typique n'a pas été rencontré; nous n'avons trouvé que des gneiss glanduleux et granulitiques, par grandes masses paraissant isolées au milieu des granulites, et aussi, à la station de Saint-Loup, un gneiss dont les affinités avec le micaschiste proprement dit sont des plus grandes.

Ces derniers n'ont pas été vus non plus sur toute la ligne où nous n'avons noté que des roches vraisemblablement de même âge, qui, ailleurs, leur sont subordonnées : ce sont des pétrosilex, des leptynites et des amphibolites. Ces roches alternent entre elles sur le versant nord-est de la Gâtine, de Saint-Varent au nord de Thouars. Dans la vallée du Thouet, à Vrine (1), des micaschistes semblables à ceux dont nous allons parler, paraissent leur faire suite.

Les micaschistes supérieurs que, dans nos précédentes études, nous avions confondus avec les chloritoschistes rares du reste, se rencontrent pendant quatorze kilomètres sur le versant sud-ouest, du sud de Parthenay au sud de Mazières-en-Gâtine ; ils sont fins, compacts et traversés par de nombreux filons de quartz d'apparence granulitique, et aussi de granulite. A ces micaschistes succèdent, durant deux kilomètres, des schistes feldspathisés, à apparences métamorphiques, qui semblent être en concordance avec eux.

(1) Vrine et non pas Vérines comme on l'écrit souvent. Cfr. *Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres*, par Beauchet-Filleau, 1874, p. 270.

Digitized by Google

Les schistes à séricite viennent ensuite avec une puissance considérable et des inclinaisons diverses, sans que leur relation de continuité avec les micaschistes supérieurs ou les schistes feldspathisés, puisse être établie d'une manière précise.

En considérant maintenant les relations qui existent entre les roches primitives et les roches éruptives, nous pourrons constater que les gneiss inférieurs, presque toujours granulitiques, ont dû être fort peu soulevés, mais bien plutôt pénétrés de toutes parts par les granulites et entraînés par masses durant le plissement des couches.

Toute autre paraît être la physionomie des micaschistes, surtout dans les couches supérieures toujours fortement redressées, ils ne semblent avoir été pénétrés par la granulite qu'en des endroits assez restreints, et avoir subi un soulèvement plutôt qu'une pénétration. Il ne paraîtrait donc pas invraisemblable de voir en eux la partie recouvrante d'un laccolithe hercynien (1), dont la masse n'a vu le jour que bien postérieurement, grâce à des dénudations nombreuses et profondes.

La composition de cette masse granitique paraît assez simple, malgré ses nombreuses variations, pour qu'il soit possible d'en saisir les principaux caractères. La majeure partie est formée de variétés diverses de granulite ; dans la région moyenne, entre Gourgé et Parthenay, celle-ci tend à passer à la Pegmatite ; la Pegmatite vraie se rencontre même dans la tranchée n° 49 où elle semble pénétrer des gneiss glanduleux granulitiques. De Gourgé à Saint-Loup, en remontant au nord, on rencontre des masses assez considérables de granite (*granitit*) qui paraissent devoir être empâtées dans la granulite ; puis, entre Airvault et Saint-Varent, se montrent des granulites passant aux microgranulites et traversées de nombreux filons de diabase souvent entièrement décomposée.

(1) Cfr. M. Bertrand : *Sur la distribution géographique des roches éruptives en Europe*, in. *Bull. S. G. F.*, 3e série, t. XVI, p. 613.

Digitized by Google

Quoique le phénomène à peu près constant de la pénétration des masses de granite par des filons de granulite, et celle des masses de granulite par des filons de pegmatite, soit encore difficilement explicable, nous serions porté à considérer plusieurs périodes ou plutôt plusieurs temps d'activité à la venue du magma granitique.

Le premier temps (granite ou *granitit*) devrait être considéré comme post-silurien, si l'âge franchement dévonien des poudingues et des marbres d'Ardin était définitivement établi. Cette venue se relierait alors aux dernières manifestations d'activité de la chaîne calédonienne et inaugurerait la série des mouvements hercyniens.

Le second (granulite) serait post-dévonien et antéhouiller; c'est à lui surtout que serait dû en grande partie le mouvement ascensionnel du massif de la Gâtine. Il conviendrait peut-être d'y rattacher la formation de la pegmatite comme facies spécial de cristallisation de la portion centrale du magma, tandis que le facies microgranulitique, tel du moins qu'il existe dans notre région, serait plus spécialement celui des portions excentriques, sans toutefois préjuger en rien pour cela de l'époque spéciale de leur épanchement à travers le reste de la masse ou les terrains adjacents. Cette manière de voir nous est suggérée par la position respective qu'occupent ces deux sortes de roches dans le massif granulitique.

Il y aurait encore lieu de distinguer un troisième temps, celui de la venue des roches basiques, dont l'unique représentant serait la diabase, roche que nous avons signalée en nombreux filons à travers les microgranulites d'Airvault, recouverte par les couches du Toarcien.

2° TRANSGRESSION DES COUCHES JURASSIQUES SUR LE MASSIF PRÉCÉDENT; VARIATIONS DANS LA SÉDIMENTATION.

Les couches les plus anciennes dont il nous a été donné de constater la superposition au massif précédent, appar-

Digitized by Google

tiennent à l'époque du lias. Dans les limites de nos recherches actuelles, nous n'avons pas rencontré les parties inférieures de ces terrains; mais nous savons, par des études antérieures, qu'elles existent sur le versant girondin, depuis et y compris l'étage Hettangien, peut être aussi le Rhétien, car les arkoses — grès feldspathiques — de la carrière du bois de la Bézochère, au sud de Parthenay, commune de Saint-Pardoux, semblent être de cet âge. Nous classons de même : les gisements de Pisseloup, commune d'Azay-sur-Thouet; de la Morinière, commune de Nanteuil ; des Noues, commune d'Exireuil ; de la Mouillière, près l'Hermenault (Vendée), point où elles paraissent supporter les calcaires dolomitiques caverneux de l'infra-lias — Hettangien.

Sur le versant parisien, au contraire, les étages inférieurs n'existent pas, et les argiles toarciennes reposent sur les roches primitives ou granitiques, soit directement, comme cela a lieu sur de nombreux points entre Saint-Varent et Airvault, soit par l'intermédiaire de poudingues et de grès grossiers d'âge liasien. Ces poudingues et ces grès, dont la puissance atteint deux mètres à deux mètres cinquante sur les rives du Thouet, en aval de Vrine, vont toujours en diminuant d'épaisseur, vers le sud, jusqu'aux environs de Saint-Varent, où ils disparaissent en partie; on les retrouve au-delà d'Airvault, et ils acquièrent une puissance de 0^m 60 à 0^m 80, au nord de Saint-Loup. A Saint-Pardoux et à Mazières-en-Gâtine, ils sont recouverts par les argiles toarciennes et se continuent ensuite, vers le sud, jusqu'à Niort où leur puissance n'est pas moindre d'une vingtaine de mètres.

Entre Airvault et Saint-Varent, les couches toarciennes reposant souvent directement sur les roches granitiques, montrent parfois des parties saillantes de ces dernières, désormais recouvertes, qui ont dû former à l'époque de véritables récifs sous-marins.

De ces faits, on peut conclure à une transgression bien nette des dépôts de la période liasique sur le massif de la

Digitized by Google

Gâtine, profondément dénudé antérieurement, puisque les sédiments recouvrent de grandes surfaces du magma granitique solidifié. L'arête culminante devait alors se trouver dans les environs d'Airvault où se remarquent les couches les plus récentes en superposition directe. Toute la partie de la Gâtine sillonnée par la voie ferrée était par conséquent recouverte par des eaux peu profondes.

Tandis que le facies des dépôts littoraux s'affaiblissait progressivement sur le versant parisien durant toute la période de l'oolithe inférieure, indiquant ainsi une mer plus profonde; il se maintenait au contraire sur le versant girondin, sauf peut-être durant le bajocien supérieur et le bathonien inférieur, encore la présence du *banc pourri*, couche très fossilifère, à la limite de ces deux étages, semble-t-elle indiquer une variation bien moindre que celle qu'accusent les dépôts de même âge sur le versant opposé.

Ainsi les calcaires à silex noirâtres du Bajocien inférieur — zone à *Am. Sowerbyi* et *Sauzei*, — n'ont pas moins de dix à douze mètres de puissance à Airvault, et sont fort peu fossilifères. A Champdeniers, ils conservent encore une puissance de deux mètres à deux mètres cinquante et, dans leur masse, se montrent des parties plus siliceuses qui présentent l'aspect de rognons siliceux incomplètement formés; ils sont toujours peu fossilifères. Enfin, à Niort, les calcaires de cette zone n'ont plus que 0^m60 à 0^m70 centimètres d'épaisseur, ils sont compacts et fort durs, mais n'ont nulle trace de rognons siliceux, et renferment une faune riche et très caractéristique.

Les dépôts du bajocien supérieur sont encore fort considérables aux environs d'Airvault et de Saint-Varent, et toujours peu fossilifères. A Champdeniers, leur puissance est bien moindre et les couches inférieures commencent à renfermer une faune assez riche; mais plus au sud, un peu au-dessus de Niort, l'épaisseur est encore plus faible, et la faune, dans la partie inférieure, est d'une richesse exceptionnelle en céphalopodes.

Digitized by Google

Serait-il téméraire de voir dans ces faits l'indice d'une variation, d'un déplacement latéral de la ligne de faîte, sinon de l'axe de soulèvement du massif vendéen, vers le sud, durant la période oolithique inférieure?

Ce déplacement, résultant des mouvements d'ondulation ou de plissement de l'ensemble du massif, aurait fait légèrement plonger les couches vers le nord et produit un appel des parties situées plus au sud, qui seraient alors remontées.

Nous espérons, du reste, que des recherches persévérantes permettront un jour de trouver des traces irrécusables de ces antiques variations, car nous ne considérons pas comme impossible la rencontre de lambeaux jurassiques au milieu même du massif vendéen, quelque grandes que soient les dénudations qu'il ait subies.

D'autres traces de mouvements postérieurs au Bathonien existent aussi. En effet, nous retrouvons des dépôts littoraux, fossilifères, pour le Callovien, avec absence de la zone inférieure à *Am. macrocephalus* sur chaque versant, la présence de ce niveau vers l'est étant manifeste. Il existe encore, dans cette même direction, une lacune de sens contraire, entre le Callovien supérieur et l'Argovien (1). Enfin, la série des couches de l'oolithe supérieure semble appartenir à des dépôts côtiers, de mer un peu plus profonde.

Les éléments d'appréciation de ces divers mouvements ne nous semblent pas encore ni assez nombreux ni assez précis pour que nous tentions d'en donner la moindre explication. Il serait cependant fort intéressant de pouvoir déterminer si l'absence d'une zone comme celle du Callovien inférieur, à l'ouest, ou celle du Villersien, à l'est, est due à un arrêt de sédimentation, à une émersion complète du sol ou à des dénudations. Sans rien préjuger actuellement de la solution de ce problème, la première

(1) Cfr. A. Fournier : *Documents pour servir à l'étude géologique du détroit poitevin*, p. 154, in *Bull. S. G. F.*, 3e série, t. XVI.

Digitized by Google

hypothèse nous semble pouvoir fournir matière à une explication rationnelle en admettant l'intervention de courants côtiers, dont l'existence dans le détroit poitevin n'aurait rien d'invraisemblable.

Dans son *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique*, t. II, p. 469, Alcide d'Orbigny donne, comme suit, la coupe des carrières de Vrine, point typique qu'il choisit pour caractériser son étage toarcien.

Thouars (Deux-Sèvres).

l. Couche puissante de calcaire très blanc, argileux, contenant du silex, avec *Belemnites tripartitus*.
k. Calcaire et argile ferrugineuse avec l'*Am. Jurensis*.
j. Bancs alternatifs d'argile bleue et de calcaires passant à la partie supérieure à l'argile ferrugineuse avec *A. insignis*, *B. irrégularis*.
i. Argile bleue, avec *B. tripartitus*, *A. variabilis*, *radians*.
h. Calcaire grenu, gris, avec *A. Thouarsensis*, etc.
g. Calcaire compacte, presque sans fossile.
f. Couche mince d'argile ferrugineuse, pétrie d'*A. serpentinus*.
e. Couche puissante de calcaire grésiforme, exploité pour pierre de taille.
d. Couche feuilletée saccharoïde, avec *A. bifrons*.
c. Couche épaisse de calcaire jaune avec quelques grains de quartz. C'est la première assise de l'étage toarcien.

---

a. b. Poudingue, brèches, et grès grossiers à gros grains de quartz. C'est le seul vestige de l'étage liasien caractérisé par les fossiles.

D'Orbigny ne pouvait guère choisir un meilleur point pour caractériser la base de son étage toarcien, nettement limitée ; mais il lui eût été difficile aussi d'en trouver un où la limite supérieure fût plus indécise.

Le savant professeur du Muséum ne paraît pas avoir bien compris les relations intimes qui existent entre les

Digitized by Google

quelques bancs de calcaire à silex recouvrant les carrières de Vrine, et les calcaires bajociens qu'il cite, à Thouars, comme montrant peu de différence (?) (1), car, alors, il lui eût été aussi difficile qu'à nous d'assigner une limite précise à la partie supérieure de son étage toarcien.

Ainsi que nous l'avons établi précédemment (2), le passage des couches du Toarcien supérieur à celles du Bajocien inférieur, dans tout le nord et à l'est des Deux-Sèvres, se fait d'une manière insensible, tant pour les caractères pétrographiques des dépôts que pour l'ensemble de la faune ; au sud, la distinction des divers niveaux est plus aisée, mais la zone à *Am. Murchisonæ* paraît toujours se rattacher davantage aux couches sous-jacentes qu'à celles qui lui succèdent.

Des recherches successives nous ont permis de synchroniser les calcaires à silex de la couche **i** de la coupe de d'Orbigny avec les calcaires de la zone bajocienne à *Am. Sowerbyi* et *Sauzei* des environs de Niort, et la partie supérieure de la couche **k**, avec la zone à *Am. Murchisonæ*, tandis que la partie inférieure doit rentrer dans le toarcien supérieur, — couches à *Rhynchonella cynocephala* de la zone à *Am. Opalinus*.

D'Orbigny a donc compris dans son Toarcien, à Thouars, des couches équivalentes de celles que, sur le versant girondin, il classait dans le Bajocien. D'un autre côté, en comprenant dans le Bajocien les couches à *Am. Murchisonæ* à affinités toarciennes très prononcées, on se trouve dans la nécessité de faire passer la limite supérieure du Toarcien, à Thouars, au milieu de couches dont les caractères stratigraphiques, pétrographiques et même fauniques sont absolument les mêmes.

Il serait donc plus naturel, croyons-nous, de comprendre les couches à *Am. Murchisonæ* et celles à *Rhynchonella*

(1) Cfr. Orbigny : *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique*, t. II, p. 432.

(2) Cfr. A. Fournier : *Ibid.*, pp. 133-141.

Digitized by Google

cynocephala dans un même groupe, auquel on pourrait encore adjoindre la majeure partie des couches à *Am. Opalinus*, pour former le niveau supérieur du Toarcien, voire même un étage servant de liaison au Toarcien proprement dit et au Bajocien. Alors la ligne séparative du Lias et de l'Oolithe inférieure à Thouars, passerait à la partie inférieure des calcaires à silex noirâtre **1**, et serait nettement accusée par un changement caractéristique dans le facies des couches.

Du reste, l'adoption définitive de cette manière de voir semble répondre à un désir depuis longtemps exprimé par bien des géologues.

3° EFFONDREMENT CRÉTACÉ ET RUPTURES CONSÉCUTIVES DANS TOUT LE MASSIF.

La discordance manifeste qui existe, dans toute la région, entre les dépôts jurassiques et crétacés, n'est pas visible sur le parcours du tronçon de la ligne de Paris à Bordeaux, objet de nos études ; mais on y observe de nombreuses ruptures et ondulations postérieures aux dépôts crétacés et vraisemblablement contemporaines des premiers plissements de la chaine alpine.

Ces divers mouvements peuvent se répartir en plusieurs groupes qui, presque tous, semblent être en continuité et sous la dépendance de mouvements bien antérieurs, suivant des zones d'anciens plissements dirigés parallèlement à l'axe du massif, c'est-à-dire à peu près sud-est nord-ouest.

Nous signalerons tout d'abord l'effondrement des couches crétacées au milieu du jurassique, au-dessus de Thouars. La limite nord de cet effondrement se trouve dans le prolongement du bassin houiller qui, dans le Maine-et-Loire, se dirige de Montjean et Châlonnes vers Thouarcé et Courcouson. Sa limite sud se trouve également suivant la direction d'un deuxième plissement houiller signalé, pour la première fois en 1870, par notre

Digitized by Google

confrère M. Danton, dans le canton de Vihiers (1), et venant aborder les Deux-Sèvres dans la commune de Saint-Pierre-à-Champs.

En se dirigeant vers le sud, les couches jurassiques se relèvent vers Thouars, où elles semblent former un léger bombement suivi d'une faible ondulation synclinale entre le Thouet et le Thouaret. La masse du terrain sur lequel reposent les couches sédimentaires, paraît formée de Petrosilex, Leptynites et Amphibolites appartenant à la série des Micachistes inférieurs; ils s'étendent, au nord-ouest, entre Argenton-l'Eglise, Saint-Pierre-à-Champs, Saint-Maurice-la-Fougereuse et Argenton-Château. La limite sud de ce deuxième groupe paraît coïncider avec la présence des granulites et des microgranulites à filons de Diabase, dont nous allons parler.

Un nouveau groupe semble exister entre Saint-Varent et la station de Saint-Loup, c'est-à-dire des rives du Thouaret à celles du Thouet, au sud. Comme nous venons de l'indiquer, les parties profondes du sol sont formées de granulites et de microgranulites traversées de nombreux filons de Diabase. Les couches sédimentaires qui les recouvrent sont dénivelées par de nombreuses ruptures qui leur ont fait prendre des inclinaisons diverses. Cette bande microgranulitique paraît se prolonger au nord-ouest, dans la direction d'Argenton-Château.

Toute la partie centrale actuelle du massif granitique de la Gâtine, de Saint-Loup à Parthenay, pourrait être groupée en une seule série caractérisée surtout par l'abondance de la granulite et la dénudation des dépôts sédimentaires antérieurs à l'âge tertiaire. Elle serait limitée au sud, par des affleurements de gneiss granulitique et autre roches primitives, disposées du sud-est au nord-ouest, de Châtillon-sur-Thouet à Chanteloup.

De Parthenay au nord de Mazières, nous trouvons un

(1) Cfr. D. Danton : *Notice géologique sur le canton de Vihiers (Maine-et-Loire)*. Angers, 1870.

Digitized by Google

groupe composé ici des Micachistes supérieurs sur lesquels, en dehors de la voie ferrée, des lambeaux de terrains jurassiques existent encore; tandis qu'en tirant au nord-ouest, vers Moncoutant, apparaissent des roches granitiques. La limite sud de ce groupe serait subordonnée, si toutefois nos observations sont précises, à un pli synclinal ancien qui, près de Saint-Pierre-à-Champs (Vendée), aurait pincé des lambeaux de schiste houiller, peut-être aussi des couches de houille. Nous aurions de ce fait, sur le versant girondin, un second plissement houiller, au nord de celui de Chantonnay à Saint-Laurs.

Du nord de Mazières jusqu'au nord de Champdeniers, les couches jurassiques semblent former un pli anticlinal préludant à un mouvement de sens contraire qui s'étend jusqu'à la gare de Cherveux; il paraît coïncider, au nord-ouest, avec le prolongement du bassin houiller de Chantonnay-Vouvant-Saint-Laurs, et aussi, au sud-est, avec les mouvements qui enserrent la vallée de la Sèvre, de Saint-Maixent à la Mothe-Saint-Héraye. Ce groupe fournirait pent-être les éléments de deux subdivisions : l'une pour la partie anticlinale de Mazières, limitée par une ligne allant de Saint-Hilaire-de-Voust, au nord de Champdeniers et de Saint-Maixent; l'autre, pour le pendage sud, limitée par une ligne passant au nord de Coulonges, au nord de Cherveux et dans la vallée de l'Hermitain.

Un autre groupe, fort intéressant aussi, est celui comprenant le pli synclinal au fond duquel coule la Sèvre entre Breloux et Saint-Maxire; sa bordure sud serait caractérisée par la présence d'affleurements de gneiss à Saint-Pompain, de quartzite à Fressines et de granulite au nord de Melle.

De Bel-Air à Niort, le pendage général des couches, sud-ouest, est souvent modifié par un grand nombre de failles, un simple coup d'œil sur la coupe d'ensemble qui accompagne ce travail, fera mieux connaître ce groupe que de longues descriptions. Nous avons choisi, pour le limiter au sud, la série de ruptures qui font disparaître en profon-

Digitized by Google

deur les couches calloviennes : cette limite s'étend de Jard (Vendée) au sud de Chef-Boutonne, en passant par Fontaine-Vendée, Benet, Niort, Prahecq et Brioux.

Enfin, le dernier groupe comprend d'abord quelques affaissements locaux, au sud de Niort, puis de légères ondulations s'étendant jusqu'à la limite sud des Deux-Sèvres.

4° RECOUVREMENT TRANSGRESSIF DE L'ENSEMBLE DE CES TERRAINS PAR DES DÉPOTS D'AGE TERTIAIRE.

La présence de dépôts tertiaires recouvrant transgressivement tous ces terrains, même sur le point culminant, à l'altitude de deux cent vingt-deux mètres, n'est pas le fait le moins intéressant qui ressort de cette étude.

La succession de ces dépôts semble se faire du sud au nord : de ceux que nous considérons comme les plus anciens, à ceux qui nous paraissent les plus récents.

Les premiers appartiennent aux argiles rougeâtres à silex (sidérolithique). On en trouve des lambeaux en place un peu partout sur le sommet des coteaux, entre Niort et Mazières ; mais surtout de Cherveux à Champdeniers où, malgré les dénudations, ils ont conservé une certaine épaisseur.

Aux environs de Mazières, les dépôts tertiaires, très puissants, recouvrent presque toujours les couches du Lias qui, de ce fait, sont difficilement observables. En ce point les argiles sidérolithiques paraissent avoir subi de profonds ravinements, avec remaniements sur place de leurs parties argileuses ; en effet, tandis que leur partie inférieure paraît en général intacte, leur partie supérieure devient sableuse et semble former une sorte de transition des argiles sidérolithiques aux sables et grès à végétaux qui recouvrent la portion nord-est du département. Toutefois, et nous insistons intentionnellement sur ce point,

Digitized by Google

cette transition ne paraît pas résulter d'apports successifs qui, d'argileux primitivement, deviennent de plus en plus sableux ensuite, mais semble bien plutôt être le produit d'un affouillement sur place des argiles sidérolithiques par les eaux qui ont formé les dépôts sableux.

Les sables et grès à végétaux, avons-nous dit, recouvrent en grande partie le nord-est du département. On en rencontre le long de la ligne de chemin de fer, entre Parthenay et Gourgé, reposant sur les granulites, et sur toutes les hauteurs jurassiques, de Saint-Loup à Montreuil-Bellay. Le plateau de Rigné, entre Thouars et Saint-Varent, nous a fourni une bonne coupe de ce terrain; nous la donnons ci-dessous de haut en bas.

c. Sables argilo-ferrugineux subordonnés à des grès ou poudingues ferrugineux très résistants, avec débris de bois ligniteux.

b. Sables argileux, multicolores, rougeâtres, jaunâtres ou verdâtres, avec troncs d'arbres silicifiés.

a. Sables argileux, le plus souvent rougeâtres, mélangés de nombreux silex brisés et de cailloux roulés.

Couches jurassiques.

La couche **b** nous paraît être équivalente de la partie supérieure des dépôts de Mazières; c'est elle qui renferme, en général, les gisements de fer pisolithiques.

La couche **a** semble correspondre à la partie moyenne ou de contact des mêmes gisements et résulter, comme elles, d'affouillements ou de lavage de dépôts sidérolithiques, dont l'ablation sur ce point serait absolument complète.

Si, dans le paragraphe précédent, nous avons attribué les nombreuses failles qui dénivellent les couches jurassiques et crétacées de la région, aux premières dislocations qui ont présidé à la formation de la chaîne alpine, nous devons, pour être complet, signaler les variations énormes qui se sont produites dans leurs relations mutuelles

Digitized by Google

durant les derniers temps de la même période. En effet, nous retrouvons les restes de terrain tertiaire à des altitudes trop différentes (55 à 222 mètres) pour qu'il soit permis de supposer que ces dépôts, dont les matériaux sont identiques et les relations d'âge incontestables, puissent s'y être formés en même temps.

Il est manifeste, selon nous, que les mouvements et les ruptures des terrains secondaires étaient déjà nettement accusés à l'origine des temps tertiaires, puisque les dépôts de cet âge en recouvrent un grand nombre; mais il est aussi évident que parties de ces mouvements et de ces ruptures se sont considérablement développées postérieurement, puisque les dépôts tertiaires d'une même formation sont rejetés à des distances verticales considérables.

Pour ce qui est de préciser actuellement la part d'action qui revient à chacune de ces périodes, cela ne nous paraît pas très aisé dans l'état actuel de nos connaissances; à peine oserions-nous signaler le massif de Mazières, comme datant des derniers mouvements tertiaires — cfr. tr. n° 74. — Aussi nous contenterons-nous, pour aujourd'hui, d'indiquer le problème sans chercher à le résoudre.

Résumé. — De tous les faits précédents, il résulte que le massif de la Gâtine doit probablement son origine première à la venue d'un magma granitique qui, en pénétrant entièrement les couches inférieures des terrains primitifs, a soulevé, sans venir au jour, la partie supérieure des micachistes, ainsi que les schistes à séricite. Des dénudations profondes ont mis à découvert la masse granitique que des dépôts liasiques et jurassiques sont venus recouvrir transgressivement. Durant la formation de ces dépôts, l'accentuation des plissements de la chaîne hercynienne a déterminé un mouvement ondulatoire des couches qui se sont inclinées au nord-est, tandis qu'elles étaient soulevées en sens contraire au sud-ouest, entraînant ainsi un léger déplacement latéral de l'axe anticlinal du massif. Après l'émersion complète des terrains jurassiques, une autre

Digitized by Google

série de mouvements a donné lieu à un retour transgressif de la mer crétacée, produisant vraisemblablement des phénomènes analogues.

De nombreuses failles, avec effondrements ou légers plissements des couches jurassiques et crétacées suivant des lignes d'anciennes ruptures, paraissent être l'œuvre des premières manifestations d'activité de la chaîne alpine. Elles ont peut-être provoqué la venue de sources minérales auxquelles seraient due la formation sur place des argiles sidérolithiques. Avec cette formation coïnciderait partiellement le dépôt des sables et grès à végétaux, formés dans de grands lacs dont les eaux dénudèrent en totalité ou en partie, suivant les régions, les argiles sidérolithiques auxquelles elles ont emprunté les éléments minéraux qui ont servi à la formation de géodes de limonite parfois énormes, et de fer pisolithique.

Enfin, durant les derniers temps tertiaires, se sont accentués les ruptures et ridements déjà signalés ; ces derniers mouvements, en augmentant l'amplitude de certains dénivellements, leur ont donné à peu de chose près l'importance que nous constatons.

Les eaux quaternaires se sont ensuite chargées de travailler activement à la dénudation de tous ces dépôts, suivant les lignes de plus grandes pentes et les points de moindre résistance, et ont achevé de donner à notre pays sa configuration particulière.

Nous sommes bien éloigné de vouloir prétendre que ces diverses conclusions doivent être considérées comme faits définitivement démontrés et acquis à la science géologique; mais nous aimons à espérer, que les recherches de nos savants confrères et celles que nous ne cesserons de poursuivre activement sur les autres voies ferrées de la région, ne feront que préciser davantage les détails de ces premières déductions que, du reste, nous n'hésiterons jamais à modifier, si l'avenir nous réserve d'y reconnaître des erreurs.

Digitized by Google

NOTA :

des tranchées

ticalement au
veau de la me
ndent à ceux
le

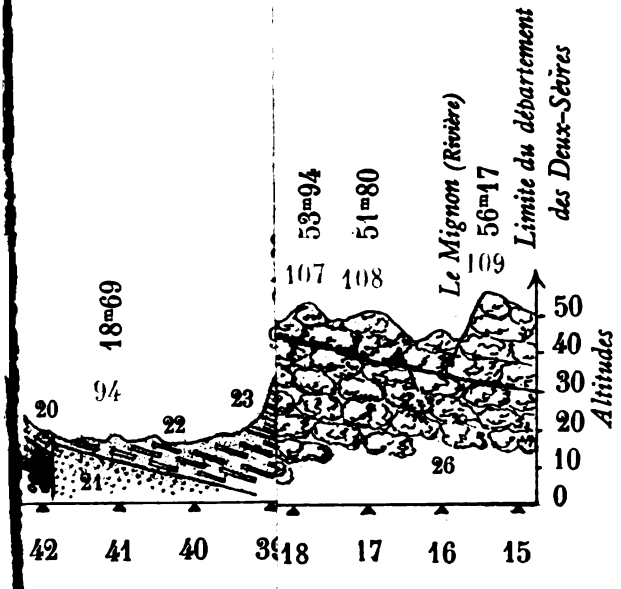

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MÉREAU

DANS LES

ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

ET

PLUS PARTICULIÈREMENT DANS CELLES DU POITOU

Par H. GELIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — Le méreau avant la Réformation.

Le nom de *méreau* fut donné chez nous dès le XII^e^ siècle à des jetons ou médailles, faits ordinairement de plomb, d'étain ou de cuivre, et qui, à la différence des monnaies, pouvaient être librement fabriqués, émis et employés par les particuliers.

Le méreau fut affecté à des usages très divers. Il fut d'ordinaire le *signe* ou la *marque* indiquant que le porteur remplissait les conditions requises pour l'accomplissement d'un acte déterminé; et la signification la plus généralement attribuée à son emploi est celle d'un laissez-passer.

Dans la perception des droits d'octroi ou de péage il eut absolument ce sens de laissez-passer; le méreau de communion des calvinistes était un laissez-passer pour la cène; le méreau des chapitres religieux — qu'on n'a guère considéré que comme un jeton de présence, parce qu'on avait égard aux circonstances de sa distribution plutôt qu'à celles de sa remise, — avait par dessus tout, aux yeux des chanoines, le sens d'un laissez-passer donnant accès aux distributions périodiques de numéraire.

Cette permission de passer constituait en même temps un moyen facile d'éliminer ceux qui ne présentaient pas les conditions exigées, tant pour les actes de la vie civile que pour les actes de la vie religieuse, et c'est à cette

Digitized by Google

circonstance que le méreau dut son adoption dans les églises réformées, pour écarter de la sainte cène ceux dont la foi ou la conduite n'était pas à l'abri de tout reproche.

Les méreaux procèdent certainement des tessères grecques et romaines.

Celles-ci furent le plus souvent des jetons de spectacle qui donnaient droit à des représentations gratuites organisées aux frais de quelque personnage ou pour le compte d'une cité. Elles servirent plus tard pour des distributions de vivres et d'aumônes. On en fit également usage dans les fêtes de Cérès, de Saturne, etc., ainsi qu'en témoignent les légendes dont certains de ces antiques jetons sont revêtus (*Io*, *Saturnalia*, etc.).

Ces tessères se rapportent plutôt à l'admission pure et simple aux spectacles, aux jeux, aux dons d'argent qui accompagnaient les fêtes, même celles qui avaient un caractère cultuel, qu'à une pensée de reconnaissance religieuse et d'élimination des profanes.

« Toutefois, très anciennement, en Grèce au VIII^e^ siècle avant J.-C., à Rome au II^e^ siècle, il existait des cultes secrets auxquels on n'était admis qu'après une initiation préalable. Les adeptes devaient avoir un moyen de se reconnaître entre eux et de participer aux cérémonies à l'exclusion des autres. Ces moyens, nous ne les connaissons guère. Il y avait des formules appelées en grec *synthemata ;* il y avait probablement aussi des signes matériels ; et comme le mot *symbolos* ou *symbolon*, très vague par lui-même, désigne dans ces cultes tout ce qui sert à envelopper de formes matérielles, suivant des conventions préalables, les idées et les sentiments qui sont la propriété des initiés ; comme, d'autre part, ce mot s'applique aussi à certaines tessères, il n'est pas impossible, il est même probable, que des *marques* de ce genre faisaient partie des cultes mystérieux d'Eleusis, de Samothrace, etc.; mais il n'existe aucun témoignage matériel de la chose ; et les passages des auteurs grecs où il est question de *synthé-*

Digitized by Google

mata et de *symboloi* sont, de leur nature, assez vagues pour n'autoriser que des conjectures (1) ».

Quoi qu'il en soit de l'application des tessères aux cultes antiques dans un sens analogue à celui que prit le méreau chez les réformés du XVI[e] siècle, il n'en est pas moins certain que, par leurs usages habituels, par leur mode de fabrication, par la matière utilisée (métaux inférieurs, ivoire, cuir, terre cuite, etc.), méreaux et tessères appartiennent à la même grande famille numismatique.

C'est ce qui ressort pleinement des documents que nous étudions dans la suite de ce chapitre, documents qui racontent les phases principales de l'histoire du méreau en dehors de son adaptation au culte protestant.

Dans deux chartes des comtes de Nevers, datées l'une de 1167, l'autre de 1173 (2), et qui sont les documents les plus anciens où l'on ait relevé la mention du méreau, on le trouve désigné par quatre termes de basse latinité : *Merallum, Marellum, Maralli, Maralum*, mots dont l'origine est demeurée jusqu'à ce jour énigmatique (3). Il

(1) Communication faite à l'auteur par M. Hild, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

(2) V. le texte de ces chartes dans le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Merallus*.

(3) On a proposé pour le mot *marreau* ou *méreau* des étymologies aussi nombreuses que peu satisfaisantes. En voici quelques-unes : *méros*, portion (Gattel, 1827) ; *merere*, mériter, ou *merare* = *distribuere* (Hermand) ; *matricula* ou *maracula* (Dezobry et Bachelet). Littré se borne à dire que *méreau* vient du bas-latin *merallus* « dont l'origine est inconnue ».

On peut rapprocher de *marreau* le mot *marelle*, qui n'en est qu'une forme féminine et désigne les disques ou pions employés pour les divers jeux de ce même nom. — Le *marron*, sorte de jeton déposé par les rondes militaires dans les corps de garde pour attester leur passage, fut primitivement appelé *marreau* (Littré). Par contre, le méreau du culte réformé prit dans certaines églises (Tonneins, Pons, Chez-Piet) la dénomination de *marron*.

Dans le patois poitevin, le mot *marreau* s'est conservé jusqu'à nos jours. Il a la signification de *parcelle, petit espace pris dans un plus grand*. On dit : *un marreau de bois* pour une parcelle de bois taillis

Digitized by Google

paraît avoir, dans ces actes, le sens d'un jeton qui conférait au porteur le droit exclusif de crier, de passer et de vendre certaine denrée. Ces actes parlent d'ailleurs du méreau comme d'une chose déjà connue de tous.

Un ban des échevins de Douai, portant la date de 1217, attribue accidentellement au méreau le caractère d'une monnaie différentielle : « Ki ne deveroit que 1 denier douaisien, que on lui rende 1 méreil pour le maille que cil paiera, et au revenir si soit quitte de 1 denier pour son mereil que il rendra (1) ». La mesure prise par

mise en vente ou en coupe. On dit encore : *cette luzerne a des marreaux de cuscute ; ce blé a des marreaux gelés.* (V. *Glossaire* du Patois poitevin, par l'abbé Lalanne, *in Mémoires* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, année 1867.— Ce dernier auteur cite l'expression *Marellus* prise au sens de parcelle de terre dans un manuscrit poitevin de 1279.)

Il semblerait que le sens de « parcelle, morceau pris dans un tout plus grand, pièce ou objet de forme arrondie » ait été primordialement celui de toute une famille de mots, d'origine non latine, à laquelle appartiennent *marreaux*, *marelles*, *marrons*, *marcs*, *marques*, et cela en dehors de toute idée d'utilisation ou de destination ultérieure, mais simplement en raison du fait matériel de leur forme, de leur découpage dans une pièce plus grande de cuir ou de métal. (Ce découpage a dû, pour les méreaux, précéder la fonte dans des moules.)

La forme orthographique de beaucoup la plus répandue était *marreau*. On trouve également les formes *mérel*, *méreil*, *mériau*, *méreau*. — C'est à tort que certains auteurs ont prétendu que la forme *méreau*, adoptée par les numismatistes modernes, se trouvait pour la première fois dans Duplessis-Mornay.

Il n'est pas inutile de faire observer que le mot *marque*, plus vague encore et plus général que le mot *marreau*, puisqu'il comprend à la fois les signes, jetons, enseignes, insignes, resta appliqué aux marreaux proprement dits. Dès le XVI^e^ siècle, nous trouvons, mais rarement, les marreaux désignés sous ce nom. Dans la seconde période du protestantisme, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, le mot marreau a presque disparu, et celui de *marque*, attribué aux jetons de cène, s'est généralisé. — Peut-être en faut-il chercher la raison dans le puritanisme croissant du langage qui aurait fait éliminer un mot dont une des acceptions était obscène. (*Ceux qui ont perdu les marreaux de leur naturalité doivent perdre la qualité de prêtres*, dans les *Contes* de Cholières, d'après La Curne de Sainte-Palaye.)

(1) *Revue numismatique*, année 1836, p. 438.

Digitized by Google

l'échevinage avait pour but de remédier, dans les transactions commerciales, à une différence de valeur qui existait entre la maille artésienne et le denier douaisien. On comblait cette différence à l'aide d'un « méreil ».

Une ordonnance royale de 1346 parle des « clercs des méreaux de l'Aumône ». (La Curne de Sainte-Palaye.)

Dans une lettre de Charles V, du 6 août 1369 (1), qui confirme les religieux de l'abbaye de la Sainte-Trinité dans le droit de ne point payer d'impôt pour les denrées achetées par eux à Rouen et transportées de la ville à leur monastère, il est dit que les moines « ne seront tenus de payer aucun acquit, coutume, péage, rente ni redevance aucune, ni pour ce aller prendre congié, ne *franc merel* au vicomte de l'Eaue de Rouen ne ailleurs ». Ils se contenteront « de le dire aux barriers qui sont établis aux portes et passages de la ville pour recouvrer les *méreaux* de ceux qui passent, et recevoir aucuns droits... »

Les jetons de compte furent quelquefois, au moyen âge et depuis, confondus avec les méreaux, ainsi que le prouvent, entre autres, les légendes de deux jetons au « type de l'agnel », l'un du XIV^e^, l'autre du XV^e^ siècle, et portant, le premier, la légende : IE SVI DE LAITON MERIAV A QTE (je suis de laiton, méreau à compte), le second, la légende : MERAVS DE LECTON (2).

Le méreau paraît s'être introduit dans les chapitres et collégiales vers le commencement du XV^e^ siècle.

Une lettre de Charles VI, du 18 juillet 1401 (3), relative à l'organisation du service de la Sainte-Chapelle de Paris, dit ceci : « Nous voulons que ... les chantres, chapelains et clercs de notre Chapelle fassent leur entrée dedans le premier *Gloria Patri,* et demeurent jusqu'à la fin : et outre ce, que le distributeur qui, pour ce faire, aura par chacun an trente sols parisis, ne baille les *méreaux* qu'à la

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 216.
(2) *Revue numismatique*, 1849, p. 446.
(3) *Revue numismatique*, 1862, p. 481.

Digitized by Google

fin des heures de Notre-Dame, quand on les dira à notte au chœur; et que les deffautz desdites heures soient comptés au samedy, avec les autres deffautz. »

Dans les distributions hebdomadaires d'argent faites contre la remise des méreaux, les différents membres de la cléricature attachés au service de la Sainte-Chapelle étaient payés d'après le tarif suivant :

Pour les jours ordinaires, et en assistant à matines, prime, tierce, grand'messe, sexte, none, vêpres et complies, les chanoines recevaient 12 deniers parisis, les chapelains 4 deniers, les clercs 3 deniers;

Pour les dimanches, les mêmes recevaient 16, 6 et 4 deniers. Aux fêtes annuelles, ces chiffres étaient portés à 36, 14 et 10 deniers.

On ne perdait rien des distributions hebdomadaires quand on n'avait manqué qu'à moins de trois des heures autres que matines. (V. art. de Rouyer, in *Revue numismatique*, année 1862.)

Dans un règlement de réformation dudit chapitre de la Sainte-Chapelle, établi par François Ier en 1520, il est dit que « les *méreaux* gagnés par les chanoines, les chapelains et les clercs pour assistance aux heures doivent être distribués au chœur, et qu'il ne doit être rien payé desdites distributions à chacun qu'à raison desdits méreaux. »

Le *Journal de Paris* signale en 1429 « un meriau d'estaing où était empreint le nom de Jésus ».

Le 6 juin 1463, le chapitre de Notre-Dame de Poitiers, décide qu'il serait délivré un marreau d'un denier aux hebdomadiers pour chaque heure de service (1).

Dans les registres de comptes du chapitre de Saint-Pierre, de Poitiers, on relève, pour les années 1466, 1472, 1476 et 1479, une somme de 60 sols pour les gages du marreleur ou marrelier, personnage dont les fonctions sont définies par les extraits suivants de ces registres : « Payé à messire Reverend Gelé prebtre, pour avoir baillé

(1) Archives de la Vienne, *Reg. cap. de Notre-Dame*, G, 1297.

Digitized by Google

les marreaux et pour avoir commendé les messes aux vicayres, 50 sols » (compte des chapelains de Notre-Dame de Poitiers, 1517) ; « Payé à nostre marrelier, pour distribuer nos marreaux et faire nos actes anniversaires, 60 sols » (comptes du chapitre de Sainte-Radégonde de Poitiers, 1530) ; « Payé pour les gaiges de M. Guimberteau, marrelier et punctueur desdits chappelains pour avoir distribué les marreaux, avoir escriptz et commandé les messes ordinaires et extraordinaires, le cours de l'an, L s. t. (compte des bacheliers de Notre-Dame de Poitiers, 1599-1600) ; « Payé au marrellier de ladite église pour ses petits papiers de la résidance de Messieurs, 20 sols » (comptes du chapitre de N.-D. de Poitiers, 1612-1613) ; « Payé à Mre Jacques Arsanges, marrelier (1) et punctueur de ladite église pour ses gages 12 l. » (comptes du chap. de N.-D. de Poitiers (1647-48) (2).

Le 4 avril 1481, il y eut un accord entre les chanoines et les vicaires de Saint-Hilaire de Poitiers, portant que les vicaires continueront à recevoir *un grand marreau* pour la distribution faite aux vêpres et aux complies, lorsqu'ils assisteront à ces offices, mais que s'ils assistent aux vêpres seulement ils n'auront droit qu'à un *petit marreau* (3).

Au XVIe siècle l'usage du méreau était tellement répandu

(1) Il faut sans doute voir dans ce distributeur de marreaux, ce *marreleur* ou *marrelier*, dont le nom s'écrivait ailleurs *mareglier*, et qui était chargé en outre de certaines fonctions administratives, l'ancêtre du *marguillier* actuel. — Borel le dit expressément dans son *Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*, Paris, 1655, (MARGUILLIER : *celuy qui donne les marreaux*). La forme orthographique intermédiaire, *mareglier*, se trouve dans les vers suivants, cités par La Curne de Sainte-Palaye :

> ... Curés, chappelains et chanoines
> Doyens ruraux, maregliers, moines...
> (Desch. f. 523).

(2) Nous devons ces divers extraits à une obligeante communication de M. Richard, archiviste de la Vienne.

(3) Archives de la Vienne. *Registre capitulaire de Saint-Hilaire*, G. 527, p. 92.

Digitized by Google

que « les chapitres qui n'en avaient pas auraient pu passer pour des exceptions » (1). Comme nous l'avons vu pour la Sainte-Chapelle de Paris et Saint-Hilaire de Poitiers, les méreaux donnaient droit au payement de sommes différentes selon l'importance hiérarchique de ceux à qui ils étaient destinés et aussi selon le service auquel ils avaient assisté. De là, la nécessité d'avoir dans chaque chapitre des méreaux de plusieurs sortes.

« Les méreaux capitulaires présentent, d'habitude, l'image du saint protecteur de l'église, et, au revers, soit les armes de l'évêque ou du chapitre, soit celles de la ville, soit des lettres ou *des chiffres indicateurs de la valeur ou de la destination du méreau*, soit enfin des types empruntés à la monnaie » (2).

Plusieurs méreaux ecclésiastiques portent des légendes très significatives de leur destination (3) :

LES MEREAVLS DE L'EGLISE DE NOSTRE DAME DE POISSI DISTRIButio ORDINAria CANOnicorum—1569 (4).

Nous retrouvons, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, le méreau dans différents actes de la vie civile, avec l'acception de laissez-passer, qui demeure partout et toujours sa signification capitale.

Une ordonnance de Charles-Quint, relative à la forêt de Nieppe, en Flandre, et portant la date du 12 mars 1519, dit que : « Nul n'en peut emporter le bois sec, hormi les pauvres et indigents qui auront reçu des officiers [royaux] quelque enseigne ou *marque* de plomb, laquelle sera renouvelée chacun an » (5).

(1) *Notes pour servir à l'étude des méreaux*, in *Revue numismatique*, année 1849.

(2) Mantellier, in *Revue numismatique*, 1849, p. 297.

(3) *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1881, p. 321.

(4) *Revue numismatique*, 1836, p. 438.

(5) J. Rouyer, in *Revue numismatique*, année 1849.

Digitized by Google

La *Satyre Ménippée* contient, à propos des Etats de Paris, de 1593, les curieux propos suivants, que les auteurs mettent dans la bouche du seigneur Agnoste : « Cela fait — il s'agit de la harangue de M. d'Aubray, — chacun se leva avec une merveilleuse taciturnité ; et, en sortant, le massier advertissait, à la porte, de retourner au Conseil à environ deux heures de relevée. A quoy moi qui parle ne voulus faillir... Je revins donc après dîner au Louvre, et me présentai pour entrer dans la salle haute, comme j'avais fait au matin ; l'huissier me refusa, parce qu'il vit que je n'étais marqué à l'L (1), et n'avais point de *méreau*, comme j'en vis plusieurs qui entrèrent, beaucoup plus mal en point et plus déchirés que moi ; dont je reçus un peu de déplaisir. »

La cour avait des méreaux pour l'admission à ses bals, ainsi qu'en témoigne le passage suivant des *Mémoires* de Bassompierre (t. II, p. 2) : « La reine commanda à M. d'Espernon et à moi de garder les avenues et ne laisser passer que ceux qui auraient *méreaux* pour marque de pouvoir entrer (2). »

Les chapitres et les abbayes possédaient, en dehors des jetons distribués pour assistance aux offices, les *méreaux des pauvres*, qui donnaient droit à des distributions d'aumônes et de vivres.

Un acte notarié du 31 mars 1556 (3) nous apprend, à cet égard, qu'à l'abbaye de Saint-Maixent, en Poitou, la veille du jour des Rameaux ou le lundi suivant, le fermier du temporel faisait, à la diligence de l'abbé commendataire, la répartition de « sept vingt et quatorze (154) *plombs* ou *marreaux* » entre les vicaires des différentes paroisses qui relevaient de l'abbaye : Saint-Léger, Saint-Saturnin, Saint-Martin, Souvigné, Nanteuil, Azay, Pamproux, etc. Chaque vicaire recevait un nombre de

(1) Marque particulière des Ligueurs.

(2) Pages 289-290 de l'édition Marcilly.

(3) V. *Chartes et documents pour servir à l'Histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, par Alf. Richard, t. XVIII des *Archives historiques du Poitou*, p. 294.

Digitized by Google

marreaux proportionnel à l'importance de sa paroisse, et avait charge de les distribuer aux pauvres les plus nécessiteux. Ceux-ci, le jeudi de la cène, se rendaient à l'abbaye, et chacun d'eux recevait du distributeur des aumônes, en échange de son marreau, « un grand pain valant un douzain et plus, une pinte de vin, une écuellée de fèves, deux harengs, etc. » Les marreaux étaient ensuite recueillis, puis « remarqués » à tels « signes et armoiries » qu'il seyait à l'aumônier, afin d'éviter qu'aux distributions ultérieures il ne se produisît des fraudes et malversations.

Au Vigan (1) les pauvres n'avaient droit aux distributions d'aumônes que sur la présentation du marreau délivré exclusivement à ceux qui avaient assisté aux catéchismes faits par le curé.

Il est facile de voir, par l'ensemble des documents qui précèdent, que le méreau de communion des huguenots du XVI^e^ siècle fut loin de constituer une innovation, et que les ministres du culte nouveau se bornèrent à adopter, pour la police de la sainte cène, un objet dont l'usage était partout répandu autour d'eux.

II. — Adoption du méreau dans les églises réformées de France.

C'est à Calvin lui-même qu'appartient l'idée de faire servir le méreau à l'application de la discipline dans l'Église qu'il avait fondée. Le réformateur considérait la surveillance minutieuse et constante des mœurs et de la foi des fidèles comme la condition première de la vitalité de cette Église.

Dans son *Institution chrétienne* (Bâle, 1535), il réclame en faveur des « dispensateurs de la parole divine » le droit de censure et d'excommunication. A Genève, de 1536 à 1555, il lutta énergiquement et par tous les moyens, jusqu'à l'exil de ses adversaires, pour le triomphe du

(1) Arch. municip. du Vigan (Gard), GG. 28.

Digitized by Google

régime sévère qu'il avait conçu. Ses *Ordonnances ecclésiastiques*, adoptées par l'église de Genève, et qui devinrent par la suite le code fondamental des églises réformées de France, instituèrent, sous le nom de Consistoire, une sorte de conseil ou de tribunal chargé de veiller, dans chaque centre de culte, sur la doctrine et sur les mœurs, et dont l'attribution la plus importante consistait à dispenser ou à refuser l'admission à la communion.

Quant au méreau de culte, la première mention qu'on en trouve remonte au 30 janvier 1560 (1). A cette date Calvin et Rivet en proposent l'adoption au Conseil de Genève.

« Pour empêcher, disent-ils, la profanation de la cène [il serait bon] que chacun allât prendre des marreaux de plomb pour ceux de sa maison qui seraient instruits... Les étrangers, ajoutaient-ils, qui auront rendu témoignage de leur foi en pourront prendre aussi; [mais] ceux qui n'en prendront ne seront admis [à la cène] ».

Cette tentative n'aboutit pas. Le Conseil trouva, dans la proposition qui lui était faite, « de grandes et irrécusables difficultés », et décida qu'on se bornerait à « avertir le peuple en chaire que nul ne s'approchât de la sainte cène qui n'en fût capable ».

(1) Il est bien question de marreau dans la *Confession de foi* élaborée par le premier synode national, tenu à Paris le 25 mai 1559; mais le mot y revêt une acception symbolique et détournée, qu'on retrouve d'ailleurs chez plusieurs écrivains religieux de ce temps: « ... Les sacrements, est-il dit à l'art. 34 de cette Confession, sont ajoutés à la parole pour plus ample confirmation, afin de nous être gages et *marreaux* de la grâce de Dieu, et par ce moyen, aider et soulager notre foi, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous, et qu'ils sont signes extérieurs que Dieu besogne pour iceux en la vertu de son esprit... » — Calvin, (*Institution chrétienne*) avait écrit dans le même sens : « ... Il dit qu'ils n'ont point été participans de la circoncision, en quoi il signifie qu'ils étaient exclus de la promesse, puisqu'ils n'en ont point eu le marreau » ; et le père Simon (*Mystère du Royaume de Dieu*, p. 627, dans Pougens), dit également : « La grâce est le gage ou le *méreau* que Dieu donne à sa créature. »

Digitized by Google

C'est en France que l'idée de Calvin reçut sa première application. Dans une lettre adressée aux fidèles de ce pays, et qu'on croit avoir été écrite en 1561, Calvin définit et précise le rôle qu'il convient de donner au méreau de communion. Le refus du méreau n'implique pas, dans la pensée du réformateur, l'excommunication majeure et définitive. C'est plutôt un moyen d'engager le fidèle qui a commis une faute à venir à résipiscence. « Quand il sera défendu à quelqu'un de recevoir la cène, écrit-il, ce n'est pas pour toujours qu'on l'exclut, ni pour le faire désespérer, mais afin qu'il s'humilie et que les autres y prennent instruction. »

Un certain nombre de localités s'empressèrent de suivre le conseil de Calvin. L'usage du méreau se répandit de proche en proche et rapidement, si bien que dès la fin du XVI^e^ siècle, la plupart des églises de la communion nouvelle l'avaient adopté.

C'est surtout aux Papiers et Registres des anciens consistoires, témoignages fidèles de la vie des communautés réformées, que nous empruntons nos renseignements sur le mode d'emploi et les usages du méreau. Nous y relevons également la date de son introduction, ou, plus exactement, la première mention connue de son emploi dans chaque église.

L'église de Nîmes, organisée en 1560 par Mauget, avec le concours du réformateur Rivet, paraît avoir la première employé le méreau ; et cela, dès l'année 1562.

Voici, d'ailleurs, dans l'ordre chronologique indiqué par la première mention du méreau (1), la liste des églises

(1) Ces dates n'ont rien d'absolu. Beaucoup de registres de consistoires ont été égarés ou détruits. Ceux qui nous restent sont généralement mutilés et très incomplets. Nous n'avons pu cependant faire autrement que de baser cette chronologie — essentiellement provisoire, nous le répétons, — sur les trop rares fragments que nous sommes parvenus à grouper au prix de recherches longues et difficiles.

Ajoutons que le catalogue des Archives nationales pourrait faire illusion sur le nombre des registres conservés dans ce dépôt. La plupart

Digitized by Google

où il nous a été possible de constater son emploi d'une façon certaine, antérieurement à la révocation de l'Edit de Nantes (les textes sur lesquels nous nous appuyons sont tous cités dans la suite de cette étude) :

1562. — Nîmes.
1577. — Montdardier (Gard) (1).
1578. — Cuq-Toulza (Tarn).
1579. — Marchenoir et Lorges (Eur-et-Loir).
1581. — Verteuil et Ruffec (Charente).
1584. — Montauban.
1589. — Loudun (Vienne).
1593. — Mougon (Deux-Sèvres).
1594. — Thouars (Deux-Sèvres).
1596. — Issigeac (Dordogne).
1602. — Archiac (Charente-Inférieure).
1606. — Saint-Jean-de-Gardonnenque (Gard).
1607. — Codognan (Gard).
1613. — Paris et Charenton.
1616. — Rochechouart (Haute-Vienne).
1625. — Saint-Rome (Tarn).
1628. — Nègreplisse (Tarn-et-Garonne).
1630. — Niort.
1633. — Aujargues (Gard).
1640. — Sumène (Gard).
1643. — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
1655 (?). Mer (Loir-et-Cher).
1661 (?). Orléans.
1667. — Imecourt (Ardennes).
1667. — Saint-Jean-de-Bruel (Tarn).
1667. — Melle (Deux-Sèvres).

de ceux qu'indique ce catalogue n'y sont représentés que par d'insignifiants extraits fournis par les consistoires dans les procès, si nombreux au XVIIe siècle, où les églises réformées furent appelées à faire la preuve de leur droit d'exercice.

(1) Pour plus de commodité et de précision, nous faisons suivre le nom de chaque localité désignée de celui du département auquel elle appartient aujourd'hui.

Digitized by Google

1674. — Gallargues (Gard).
1678. — Nantes et Sucé.
1678. — Montreuil-Bonnin (Vienne).
1680. — Barbezieux (Charente).
1681. — Lusignan (Vienne).
1682. — Anduze (Gard).
1683. — Pons (Charente-Inférieure).
1683. — Fontenay (Vendée).

Cette liste comprend moins de quarante localités, pour une époque où le nombre des églises dépassait 600. (En 1660 ce nombre s'élevait à 661. — V. *Bulletin du Prot.*, décembre 1866, p. 582). Elle est inévitablement fort incomplète. Nous devons ajouter que tous les papiers de consistoires qu'il nous a été donné d'interroger directement, et qui se rapportaient à une période d'une certaine étendue, nous ont fourni la mention expresse de l'emploi du méreau. Il serait cependant téméraire d'en inférer qu'il ait été adopté par toutes les églises réformées de France. Certaines délibérations, que nous donnons plus loin, (Fontenay, Pons), semblent indiquer que, même en Saintonge et en Poitou, quelques années à peine avant la Révocation, l'emploi du méreau n'était pas général. D'autre part, M. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours, dans une lettre du 25 juin 1890, nous disait : « Je ne connais aucun méreau de *Touraine*..... et cependant j'ai bien cherché ». — A la même date, M. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme), nous écrivait : « Dans le cours de mes longues études historiques, qui ont abouti à la publication de sept gros volumes et de nombreuses brochures sur le *Dauphiné*, la *Provence* et le *Vivarais*, je n'ai jamais trouvé la moindre trace de méreau ».

Entre la révocation de l'édit de Nantes et l'apparition du premier méreau de date certaine (1745), s'écoule une période de soixante années pendant laquelle la vie des anciennes églises huguenotes demeure presque suspendue. A peine çà et là, dans les solitudes de la Provence et du

Digitized by Google

Languedoc, ou dans les régions boisées du Poitou, des réunions clandestines, faites de nuit le plus souvent, et où le culte comportait surtout ses éléments les plus essentiels, la prière et la prédication. Nous ignorons absolument si, dans les distributions eucharistiques de cette époque, le méreau joua quelque rôle.

En tout cas, lorsque, dans les cinquante années qui précédèrent la Révolution, les réformés se rallièrent et se réorganisèrent, les groupements des fidèles s'étaient modifiés, des traditions s'étaient effacées, et des besoins nouveaux donnèrent aux églises une physionomie différente.

Aussi bien avons-nous cru utile de scinder cette étude et de consacrer deux chapitres distincts, l'un au méreau de la période de 120 années antérieures à la révocation, l'autre au méreau des églises du désert et des églises concordataires dans le siècle qui va de 1740 à 1840, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'usage du méreau tombe en désuétude et disparaît.

Cette division paraît d'autant plus légitime qu'aucun des jetons de cène de la première période n'a été retrouvé avec certitude et qu'on ne peut dès lors étudier ces médailles qu'à l'aide des documents écrits, tandis que les méraux calvinistes qui figurent dans les médailliers publics et privés semblent tous appartenir à la période de renaissance du protestantisme.

III. — Le méreau dans les églises calvinistes jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Pour qui ne le considérait qu'au point de vue matériel, le méreau huguenot, plomb grossier maladroitement coulé dans des moules dont la gravure fut généralement l'œuvre d'artisans sans expérience artistique, serait la plus banale et la plus insignifiante des médailles.

Digitized by Google

Mais si l'on a égard aux circonstances de sa distribution, à son rôle dans le culte et particulièrement dans l'application de la discipline, aux facilités qu'il présentait pour le recouvrement des taxes contributives des fidèles, si l'on considère surtout que le refus du méreau constituait la première sanction des censures consistoriales dans leur application la plus grave, c'est-à-dire dans l'excommunication, on reconnaîtra volontiers l'importance de ce jeton.

C'est au consistoire qu'il appartenait de régler la distribution des méreaux et d'examiner par espèce les actes répréhensibles qui le faisaient refuser aux fidèles. — Ce fait explique l'importance documentaire que prennent, pour l'étude qui nous occupe, les registres des anciens consistoires, d'ordinaire très explicites sur les circonstances qui entraînaient la suspension de la communion, alors que les procès-verbaux des colloques et des synodes ne fournissent qu'à titre exceptionnel les indications que nous recherchons.

Le consistoire fut la pierre angulaire de l'organisation calviniste. Cette assemblée, aux termes de la Discipline, se composait du pasteur et d'autant d'*anciens*, ou surveillants de *quartier*, que l'église comprenait de subdivisions. Elle s'occupait de pourvoir à tous les besoins du culte ; elle secourait les pauvres et les malades indigents ; elle intervenait, pour les régler à l'amiable, dans les différends entre coreligionnaires, et veillait avec un soin jaloux à ce que nul ne commît d'écarts de conduite et ne s'écartât impunément des règles tracées par la *Discipline* (1).

(1) Le premier synode national (Paris, 1559), en même temps qu'il élaborait une *Confession de foi*, jeta les bases d'une *Discipline*. Dans la suite, cette *Discipline*, amendée et complétée par les décisions successives des synodes nationaux, forma un véritable corps organique, composé de 14 chapitres et de 252 articles. L'édition de La Haye, 1760, avec les commentaires de Larroque, est une des plus estimées. La Société des livres religieux, de Toulouse, a publié, en 1861, une édition populaire de la *Confession de foi* et de la *Discipline* ecclésiastique des églises réformées de France.

Digitized by Google

A des jours déterminés le consistoire procédait aux censures. Il examinait les manquements de conduite signalés par les anciens, et dressait la liste des personnes exclues de la prochaine célébration de la cène, et à qui le méreau devait être refusé.

La cène se célébrait ordinairement quatre fois l'an, aux solstices et aux équinoxes. Quelque temps avant le jour fixé pour la cérémonie, le consistoire désignait certains de ses membres pour le service de la table sainte, pour les collectes à faire aux portes du temple, et aussi, pour « bailler les marreaux », les contrôler à l'entrée « des barrières », et les « recevoir » au moment de l'admission à la cène.

Dans les villes, les marreaux étaient souvent distribués à l'entrée du temple. C'est seulement par abus que la distribution s'en faisait quelquefois à l'intérieur de l'édifice et au moment même de prendre part à la communion. Dans les églises rurales, c'était l'*ancien* de chaque *quartier*, ou groupe de hameaux, qui avait charge de cette distribution, et qui en profitait d'ordinaire pour recueillir les taxes dues trimestriellement par les fidèles pour l'entretien de l'église.

Les documents que nous allons donner font connaître d'une manière complète le mécanisme assez souple de la distribution et de la réception du méreau, son utilité dans l'application des mesures disciplinaires et aussi son rôle fiscal, — rôle dont on avait jusqu'ici méconnu l'importance.

Pour plus de clarté, nous partageons ce chapitre et le suivant chacun en trois paragraphes, correspondant aux trois ordres d'idées que nous venons de distinguer (mode d'emploi, rôle disciplinaire, rôle fiscal) et nous observerons, dans la citation des textes, l'ordre chronologique marqué au chapitre précédent, c'est-à-dire celui qui correspond à la première mention du méreau que nous connaissions pour chaque église.

Digitized by Google

§ 1er. — Mode d'emploi du méreau.

La règle qui consistait à faire distribuer le méreau par les anciens de chaque quartier, dans leur propre domicile, et un jour au moins avant la célébration de la cène, ne s'établit pas d'un seul coup et sans difficultés.

Nous voyons qu'à Montauban, en 1584, le pasteur distribue lui-même le méreau aux fidèles, soit directement, dans les catéchismes préparatoires, soit sur la présentation d'une liste dressée par le chef de la famille et indiquant ceux de ses membres qui désirent participer au sacrement.

A Thouars, en 1595, les deux pasteurs visitent les soldats de la garnison pour relever le nom de ceux « de la religion » afin qu'il ne soit « baillé marreaux à d'autres ».

La distribution est quelquefois faite à l'entrée de l'édifice du culte. Nous trouvons qu'en 1677 le consistoire de Saint-Jean-de-Gardonnenque charge des anciens de se rendre de grand matin, les jours de cène, à la porte du temple pour y distribuer les méreaux. Celui de Saint-Rome de Tarn (1625), désigne un ancien pour « bailler les *marques* à la porte du temple ». A Sumène, une décision consistoriale de 1640 défend de procéder de la sorte et de prendre les méraux ailleurs qu'au domicile des anciens.

Diverses décisions (Thouars, 1606, Niort, 1663 et 1681, Barbezieux, 1680 et 1681), défendent de laisser prendre les méreaux par des enfants, des domestiques, ou « par personnes interposées ».

Il était indispensable, en effet, que l'ancien, chargé de faire, au nom du consistoire, diverses recommandations, observations ou censures, reçût la visite directe des intéressés. Nous verrons dans la suite que l'insistance mise par les consistoires à exiger que les fidèles s'adressassent exclusivement à l'ancien de leur quartier s'expliquait non seulement par des raisons disciplinaires, mais encore par un pressant motif d'ordre financier.

Les anciens avaient fait d'abord les distributions au domicile des fidèles (Mougon, 1597); mais par la suite il

Digitized by Google

fut exigé que ceux-ci allassent quérir le méreau chez leur ancien (Imécourt, 1667; Sumène).

Les délibérations des consistoires portent la trace de supercheries auxquelles se livraient certaines personnes peu scrupuleuses pour tromper la vigilance des anciens et se procurer le méreau (Nîmes, 1588 ; Mougon, 1598 ; Niort, 1663 ; Melle, 1668). Ces personnes se soustrayaient ainsi soit aux conséquences morales des censures encourues par elles, soit à leurs obligations fiscales. De même, les distributions de méreaux tardivement faites dans l'enceinte du temple et pendant le service religieux sont l'objet de censures réitérées, en raison du trouble qu'elles apportent dans les cérémonies, et aussi parce que ce procédé expéditif de remise des jetons de cène était incompatible avec le rôle de conseillers et de confesseurs dévolu aux anciens.

Ces derniers pouvaient eux-mêmes être atteints par la censure ; ils perdaient alors le droit de « bailler marreaux » ; et le consistoire nommait des délégués (Mougon, 1593) chargés de les suppléer dans cette tâche. — Dans le cas où un ancien était empêché par la maladie, les infirmités ou le grand âge, un de ses collègues recevait charge de faire l'intérim (Mougon, 1620, 1627). Il était procédé de cette même façon dans l'intervalle qui séparait le décès d'un ancien de la désignation de son successeur (Mougon, 1625).

Nous citons plus loin de nombreuses délibérations par lesquelles les consistoires désignent, quelques semaines avant chaque célébration de la cène, diverses personnes appelées à jouer un rôle actif dans cette cérémonie. L'une de ces personnes était chargée du soin de recevoir dans un plat ou bassin les méreaux des communiants. Dans quelques églises, où les règles de la discipline s'observaient plus strictement, un autre ancien était commis à la surveillance des *barrières*, sorte de couloir analogue aux dispositifs placés aujourd'hui aux abords des guichets des gares, des théâtres et d'autres lieux où la grande

Digitized by Google

affluence (1) du public pourrait provoquer des désordres et de la confusion. Cet ancien examinait préalablement le méreau. Dans les occasions graves, où l'admission à la cène d'un relaps ou d'un catholique pouvait entraîner la démolition du temple et la ruine de l'église, on prit à ce sujet des mesures extraordinaires. C'est ainsi qu'en 1682, à Barbezieux, le gardien des barrières reçut un renfort capable d'expulser les turbulents ou les malveillants qui auraient essayé de forcer la consigne.

La cérémonie terminée, les méreaux restaient confiés à la garde du pasteur ou du délégué qui en avait fait la recette ; puis, quelque temps avant la fête eucharistique suivante, il était procédé à une nouvelle répartition entre les anciens (Mougon, 1598) chargés de les distribuer aux fidèles.

NIMES (2).

19 décembre 1562. — Le diacre (3) Triate est condamné à 5 sols d'amende parce qu'il n'est pas arrivé à temps à la séance. Il

(1) Quelques chiffres suffiront à faire comprendre les nécessités d'un service d'ordre au moment de la célébration des cènes calvinistes d'alors. A Nîmes, le 10 avril 1605, il y eut 5,109 communiants. A Montauban, en 1616 (v. *Bulletin du Prot.* du 15 juin 1881), 4,380 personnes s'étaient présentées le même jour à la communion, ce qu'on sut, dit le Registre, « pour avoir compté les marreaux ». Dans les églises rurales, comme Mougon, deux *actions*, placées à huit jours d'intervalle, étaient nécessaires pour permettre successivement à tous les fidèles accourus de participer à la communion. A Saint-Maixent nous voyons même (Papiers de la recette des deniers des pauvres, 1660-1667) la cène se répartir en trois *actions* pour les fêtes de Pâques et de Noël : la première action se célébrait le dimanche d'avant la fête, et la troisième, le dimanche d'après.

(2) *Registres du consistoire de Nîmes* (1561-1685), 19 cahiers appartenant au consistoire de Nîmes, à l'exception du second, qui est perdu, du 1er, du 3e et du 16e qui se trouvent à la Bibliothèque nationale.

(3) Aux termes des art. 3 et 4, chap. III de la *Discipline*, les *anciens* avaient surtout dans leurs attributions le service disciplinaire proprement dit, tandis que les *diacres* recueillaient et distribuaient les aumônes, assistaient les malades, les prisonniers. Mais il arriva souvent que ces fonctions furent confondues dans les mêmes mains.

Digitized by Google

s'excuse en disant qu'il vient de *distribuer les 17 méraux* que le pasteur La Source lui avait donnés dans ce but (1).

14 mai 1578. — Il est arrêté qu'on ne baillera point *marreaux* à ceux qui n'auront été *catéquisés*, excepté les gens de lettres, pour recevoir la sainte cène.

22 avril 1620. — Délibéré que *personne ne sera admis* à recevoir le saint Sacrement *sans avoir le marreau.*

MONTDARDIER (Gard) (2).

Du 1er septembre 1577. — A été ordonné au consistoire que Pierre Gries donnerait la coupe à la cène, que monsieur le Baïle et Me Salze bailleraient le pain et le vin, et maître Etienne de la Combe donnerait les *marques.*

Du 25 décembre 1577. — A été arrêté en consistoire que dorénavant on ne baillera *marques* à aucuns de l'église de Sobéras et celle de St-Laurens qu'ils n'aient été au moins catéquisés une fois en l'année, en cette église.

CUQ-TOULZA (Tarn) (3).

1578. — X... recevra les marreaux; Y. se tiendra à la porte du temple pour recevoir le denier des pauvres; Z... dressera la table de communion et baillera la coupe.....

MARCHENOIR ET LORGES (Eure-et-Loir) (4).

Vendredi, ... avril 1579. — Sont désignés : Pour recevoir la coupe, M. de Villefleur; pour recevoir les marreaux, M...;

(1) Nous avons cru devoir rajeunir l'orthographe de nos textes, et cela pour deux raisons : 1° nous avions à utiliser simultanément des manuscrits originaux et des copies ou des reproductions imprimées dont les auteurs n'avaient pas toujours suivi l'orthographe du texte; 2° la plupart des registres sont l'œuvre de personnes peu lettrées; il nous a donc paru sans intérêt de reproduire leurs fantaisies orthographiques; mais nous avons, en revanche, respecté aussi fidèlement que possible la phraséologie des documents originaux.

(2) Registres du consistoire de Montdardier (1576-1583), d'après *Bullet. du Prot.*, 15 février 1573. Montdardier est aujourd'hui une simple annexe de l'église d'Avèze. — Sobéras, c'est l'Ecoutet, à 10 kilom. de Montdardier.

(3) In *Étude sur 21 méreaux français*, par M. Delorme, dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Prot. français*, année 1888.

(4) Registre du consist. de Marchenoir et Lorges. Archives nat., TT. 232.

Digitized by Google

pour verser le vin, M... ; pour recevoir le denier des pauvres, M...

... *septembre 1580.* — Pour la cène, le frère... fera les marreaulx et les recevra...

4 juillet 1602. — Lespagnol donnera la coupe, Jacques Buard recevra les marreaux,... versera le vin,... et... dresseront les tables,... recueillera pour les pauvres.

VERTEUIL ET RUFFEC (Charente) (1).

... *avril 1581.* — Minoret recueillera les marreaux de la cène.

31 juillet 1583. — Il sera remontré à Guy Servanton la faute d'avoir donné un *marreau* à Godefroid Bilhaud, qui n'est pas de son quartier.

7 octobre 1590. — Lavallée recevra les marreaux de Collin et de Gillet, de Ruffec.

MONTAUBAN (2).

1584. — « ... La cène approchant... selon la coutume de Montauban, M. Bérault était venu chez M^lle^ de Bonnencontre (chez qui la famille Duplessis-Mornay logea pendant le séjour de quelques mois qu'elle fit en 1584 dans cette ville), environ dix jours devant la cène pour bailler des méreaux à la dizaine du quartier... M. Duplessis s'adressa à M. Bérault pour avoir des méreaux pour sa famille, qui faisait la sainte cène... » (T. II, p. 488).

On sait que Bérault refusa les méreaux à la famille Duplessis, à cause des longs cheveux que portait M^me^ Duplessis (3).

(1) Registre du consistoire de Verteuil et Ruffec. — 1581-1593, 1600-1660. — Archives nationales, TT, 289.

(2) *Mémoires de Duplessis-Mornay* (Paris, 1824). — Le *fragment* dont les passages ci-dessus sont extraits se rapporte aux démêlés survenus à Montauban, en 1584, entre la famille Duplessis et le pasteur Bérault.

(3) Il résulte d'une intéressante étude publiée par M. Imbert dans le t. IV (p. 148 pour 220) des *Bulletins* de la Soc. de stat., sciences et arts des Deux-Sèvres, que M^me^ Duplessis-Mornay avait conservé de son séjour à la cour de Navarre l'habitude d'une coiffure à cheveux longs, maintenus en forme de diadème à l'aide d'une monture « en fils d'arichal », et que c'est cette coiffure qui avait motivé les rigueurs du consistoire.

Digitized by Google

« ... Et là-dessus fut dit à M. Cahier, ministre de la cour(1), qu'il leur baillât des méreaux, lequel passa par leur logis et n'y trouva que mademoiselle Duplessis à laquelle il dit que, quand il plairait à M. Duplessis lui envoyer écrits de sa main ceux de sa famille qui faisaient la cène, il lui enverrait des méreaux ; mais peu après lui fut mandé par le consistoire de Montauban, ou plutôt par quelques particuliers dudit consistoire,... de ne bailler des méreaux à M. Duplessis ni pour lui, ni pour aucun de sa famille... » (T. II, p. 491.)

« Or, environ un mois devant la cène de Noël... la coutume est telle que, toutes les dizaines, l'on fait un catéchisme où tous ceux qui font la cène sont catéchisés, puis on leur baille des méreaux (2). M. Bérault vint chez Mme de Bonnencontre, où M. Duplessis est logé, pour catéchiser. Mlle Duplessis... s'en alla à la salle où était l'assemblée de 50 ou 60 personnes qui est la dizaine ; elle était coiffée de nuit, la tête bandée avec son mouchoir tout noir ; sa famille aussi était très modestement accoutrée; ... et cependant... M. Bérault les retrancha tous dans cette assemblée, mêmement les hommes, qui ne sont point compris dans la règle des cheveux... » (3) (T. II, p. 496).

LOUDUN (Vienne) (4).

31 mars 1589. — ... Le peuple sera averti que l'église a commis le grand Micheau pour prendre garde que les enfants

(1) Pendant le séjour de Duplessis et de la maison de Henri de Navarre à Montauban, il y avait deux pasteurs et deux consistoires, celui de la ville et celui de la cour (p. 492).

(2) L'édition des *Mémoires* de Duplessis-Mornay à laquelle nous empruntons ces citations est souvent fautive. Le manuscrit a été visiblement, dans maints passages, traduit et trahi. Aussi ne croyons-nous nullement qu'il faille inférer de l'emploi fait par l'éditeur de la forme *méreau* que Duplessis ait écrit autrement que les réformés ses contemporains, lesquels employaient généralement les mots *marques* et *marreaux*.

(3) N'ayant pas obtenu satisfaction de Bérault, « Mlle Duplessis partit le vendredi de devant la cène (p. 514) avec tous ceux de sa maison qui la faisaient ; et (ils) allèrent à Villemeux, à 3 lieues de Montauban, sous le même colloque », où M. L'Hardy, ministre, instruit de ce qui s'était passé, les reçut sans difficulté à la cène. Cette affaire fut soumise au synode qui se tint à Montpellier au mois de mai 1586.

(4) Registre du consistoire de l'église réformée de Loudun (1589-1602). — Archives nationales, TT, 232.

Digitized by Google

ne fassent quelque bruit pendant le prêche et à la cène de dimanche prochain.

M. des Roches *recueillera les marreaux.*

MM. Frogier et Osmonnet *feront les barrières* (1).

MM. Joyeux, Frogier et Osmonnet amasseront pour les pauvres.

15 juin 1589. — ... MM. Joyeux, Gugnot, de la Gratonie et Malvau amasseront pour les pauvres, dimanche prochain, jour de cène.

M. des Roches *recueillera les marreaux.*

MM. Frogier et Osmonnet feront les barrières.

(1) A défaut de texte plus ancien concernant les barrières, nous rappellerons ici le curieux tableau tracé par M. de Clervaux, dans son *Étude sur le Méreau des églises du désert*, d'une assemblée en plein air à laquelle il avait, dans sa jeunesse (1840 à 1850), assisté au village de Gros-Bois, commune de Prailles (Deux-Sèvres).

Le culte se faisait sous l'ombrage d'une vaste châtaigneraie. Les fidèles arrivaient de toutes parts par des chemins couverts, un *pliant* et un livre de psaumes sous le bras. A cinquante pas du lieu de la réunion chacun s'arrêtait, faisait sa prière, puis venait grossir le groupe déjà formé en avant du lieu réservé à la chaire. Les hommes se rangeaient à droite, les femmes à gauche.

La chaire était placée sous l'arbre le plus touffu ; les bancs du consistoire formaient autour une sorte d'enceinte.

Les jours de communion, *deux cordes parallèles, fixées par une double rangée de piquets, circonscrivaient cette enceinte*, au centre de laquelle était dressée la table de communion. Chaque fidèle qui désirait participer à la cène, *devait parcourir ce chemin étroit* pour parvenir à la sainte table. « *A chaque extrémité du passage se tenait un ancien ; le premier examinait les méreaux, le second les recueillait.* »

— Les chaires portatives, dont un certain nombre sont encore conservées dans les environs de la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), consistaient en une sorte de caisse montée sur quatre pieds. Les deux montants de derrière, plus élevés, portaient l'abat-voix, et laissaient entre eux une ouverture qui livrait passage au pasteur. La table de cène et les bancs du consistoire se composaient, comme la chaire, de pièces séparées, d'un volume léger. Ces pièces étaient confiées à la garde de personnes d'une exactitude et d'un zèle éprouvés, qui les apportaient aux réunions de culte. On les ajustait entre elles pour former la chaire, la table et les bancs, quelques minutes avant la cérémonie.

Digitized by Google

De la Gratonie fera les marreaux pour la cène, en distribuera à ceux des champs, fournira de linge, coupe, essuiers et bassin.

27 septembre 1589. — M. de la Gratonie *fera les marreaux* pour la cène qui sera célébrée dimanche prochain, et fournira de linge et couppes.

M. Frogier fera faire le pain et acceptera le vin.

M. Osmonnet et M. de B... feront les barrières.

M. des Roches *recevra les marreaux.*

M. le Receveur amassera pour les pauvres.

7 janvier 1590. — M. de la Gratonie fera les marreaux et fournira de couppes, bassin et essuiers.

MM. de la Gratonie et Osmonnet fourniront la nappe et les tapisseries devant les ouvertures du temple.

M. Frogier fera faire le pain.

M. Malvau fera provision de vin.

Le sire Osmonnet amassera pour les pauvres.

M. des Roches recueillera les marreaux.

MM. A... et s[r] du Pont garderont les barrières.

19 avril 1590. — La compagnie a avisé que... pour le jour de la cène, dimanche prochain, MM. Osmonnet et S[t]... feront les barrières et boucheront la porte de quelques draps ou tapisseries.

M. de la Gratonie fera les marreaux et fournira de linge, nappes, essuiers et plats.

M. Frogier fournira le pain.

M. Malvau fournira le vin.

M. des Roches recueillera les marreaux.

M. du Rouday et... garderont les barrières.

MOUGON (1) (Deux-Sèvres).

27 novembre 1593. — Micheau, Pierre (ancien), sera retranché de la première cène, et ne baillera point les marreaux à ceux de son quartier.

11 janvier 1597. — Lyzet Pasquet, Jehan Auzanneau, Jehan Courceau et Jehan Melin ont été élus par le consistoire, pour se transporter au village de la Chaignée pour présenter des

(1) Registre du consistoire de Mougon (1592-1627). Archives municipales de Niort.

Digitized by Google

marreaux à tous ceux qui ne sont taxés d'ingratitude (1), hormis à quelques particuliers qui n'ont voulu obéir audit consistoire, entre lesquels sont compris les deux anciens dudit lieu.

28 mars 1598. — Il a été avisé audit consistoire que... les marreaux seront changés le dernier dimanche de la cène, pour refréner la témérité de ceux qui en prendraient pour deux cènes, afin de ne venir au consistoire. Et lesdits marreaux seront distribués par notre dit pasteur à chacun des frères anciens, étant assis en leur rang le plus modestement que faire se pourra.

Et lesdits frères anciens ont protesté faire la distribution aux pères de familles le samedi prochain de la cène.

Et quant aux frères anciens qui apporteraient interruption, seront exhortés faire place à la compagnie pour aviser à leur censure.

Et s'il advient à quelqu'un desdits frères distribuer aucun marreau cependant que la lecture de la parole de Dieu se fait, sera rapporté en charité fraternelle à la fin du prêche au pasteur, qui déclarera telle chose être une rébellion ; et au prochain consistoire [le contrevenant] sera appelé pour être grièvement censuré.

17 mars 1617. — Pour éviter la « confusion » qui résulte de la « présentation des enfants au baptême, et de la présentation des annonces de mariage par des personnes dignes de censure » le consistoire « a ordonné que ci-après nul ne serait admis à présenter lesdits enfants ni annonces de mariage sans apporter un marreau de son ancien ».

29 juin 1618. — Pierre Neau, de Tauché, a été nommé pour bailler les marreaux au quartier de Saint-Médard.

25 septembre 1620. — Jehan Fouchier distribuera pour cette fois (c'est-à-dire en attendant le remplacement de l'ancien, décédé) les marreaux au quartier du Vignault.

18 décembre 1620. — (A défaut d'ancien) Daniel Ingrand donnera des marreaux pour le quartier d'Escoullois.

14 juin 1625. — La compagnie a ordonné que Jehan Fouchier aura soin du quartier de Conzay pour cette action de la sainte cène.

(1) On donnait le nom d'ingrats à ceux qui ne s'acquittaient pas des taxes contributives pour l'entretien du culte (v. Rôle fiscal du méreau).

Digitized by Google

19 décembre 1625. — Samuel Fournier et Jacques Bourdin donneront pour cette fois (c'est-à-dire en attendant qu'il ait été pourvu au remplacement de l'ancien) les marreaux à ceux du quartier de Fressines en la place de Anthoyne Lebrault.

2 octobre 1626. — Il a été ordonné que les anciens donneraient des marreaux à ceux de leur quartier et non à d'autres, s'ils ne sont priés de ce faire par les autres anciens.

Ceux des Ombrails seront joints au quartier de la Groie-l'Abbé, et prendront des marreaux de l'ancien de ce quartier.

Jehan Assailly donnera des marreaux à ceux de la Crouzille.

2 avril 1627. — La compagnie a ordonné, voyant l'indisposition de Daniel Ingrand, que Jehan Assailly aurait le soin de donner des marreaux à ceux du quartier de Thorigné.

THOUARS (1) (Deux-Sèvres).

4 novembre 1594. — Le frère Allonneau fournira de pain et de vin et autres choses nécessaires pour la célébration de la sainte cène.

Le frère Fouschier fera la lecture.

Le frère Hostand recueillera les marreaux.

Le frère Allonneau versera le vin.

Les frères Guérineau et Tiffeneau amasseront pour les pauvres.

21 septembre 1595. — MM. Loyseau et Rivet (pasteurs), visiteront les soldats de la garnison, et sauront particulièrement qui sont ceux de la religion, et en prendront les noms, et ne sera baillé marreaux à autres.

9 mars 1606. — Le peuple sera averti dimanche prochain et l'autre suivant que, pour éviter le désordre qui s'est vu par le passé, les pères et mères de familles seront tenus d'aller le samedi précédant le jour de la sainte cène en la maison de leurs anciens pour recevoir des marreaux, tant pour eux que pour leurs domestiques, et notamment leur sera signifié qu'il ne leur en sera plus donné par autres voies, ni aux serviteurs et servantes pour eux.

(1) Registre du consistoire de Thouars (1594-1615). Le registre original appartient au chartrier du duc de La Trémoïlle. Il a été en grande partie publié par M. Imbert dans ses *Documents inédits sur Thouars* (Thouars, 1879).

Digitized by Google

ISSIGEAC (1) (Dordogne).

11 avril 1596. — Ne sera baillé *mareau* à Daniel Sauvaing ni à [la] petite de Cathi, lesquels seront appelés au prochain consistoire.

ARCHIAC (2) (Charente-Inférieure).

6 décembre 1602. — A été arrêté que Me Pierre Bouteillier, receveur, fournira le pain et le vin et recevra le vin.

Me P. Bouteillier recevra les coupes.

Barraud donnera les *mareaux*.

Me Jehan de la Fous recevra les *mareaux*.

Mc Jehan Hommeau tiendra le plat pour les pauvres.

Pierre Pelletan continuera d'amasser pour les pauvres.

Me Jehan Pelletan amassera pour les pauvres à la petite porte.

SAINT-JEAN-DE-GARDONNENQUE (3) (Gard).

2 octobre 1606. — Jacques de Leuzière est venu prendre la cène sans *marque* (4); de quoi il a été grandement censuré.

1er septembre 1621. — M. Mazel est nommé pour *recevoir les marques*.

26 mars 1625. — Savin est nommé pour prendre les *marques*.

14 avril 1677. — ... Les sieurs Marion et Cros se rendront dimanche prochain, de bon matin, aux portes du temple, pour donner les *marreaux*.

CODOGNAN (5) (Gard).

1607. — Pour la cène du 2e dimanche de Pentecôte, ont été nommés :

(1) Registre du consistoire d'Issigeac (1578-1666). Archives nationales, TT, 238.

(2) Registre du consistoire d'Archiac. (Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français).

(3) Registres du consistoire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, aujourd'hui Saint-Jean-du-Gard (du 20 juin 1605 au 29 octobre 1684).

(4) On trouve assez souvent, dans les églises du midi, le mot *marque* employé concurremment avec le mot marreau. En Poitou, les registres antérieurs à la révocation écrivent toujours *marreaux*, tandis que les documents du XVIIIe et du XIXe siècles n'emploient que le mot *marque*, très souvent mis au masculin : un marcq, un marque.

(5) Registre du consistoire de Codognan (1590-1670). Archives nat., TT, 313.

Digitized by Google

Pour donner la coupe : Babinet Jehan.
Pour donner les *marques* : Jehan Castan.
Pour demander pour les pauvres : Puah.

1608. — Pour la cène du jour de Pâques, M. le Bailly de Saint-Claude baillera les *marques*.

ROCHECHOUART (1) (Haute-Vienne).

16 octobre 1616. — Pour la célébration de la sainte cène, a été ordonné :
Pour la lecture, M. François Reynaud.
Pour la distribution des *marreaux*, MM. de Peyronny et F. Maisondieu.
Pour la collecte des pauvres, les mêmes.
Pour verser le vin, M. Samuel Fontaneau.
La sainte cène sera administrée par M. Hocq.
(Cette mention se retrouve plusieurs fois dans les délibérations ultérieures, *mutatis, mutandis*) (2).

SAINT-ROME (Tarn) (3).

10 janvier 1625. — Notre frère Maurin... aidera dimanche prochain à l'administration de la cène.
Estienne Juglar baillera les *marreaux* à la porte du temple (4).

PARIS ET CHARENTON.

Les réformés de Paris célébraient leur culte dans le temple de Charenton. Voici, d'après une relation contemporaine due à la plume de J.-G. Neumayr de Ramsle, précepteur du duc Jean-Ernest de Saxe, qui avait accompagné ce dernier dans un voyage en France, le récit très circonstancié de l'adminis-

(1) Registre du consistoire de Rochechouart.
(2) Communication de M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne.
(3) Registre du consistoire de Saint-Rome (1611-1632). Cabinet de M. Bordes, ancien pasteur, à Bordeaux.
(4) Un arrêt du 22 janvier 1667 (v. *Bulletin du Prot.*, septembre 1876) prouve qu'à Saint-Rome-du-Tarn et à Saint-Jean-de-Bruel, les réformés s'assemblaient alors « en la *maison de ville* pour les exercices de leur créance », qu'ils y avaient installé une chaire pour le ministre, une table pour la cène, et employaient « des *signes* » pour l'admission à la communion. — Ces *signes* sont incontestablement des marreaux.

Digitized by Google

tration de la cène, telle qu'elle fut pratiquée, le 19 décembre 1613, dans le temple de Charenton (1).

« ... Une longue table recouverte d'une nappe blanche était disposée près des colonnes, de chaque côté de la chaire, laquelle s'élevait librement au milieu du chœur. Les assistants s'en approchaient à tour de rôle. A trois pas environ de chacune des tables se tenait une personne à laquelle chaque communiant remettait sa *marque* en fer blanc (2). Car quiconque veut communier est tenu de s'annoncer à l'avance à Paris, chez le ministre, et de se faire délivrer par lui une *marque*, sans laquelle personne n'est admis. Le ministre était debout, derrière la table, et à ses côtés se tenait un des pères ou anciens de l'église. Le ministre avait devant lui un grand plateau, avec de longues tranches de pain, et l'ancien, deux petits verres de vin. Celui qui avait remis sa *marque* s'approchait aussitôt de la table sans s'incliner. Le ministre coupait alors un petit morceau de pain et le lui mettait dans la main en prononçant ces mots : *Le pain que nous rompons est la communion au corps de N. S. J.-Ch., qui s'est donné à la mort pour la rémission de nos péchés.* Le communiant mangeait le pain. Deux personnes s'avançaient chaque fois ensemble. Ensuite l'ancien remettait les deux verres au ministre, qui les présentait aux personnes en disant : *Ayez mémoire que Jésus-Christ a répandu son sang à la croix pour la rémission de vos péchés.* Après en avoir bu un peu, ils s'essuyaient la bouche à un petit linge placé sur la table et se retiraient. Au haut de la table se tenait un homme qui versait le vin d'une grande cruche dans une petite, et de celle-ci l'ancien le versait ensuite dans les verres. Ce dernier avait toujours un verre plein devant lui. *Après les hommes, ce fut le tour des femmes.* D'après l'ordre établi, tous les communiants s'approchaient des tables par le milieu de l'église, de sorte qu'on peut tous les voir et les compter..... On nous assura que plus de 3,000 personnes prirent part cette fois à la sainte cène. »

(1) V. *Bulletin de l'hist. du Prot. français*, n° du 15 novembre 1886, p. 504.

(2) Le méreau de Paris et Charenton partage la mauvaise chance de tous les méreaux contemporains : il n'a pas encore été retrouvé. Il se peut que ce méreau ait été réellement de fer blanc. Cependant, il est présumable que le voyageur s'est mépris sur la nature de la matière employée, et que cette médaille, comme toutes ses congénères connues, était de plomb ou d'étain.

Digitized by Google

D'après les Manuscrits de la Reynie (V. *Bull. du Prot.* du 15 avril 1885, p. 185,) le nombre des communiants, compté d'après celui des *marreaux*, s'éleva, dans le temple de Charenton, le 29 avril 1685, au chiffre de plus de 3,000.

NÉGREPLISSE (1) (Tarn-et-Garonne).

21 avril 1628. — Le consistoire arrête que

Le sieur Moulet fournira pain et vin.

Le sieur Palot baillera la coupe à M. Vedère, pasteur.

Le sieur Labrueys tiendra le plat des *marques*.

Le sieur Soulier tiendra le plat pour recevoir l'argent des pauvres.

Le sieur Ferol tiendra la tasse à la porte.

Et les sieurs Foly et Valette auront soin de faire venir le peuple en bon ordre.

NIORT (2).

29 mars 1630. — Sont désignés (par le consistoire) :

Pour servir à la table, MM. Bernier et Chabot.

Pour faire lever les femmes, pour la cène, les frères Bazin et Aymar.

Pour recueillir les marreaux, M. Marsac.

Pour recevoir et distribuer les deniers des pauvres, Estienne Texier.

Pour recevoir les deniers du ministre, M. Marsac.

11 avril 1631. — Mestivier recevra les marreaux.

18 mars 1633. — Jacques Fraigneau a été d'abondant chargé de recevoir les marreaux.

AUJARGUES (3) (Gard).

23 décembre 1633. — La compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, a nommé :

(1) V. *Bulletin de l'Hist. du Prot. franc.*, année 1853, p. 13. L'extrait publié par le *Bulletin* avait été relevé par M. Grieumard, pasteur à Quissac (Gard), qui ajoute : « Pareille délibération était prise la veille ou le matin de tous les jours de communion. »

(2) Une copie du registre du consistoire de Niort, (1629-1684), faite par dom Fonteneau, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Poitiers Le manuscrit original n'a pas été retrouvé.

(3) Registre du consistoire d'Aujargues (1633), extrait publié in *Bulletin de l'Hist. du Prot.*, année 1853, p. 343.

Digitized by Google

M. Reboul pour servir à table.
M. Benezet, pour distribuer les marreaux.
M. Reilhan, pour demander pour les pauvres.

SUMÈNE (1) (Gard).

9 mai 1640. — Dimanche prochain, lorsque l'avertissement se donnera pour la célébration de la sainte cène au dimanche subséquent, le peuple sera admonesté de venir demander les *marques*, non à la porte du temple, mais ès maisons des anciens qui leur seront nommés en chaque quartier; et d'autant que cet ordre n'a été suivi que par quelques-uns depuis qu'il a été institué, il sera signifié par le pasteur que ceux qui dédaigneront de se soumettre seront censurés grandement, voire même que l'accès à la communion de la sainte cène leur sera refusé, et qu'à l'avenir cet ordre sera suivi inviolablement, afin que cette action ne se fasse point en foule et qu'on puisse savoir ceux qui ont communié et ceux qui dédaignent de participer à ce saint bénéfice. Et pour cet effet ont été nommés le capitaine Aigoin pour le quartier de Pied-de-Ville, Pourtalès pour le Chef-de-Ville, et sire Valescare pour le faubourg de la Bau.

IMECOURT (Ardennes).

1667. — La plupart des églises de Picardie (2) ayant représenté à la compagnie les difficultés qu'il y a, pour les anciens, d'aller de maison en maison porter les *marreaux* et recevoir la contribution pour l'entretien du ministère, elle autorise les consistoires d'obliger les particuliers d'aller prendre les marreaux chez les anciens, et à même temps y apporter leurs contributions, enjoignant aux particuliers d'y obéir.

La compagnie du consistoire de l'église d'Imecourt (3) après la lecture de cet article a trouvé à propos, suivant l'autorité

(1) Registre du consistoire de Sumène (Bibliothèque de l'*Hist. du protest. franç.*).

Nous devons à l'obligeance de M. N. Weiss tous nos documents extraits de pièces appartenant à la bibliothèque de l'*Hist. du prot. franç.*, sise 54, rue des Saints-Pères, à Paris.

(2) Extrait d'un article général du synode tenu à Clermont (en Beauvoisis).

(3) Registre du consistoire d'Imecourt. Bibliothèque de l'*Hist. du Prot. franç.*

Digitized by Google

qui lui en est donnée par le susdit article, de garder ci après cet ordre, et d'en donner avis au peuple afin de s'y ranger. Le 3 juillet 1667, et pour plus grande facilité, a fait le rôle suivant des contribuables pour le faire signer à chaque particulier.

Abel DE LAMBERMONT.
pasteur.

(Un rôle ou liste de ceux qui étaient du ressort de tel et tel ancien fut dressé et distribué le 20 avril 1670).

MELLE (1) (Deux-Sèvres).

12 juin 1668. — ..... Défense est faite aux anciens de donner des marreaux à d'autres que ceux qui sont de leur quartier, sous peine de grièves censures.

1er avril 1668. — Charge a été donnée aux frères Archaimbault, Brion et Dubreuil, de prendre soin de ce qui regarde la table de la cène pendant un an ; et les frères Audon, Magneron et Nocquet, déchargés de ce soin, sont remerciés. Tous les anciens sont exhortés de ne donner plus de marreaux qu'à ceux de leur quartier pour empêcher les désordres qui se sont faits ci-devant.

8 septembre 1668. — Le frère Lezay a remontré à la compagnie que les fidèles de Montigné étaient trop éloignés de sa demeure, et que cela causait des difficultés tant pour leur donner des marreaux qu'autrement, et qu'il serait à propos de démembrer ce canton de son quartier et d'y mettre un ancien ; le consistoire n'a pas jugé à propos de rien changer de l'ordre accoutumé, et ainsi ceux de Montigné prendront des *marreaux* du frère Lezay, comme ils ont fait jusqu'ici.

16 décembre 1668. — La compagnie a chargé M. de la Pichonnerie de fournir des *marreaux* à ceux du quartier de l'Enclave, en attendant que l'on y ait mis un ancien en la place de Proust, que ses incommodités ont mis hors d'état de continuer ladite charge.

3 avril 1672. — Ordre « de se pourvoir de bonne heure de marreaux et de n'en plus venir prendre le dimanche à table »...

(1) Registre du consistoire de Melle. Un premier cahier, allant de 1660 à 1669, se trouve à la bibliothèque de la Société de statistique des Deux-Sèvres ; un autre, comprenant les années 1673 et 1674, appartient à la Société des Antiquaires de l'Ouest. La partie relative à la période de 1669 à 1673 est perdue.

Digitized by Google

GALARGUES-LE-MONTUS (1) (Gard).

23 mars 1674. — Vendredi a été délibéré qu'en la célébration de la sainte cène du Seigneur Coste et Vesian bailleront la coupe et qu'Estienne Verceuil et Jean Fontanes bailleront les *merques;* après quoi les censures ont été faites selon l'ordre accoutumé.

CAMBON, pasteur.

NANTES ET SUCÉ.

De même que les Réformés de Paris célébraient leur culte à Charenton, où ils se rendaient en bateau, ceux de Nantes descendaient par eau chaque dimanche à Sucé, village situé à peu de distance de la ville.

En mars et en octobre 1678, nous voyons le consistoire rappeler certaines prescriptions relatives à l'usage des marreaux. (Voir les textes cités au paragraphe 3 de ce chapitre, p. 159.)

BARBEZIEUX (2) (Charente).

25 décembre 1680. — Après que la compagnie a eu procédé aux censures accoutumées, elle a nommé pour servir à la table les deux dimanches suivants les sieurs Loquet, avocat, et Bertonneau, et pour recueillir les marreaux le sieur Brun.

27 mars 1681. — Le sieur Brun recueillera les marreaux.

1er juin 1681. — Sur ce qui a été représenté par les anciens que plusieurs personnes envoient des enfants ou des domestiques chercher les marreaux... [la compagnie décide] que chacun ait à aller chez son ancien chercher les marreaux sans y envoyer des enfants ou des domestiques, et qu'on n'attende point à être au temple pour s'en pourvoir...

5 avril 1682. — La compagnie, pour éviter l'inconvénient de recevoir aux sacrements de notre église aucun catholique, a arrêté de créer un ancien dans chaque quartier où il n'y en a pas pour veiller à cela, et lui rapporter exactement les noms de ceux qui pourraient quitter notre religion.

(1) Registre du consistoire de Galargues. (Bibliothèque de l'Hist. du Prot. fr.)

(2) Registre du consistoire de Barbezieux, (1680-1684). Arch. munic. de Barbezieux. Publié par J. Pellisson, Paris, Dumoulin, 1877. *La Chr. prot. de l'Angoumois*, par J. Bujeaud, p. 219, donne des extraits de ce registre.

Digitized by Google

7 juin 1682. — La compagnie a arrêté ... qu'il serait fait lecture d'un billet extrêmement fort et précis à ce que ceux qui ne sont point de notre communion ne s'approchent point pour faire la cène, et que, pour cet effet, des anciens seraient nommés pour se tenir auprès de celui qui reçoit les marreaux et pour arrêter au passage toutes les personnes qu'ils pourraient reconnaître pour n'être pas de notre religion.

24 juin 1682. — La compagnie a nommé pour servir à la table les deux dimanches suivants, MM. Drouhet et Drilhon l'aîné, et pour avoir l'œil, suivant l'arrêté ci-dessus, à ce qu'il ne passe à la communion aucune personne qui ne soit bien reconnue pour être de notre religion. Elle a nommé, pour recevoir les marreaux, le sieur Bertonneau, et pour se tenir sur le passage, M. Jabouin, pour le quartier de la présente ville, et tous les anciens de la campagne et ceux d'Archiac.

7 octobre et 25 décembre 1683. — Des anciens sont désignés pour recueillir les marreaux et « veiller à ce qu'aucun ne passe à la communion qui ne soit bien reconnu pour être de notre religion. »

LUSIGNAN (1) (Vienne).

31 août 1681. — Les nommés Pierre Aumonier, Daniel Nivelle et X., ayant été ci-devant choisis pour anciens, le premier à Boisgrollier, le second au Grand-Breuil, et le troisième à Jazeneuil, et n'ayant pu être reçus publiquement à cause des afflictions qui nous sont arrivées, il a ce jourd'huy été jugé à propos de les admettre dedans le consistoire et de lire en huit [jours] un billet par lequel ceux de leur quartier seront exhortés de prendre des *marreaux* chez eux sans passer plus avant jusqu'à ce qu'en un temps plus favorable l'on puisse observer toutes les régularités de la discipline, à quoi ils ont acquiescé et promis de suivre la confession de foi et la discipline.

ANDUZE (2) (Gard).

16 décembre 1682. — Le consistoire décide que personne ne

(1) Reg. du cons. de Lusignan (1678-1682), (Arch. départ. de la Vienne, C¹, 25.)

(2) Extrait du registre du cons. d'Anduze, in *Hist. de l'égl. réf. d'Anduze,* par J.-P. Hugues, 1864. Montpellier, (p. 559).

Digitized by Google

sera reçu à la communion s'il ne porte un *marreau*, qui sera délivré par les sieurs Martin et Soubeyran à l'un des chefs de chaque famille ou autres personnes bien connues, dans la maison desdits Martin et Soubeyran. Les étrangers sont également exhortés à faire leur communion chacun dans son église, ou à ne se point présenter sans un certificat de son pasteur.

SYNODE DE SAINTONGE (1), du 8 novembre 1682.

Il fut décidé que « le marreau [serait] refusé à ceux que la peur ou des intérêts mondains avaient portés à abjurer le culte évangélique, en sorte qu'ils ne pourraient participer à la communion. »

PONS (2) (Charente-Inférieure).

10 mai 1683. — « Le consistoire nomma des membres chargés de distribuer à ceux qui devraient participer à la communion, des *marques* qu'ils devaient présenter au moment où ils s'approcheraient de la sainte table. Ces marques étaient aussi appelées *marrons* ».

SYNODE DE FONTENAY (3) (Vendée).

9 juin 1683. — Sur la remontrance faite par quelques députés qu'il y a des personnes qui se présentent à la cène sans marreaux, la compagnie a ordonné que tous, sans exception, prendraient des marreaux avant de venir à la sainte cène.

§. 2. — Rôle disciplinaire du méreau.

Nous avons dit que l'arme la plus puissante mise par la Discipline aux mains des consistoires était la suspension de la cène, l'excommunication (4), et que, conformément aux

(1) Extrait d'une lettre de J. Labbé, pasteur de la Tremblade, in *Bulletin* de la Soc. du Prot. fr., année 1853, p. 236.

(2) V. *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne*, par Crottet, p. 131.

(3) V. *Etudes numismatiques*, de B. Fillon, Paris, chez Charvet, 1856, p. 123.

(4) V. *Discipline ecclés.*, chap. v, art. 16 et 17. Ces articles sont suivis d'une formule d'excommunication.

Digitized by Google

doctrines de Calvin (1), cette suspension demeurait toujours temporaire. Les assemblées des censures décidaient qu'il « ne serait point baillé marreau » à un tel « pour la prochaine cène », ou qu'il demeurait « suspendu de la communion » pour six mois, une année, deux années, suivant la gravité de l'atteinte portée à la morale ou aux règlements synodaux.

Le but poursuivi est très nettement indiqué au chap. v (art. 16) de la *Discipline :* il s'agit « d'humilier » les coupables, de les « induire à repentance », et aussi « de donner de la crainte aux autres en leur faisant appréhender de commettre pareilles fautes ».

Les cas, de beaucoup les plus nombreux, qui entraînaient la suspension de la cène, consistaient en infractions aux règles disciplinaires et en manquements à la morale.

Les consistoires se montraient sans pitié pour ceux qui avaient assisté aux cérémonies du culte catholique à l'occasion de fêtes, de baptêmes, mariages ou enterrements, ainsi que pour les parents qui consentaient au mariage d'un fils ou d'une fille « à la papauté ».

Une décision du consistoire de Niort (8 novembre 1630), nous montre que les prescriptions de l'art. 10, chap. xii de la *Discipline* (2), étaient interprétées dans le sens de l'exclusion de la cène des personnes atteintes d'un mal contagieux. Une autre décision, émanée du consistoire de Thouars (9 avril 1599), repousse de la cène une femme « d'esprit troublé. »

Afin d'éviter que des personnes « dignes de censure » ne remplissent les fonctions de parrain et de marraine, le consistoire de Mougon décide, le 17 mars 1617, que le méreau sera désormais exigé de ceux qui présenteront des

(1) Lettre de Calvin aux églises de France (1560), *loc. cit.*

(2) Voici la teneur de cet article : « D'autant que, dans la distribution de la cène, il se présente plusieurs personnes malades, ce qui fait que plusieurs autres font difficulté de prendre le vin après elles, les pasteurs et les anciens seront avertis d'y pourvoir prudemment et avec bon ordre. »

Digitized by Google

enfants au baptême (application de l'art. 11 du chap. XI de la *Discipline*).

Les consistoires, pour des raisons d'ordre moral, et aussi pour d'autres raisons dont le caractère apparaîtra nettement au paragraphe suivant de ce chapitre, veillaient à ce que tous les fidèles s'approchassent régulièrement de la table sainte à chaque célébration de la cène. A Nîmes, le 8 avril 1562, Jehan Joly est censuré pour n'avoir pas communié aux fêtes de Pâques, et le 24 mai 1606, Barbut, avocat, doit expliquer les motifs d'une semblable abstention. A Mougon, le 13 mars 1594, Jehan Grelet est appelé au consistoire parce qu'il a délaissé la cène « pour aller à Niort ». Le 13 janvier 1669, à Melle, réprimandes analogues sont adressées au sieur Rafin, maître boucher.

Mais le facteur le plus important de l'empressement des fidèles autour de la table commune fut peut-être le secret des délibérations consistoriales, secret habilement prescrit par la *Discipline*. Quand un fidèle n'avait pas participé au sacrement, les commentaires du voisinage y trouvaient facilement la preuve de démêlés avec l'assemblée des censures. S'il n'avait pas communié, ce devait être par suite du refus du méreau. Et pourquoi ce refus ? Par quel péché ou quelle tare avait-il été provoqué ? — Plutôt que de donner ainsi, de gaîté de cœur, prise à des soupçons préjudiciables, ceux d'entre les tièdes que le respect humain ne laissait pas insensibles apportaient à la table sainte au moins l'apparence d'un zèle pieux.

Nous nous proposons, dans une étude consacrée spécialement à la Discipline des églises réformées, d'examiner par le détail les circonstances qui entraînaient l'excommunication. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'étudier ici un côté fort curieux de l'usage du méreau, le rôle qu'il joua dans les difficultés financières des églises et l'importance que prit son emploi dans le recouvrement des taxes.

Les aperçus nouveaux, étayés de textes abondants, que nous donnons sur ce point, font l'objet du paragraphe qui va suivre.

Digitized by Google

§ 3. — Rôle fiscal du méreau.

S'il est un souci dont témoignent à chaque instant les délibérations de la plupart des consistoires (1), c'est bien celui de joindre les deux bouts dans leur gestion financière, qui constituait assurément la partie la plus ardue de leur tâche.

L'église avait d'abord à assurer au pasteur un traitement convenable, à se pourvoir d'un local pour les assemblées religieuses, d'un cimetière pour les inhumations, à couvrir tous les frais du culte. Ensuite elle assistait ses pauvres, secourait les malades indigents, venait en aide à d'autres églises dans la détresse, payait les frais de déplacement et de séjour de ses délégués aux colloques et aux synodes, participait dans les dépenses des académies, sorte de séminaires où se préparaient les futurs pasteurs. Elle avait des procès à soutenir contre des seigneurs ou contre le clergé catholique, à qui la dîme demeurait due quelquefois pour le temple lui-même (2).

Et pour faire face à des charges si nombreuses et si lourdes, le consistoire n'eut d'abord que les contributions volontaires des fidèles. La précarité et l'insuffisance de cette ressource obligèrent les églises à taxer les fidèles, pour les frais du culte, conformément à leur état de fortune. Les taxes étaient consignées sur des rôles dont un extrait concernant chaque quartier était remis aux mains de l'ancien de ce quartier, chargé d'opérer les recouvrements.

(1) Les difficultés financières paraissent avoir atteint surtout les églises rurales.

(2) L'art. 25 de l'édit de Nantes obligeait les réformés à « payer et acquitter les dîmes aux curés et autres ecclésiastiques ».

Cette décision mécontenta les réformés qui la considérèrent comme vexatoire; à titre de compensation Henri IV leur accorda 45,000 l. à répartir par le synode national entre toutes les églises réformées du royaume. Portée à 60,000 livres en 1611, cette subvention fut très irrégulièrement payée et ne fut pas renouvelée après la mort du Béarnais.

Digitized by Google

C'est au moment où le fidèle se présentait devant son ancien pour recevoir le méreau, aux quatre dates traditionnelles de célébration de la cène, qu'il était d'usage de percevoir la taxe contributive.

Dans les églises pauvres et besogneuses, qui n'avaient pas, pour les tirer de peine, l'assistance de quelque seigneur opulent, il se produisit promptement des retards de payement, des *arrérages*. On eut d'abord recours aux exhortations faites du haut de la chaire pour engager les « ingrats » — c'était le terme consacré pour désigner les réfractaires ou les simples retardataires — à acquitter leur taxe avec plus de zèle et d'exactitude. Mais comme ces appels restaient souvent inefficaces, les consistoires en vinrent à épuiser la gamme entière des peines disciplinaires, y compris l'excommunication.

Si les consistoires mirent tant d'opiniâtreté pour contraindre les fidèles à ne jamais communier hors de leur propre église et à ne jamais se pourvoir de méreaux qu'auprès de l'ancien de leur quartier, il en faut évidemment rechercher la raison première dans les facilités que cette procédure offrait pour la gouverne des églises et la surveillance des mœurs ou du zèle religieux. Nous voyons, en effet, qu'à Nîmes, où les difficultés d'argent furent peu intenses, le consistoire, dans sa séance du 24 mars 1581, décide que M. de la Fabrègue, accusé d'avoir livré à l'ennemi la ville du Vigan, ne pourra communier à Nîmes, mais qu'on l'exhortera de se présenter devant « ceux du Vigan », lesquels porteront plus sûr jugement des imputations dirigées contre lui, et sauront apprécier s'il y a lieu de le « recevoir à réconciliation ». Le 27 mars 1602, le même consistoire écrit à celui de Castres pour empêcher que « mademoiselle Favyer », exclue de la cène à Nîmes pour son « mariage à la papauté », n'y puisse être admise dans cette autre localité.

Mais il ne ressort pas moins des nombreuses délibérations reproduites ci-après, et conçues dans des termes qui ne laissent subsister aucun doute, que, dans les églises

Digitized by Google

de l'ouest à tout le moins, la préoccupation d'assurer la rentrée régulière des cotisations et taxes des fidèles contribua, pour une large part, dans l'adoption et le maintien rigoureux des règles concernant la remise du méreau. Certaines délibérations sont, à ce sujet, d'une éloquente précision : « Il ne sera pas donné marreaux aux ingrats, n'étant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux nécessités de l'église participent à ses bénéfices ». (Melle, 4 mars 1668).

Aussi les consistoires mettent-ils le plus grand soin à dresser exactement la liste des « taxes », à relever celle des « arrérages », et cherchent-ils par tous les moyens à hâter le recouvrement des cotisations attardées. — Les anciens qui détiennent trop longtemps les taxes perçues sont censurés ; on les excite vivement à assurer les rentrées. On va même (Mougon, 14 septembre 1597 et 16 janvier 1604, Barbezieux 4 mai 1683) jusqu'à les rendre responsables et personnellement garants des recettes de leur quartier.

Ce chapitre ne peut comporter l'étude complète des difficultés financières qui assaillirent presque dès leur origine les églises pauvres et rendirent constamment précaire leur existence. Nous n'avons à examiner ici qu'un aspect de la question, la façon dont les consistoires réagirent, par les exhortations, les menaces, les censures, enfin par le moyen suprême, le refus du méreau et l'excommunication, sur la nonchalance des fidèles à acquitter des taxes non obligatoires. Mais ce que nous en disons montre assez les difficultés qu'ont éprouvées dans le passé et que pourraient rencontrer dans l'avenir les églises indépendantes, privées de dîmes, de revenus fonciers, et de subsides de l'Etat.

VERTEUIL et RUFFEC (Charente).

15 septembre 1591. — Les anciens ne distribueront marreaux à ceux qui sont mal affectionnés à la subvention, tant pour les bâtiments du temple que pour autres charges.

Digitized by Google

MOUGON.

11 janvier 1597. — Lyzet Pasquet, etc..., ont été élus par le consistoire pour se transporter au village de la Chaignée pour présenter les marreaux à tous ceux qui ne sont taxés d'*ingratitude.*

14 septembre 1597. — (Note marginale: C'est contre les ingrats qui ne baillent pour le pasteur). — A été arrêté par tous les anciens de cette église que tous et chacun des anciens des quartiers ne bailleront aucun marreau aux personnes qui ne payent le pasteur. Ils en répondront pour ceux à qui ils bailleront des marreaux en leur propre et privé nom, au quartier de la Saint-Michel prochaine et les quartiers ensuivants (1).

16 janvier 1604. — Rappel de la décision précédente portant que « nul d'entre (les anciens) ne donnerait aucun marreau en son quartier, sinon à ceux qui payent bien les gages du pasteur, et que l'ancien qui en donnera aux autres sera tenu en son propre nom payer les gages, ou portion, dudit pasteur de la dite église. »

2 avril 1610. — A été ordonné que tous les ingrats seront nommés par leurs anciens pour en faire rôle, et seront tous appelés au consistoire, et ceux qui ne feront leur devoir seront suspendus publiquement de la sainte cène.

3 octobre 1614. — Il a été ordonné que ceux qui ont été taxés par le nouveau rôle payeront chacun rente suivant leur taxe. En cas qu'ils ne les veuillent payer, n'auront de marreaux de leurs anciens.

10 avril 1615. — Il a été ordonné que ceux qui seront ingrats à faire leur devoir pour l'entretien de l'église seront privés de la cène et toute leur famille.

18 juin 1616. — Le consistoire arrête qu'on ne donnera point de marreau qu'à ceux qui font leur devoir.

26 juin 1616. — Il a été accordé que l'on ne donnera point de marreau à ceux qui ne payent pour l'entretien de l'église.

11 septembre 1617. — La compagnie a ordonné que tous les anciens qui retiennent les frais de l'église seront privés de la cène, et que, aussi, lesdits anciens ne donneront point de marreaux à ceux qui ne payent point les frais de l'église.

(1) *Quartier* est ici pris dans le sens de *trimestre* ou *quart* d'année.

Digitized by Google

21 juin 1619. — La compagnie ayant vu combien d'arrérages sont dus à M. de la Blachière, notre pasteur, qui lui donnent lieu de se plaindre de cette église, et reconnu que ces arrérages proviennent du peu de devoir que font les anciens de payer ce qu'ils doivent pour chacun quartier, y en ayant quelques-uns qui en ont ou doivent avoir entre leurs mains jusques à cinq et six quartiers, ladite compagnie a été d'avis qu'il sera dorénavant procédé contre les anciens qui ne feront leur devoir par suspension de la cène de Notre Seigneur.

28 juin 1624. — Jacques Dubois, parce qu'il a restes (1), ne sera point reçu à la sainte cène du Seigneur, étant lesdits restes d'une année.

19 décembre 1625. — Vu l'ingratitude de plusieurs particuliers la compagnie est de rechef d'avis qu'ils soient privés de la sainte communion s'ils ne satisfont à leurs taxes, ou qu'ils aient à faire appel au consistoire pour attester leur impossibilité.

26 juin 1626. — La compagnie, voyant que l'ingratitude, tant de quelques-uns des anciens que de plusieurs particuliers de cette église, va toujours en augmentant, ce qui menace cette église d'une prompte ruine, suivant les articles 36 et 37 du premier chapitre de la *Discipline*, l'article du synode provincial tenu à Pouzauges, l'article du colloque de cette classe tenu à Fontenay en ce mois de juin, et plusieurs arrêtés de ce consistoire et des chefs de famille, la compagnie a ordonné que les anciens qui se trouveront *ingrats* seront déposés de leur charge, et quant aux particuliers, qu'ils seront suspendus de la communion de la sainte cène, et que les dépositions et suspensions seraient publiées en l'assemblée.

SAINT-ROME-DE-TARN.

21 avril 1628. — Sont suspendus de la cène : Vendelebes, Jean Mignonac, Pierre Baraillon, Marzials, pour détention obstinée des sommes reçues des consuls et destinées aux gages du sieur Malecare, pasteur.

NIORT.

30 juin 1630. — La compagnie, voyant que les anciens de l'église de Benet ne pouvaient, par aucune semonce ni diligence,

(1) *Restes*, pour *arrérages*.

Digitized by Google

induire les particuliers de ladite église à contribuer pour le payement des arrérages qu'ils doivent à M. de Villesabron, pasteur, selon l'arrêté qu'ils nous ont mis en main..... a nommé quatre anciens de cette ville pour faire effort à ce que les anciens de Benet disent n'avoir pu faire, lesquels sont M. de la Briaudière, M. Bertineau, M. Boursault du Port, et le frère Bazin ; iceux prendront dès cette semaine les rôles des quartiers de ladite église de Benet, les distribueront entre eux; et seront les particuliers de ladite église obligés de prendre les marreaux de leur main et à leur donner leur contribution.

18 décembre 1639. — [La contribution des fidèles étant insuffisante, il est décidé que] les anciens, lors de la distribution des marreaux, demanderont aux particuliers augmentation de leurs taxes et contributions.

18 mars 1663. — Sur la plainte qui a été faite que plusieurs prennent des marreaux par personnes interposées et même d'anciens autres que les leurs, la compagnie, pour remédier à ces désordres, a arrêté que nul ancien ne donnerait de marreaux à personne qui ne fût de son quartier, sous peine de censure, et que les particuliers qui en auraient pris par surprise ou autrement seraient appelés au consistoire, attendu que cela ne se fait que sous prétexte de malveillance ou pour ne point contribuer à l'entretien du ministère; et ordonne que le présent acte sera lu mercredi prochain et le dimanche de la publication de la cène de la Saint-Jean prochaine.

10 juin 1663. — Le consistoire, assemblé au nom de Dieu, les anciens des églises de Saint-Maxire et de Benet ayant été appelés en ce lieu pour être exhortés, conformément à l'arrêté du colloque tenu à la Bouchetière et confirmé à Saint-Maixent afin de contribuer honnêtement à l'entretien du saint ministère en ce lieu en attendant, par la providence de Dieu, que l'exercice soit rétabli au milieu d'eux, — il a été avisé qu'on donnerait des marreaux à chacun desdits anciens, afin qu'ils les distribuent dans leurs quartiers, et ainsi qu'on puisse facilement recueillir les contributions. On a aussi nommé M. Boyot pour recevoir, afin qu'il ait soin d'apporter lesdites contributions en ce lieu; ils ont été aussi, d'abondant, exhortés de doubler leurs taxes, qui ont été trouvées trop modiques.

4 juillet 1683. — Sur ce qui a été dit à la compagnie par M. Champanois, que la plupart des chefs de famille pour se

Digitized by Google

dispenser de payer leur contribution pour le ministère, au lieu de demander des marreaux à leur ancien, en vont demander à d'autres, ou à la chambre; et par ce moyen s'accumulent des arrérages, — pour éviter tels inconvénients a été arrêté que, lors de la publication de la sainte cène, on publiera un billet qui exhortera chacun des chefs de famille de venir prendre des marreaux de leur ancien, et qu'il n'en sera donné par aucun des anciens à ceux qui ne seront de leur quartier, si leurs anciens ne sont absents.

CHEF-BOUTONNE (1) (Deux-Sèvres).

3 mai 1643. — Ledit jour a été arrêté, tant par les anciens de cette église que par les chefs de famille assemblés, qu'après avoir fait grande remontrance à ceux qui ne veulent pas contribuer, tant pour la subvention du ministère que pour l'académie d'icelle et pour tous les autres frais qu'il convient faire pour l'église, seront appelés au consistoire et censurés selon la rigueur de la discipline.

24 septembre 1643. — Le consistoire [étant] assemblé pour les censures accoutumées devant la célébration de la sainte cène, et ayant été avisé quel moyen on pourra user pour exécuter l'arrêté du synode national dernier de cette communion, la compagnie a été d'avis que chaque ancien parlerait à ceux de son quartier pour les avertir de payer les arrérages qu'ils doivent, et que, pour cet effet, ils les apportent en venant quérir les marreaux pour faire la cène; par faute de ce, on se pourvoira à l'encontre d'eux en justice ou autrement, ainsi qu'on avisera.

4 avril 1647. — Le consistoire ayant examiné pour ceux de nos frères qui n'ont pas payé les arrérages qui pourraient être dus pour l'entretien du saint ministère, ... a trouvé bon que dimanche prochain tous les chefs de famille qui sont en arrérages soient exhortés de se trouver d'aujourd'hui en huit jours, à l'issue du catéchisme, en ce lieu du temple où se tiendra le consistoire pour reconnaître ce qu'ils doivent, et se mettre en devoir de satisfaire entièrement à la cène de Pâques.

(1) *Papiers du consistoire de Chef-Boutonne* (1623-1661), (Arch. départ. des Deux-Sèvres).

Digitized by Google

12 septembre 1655. — M. Chalmot, pasteur, rend compte des travaux du synode de Fontenay, de l'emploi de l'argent à lui confié, et fait voir un article dudit synode, par lequel il est ordonné que M. Prévaleau, pasteur d'Issoudun, viendra en cette église pour essayer de pourvoir aux arrérages qui sont dus au sieur Chalmot.

MER (Loir-et-Cher).

« La distribution des méreaux servait à recueillir les fonds nécessaires à l'entretien du ministère, c'est-à-dire aux honoraires des *pasteurs*, du *chantre* et de l'*avertisseur* chargé d'aller faire connaître aux fidèles telle ou telle décision du consistoire qu'on ne pouvait annoncer à temps du haut de la chaire.

« Sans doute le *méreau* en lui-même était gratuit. — Nous entendons un des fidèles de Mer dire en 1685 que, depuis 30 ans, il n'a rien donné en le recevant. Mais, d'un autre côté, il était d'usage de donner, à cette occasion, une sorte de souscription dont le minimum paraît avoir été de 5 sols (1 fr. 50). Quant au maximum, il est naturellement impossible de le déterminer. Si les pauvres ne donnaient rien, si les gens de condition modeste donnaient 5 sols, les gens aisés donnaient autant qu'ils voulaient.

« En 1685, à la cène de Pâques, l'ancien notaire Jehan Baignoux donna 50 sols. Quant à ceux qui pouvaient donner et ne donnaient pas, on les avertissait que, s'ils ne voulaient pas contribuer à l'entretien du ministère et supporter leur part des charges de l'église, ils n'en seraient plus considérés comme membres, que la cène leur serait refusée. (Registre du consistoire d'Orléans, année 1661, f. 76.) » (1).

MELLE.

30 juillet 1662. — Nous, soussignés, commis par le dernier synode de la province de Poitou tenu à Pouzauges, pour prendre connaissance des arrérages qui peuvent être dus à M. Gilbert, (pasteur), à dessein d'établir un bon ordre dans cette

(1) *Mer, son église réformée*, par M. P. de Félice, 1885, p. 47. L'auteur de cet ouvrage a puisé ses renseignements sur le méreau de l'église de Mer dans les pièces (interrogations et dépositions) du procès de la démolition du temple, faite en 1685.

Digitized by Google

église, ayant appris par le consistoire et l'assemblée des chefs de famille qu'il est dû audit sieur Gilbert une somme considérable, et que cela vient de ce que plusieurs particuliers *refusent de payer leur contribution*, et ne pouvant pas remédier à tout ce désordre, nous avons déclaré ..... à l'église la charge que nous avions reçue du synode, et l'avons exhortée à s'acquitter mieux à l'avenir de son devoir, en faisant cesser tous les arrérages, et chargé le consistoire d'y tenir la main en usant des rigueurs de la *Discipline* contre les rebelles, et du tout rendre compte au prochain synode.

Fait à Melle, le 30 juillet 1662.

J. CHAMPION, pasteur de l'église de Mougon. — VIOLEAU, pasteur de l'église d'Exoudun.

4 mars 1668. — Le consistoire, considérant les grands arrérages que l'église doit pour l'entretien du saint ministère, a arrêté qu'on lira publiquement un billet par lequel tous ceux qui n'ont fait jusqu'à présent leur devoir pour une chose si juste et si nécessaire à notre commune subsistance, seront exhortés d'y satisfaire avant Pâques; à faute de quoi on procèdera contre eux par toutes les rigueurs de la *Discipline*, même jusqu'à la suspension de la sainte cène, *n'étant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux nécessités de l'église aient part à ses bénéfices.*

21 octobre 1668. — La Compagnie, voyant la grande confusion qui se met en cette église par les grands arrérages des deniers du ministère a arrêté, pour y donner ordre, que chaque ancien tirera et fournira ensuite au consistoire un mémoire écrit de tous ceux qui ne font pas leur devoir pour un si saint devoir, et de ce qu'ils restent devoir depuis la réformation des listes faites par MM. les commissaires du synode l'an 1660, en janvier, afin qu'on procède selon la *Discipline* contre les ingrats et réfractaires; la Compagnie ayant aussi remarqué que le désordre vient en partie de ce que *plusieurs surprennent des marreaux aux cènes et s'exemptent ainsi de ce qu'ils doivent pour le saint ministère*, a arrêté qu'à l'avenir on lira publiquement un billet en chaire, les deux dimanches qui précéderont les cènes, par lequel tous seront exhortés de prendre des marreaux, chacun de leur ancien, et de payer incessamment leurs arrérages, avec

Digitized by Google

défense aux anciens de donner des marreaux qu'à ceux de leur quartier, le tout sous les peines portées par la *Discipline*.

2 décembre 1668. — La Compagnie a arrêté qu'on lirait en chaire un billet le dimanche 16 de ce mois, pour exhorter tous ceux qui n'ont encore fourni les contributions pour les réparations [du temple] d'y satisfaire incessamment, à peine d'être privés de la sainte cène, n'étant pas juste que ceux qui refusent de participer aux charges de l'église aient part à ses bénéfices; et cependant enjoint à tous les anciens de la campagne de recueillir les contributions avec soin, chacun dans son quartier, afin qu'on se trouve en état de payer ceux à qui l'on doit.

3 avril 1672. — Le consistoire, considérant les grands arrérages où cette église se trouve pour l'entretien du ministère, a arrêté, comme autrefois, qu'il sera lu dimanche prochain, après le prêche, publiquement, un billet portant une exhortation à tous ceux qui voudront faire la cène désormais de se pourvoir de bonne heure de marreaux, et de n'en plus venir prendre le dimanche à la table, pour obvier aux désordres qui en arrivent; avec défense aux anciens de donner des marreaux qu'à ceux de leur quartier et qui feront leur devoir, afin d'arrêter les arrérages qui se font journellement, qui jetteraient enfin l'église dans la dernière confusion.

ROCHECHOUART.

« Dès l'année 1602 le registre du consistoire [de Rochechouart] permet de constater les difficultés qu'éprouvaient les collecteurs pour faire rentrer les cotisations. Ces difficultés devinrent bientôt telles qu'on exigea des membres de l'église l'obligation écrite de contribuer, selon leur ressource, au traite-du pasteur (1620). — En dépit de cette mesure, le pasteur Daniel de Barthe n'avait point encore touché en 1627 le traitement promis en 1620..... Le consistoire aux abois n'avait alors su trouver d'autre expédient que la menace de priver les récalcitrants de la participation à la sainte cène. Ce procédé... . fut encore renouvelé en 1630 (1). »

(1) *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, par A. Leroux, 1888, page 281.

Digitized by Google

MONTREUIL-BONNIN (1) (Vienne).

11 décembre 1678. — ..... Pour ce qui regarde ce qui pourrait être dû par le passé à M. Coyaud (pasteur), on a convenu qu'on ferait une liste de ceux qui sont reliquataires et de la somme qu'ils doivent; ensuite de quoi ils seraient obligés à la payer incessamment, ce que ne faisant pas on agira contre eux suivant la *Discipline* et l'acte du synode national de Verteuil, tenu en l'an 1567, en les appelant au consistoire et en procédant contre eux par les censures ecclésiastiques, jusques au refus des marreaux, et plus loin même s'il est nécessaire, suivant la prudence du consistoire.

NANTES ET SUCÉ (2).

24 mars 1678. — Le consistoire décide que les marreaux seront refusés à ceux qui ne voudraient pas payer.

11 juillet 1678. — Injonction faite par le synode (tenu à Sucé) d'observer l'article v du chap. de la Cène, et de lire l'article de la *Discipline* qui concerne les contributions au ministre, dans l'un et l'autre quartier, le même jour auquel les marreaux seront distribués.

BARBEZIEUX (Charente).

8 décembre 1680. — La Compagnie a arrêté que les cènes seront publiées dimanche prochain pour être célébrées en quinze jours et en trois semaines, et qu'afin d'obliger un chacun de payer ce qu'il doit d'arrérages pour l'entretien du ministère, on lirait dimanche prochain et le suivant un acte là-dessus, dont la teneur s'ensuit :

« La Compagnie du consistoire et les chefs de famille assemblés, ayant nommé de leurs corps des personnes pour examiner les arrérages, ils les ont trouvés excessifs. Et comme l'église ni le ministère ne peuvent subsister longtemps si on n'y remédie incessamment, la compagnie exhorte et conjure instamment tous ceux qui pourront devoir des arrérages de les payer, ou du moins une bonne partie pour cette fois. Autrement elle sera

(1) *Reg. du Consist. de Montreuil-Bonnin* (1675-1679). — Arch. de la Vienne, C[1], 25.

(2) V. *Hist. des églises réformées de Bretagne,* par B. Vaugirard, Paris, 1870, t. II, p. 353.

Digitized by Google

contrainte de refuser les marreaux aux contrevenants et de poursuivre par d'autres voies les personnes sans charité et qui n'ont point de pitié ni de ressentiment de l'église chancelante ni de tout ce qu'on voit arriver aujourd'hui. »

9 mars 1681. — Chacun des chefs de famille est exhorté de satisfaire à ce qu'il peut devoir soit pour sa taxe, soit pour ses arrérages.

16 juin 1681. — ... Plusieurs personnes envoient des enfants ou des domestiques chercher des marreaux sans avoir soin de satisfaire à l'entretien du ministère... La Compagnie [demande] qu'on ait soin de satisfaire à ce qu'on peut devoir soit pour sa taxe, soit pour les arrérages ; c'est une chose honteuse à une église comme celle-ci qu'on soit toujours contraint de toucher ce dernier article.

7 octobre 1682. — Les députés du consistoire de Barbezieux ayant représenté la négligence de plusieurs particuliers de l'église à s'acquitter de leur devoir au sujet de la subsistance du saint ministère, la Compagnie a confirmé l'arrêté dudit consistoire portant qu'il ne sera point donné de marreaux à ceux qui sont en arrérages jusques à ce qu'ils aient satisfait. (Extrait des actes du colloque de Saintonge réuni à Barbezieux, pendant la tenue du synode, le 7 octobre 1682 et jours suivants.)

4 mai 1683. — Sur le rapport qui a été fait par les sieurs Priolleau et de la Morinerie, en exécution de leur commission touchant les arrérages dus au sieur Jouneau [pasteur], la Compagnie a ordonné au consistoire de diviser les contributions, que chaque ancien distribuera les marreaux en son quartier, sans qu'il en puisse donner à d'autres, ni à qui que ce soit qu'il ne connaisse de son quartier ; et demeurera responsable de la contribution de ceux à qui il aura donné des marreaux sans ladite contribution. (Extrait des actes du colloque de Saintonge ouvert à Barbezieux, le 4 mai 1683.)

LUSIGNAN (Vienne).

24 juin 1681. — Sur la proposition faite : comment l'on se doit conduire pour la récolte des deniers du ministère, il a été avisé à l'égard du général de ce troupeau que les anciens distribuant les *marreaux* auront soin de faire payer les arrérages dus pour les quartiers passés.

Digitized by Google

IV. — Le méreau protestant de 1740 à 1840 (1).

§ 1er. — Réapparition du méreau.

Pour la période antérieure à la révocation, les méreaux font défaut dans nos médailliers, — sauf peut-être une ou deux exceptions — mais, en revanche, les textes demeurent encore nombreux dans nos archives.

En ce qui concerne la période séculaire qui s'étend de 1740 à 1840 il n'en va pas de même, et si les méreaux retrouvés sont assez abondants, les documents écrits sont rares.

Les registres de consistoires, clos par les dragonnades et la révocation, ne se rouvrent, en général, qu'à la réorganisation qui accompagne le Concordat. Ce ne peut donc être que dans les comptes-rendus et les décisions des colloques et des synodes, forcément moins explicites que les papiers consistoriaux sur le rituel et les détails disciplinaires, qu'il nous est possible de rencontrer quelques éclaircissements.

Le plus ancien méreau daté qui ait été retrouvé appartient à la seconde période protestante, et est au millésime de 1745.

Nous ne connaissons aucun écrit antérieur à cette date et portant la mention expresse de l'emploi du méreau depuis la révocation.

En Poitou, où les assemblées religieuses ne cessèrent jamais complètement, le culte paraît s'être borné d'abord à la prédication et à la prière dans les réunions clandestines.

Dans le midi, à la voix d'Antoine Court, on fit un effort

(1) Tous les documents cités dans ce chapitre sans indication spéciale d'origine sont empruntés au bel ouvrage de M. Edmond Hugues : *Les Synodes du Désert.*

Digitized by Google

plus énergique pour asseoir les bases d'une organisation aussi complète que le comportait la dureté des temps ; et dès les premiers synodes du désert, en 1721 et 1725, il est fait mention de « privation de cène et d'excommunication », mais sans aucune indication précise des voies et moyens. Celui qui fut tenu en Vivarais le 10 mai 1731 fixa les résolutions suivantes :

« ..... Art. 3. — Les anciens ou le consistoire assemblés feront *une liste de toutes les personnes qui donnent scandale à l'église*, et ils la donneront au pasteur qui passera dans leur quartier, *afin que ces personnes soient arrêtées à la communion.*

Et si le consistoire manque de faire cette liste, il sera sévèrement censuré par les pasteurs ou par les prédicateurs, et même privé de la communion s'il venait à se rendre rebelle à l'ordre synodal. »

Un autre synode, tenu à Valleraugue (Gard) le 29 juin 1745, dit :

« ..... Art. 12. — Les fidèles ne pourront... communier hors de notre province sans un *certificat* de leurs pasteurs ou des consistoires qui en dépendent.

« ..... Art. 13. — Les consistoires seront très exacts à *éloigner les pécheurs scandaleux de la communion.* »

Il est donc incontestable que, dans leurs assemblées au Désert, les églises du midi excluaient de la cène les fauteurs de scandales. Mais comment « arrêtait »-on à la communion ces « pécheurs scandaleux » et qu'était ce « certificat » des pasteurs et des consistoires ?

Nous voyons un synode assemblé en Poitou, le 12 mai 1759, décider (art. 10) que « les étrangers ne pourront être reçus à la participation de la sainte cène... sans une lettre ou *attestation* de leurs anciens ou de quelque personne de probité... » Or, il est certain que le méreau était usité en Poitou à cette date, les deux méreaux à la légende E. P. D. C., et portant le millésime 1745, en sont une preuve irrécusable. Il n'est donc pas impossible que l'*attestation* indiquée plus haut ait consisté, au moins

Digitized by Google

dans certaines églises, en un méreau. — Tous ces textes n'en restent pas moins obscurs et vagues.

Une lettre adressée de Normandie à Antoine Court par le prédicateur Gautier, dans le but de le renseigner sur les décisions du synode qui y fut tenu le 11 mars 1750, constate que l'assemblée « rejeta la proposition de donner des *marques* aux communiants ». D'autre part, nous voyons le colloque de haute Normandie prendre, le 9 février 1755, les décisions suivantes :

« ..... Art. 8. — Les anciens seront chargés, les jours de communion, de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire en pareil cas, et de faire approcher les fidèles de la table sacrée avec ordre et sans confusion.

« Art. 23. — Les jours de communion les anciens, de concert avec le pasteur, prendront une connaissance particulière de la conduite des fidèles, et s'il en est qui se soient rendus indignes de s'approcher de la sainte table, *les anciens les avertiront de ne pas se présenter ;* et ne se fera l'avertissement en présence de toute l'assemblée. »

Le méreau n'est donc pas encore en usage en 1755 dans les églises de Normandie ; mais vingt ans plus tard, nous l'y trouvons avec certitude. En effet, au colloque du 8 avril 1776, où étaient représentées les églises de Sainte-Honorine (Calvados), d'Athis (Orne) et de Condé, fut prise la résolution suivante :

« ..... Art. 4. — Il ne sera, à l'avenir, reçu aucun fidèle à la communion qu'il ne se soit conformé à l'art. 3 du colloque du 6 janvier dernier. Et comme il est arrivé *qu'il se donnait des marques*, le jour même de la communion dans l'église, les fidèles sont avertis de se les procurer au moins la veille. »

Les églises urbaines avaient à entourer leurs réunions secrètes de plus de précautions que celles des campagnes. C'est ce qui explique le caractère des décisions prises, le 17 décembre 1754, par le colloque du Bordelais. Chaque

Digitized by Google

église, aux termes de ces décisions, ne devait renfermer que trois districts, et le district ne pouvait compter que dix-neuf fidèles, y compris l'ancien. Le pasteur ne se devait jamais montrer en plein jour. On se bornait à la lecture des psaumes, le chant pouvant révéler aux profanes l'existence et le lieu des assemblées religieuses. Tous les fidèles, et en particulier les anciens, étaient invités à la discrétion la plus absolue.

L'art. 17 des décisions de ce colloque est ainsi conçu : « Comme on ne saurait prendre trop de précautions, on donnera à chaque fidèle un *cachet*, ou quelque *marque* (1) particulière *qu'on sera obligé de remettre à l'ancien, ou à son ordre, en arrivant au lieu de l'assemblée ;* ceux qui n'en seront pas munis, quels qu'ils soient, ne seront pas admis au saint exercice. »

Ce luxe de précautions paraît indiquer qu'il s'agissait de l'organisation du culte à Bordeaux même, plutôt que dans l'étendue de la région bordelaise tout entière.

Les statuts des Comitants de la Rochelle, datés du 11 septembre 1761, sont libellés dans le même esprit de défiance et d'insécurité :

« Art. 64. — Il ne sera admis personne aux sociétés que celles qui seront suffisamment connues pour avoir les conditions requises ; et celles qui n'y auraient pas encore été admises ne pourront y avoir entrée qu'après que les comitants de semaine en auront pris d'exactes informations et en auront fait rapport, soit au président, soit au secrétaire ; et il sera fait registre des personnes nouvellement admises. »

La Saintonge et le bassin de la Garonne ont eu des méreaux en assez grand nombre, mais les documents

(1) Ce méreau, quelle que soit sa figure et la matière dont il était formé, répond parfaitement à notre définition ; mais il diffère des méreaux protestants ordinaires en ce sens qu'il constitue un *laissez-passer* pour la salle du culte et non plus seulement pour les cérémonies eucharistiques.

Digitized by Google

écrits qui en renferment la mention explicite sont peu nombreux.

Voici d'abord ce que dit le colloque de Saintonge des 1er et 2 décembre 1758 :

Art. 3. — Vu qu'il peut souvent s'approcher de la communion des personnes qui en sont indignes si les anciens n'y tiennent la main, et que, lorsque l'on va communier de son église dans une autre, les anciens de cette église ne s'y trouvent pas très souvent pour les en empêcher, c'est pourquoi on juge convenable de déclarer aux fidèles qu'ils ne seront reçus à la communion que dans l'église dont ils sont membres, sans une *attestation* du pasteur du quartier ou des anciens.

Ce texte manque de précision. Il en est de même du suivant :

Colloque de l'Agenais (8 juillet 1764).

Art. 11. — On n'admettra à l'avenir aucun fidèle à la participation de la sainte cène d'une église à l'autre, chacun étant à même de pouvoir y participer dans l'église dont il est membre, à moins d'un consentement exprès du consistoire, ou de l'ancien du quartier duquel ils se trouveront dépendants..... MM. les anciens des églises célébrantes tiendront la main à ce que personne, hors de leurs districts, n'y soit admis dans les susdites conditions.

Art. 12. — Pour faciliter l'exécution de l'art. précédent, M. le pasteur en avertira les fidèles avant la communion, afin d'éviter par là la mortification que pourrait causer un refus.....

Art. 13. — Aucune personne qui n'aurait point ci-devant fréquenté les saintes assemblées ne pourra s'y ingérer, ni y être ingérée par aucun fidèle, sans en avoir auparavant donné connaissance au consistoire ou à l'ancien du quartier duquel il réside, qui le rapportera aux autres, ses associés, qui jugeront ensemble de ce qui sera expédient pour éviter les inconvénients qui pourraient en résulter, pour raison de suspicion, de croyance contraire ou de mauvais dessein. Ceux qui, à l'avenir, viendraient à le faire seront dans le cas d'encourir la censure.

Ce n'est qu'en 1768 que « les colloques de l'Agenais décidèrent que tout fidèle qui voudrait s'approcher de la

Digitized by Google

sainte table devrait se munir d'une marque appelée *marron,* et ailleurs *méreau*, et que nul ne serait admis à la communion s'il ne présentait au pasteur cette marque (1) ».

On voit, dans cette même année 1768, à la date du 7 août, le consistoire de Tonneins (Lot-et-Garonne), prendre une délibération très importante en ce qui concerne les méreaux, et dont voici un premier extrait :

1. — Il a été arrêté que chaque quartier serait muni d'un nombre suffisant de *marrons* pour être distribués par les anciens aux fidèles de leur district, les jours de communion ; et cela pour répondre aux vues du dernier colloque, qui se propose de prévenir par ce moyen l'ingratitude de plusieurs fidèles qui refusent de contribuer aux frais de l'église.

2. — Conséquemment à l'article ci-dessus, MM. les anciens sont exhortés de se conduire avec la prudence et la circonspection dont ils sont capables, dans la distribution qu'ils feront des *marrons*, pour éviter les inconvénients qui pourraient arriver d'une trop grande rigidité.

Nous trouvons, en outre, dans les décisions du synode du Montalbanais du 24 juin 1779, des passages qu'on peut rapprocher de l'existence certaine de méreaux à Montauban et dans les églises voisines.

Art. 6. — MM. les députés de l'église de Mauvezin se sont plaints avec raison que certains membres de leur église allaient recevoir la communion ailleurs sans être munis d'une attestation de leur part ; on a délibéré que, pour prévenir dans la suite de pareils désordres, on exhorterait les fidèles à participer à la communion dans leur église propre ; et si les circonstances les mettaient dans le cas de recevoir la communion ailleurs, ils n'y seront reçus qu'en exhibant *l'attestation* de leurs anciens respectifs. L'assemblée a prié MM. les anciens de veiller de plus en plus à l'exécution du présent article.

Il n'a pas été retrouvé de méreaux des églises du nord ;

(1) *Chronique des églises réformées de l'Agenais*, M. Lagarde, 1870.

Digitized by Google

et pourtant le synode de Thiérache, Picardie, Cambrésis, Orléanais et Berry, tenu à Bohain (Aisne), le 24 novembre 1779, en avait décidé la création :

Art. 29. — Pour empêcher que nos sacrés mystères ne soient profanés, on rétablira l'ancien usage touchant les *marques* pour approcher de la sainte cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'église du lieu. Elles seront distribuées à l'entrée de l'église, et cet usage sera établi insensiblement dans toutes les églises avant la tenue du prochain synode, sous peine de censure.

Art. 30. — L'on ne recevra à la sainte cène nulle personne qui ne soit pourvue d'une de ces *marques* des anciens de l'église où elle réside, ou, à défaut, d'une attestation.

C'est en Poitou qu'ont été retrouvés les méreaux les plus nombreux et les plus variés. Sur moins de 60 types ou variétés retrouvés actuellement pour la France entière, 44 appartiennent au Poitou, et c'est dans cette province que leur emploi a été le plus régulier et le plus vivace. — Si pourtant l'on s'en référait exclusivement aux quelques textes des délibérations datées du Désert, on serait loin de soupçonner les richesses méralliques de cette province.

On pourra en juger par les extraits ci-dessous, les seuls que nous aient encore fournis les procès-verbaux des colloques et des synodes :

« Les étrangers ne pourront être reçus à la participation à la sainte cène... sans une lettre ou *attestation* de leurs anciens ou de quelques personnes de probité à nous connues, qui auront la bonté de nous apprendre leur vie et mœurs ». (Synode du Poitou du 12 mai 1719, art. 10.)

« Ceux qui habitent dans un endroit où l'ordre des églises est établi, même les étrangers qui demanderont à participer à la sainte cène, ne pourront y être admis qu'en produisant un *certificat* de quelque membre de leur consistoire ». (Synode du Poitou du 25 juin 1771, art. 5.)

Au colloque du 12 novembre 1781, les églises du

Digitized by Google

quartier de Melle (la Mothe, Prailles, Celles, Mougon, Melle, Villefagnan) demandent « que les fidèles qui souhaitent de faire leur communion, soit dans leur église, soit dans une église voisine, aient à demander une *marque* à leur ancien avant le jour de l'assemblée, sous peine de refus s'ils ne fournissent pas de raison valable pour justifier le sujet de leur conduite ».

Ce n'est certainement pas l'indigence de ces textes qui eût pu donner une idée du nombre considérable de méreaux poitevins créés au XVIII^e^ siècle. Mais nous possédons, pour ce siècle, outre les deux méreaux de date certaine qui ont été mentionnés plus haut, ceux de Lusignan (1752 ou 1762), Pamproux (1761), Sainte-Eanne (1765), Chenay (1772), Chey (1772), Mouchamps (1776), et d'autres non datés, mais que l'analogie de type et de facture nous engage à rapporter à la même époque, comme ceux de Régné, Melle, la Brousse, Lezay, Saint-Sauvant, etc.

Les autres méraux connus appartiennent aux premières années du dix-neuvième siècle, époque où nous voyons les églises du Poitou chercher à rétablir dans sa pureté première la discipline des âges héroïques. L'Empire avait doté les pasteurs d'un traitement et pourvu, dans une certaine mesure, aux frais de culte. Les précautions dont on continua d'entourer l'admission à la cène ne purent donc avoir d'autre but que d'exercer sur les mœurs une influence salutaire.

Les délibérations suivantes, empruntées aux registres des consistoires de trois localités des Deux-Sèvres, Saint-Maixent, Melle et Lezay, sont assez explicites pour se passer de commentaires :

« Le consistoire de Saint-Maixent [séance du 5 germinal an X (15 avril 1802) décide qu'aucun ancien ne pourra donner de *marques* pour la communion qu'aux fidèles de son quartier ; si cependant il se présentait des fidèles d'un quartier dont l'ancien serait absent, ou qu'il n'y eut personne pour le représenter,

Digitized by Google

celui qui donnera la *marque* obtiendra d'abord l'autorisation de ses collègues, tant pour ceux des fidèles de cette église que pour ceux des fidèles des églises voisines, toutefois les renvoyant à leur conscience. »

Le consistoire de la Mothe-Saint-Héray (25 avril 1810), — « considérant que la sainteté de l'auguste cérémonie à laquelle participent les chrétiens par la communion demande le recueillement le plus profond, une entière application d'esprit, et l'élévation de cœur vers Jésus-Christ au ciel pour y participer dignement ;

« Considérant que la frivolité et l'inattention de quelques chrétiens qui, sans égard pour la sainteté du sacrement qu'ils vont recevoir à la table de Jésus-Christ, viennent en foule recevoir des MARQUES *d'approbation* de leur *diacre* ou *ancien*, et troublent, par cette démarche inconsidérée, le recueillement et la dévotion de ceux qui font tous leurs efforts pour communier à salut ;

« Considérant, en outre, que les diacres ou anciens qui délivrent ces *marques d'approbation* les jours d'*assemblée* n'ont ni le temps ni la liberté nécessaires pour faire connaître au fidèle..... les fautes ou erreurs de conduite qui exigent de lui une prompte et sincère repentance, et pour l'exhorter à persévérer dans la sainteté chrétienne et la pratique des bonnes œuvres ;

« A arrêté et arrête ce qui suit :

« Art. 1er. — Nul ancien ou diacre fonctionnant dans l'église consistoriale de la Mothe-Saint-Héray ne délivrera des *marques d'approbation* les jours d'*assemblée de communion*.

« Art. 2. — Il est aussi défendu auxdits anciens ou diacres de délivrer ces marques d'approbation plus de quinze jours avant celui de l'assemblée où le fidèle désirera communier.

« Art. 3. — Lesdits anciens ou diacres distribueront ces marques d'approbation par préférence les jours de *société* (1) religieuse, après lecture de la sainte bénédiction. Aussi les fidèles sont exhortés d'y assister régulièrement, surtout *les dimanches qui précèderont les assemblées de communion*.

(1) On appelait *sociétés* les petites réunions où le culte était célébré par des laïques.

Digitized by Google

« Art. 4. — Le père et la mère de famille ou quelque autre chef de maison pourront obtenir des marques d'approbation pour tous ceux de leur maison qui se croient dignes de recevoir la sainte Eucharistie, et qui seront *jugés tels par leur ancien.*

« Art. 5. — Il est défendu auxdits anciens ou diacres de délivrer des marques d'approbation aux fidèles *qui ne seront pas de leur quartier*, quoiqu'ils seraient même parents où alliés, sous quelque prétexte que ce puisse être, *sans une autorisation de leur diacre ou ancien.* »

Le consistoire de Lezay (séance du 6 avril 1813), considérant que plusieurs personnes ne se pourvoient de « *marcq* » qu'au moment des assemblées de culte, et causent ainsi des « distractions et du scandale », décide que « les fidèles qui voudront passer à la communion » seront tenus de se présenter « la veille de l'assemblée chez le *suppléant* (ancien) de leur quartier, afin d'en recevoir un *marq* », et que, faute par eux de s'être pourvus d'avance, « ils seront renvoyés à l'assemblée suivante ».

§ 2. — Discipline et rôle fiscal.

Pendant la période de rénovation des églises réformées, l'ancienne *Discipline* est appliquée dans toute sa rigueur, et l'excommunication prononcée avec une facilité telle que les synodes nationaux sont plus d'une fois obligés d'intervenir, afin de modérer le zèle excessif des consistoires.

« On ne lancera pas si facilement l'excommunication, comme quelques synodes provinciaux l'avaient ordonné, mais seulement contre les pécheurs les plus scandaleux » est-il dit à l'article 6 des décisions du 3e synode national tenu en Vivarais les 26 et 27 septembre 1730.

Nous réservons, comme pour le chapitre précédent, les décisions rendues par application de la *Discipline* et qui, en entraînant l'excommunication, amenaient nécessairement le refus du méreau dans les églises qui en avaient repris l'usage. Ces décisions seront l'objet d'une étude spéciale que nous comptons publier ultérieurement.

Digitized by Google

Le rôle du méreau dans le recouvrement des taxes (1), sans être défini et précisé d'une façon aussi nette qu'au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, est néanmoins démontré suffisamment par les délibérations ci-dessous, relatives au XVIII^e^ siècle, et qui comportent en toute évidence, et au même titre que celles des siècles précédents, l'application des rigueurs de la *Discipline* vis-à-vis des « ingrats ».

« Comme il y a plusieurs membres des églises qui éludent de participer au payement des honoraires de Messieurs les pasteurs, il a été délibéré qu'à l'avenir tous ceux qui ne payeront point ce que MM. les anciens auront trouvé à propos qu'ils baillent seront arrêtés et suspendus de la communion conformément à la *Discipline*. » (Colloque du Haut-Languedoc, du 31 août 1761, art. 4. — Les églises de Mazamet et de Saint-Amans, dont le méreau a été retrouvé, furent taxées par ce colloque, la première à 163 livres, la seconde à 112).

(1) Le rétablissement et l'application des taxes donnèrent lieu à une procédure assez variée, suivant les régions :

« Pour l'entretien du ministère ..... les anciens seront obligés de se taxer premièrement eux-mêmes, et ensuite sommer les particuliers de se taxer selon leurs moyens, ou qu'on les taxera, et que s'ils ne remplissent pas les taxes ils seront privés des assemblées. » (Synode du Vivarais, du 21 juin 1725, — art. 9.)

« Les anciens auront soin de faire des listes des personnes aisées qui peuvent fournir à l'entretien du saint ministère, et chacun des fidèles mentionnés dans lesdites listes se taxera lui-même, pour ne recevoir que de ceux qui sont de pleine volonté.

« La taxe de la première année servira pour la suite, afin que l'on puisse faire une exacte répartition de la contribution de chaque église.

« La fin d'avril sera le temps de payement. »

(Colloque de Haute-Normandie, 19 février 1755, — art. 35, 36 et 38.)

Au colloque du Poitou (quartier de Melle), du 10 mai 1785 « quelques députés ayant porté des plaintes snr l'inégalité des taxes pour le ministère, on est unanimement convenu de faire un rôle dans chaque consistoire pour régler ce que chacun doit donner, rôle qui sera signé de tous les membres de l'assemblée consistoriale. »

Le *Consistoire de Caen* émit l'avis, dans sa réunion du 13 février 1781, que, pour subvenir aux frais du culte, « chaque fidèle devrait, conformément à l'ancien usage autorisé par Henri IV, se taxer d'une somme égale à sa capitation envers l'État ».

Digitized by Google

« Les fidèles qui seront taxés pour le ministère, et pour subvenir aux autres frais, qui se refusent de satisfaire à cette taxe seront ..... suspendus de la participation au sacrement de la sainte cène..... » (Synode provincial des Basses-Cévennes réuni à Valleraugue (Gard), le 29 juin 1745 — art. 11.)

« A l'égard des fidèles qui refusent de payer aux pasteurs ce qu'ils avaient accoutumé de leur payer pour leurs honoraires quoiqu'ils soient en pouvoir de le faire, l'assemblée, déplorant leur ingratitude, les exhorte à remplir leur devoir à cet égard; et s'ils refusent de se soumettre à l'autorité de la *Discipline*, les suspend de la sainte cène. » (Synode de Béarn, 17 mars 1763, art. 2.)

La délibération prise par le consistoire de Tonneins le 7 août 1768 (v. plus haut), dit que la distribution des méreaux sera faite « pour répondre aux vues du dernier colloque, qui se propose de prévenir par ce moyen l'ingratitude de plusieurs fidèles qui refusent de contribuer aux frais de l'église ».

§ 3. — Cessation de l'usage du méreau.

Les méreaux datés les plus récents sont ceux de la Mothe-Saint-Héray et de Lezay, qui portent, l'un le millésime de 1813, l'autre celui de 1821. Il n'est cependant pas improbable que des méreaux aient été coulés en Poitou à une date postérieure à cette dernière, mais de quelques années seulement.

Lorsque, en 1852 et 1853, le *Bulletin de l'histoire du Protestantisme* ouvrit une sorte d'enquête sur les méreaux, M. Maillard, pasteur à la Mothe-Sainte-Héray, y publia une note où nous lisons ceci : « ..... Les médailles de communion [sont] encore en usage dans nos églises du Poitou..... L'emploi de ces médailles commence à tomber en désuétude depuis l'augmentation du nombre des pasteurs. Les fidèles qui se présentent à la table sainte ne sont plus des inconnus pour le pasteur; celui-ci les peut désigner presque tous par leur nom. » (*Bulletin*, t. 1, pp. 343-344.)

Digitized by Google

L'église de Celles paraît être, avec l'église de la Mothe, celle où le méreau a continué le plus longtemps d'être employé. Peu d'années avant le décès du pasteur Doumecq (1869), quelques vieillards en apportaient encore à la table de communion.

Lorsque Th. Gibaud devint pasteur de l'église de Saint-Maixent, c'est-à-dire en 1836, l'usage du méreau n'était pas complètement abandonné. Il le fit cesser dans les premières années de son ministère.

C'est surtout de 1830 à 1840 que la plupart des églises du Poitou renoncèrent à l'usage du méreau. Cette disparition se fit d'ailleurs insensiblement. L'augmentation du nombre des pasteurs, cause indiquée par M. Maillard, est sans doute une des plus importantes; mais il faut ajouter aussi que les rigueurs disciplinaires appliquées aux siècles précédents ne cadraient plus avec l'état des esprits, que le zèle religieux avait fléchi, que l'utilité fiscale du méreau avait disparu depuis que les églises réformées émargeaient au budget de l'Etat : par suite, les distributions faites chez les anciens ne furent plus aussi ponctuelles. L'admission à la cène cessa peu à peu d'être subordonnée à la possession du méreau, dont la remise au moment de la communion devint absolument facultative.

Ce qui prouve bien que, dans les derniers temps de leur emploi, les méreaux avaient totalement perdu leur caractère disciplinaire, c'est le mélange des variétés qui se sont rencontrées dans toutes les trouvailles un peu importantes qui en ont été faites.

Aux environs de 1856 M. Lièvre reçut des mains d'un protestant de Rom, dont la famille habitait depuis fort longtemps le canton de Lezay, une bourse qui contenait une dizaine de variétés de méreaux, parmi lesquels les deux variétés C 1745, ceux de Lezay, de Saint-Sauvant, de Chenay, de la Mothe, de Pamproux, de Lusignan.

En 1874, Th. Gibaud, qui faisait encore quelquefois à cette époque le service du culte à Saint-Maixent, nous montra, dans une bourse de cuir conservée au temple, une

Digitized by Google

cinquantaine de méreaux, parmi lesquels se trouvaient, avec le type de Saint-Maixent, trois des variétés de la Mothe.

Tout récemment plusieurs de nos correspondants ont mis la main sur des trésors assez abondants, mais où jamais un type de méreau n'a été exclusivement rencontré.

En 1880, M. Brunet, alors instittneur à Cherveux, près de Niort, découvrit un lot de méreaux, tous inédits, parmi lesquels deux variétés communes aux églises réunies de Cherveux et Saint-Gelais, une autre spéciale à Saint-Gelais, et enfin le méreau de Niort.

Ces mélanges ne se seraient jamais produits aux époques d'application stricte de la *Discipline* ; ils proviennent de ce que les protestants en étaient venus à communier indifféremment dans les églises voisines et suivant leur commodité personnelle, chose à laquelle, nous l'avons vu, les anciens consistoires n'avaient jamais consenti.

Dans la Saintonge et le bassin de la Gironde, l'usage du méreau paraît avoir persisté moins longtemps qu'en Poitou.

Une délibération prise le 31 mars 1825 par le consistoire de Saverdun (Ariège) décide la cessation de l'emploi du méreau « parce qu'il n'est plus appliqué ailleurs ».

M. Labbé, pasteur à la Tremblade, écrit en 1852 au *Bulletin* de la Société de l'hist. du Prot. français (t. I. p. 236), que l'usage du méreau dans cette église « semble s'être conservé jusqu'en 1826 ». — Le même pasteur raconte (*Bulletin*, t. I, p. 237), qu'un jour de l'année 1835 il administrait la cène dans l'église de Chez-Piet, près de Jarnac (Charente), lorsqu'un campagnard très âgé se présenta et commença par déposer sur la table une pièce. « Je pris d'abord cette pièce pour un sou, dit M. Labbé. Ce ne fut qu'à l'issue du service que je pus l'examiner, et que *la chose me fut expliquée*. Le vieillard appelait cette pièce un *marron*, et c'est le nom sous lequel on la connaissait dans la contrée ».

Le fait que cette « chose » a besoin d'être « expliquée »

Digitized by Google

au pasteur peut à bon droit sembler étrange. Il démontre, en tout cas, que le méreau n'était pas usité depuis un temps assez long dans certaines églises, puisque la tradition s'en était perdue parmi ceux qui avaient charge d'administrer la sainte cène.

Nous n'avons pas entrepris de parler ici des méreaux étrangers (1). Disons cependant que l'usage s'en est perpétué jusqu'à nos jours dans certaines églises de langue anglaise (Ecosse, Canada, île de Malte, etc.), qui utilisent encore des *tockens* rectangulaires, polygonaux ou elliptiques portant ordinairement la légende : *This do in remembrance of me.* I. Cor. xi, 24, ainsi que la coupe et le pain de cène, quelquefois posés sur la table de communion.

Nous figurons dans notre planche vi (fig. 59, 60, 61, 62) quatre de ces méreaux exotiques.

(1) L'église wallonne d'Amsterdam en employa jusque vers 1828, et l'église allemande d'Atweiller, près de Saar-Union, formée d'une colonie de réfugiés français, continua d'en avoir jusque vers 1850. — Dans la confession d'Augsbourg, les fidèles sont inscrits sur un registre spécial au moment de participer à la communion.

Digitized by Google

Digitized by Google

Numéros des figures	LÉGENDE (L'inscription de la face et celle du revers sont séparées par le signe —)	
23	E. D. MLE.	Eglise d
24	E. D. I'. K.	Eglise d
25	E. D. L. M.	
26	DIEU PRIEZ— EGLISE DE LA. MOTH 1813	
27	DIEU PRIEZ — EGLISE DE LA MOTHE 1813	
28	1776 — EGLISE. DE. MOVGH.	Eglise d
29	E .'. M	Eglise Ma
30	E N	Eglise N
31	E. P — .P. 1761	Eglise P
32	E. . P — PAMPR. 1761	In
33	E. D. P.	Eglise d
34	E Ꟈ R	Eglise d
35	R G A D — ..A Ꟈ. REDNE.....	Rendez
36	RGAD. — ..?...	Rendez
37	S G	Saint-G
38	S M	Saint-M
39	A P — S. T. S. V.	Assembl
40	S[T] S. R.G. A.DIEV — IGH[T] VA. PSLF	Saint-S [Jésus fidèle
41	E. D. S. E. 1765.	Eglise d
42	A P — Ǝ Ꟈ V	Assembl
43	A P V D — RGAD & LSF VSS	Assembl Rend lemen
4	Id. Id. Id.	I

Digitized by Google

CTURE PROPOSÉE POUR LA LÉGENDE.	FIGURES SYMBOLIQUES ET ORNEMENTS REPRÉSENTÉS SUR LES FACES.	Diamètre en millimètres.
‹ Melle.	Coupe, 2 pains, 2 annelets, cercle avec point central.	23
‹ la Mothe.	Coupe, 2 pains, deux groupes de 3 points, cercle avec point central.	21
Id.	Coupe, 2 pains, 3 annelets, cercle avec point central.	22
Id.	Coupe.	19
Id. (La lettre S est retournée.)	Coupe.	22
‹ Mouchamps. (D'après B. Fillon)	Coupe, 2 pains, cercle avec point central.	20
ougon.	Fleur de lys, 3 cercles concentriques.	23
iort.	3 cercles concentriques.	23
amproux, 1761.	Coupe avec profil seul en relief et tige double, 3 fleurons.	23
d. Id.	Coupe avec profil seul en relief et tige simple, 2 fleurons.	22
‹ Prailles.	Coupe, 2 pains, cercle avec point central.	22
‹ Régné.	Coupe avec profil seul en relief et tige double, points, croissants, chaîne, fleur de lis.	24
grâce à Dieu. — ..... Régné.	Coupe à 1 rondelle, rosace à 4 pétales.	24
grâce à Dieu. — Régné?	Coupe à 2 rondelles, rosace à 5 pétales.	25
ais.	2 fleurons.	25
uixent.	3 cercles concentriques, fleur de lis.	23
ée protestante — Saint-Sauvant.	Coupe, 2 pains, arcs avec point central.	22
uvant. Rendez grâce à Dieu. — -Christ vous appelle, ...servez-le nent (?)]	Coupe, 2 pains, fleur de lis, rosace.	23
e Sainte-Eanne, 1765.	Coupe avec profil seul en relief, 2 pains, 4 points, cercle avec point central.	20
ée protestante. Eglise de Vançais.	Coupe avec profil en relief, 4 gros points.	21
ée protestante Vancais (de). — z grâce à Dieu [et le servez fidè- t. Vansais (?)]	Coupe surmontant 2 palmes divergentes, 1 pain, arcs se coupant.	24
l. Id. Id.	Id. — (Les arcs affectent une combinaison différente.)	24

Digitized by Google

Numéros des figures.	LÉGENDE (L'inscription de la face et celle du revers sont séparées par un trait.)	LECTU
50	NE CRAINS POINT PETIT | TROVPEAV E S	Eglise (d
51	MON DIEV MON VNIQVE SAVVEVR | ECOVTE MOI-IE TE PRIE / JONZAC	Jonzac ((Une var par l'a mots I
52	ST : A — I : M	Saint-An
53	H — H M — M	Hautpoul
54	COL NEM — CHRIST. SOLEIL. DE . IVSTICE	Colonia r (Forme
»	IHS. — DIEV. NOVS. SOIT. EN. AYDE	(Origine
55	DIEV.˙.EST.˙.MON.˙.REMPART.˙. LV MB	Les lettre par B *Marie*
56	S ✠ C	(Provena propos
57	P : C	? Port-Cl rente-I
58	PC (enlacés)	?

Digitized by Google

JRE DE LA LÉGENDE)U NOM DE L'ÉGLISE.	FIGURES ET ORNEMENTS REPRÉSENTÉS SUR LES FACES.	Diamètre en millimètres
e) Saverdun (Ariège).	Coupe entre E et S Fleuron au-dessus du mot TROVPEAV	30
Charente-Inférieure). iété ne diffère de celle-ci que bsence du trait placé entre les rle et JONZAC.		30
nans (Tarn), 1 méreau (?)		25
-Mazamet (Tarn).	Sur chaque face, un coq et 6 étoiles.	29
nemausensis (Nîmes). : ovale.)	Palmier où pend un crocodile enchaîné ; cœur rayonnant ; 2 étoiles.	23 19
inconnue. Trouvé à Genève.)	3 clous de la croix (?)	(?)
s enlacées LV MB ont été lues . Fillon : *Lancelot Voysin*, *Bobineau*.	(Plomb uniface.) — Écusson aux armes de Lancelot Voysin, sr de la Popeli- nière.	30 21
nce inconnue.) — M. Frossard : de lire SAINTE CÈNE.		
arente ou Saint-Savinien (Cha- nférieure).	(Plomb uniface.)	19
	(Plomb uniface.)	27

Digitized by Google

§ 1. — Méreaux du groupe poitevin.

Sur cinquante et quelques méreaux retrouvés pour l'ensemble des églises protestantes de France, quarante-quatre appartiennent au Poitou.

Cette considération, d'ordre purement numérique, ne suffirait pas à elle seule pour justifier l'établissement d'un groupe mérallique spécial au Poitou. Mais on peut ajouter que, sur ces quarante-quatre méreaux, trente-sept portent la figure d'une coupe de communion, presque toujours accostée de deux petits rectangles en saillie qui représentent les pains de cène ; et en dehors de la région poitevine, seul le méreau de Saverdun porte une figure qu'il est permis de considérer comme l'esquisse d'une coupe. De plus, les méreaux poitevins sont relativement petits, leur diamètre variant de 18 à 24 millimètres, tandis que les méreaux du sud-ouest, au type du berger, ont de 29 à 34 millimètres. Tous ceux du Poitou portent la désignation de l'église à laquelle ils étaient affectés, soit par la lettre initiale, soit par un monogramme ou par l'écriture nom, — alors que les méreaux au berger, coulés en même totale du temps pour un certain nombre d'églises, recevaient ensuite, par l'empreinte d'un cachet mobile ou par la gravure, une lettre convenue pour chaque église, ou un chiffre particulier.

Les localités dont le méreau a été retrouvé appartiennent au seul département des Deux-Sèvres, à l'exception toutefois de Lusignan et Saint-Sauvant, situées dans la Vienne, et de Mouchamps, qui appartient à la Vendée.

La détermination précise des points qui ont été des centres de culte serait de la plus grande importance pour donner une attribution certaine à ceux des méreaux où le nom de l'église n'est désigné que par une initiale.

Les éléments de cette détermination ne nous sont connus que d'une façon incomplète, en raison surtout de leur extrême variabilité.

Digitized by Google

Ce n'est qu'à partir du synode national tenu en bas Languedoc, le 18 août 1744, que l'organisation des églises du Poitou a laissé des traces. A ce synode, Jean Loire représente à la fois le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et le Périgord en qualité de « pasteur desdites églises » (1). Au mois de juin 1745, Gounon vint se fixer en Poitou.

En 1749, cette province eut deux pasteurs, trois en 1765, six en 1771, et sept au moment où éclata la Révolution (2).

En 1749, nous trouvons cités (3) les noms des églises de Mouilleron, Mouchamps, Pouzauges et Moncoutant pour le bas Poitou (Vendée), et pour le haut Poitou, ceux de Melle, Saint-Sauvant, Pamproux, Saint-Maixent, La Mothe, Prailles et Régné.

Le colloque du 29 septembre 1750 ajoute à cette liste Chey et Mougon.

En 1763, le rôle des ministres, proposants et étudiants des églises du royaume indique pour le haut Poitou quatorze églises. Au nombre des papiers de Gobinaud trouvés à Vitré et déposés récemment, par les soins de MM. Maillard et de Richemond, dans les archives consistoriales de Melle, se trouve une intéressante liste de ces quatorze églises avec leurs divisions par quartiers et l'indication des villages et hameaux compris dans le ressort de chaque quartier. En voici le relevé sommaire (les noms des localités dont le méreau a été retrouvé y sont écrits en caractères italiques :

1° SAINT-MAIXENT, divisé en 6 quartiers, étendus sur le territoire des communes actuelles de *Saint-Maixent*, Exireuil, Saivres et Azay-le-Brûlé;

(1) M. Weiss a retrouvé, en septembre 1890, à la Bibliothèque de Genève, une série de biographies de prédicants poitevins antérieurs à Jean Loire, qui prouverait d'une façon irrécusable la non interruption du culte en Poitou.

(2) Il est à remarquer que le Poitou ne possède aucun méreau daté de la période révolutionnaire.

(3) Lettre des pasteurs de Genève, du 15 octobre 1749, dans les *Synodes du Désert*. — Synode du Poitou, du 12 mai 1749.

Digitized by Google

2° CHERVEUX, 6 quartiers, communes de *Cherveux*, Breloux, Augé, *Saint-Gelais*, Rouvres, Saint-Christophe et Champdeniers.

3° NIORT, 7 quartiers, communes de *Niort*, François, Breloux, Chavagné, Chauray, Vouillé.

4° MOUGON, 6 quartiers, communes de *Mougon*, *Aigonnay*, Fressines.

5° PRAILLES, 8 quartiers, communes de *Prailles*, Vitré, Thorigné, *Celles*.

6° MELLE, 7 quartiers, communes de *Melle*, *Beaussais*, Verrines, Saint-Martin-les-Melle.

7° LA BROUSSE-DU-CERF (commune de Chey), 6 quartiers, communes de *Lezay*, Sainte-Soline, Sepvret, l'Enclave, *Chey*.

8° CHEY, 6 quartiers, communes de *Chey*, Sepvret, Exoudun, *Lezay*.

9° SAINT-SAUVANT, 7 quartiers, *Saint-Sauvant*, *Vançais*, Rom, *Chenay*.

10° LUSIGNAN, 6 quartiers, *Lusignan*, Rouillé, *Saint-Sauvant*.

11° PAMPROUX, 6 quartiers, *Pamproux*, Avon, Bougon.

12. SAINTE-EANNE, 3 quartiers, *Sainte-Eanne*, Salles, Souvigné.

13. RÉGNÉ (commune de Souvigné), 8 quartiers, Sainte-Néomaye, Souvigné, Romans, Saint-Martin-de-Saint-Maixent.

14. LA MOTHE-SAINT-HÉRAY, 7 quartiers, *la Mothe*, Exoudun, Goux.

Notons que les méreaux de ces quatorze églises ont tous été retrouvés, plusieurs avec deux ou trois variétés.

Au synode du 20 novembre 1775, nous trouvons les églises du Poitou classées en quatre quartiers : Lusignan, Saint-Maixent, Melle et bas Poitou. — Ces quartiers n'ont rien de commun avec les petites circonscriptions placées sous la surveillance des anciens. Il y faut voir des groupes d'églises se réunissant entre elles en colloque. — Nous savons, par différentes délibérations du colloque de Melle que ce quartier comprenait les églises de Prailles, Mougon, Celles, la Mothe, Melle et Villefagnan (aujourd'hui dans le département de la Charente).

Une délibération du synode du Poitou du 22-24 mars 1787 indique une autre répartition des églises ;

Digitized by Google

Le bas Poitou est désigné comme en comprenant six (Moncoutant, Foussais, Benet, Mouilleron, Mouchamps, Pouzauges); le quartier de Melle, 6 également; celui de Chey, 4; celui de Niort et de Saint-Maixent, 10, et le quartier de Lusignan est autorisé à se dédoubler.

Quinze années plus tard furent promulgués les *articles organiques du culte protestant* (2 avril 1802). Le haut Poitou, en septembre-octobre 1803, fut divisé en six églises consistoriales, desservies chacune par un pasteur; et cette organisation ne fut modifiée qu'à dater de 1830, par la création successive d'un certain nombre d'églises.

Les six églises consistoriales établies par les articles organiques et qui toutes ont dû employer le méreau, étaient :

1° Rouillé (Vienne), comprenant les communes de Rouillé, Saint-Sauvant, Couhé, Payré, Celles-Lévescault, Lusignan, Jazeneuil, Curzay et Sanxay.

2° Niort, communes de Niort, Souché, Vouillé, Saint-Gelais, Echiré, Mauzé, Aigonnay, Fressines, Prailles, Breloux, Saint-Carlais, François, Chauray et Chavagné.

3° Melle, communes de Melle, Saint-Martin, Saint-Romans, l'Enclave, Saint-Léger, Chail, Pouffonds, Saint-Génard, Celles, Beaussais, Vitré, Sainte-Blandine, Verrines, Mougon et Thorigné.

4° Saint-Maixent, communes de Saint-Maixent, Azay, Exireuil, Saint-Georges-de-Noisné, Saint-Martin, Nanteuil, Sainte-Néomaye, Romans, Cherveux, Augé, Saint-Christophe-sur-Roc, Rouvres, Champdeniers, la Chapelle-Bâton, Germond, Saint-Pardoux, Moncoutant, Saint-Jouin-de-Milly.

5° La Mothe-Saint-Héray, communes de la Mothe, Exoudun, Goux, Bougon, Pamproux, Avons, Soudan, Salles, Menigoute, Saint-Germier, Coutières, Souvigné et Régné.

6° Lezay, communes de Lezay, Saint-Coutant, Sainte-Soline, Vançais, Bonneuil, Chey, Chenay, Sepvret, la Barre, Vançais, Rom, Messé, Verrine-en-Rom, Saint-Vincent.

La découverte de méreaux appartenant à des localités qui n'ont pas reçu, au cours de la période que nous

Digitized by Google

envisageons, la dénomination d'église, et n'ont jamais servi de résidence aux pasteurs, prouve qu'en dehors des centres en quelque sorte officiels, il a existé divers points où le culte était célébré d'une façon complète et jusqu'à l'administration de la sainte cène. De ce nombre sont les bourgs d'Aigonnay, Beaussais, Chenay, Vançais, Saint-Gelais, Saint-Sauvant, dont on connaît d'une façon certaine le méreau.

Quatorze méreaux poitevins seulement sont datés ; mais on peut trouver dans les détails de leur facture, surtout dans la nature et l'arrangement des figures symboliques, de précieuses indications chronologiques.

C'est ainsi que, sur les 36 méreaux qui portent la coupe de communion, la figure de la coupe a été onze fois figurée par son contour tracé au trait sur le moule, tandis que, sur les vingt-cinq autres, le graveur a accusé le modelé de toutes les parties de la coupe.

Or, si l'on consulte le millésime de ceux de ces méreaux qui portent une date, on remarque, parmi les onze premiers, les dates 1745, 1745, 1752, 1752, 1761, 1761, 1762, et 1765, parmi les vingt-cinq autres les dates 1772, 1772, 1775, 1776, 1813, 1813, 1821.

Ce simple rapprochement suffit à montrer que les méreaux où la coupe est simplement profilée sont antérieurs aux autres.

Nous trouvons une autre indication de l'âge des méreaux : c'est la présence de la fleur de lis sur certains méreaux. Cette figure attestait incontestablement la soumission des réformes au pouvoir royal ; mais il est de toute évidence qu'ils n'ont pas dû la conserver sur les médailles coulées depuis 1789. Cette fleur de lis est d'un style assez pur sur le méreau EDR (Régné). Sur les deux méreaux C. 1745 (Chey) et sur les deux de Pamproux 1761, l'esquisse en est incorrecte, mais l'inexpérience du graveur a trahi sur d'autres points ses intentions ; dans le méreau de Lusignan (1752 ou 1762) la fleur de lis est nettement caractérisée. Il est à remarquer qu'il n'existe aucun méreau portant à la

Digitized by Google

fois une coupe en demi bosse et la fleur de lis ou quelque signe approchant. On en peut sans doute conclure que la présence d'une coupe simplement profilée ou de la fleur de lis est une preuve d'ancienneté d'un méreau.

Parmi les huit méreaux dépourvus de coupe eucharistique, et qui sont presque tous d'un travail barbare, ceux de Mougon et de Saint-Maixent portent un fleuron trifolié qui paraît être une altération de ce symbole ; enfin le méreau de Saint-Gelais et les deux de Cherveux-Saint-Gelais ne portent plus que des fleurons tout à fait informes.

Nous allons maintenant passer en revue les méreaux correspondant aux quarante-quatre numéros du tableau placé en tête de ce chapitre, sans toutefois aborder leur description numismatique, dont notre tableau synoptique et nos planches essayeront de tenir lieu, et que nous croyons inutile d'entreprendre après l'étude magistrale que leur a consacrée M. Frossard (1).

Les numéros indiqués ci-dessous sont en même temps ceux du tableau synoptique et ceux des figures de nos planches.

1. *Aigonnay*. M. Frossard a décrit ce méreau, M. Edmond Hugues l'a également décrit et en a figuré le revers. Son attribution à l'église d'Aigonnay est très probable.

2. *Aigonnay*. A été décrit par MM. Frossard, Delorme et Hugues, et figuré par ces deux derniers ainsi que par M. de Clairvaux. Ce méreau, qui a dû être coulé à un très grand nombre d'exemplaires, est tantôt de plomb, tantôt d'un alliage très variable de plomb et d'étain. Il nous en a été donné plusieurs exemplaires provenant d'Aigonnay et des localités voisines. Son attribution est certaine, les

(1) Description de quarante-et-un méreaux de la communion réformée, par Ch.-L. Frossard. — Paris, Grassart, 1872.— On trouve à notre chapitre bibliographique des renseignements explicites sur les auteurs et les ouvrages cités dans le présent chapitre.

Digitized by Google

personnes de qui nous le tenons nous ayant affirmé en avoir fait usage dans leur jeunesse.

3. *Aigonnay-Mougon.* Ce méreau, qui est inédit, porte, sur l'une des faces, un diamètre en saillie, et sur l'autre les lettres EMA ou FMA, irrégulièrement disposées autour d'un point central. Il en a été donné plusieurs exemplaires vers 1875 à M. Gaillard, alors pasteur à Prailles, en résidence à la Crèche, par une personne de la région. L'état des églises du Poitou de 1665 montre que les trois paroisses, Mougon, Aigonnay, Fressines, étaient comprises dans la même église. Si la légende devait être lue MAF, on pourrait traduire ainsi : Mougon-Aigonnay-Fressines. Si on dit lire E M A, l'interprétation que nous proposons serait : Eglise Mougon-Aigonnay. L'origine mieux constatée de nouvelles trouvailles permettra sans doute une détermination rigoureuse de ce méreau.

4. *Beaussais.* Décrit par MM. Frossard, Fillon et Hugues, et figuré par ce dernier. Attribution certaine. M. Fillon considère la figure formée d'arcs entrecoupés de rayons, qui accompagne les lettres B S, comme représentant une partie du pain de la communion.

5. *Beaussais.* Ce méreau est le plus petit de ceux du Poitou. Il a été décrit par MM. Frossard et Fillon, et figuré par M. de Clervaux. Attribution certaine.

6. *La Brousse-du-Cerf* (commune de Chey). Ce méreau, décrit par M. Frossard, n'avait jamais été figuré.

M. Frossard l'avait d'abord attribué, ainsi que les deux suivants, à l'église de la Brossardière (Vendée) ; mais la découverte faite à Clairin, localité voisine de la Brousse, du moule (1) d'où est sortie la variété qui porte ici le n° 8, et la trouvaille faite à Lezay, Chey et Sepvret de nombreux exemplaires de ces méreaux ne laisse subsister aucun doute sur la légitimité de leur attribution à l'ancienne église de la Brousse, devenue depuis église de Sepvret.

(1) Voir plus loin, au chapitre : Fabrication des méreaux.

Digitized by Google

7. *La Brousse*. Décrit par M. Frossard ; n'avait jamais été figuré.

8. *La Brousse*. Ce méreau, d'une exécution beaucoup plus soignée que les deux précédents, est évidemment de date plus récente. C'est celui dont le moule, retrouvé à Clairin, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français. (V. pl. VIII, fig. 64.) Il a été décrit par MM. Frossard, Delorme et Hugues, et figuré par ces deux derniers ainsi que par M. de Clervaux.

9. *Celles*. Décrit par MM. Frossard, Delorme et Hugues, et figuré par MM. de Clervaux, Hugues, Delorme et Fillon. Ce dernier, après l'avoir attribué à l'église catholique de Celle-l'Evescault (*Lettres à Dugast-Matifeux*, 1853, fig., pl. IX, n° 15), rectifie son erreur dans ses *Études numismatiques*, 1856, (p. 128).

10. *Celles*. Décrit et figuré par M. Delorme, qui ajoute, par erreur, que « l'usage s'en est perpétué jusqu'à nos jours ». Il y a au moins vingt ou trente ans que l'église de Celles ne se sert pas de méreau. La forme des lettres indique que ce jeton est de fabrication toute moderne.

11. *Chay*. (EPD-C. 1719). Ce méreau, décrit par M. Frossard, indiqué par B. Fillon, n'avait jamais été figuré. Il est, avec le suivant, qui n'en représente d'ailleurs qu'une édition améliorée et portant le même millésime, l'un des plus importants par sa date, et aussi l'un de ceux dont l'origine est le plus discutée.

M. Frossard les attribue l'un et l'autre à l'église de Cherveux. M. Fillon dit qu'ils pourraient « être également donnés à Chey ou à Chenay ». M. de Clervaux donne l'attribution très vague « Cherveux, Chey ou Chenay ». M. Lièvre, qui figure la seconde variété, ajoute : « Le lieu où il a été trouvé nous fait croire qu'il provient de Chey ou de Chenay ».

Disons d'abord que tous les exemplaires connus proviennent des cantons de Lezay et de La Mothe. Cherveux doit donc, ce nous semble, être écarté, d'autant que cette localité, où les protestants sont assez clairsemés (le chiffre

Digitized by Google

donné par l'*Annuaire protestant* est évidemment erroné), ne parait avoir joué aucun rôle au moment de la réorganisation des églises du Poitou. C'est dans la région dont Chey est le centre que le culte s'est perpétué avec le plus de ferveur et que le mouvement de réorganisation de 1745 a eu le plus d'importance. Dans l'étude géographique à laquelle nous nous sommes livré au cours de ce chapitre, nous trouvons Chey cité dans un document de 1650; en 1763, il est le centre d'une église de 6 quartiers, alors que Chenay lui-même ne forme que l'un des quartiers de l'église de Saint-Sauvant. Enfin, nous trouvons qu'en 1787 Chey était le centre d'un quartier ou colloque composé de quatre églises. Toutes les présomptions nous paraissent donc être en faveur de l'attribution des deux méreaux datés de 1745 à l'église de Chay (aujourd'hui Chey).

12. *Chay*. (EPDC-C. 1745). Décrit par MM. Frossard, Fillon et Hugues, figuré par MM. de Clervaux, Lièvre, Fillon et Hugues. Les remarques faites pour le numéro précédent s'appliquent également à celui-ci.

13. *Chay*. La date de ce méreau, qui a été décrit par MM. Frossard et Hugues, et figuré par MM. de Clervaux, Lièvre, Fillon et Hugues, a été généralement lue 1772; l'exemplaire que nous possédons nous fait croire que la date réelle est plutôt 1775.

14. *Chenay*. Décrit par MM. Frossard, Fillon et Hugues, figuré par ce dernier.

15. *Chenay*. Décrit par MM. Frossard, Fillon, Delorme et Hugues. Fillon, qui le figure dans ses *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, l'attribua d'abord à l'église catholique. L'erreur commise est rectifiée dans ses *Etudes numismatiques*. M. Delorme le figure. M. Hugues n'en représente que le revers.

Ce méreau, qui porte le même millésime que le précédent, n'en est évidemment qu'une seconde édition améliorée.

Digitized by Google

16. *Chenay*. Le troisième méreau de Chenay, décrit par M. Frossard, n'a jamais été figuré. Il porte la date 1821. C'est le plus récent des méreaux datés et peut-être aussi de tous les méreaux protestants de France.

17. *Cherveux et Saint-Gelais*. Inédit. Il porte sur l'une des faces les lettres CH, sur l'autre la lettre S, retournée et placée entre deux fleurons informes. Il a été recueilli en 1880, à Cherveux, par M. Brunet, instituteur, en même temps que le numéro suivant, et aussi le numéro 34, qui est de Saint-Gelais. Cette circonstance, jointe à la contiguité des deux églises de Cherveux et de Saint-Gelais, qui, antérieurement à la Révocation, furent souvent desservies par le même pasteur (1), m'amène à penser que les deux localités ont dû également, depuis la réorganisation du culte réformé, être tantôt réunies, tantôt séparées, ainsi que l'indiquerait le fait de la réunion des deux noms sur deux variétés, et l'isolement du nom de Saint-Gelais sur un méreau spécial. — Il est vrai de dire que la lettre S, qui se trouve sur ce numéro et le suivant, pourrait également se lire Saint-Denis ou Saint-Christophe, localités voisines de Cherveux; mais les protestants n'ont jamais existé dans ces deux paroisses qu'en nombre si minime qu'il n'y a pas lieu de songer à ces attributions.

18. *Cherveux*. Ce méreau, inédit comme le précédent, et découvert avec lui, est d'une exécution plus soignée. La bordure est plus nette, les lettres C H sont séparées par un point et précédées par un fleuron; la lettre S, de l'autre face, n'est pas retournée et elle est accompagnée de quatre fleurons trifoliés. — Son attribution donne lieu aux mêmes observations que celle du précédent.

19. *Lezay*. Décrit par M. Frossard, figuré par MM. Lièvre, Fillon et de Clervaux.

(1) Par exemple, Talmont, seigneur du Teil, qui exerça le ministère de 1643 à 1676. — Dans une délibération du consistoire de Mougon, portant la date du 26 décembre 1644, il est question de « l'église de Saint-Gelais et Cherveux. »

Digitized by Google

20. *Lezay*. Décrit par M. Frossard, ce méreau n'a jamais été figuré. Il offre avec celui de Celles (numéro 9), une particularité bien remarquable. Dans l'un et l'autre la face porte une coupe à pied grossier, trois cercles concentriques et dix étoiles. Or, la forme et les défauts d'exécution des deux coupes sont d'une identité parfaite, la position des étoiles est tout à fait semblable, et les cinq pointes de chacune d'elles ont partout la même orientation. Nul doute qu'il ne s'agit pas ici d'une simple copie de la valve d'un moule, mais bien de l'emploi, pour le coulage des deux méreaux, *d'une seule et même valve*. Le fait s'expliquerait en admettant que la valve correspondant au revers du méreau primitif se serait brisée, et qu'on aurait transporté la valve restante dans une autre église où l'on se serait contenté de fabriquer, pour la lui adapter, une autre moitié de moule. Les caractères tout à fait modernes de la légende : EGLISE DE CELLE, m'inclinent à croire que c'est dans cette église que la valve de moule portant la coupe et les dix étoiles, a été utilisée en dernier lieu.

21 et 22. *Lusignan*. Les deux méreaux de Lusignan ont été décrits par M. Frossard, le second seul l'a été par B. Fillon. Le premier a été figuré par M. Hugues. La date en a été lue différemment. M. Frossard et M. Maillard père, qui les citent en les attribuant à tort à l'église de Lezay, ont lu 1762. M. B. Fillon lit 1752; il ajoute même : « M. Maillard a cru à tort ce méreau de 1762 ». Le fait est qu'une solution de continuité existe dans les deux variétés au tiers inférieur du trait principal du chiffre, et paraît expliquer, sinon légitimer tout à fait, la lecture de B. Fillon.

Le nombre assez considérable d'exemplaires trouvés à Lusignan justifie l'atiribution donnée à ces méreaux.

Ces deux médailles ont ceci de particulier qu'elles sortent du même moule légèrement retouché pour le coulage de la seconde variété. L'auteur de ce moule, s'étant aperçu qu'il avait interverti les lettres sur les deux faces (P E au lieu de E P, Eglise Protestante, et L E au lieu de

Digitized by Google

E L, Eglise Lusignan), a corrigé son travail de la façon suivante : il a transformé L en E par l'addition de deux petits traits horizontaux; mais comme la correction de la seconde lettre n'était pas possible sur le moule, il l'a opérée sur les méreaux eux-mêmes. Tous les exemplaires de la deuxième variété, en effet, portent les traces du grattage des deux barres horizontales supérieures de la lettre E, placée à droite, et qui s'est trouvée ainsi transformée en L. — Cette constation permet de considérer notre numéro 21 comme une édition corrigée du numéro 20.

23. *Melle.* Ce méreau a été décrit par MM. Frossard, Fillon et Delorme; ces derniers et M. de Clervaux l'ont figuré. M. Fillon l'avait primitivement attribué à l'église catholique de Saint-Hilaire de Melle; la figure qu'il en avait donnée dans ses *Études numismatiques* a été reproduite dans la *Revue numismatique*, année 1855.

24. *La Mothe-Saint-Héray.* Décrit par Frossard, Delorme et Fillon; n'a jamais été figuré.

25. *La Mothe-Saint-Héray.* Décrit par MM. Frossard, Parenteau, Delorme et Fillon ; figuré par MM. Parenteau et Delorme. C'est encore une édition améliorée : les lettres L et M, retournées dans la médaille précédente, ont été cette fois bien mises en place.

Il ne saurait exister aucun doute au sujet de l'attribution de ces deux méreaux.

26. *La Mothe-Saint-Héray.* — Ce méreau a été décrit par MM. Frossard, Delorme et Hugues, et figuré par MM. de Clervaux, Fillon, Delorme et Hugues.

27. *La Mothe-Saint-Héray.* Inédit. Il diffère du précédent par son diamètre plus grand (22 millim. au lieu de 19), par la lettre E qui termine MOTHE et n'existe pas dans l'autre, et aussi par la lettre S du mot église, qui est retournée. — Il n'en a été retrouvé qu'un exemplaire, tandis que le numéro précédent est abondant. Cette circonstance ferait supposer que l'auteur des deux moules, faits à la même date, a voulu remédier aux imperfections

Digitized by Google

du premier, mais que le nouveau moule s'est brisé ou a été perdu après avoir servi à un nombre restreint de tirages; ce qui aura obligé à recourir de nouveau au moule primitif, malgré ses défectuosités.

28. *Mouchamps.* Il n'a jamais été trouvé d'exemplaire de ce méreau. B. Fillon, qui l'a figuré dans ses *Études numismatiques*, dit, page 128 de cet ouvrage: « Je n'ai pas rencontré ce méreau; mais j'en ai trouvé à la Chataigneraie (Vendée), dans les archives de famille de mon oncle Bailly du Pont, un dessin à la plume quatre fois grand comme nature, fait indubitablement d'après la médaille originale. »

M. Frossard en a donné la description d'après le dessin de B. Fillon.

29. *Mougon.* Ce méreau, cité par MM. Maillard, père, et Lièvre, a été décrit par M. Frossard, et figuré par M. de Clervaux. Sa détermination est certaine. M. Maillard a cru voir, dans les cercles concentriques de l'une des faces, la figuration du plat qui reçoit le pain de communion.

30. *Niort.* Inédit. L'une des faces porte les lettres E N entourées de deux cercles, dont le plus grand formant bordure; l'autre face porte trois cercles concentriques équidistants, dont le dernier ne fait pas bordure. Ce méreau a été trouvé à Cherveux en compagnie de celui de Saint-Gelais et de deux variétés du méreau de Cherveux-Saint-Gelais. (V. *Cherveux.*) Le voisinage de ces trois localités explique suffisamment le mélange des méreaux rencontrés dans une même trouvaille. La lettre initiale N n'appartenant pas dans la région à d'autre église réformée que celle de Niort, il ne saurait, à notre avis, exister de doute au sujet de son attribution.

31 et 32. *Pamproux.* Décrits par MM. Frossard et Fillon; n'ont jamais été figurés. Dans le numéro 32, les lettres MP, seules distinctes sur le revers, sont précédées d'une figure irrégulière qui est sans doute la représentation maladroite des lettres PA, et suivies d'un R, que la

Digitized by Google

proximité de la bordure a rendu incomplet. Les deux éditions portent la même date (1761). Cependant, il est difficile de relever dans leur exécution des indices qui permettent d'assigner à l'une des médailles une antériorité certaine.

33. *Prailles*. Décrit par M. Frossard. N'a jamais été figuré. L'attribution de cette médaille à l'église de Prailles paraît certaine, en raison de la provenance des spécimens conservés.

34. *Régné* (commune de Souvigné). — M. Delorme, qui publia le premier ce méreau [*Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest.*, t. XXXII, (année 1883), p. 182], l'attribua d'abord à l'église de Romans, en raison de ce qu'il avait été trouvé à Romans par M. Portron, pasteur à Sainte-Néomaye. Une note rectificative de M. Charruaud, insérée dans le t. XXXIII (année 1884) du même *Bulletin* (p. 256), fixa l'attribution de ce méreau à l'église de Régné, aujourd'hui transférée à Romans, mais dont l'importance ancienne est attestée par les documents cités au cours de notre travail. Le méreau de Régné a été décrit et figuré par M. Delorme. La présence d'une fleur de lis nettement esquissée dans le champ de l'une des faces, la forme de la coupe simplement profilée et offrant une grande analogie avec celle du méreau daté de Chey, nous fait considérer celui-ci comme remontant à la période de 1740 à 1750.

35. *Régné* (ou *Sainte-Eanne ?*). Ce méreau, figuré par M. Delorme, a été décrit par MM. Frossard et Delorme qui l'ont l'un et l'autre attribué à l'église de Sainte-Eanne. La légende R. G. A. D. (1), qui accompagne la coupe, ne présente aucune difficulté d'interprétation ; elle doit être lue : *Rendez grâce à Dieu*. Quant à la légende du revers, elle n'est lisible que dans une seule partie, où, malgré des lettres mal faites ou retournées, on lit facilement le mot REGNE, qui, pour nous, n'est autre chose que le nom de

(1) *Thessal.*, V, 18. Cette légende se retrouve dans les nos 36, 40, 43 et 44.

Digitized by Google

l'église de Régné. A la suite de ce mot se trouvent plusieurs caractères informes où nous n'avons pu déchiffrer que les lettres AD, lesquelles sont suivies d'une sorte de treillis très distinct sur l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français. L'ensemble pourrait se lire : Assemblée De RÉGNÉ. C'est tout ce qu'il nous a été possible de trouver sur l'exemplaire que M. Delorme a bien voulu nous communiquer, et sur celui de la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme. M. Frossard a lu sur le revers de ce méreau : S^E ƎA D +++ ƎNGƎR (Sainte-Eanne, Dieu règne), et M. Delorme a adopté cette lecture. La gravure que nous donnons, d'après les deux exemplaires qui ont passé entre nos mains, et dont l'un a servi également de modèle pour la gravure inexacte donnée par M. Delorme, ne permet pas de lire les lettres S^E E, sur lesquelles repose cependant l'attribution faite par M. Frossard à l'église de Sainte-Eanne, peut-être d'après un exemplaire mieux conservé. En tout cas, la lecture, Dieu Règne, nous paraît peu justifiée. Ajoutons qu'à l'époque où fut publié le travail de M. Frossard, l'importance de l'ancienne église de Régné n'avait pas encore été mise en lumière. — S'il est décidément reconnu que certains exemplaires portent d'une façon distincte les caractères S^E EA, comme la lecture Régné paraît incontestable, il faudrait voir dans ce méreau une médaille coulée à la fois pour les deux églises contiguës de Sainte-Eanne et de Régné.

36. *Régné* (?). Ce méreau inédit, qui appartient à la collection de M. Maillard, offre beaucoup d'analogie avec le précédent. La coupe de la face, accompagnée également des lettres R G A D, diffère par son pied plus évasé, et la présence à la tige d'une seule rondelle au lieu de deux. Au revers, la rosace centrale qui porte quatre pétales dans le méreau numéro 35, en porte cinq dans celui-ci. Quant à la légende, elle y a été complètement effacée par l'usure, de sorte que ce plomb qui, sans doute, eût éclairé la détermination du précédent, ne fait que lui ajouter une énigme plus indéchiffrable encore.

Digitized by Google

37. *Saint-Gelais.* Inédit. Sur l'une des faces, les deux lettres S G sont accompagnées de deux fleurons trifoliés; l'autre face, légèrement concave, est dénuée d'ornement. Cette médaille est d'une exécution tout à fait barbare. Elle a été trouvée à Cherveux, en compagnie des méreaux de cette localité et de celui de Niort. (V. *Cherveux.*)

38. *Saint-Maixent.* Décrit par MM. Frossard, Delorme et Hugues, figuré par ces deux derniers. M. Frossard, qui avait lu S H son inscription l'avait attribué à Sainte-Hermine. Il a lui-même rectifié cette erreur. J'ai vu, dans le temple de Saint-Maixent, en 1874, une bourse contenant une cinquantaine de ces méreaux. Aucun doute n'est permis sur l'attribution qui en est faite à l'église de cette localité.

39. *Saint-Sauvant.* Décrit par MM. Frossard, Fillon et Hugues, figuré par ce dernier.

40. *Saint-Sauvant.* Le moule de ce méreau, qui est en pierre calcaire, appartient au musée de la ville de Poitiers. C'est d'après ce moule que M. Frossard a donné la description du méreau. Il n'a, en effet, été retrouvé aucun plomb sorti anciennement de ce moule. Ceux qu'on rencontre dans les collections proviennent de coulages récents.

L'exécution du moule, très soignée, paraît appartenir à la limite dernière de l'emploi du méreau.

MM. Fillon et Delorme ont décrit et figuré ce jeton.

L'inscription du revers: I CHT V A. P S L F n'a jamais été déchiffrée. Peut-être conviendrait-il de la lire ainsi: Jésus CHrisT Vous Appelle. ..... Servez Le Fidèlement, ou *Soyez Lui Fidèles.*

41. *Sainte-Eanne.* Décrit par MM. Frossard et Fillon, figuré par ce dernier, ce méreau, qui porte le millésime 1765 accompagné des lettres E D S E, paraît être bien effectivement celui de l'Eglise De Sainte-Eanne.

42. *Vançais.* Décrit par MM. Frossard et Fillon; n'a jamais été figuré. Il présente une grande analogie avec notre numéro 1, d'Aigonnay, ainsi qu'on en pourra juger

Digitized by Google

par la comparaison des figures. — M. Lièvre, qui le cite, parle de deux variétés « très modernes et fort grossières ». — De même, M. Fillon, après la description du méreau A. P. — E. D. V., parle d'une autre variété d'une fabrique encore plus irrégulière, et qui semble « être du XIXe siècle ». — Nous ignorons si les remarques de M. Lièvre et de M. Fillon se rapportent au méreau suivant, dont le moule a été retrouvé récemment à Vançais, où s'il y a eu confusion avec le méreau d'Aigonnay dont il est parlé plus haut. (N° 1.)

Les exemplaires que nous connaissons proviennent de Vançais ou des environs (1).

43 et 44. *Vançais.* Ces deux numéros n'ont jamais été recueillis de coulage ancien. — Les exemplaires connus proviennent d'un moule appartenant à M. Maillard, de Pamproux, et qui lui a été donné en 1890 par M. E. Rey, pasteur à Vançais. Ces deux méreaux ne diffèrent entre eux que par l'entrelacement des arcs qui surmontent l'inscription du revers. Les lettres A P V D (pour A P D V) de la face, doivent se lire : Assemblée Protestante De Vançais. Sur le revers sont disposées en trois lignes les lettres R G A D — & L S F — V S S, que M. Maillard propose de lire ainsi : Rendez Grâce A Dieu, et Louez Sa Fidélité, Vous Ses Serviteurs (2). — Nous admettrions volontiers la lecture suivante, qui nous paraît plus simple : Rendez Grâce A Dieu, et Le Servez Fidèlement. — VanSaiS (pour Vançais).

Le *Bulletin de l'Hist. du Protest.* (année 1890, p. 662), a donné de ce méreau une description due à M. Th. Mail-

(1) Sans cette circonstance, on eût pu être tenté d'attribuer ce méreau à Vitré, ou même à l'église de Villefagnan, qui fit partie du colloque de Melle vers 1775.

(2) « Et Louez Sa Fidélité, Vous Ses Serviteurs. » — M. Maillard appuie cette lecture sur la partie du verset 5, chap. XIX de l'*Apocalypse*, ainsi conçue : « Louez *notre Dieu*, vous *tous* ses serviteurs. » Ce texte ne nous paraît pas suivi d'assez près ; aussi proposons-nous une lecture différente, qui rapprocherait cette légende de celle du n° 40.

Digitized by Google

lard et une figure faite d'après un dessin de M. Roth, pasteur à Châtillon-sur-Loire.

§ 2. — Méreaux au type du berger.

Les méreaux au type du berger, particuliers au sud-ouest de la France, sont caractérisés par la figuration, sur l'une des faces,d'un berger qui tient d'une main une houlette, de l'autre un cor dont il joue, tout en surveillant un troupeau de quatre ou six brebis.

Ces méreaux, dont on ne connaît encore que cinq ou six variétés, paraissent dérivés d'un méreau du seizième siècle, dont celui de Sainte-Foy se rapprocherait le plus, si même il n'en est la reproduction exacte (1). Le berger, tête nue, revêtu d'une sorte de pourpoint élégamment serré à la taille, est bien campé et paraît être une copie d'une figure de la Renaissance. Dans les méreaux saintongeois de la Tremblade et de Gémozac, le berger garde la tête nue, et sa houlette est droite ; tandis que, dans les variétés de Tonneins et de Montauban, le berger, costumé d'un vêtement plus grossier et de coupe moins ancienne, la tête couverte d'un chapeau, tient une houlette terminée supérieurement en crochet. Il semble qu'il y ait eu dégradation par imitations successives d'un type primordial.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, l'une des caractéristiques de ce groupe de méreaux consiste dans ce fait que le même moule servait à fondre les jetons de cène de toute une région et qu'ensuite chaque église marquait le sien par une empreinte spéciale gravée au burin ou d'un coup de

(1) On pourrait également soutenir que le méreau de Sainte-Foy remonte au XVI[e] siècle. Mais, outre qu'il a été trouvé quelquefois (notamment à Royan) en compagnie de celui de la Tremblade, qui se coulait et s'employait encore en ce siècle, il n'existe aucune circonstance qui démontre son antériorité vis-à-vis des autres variétés du type au berger. Le costume paraît bien être du XVI[e] siècle ; mais il est admissible, et même très probable, qu'on est en présence d'une imitation ou d'une réédition.

Digitized by Google

poinçon. Cette empreinte consistait ordinairement en une lettre, mais elle pouvait être, comme on le voit par certain exemplaire de la Tremblade, accompagnée d'un nombre également marqué au poinçon.

Il convient d'ajouter qu'un grand nombre des méreaux recueillis et qui figurent dans les collections ne portent pas ces empreintes ; on peut en inférer que, dans les derniers temps de leur emploi, et pour des raisons que nous avons déjà développées, (chap. IV, § 3), ces méreaux étaient indistinctement affectés à toutes les églises du même groupe.

Pendant longtemps, — et la délibération du synode de Bohain semblait y autoriser, — on avait admis que les lettres empreintes sur ces méreaux étaient constamment les lettres initiales du nom des églises, et l'on avait basé les déterminations sur cette hypothèse. Mais la délibération suivante, prise à la date du 7 août 1768 par le consistoire de Tonneins, démontre qu'on peut être égaré par cette considération de la lettre initiale :

« Il a été convenu unanimement que les marrons de chaque quartier du consistoire auront une marque distinctive, et que celui de Tonneins-Dessous ferait empreindre sur les siens un A, celui de la ville (1) un B, celui de la Porte-Neuve un C, celui de Bugassat un D, celui d'Unet un E ; et par ce moyen chaque ancien répondra, si le cas y échoit, de l'usage qu'il aura fait desdits marrons. »

45. *Sainte-Foy-la-Grande*, *Bordelais*. Ce méreau, le plus artistique, on pourrait dire le seul artistique parmi les méreaux protestants connus, a été souvent décrit et figuré. Dans le tome premier du *Bull. de l'histoire du Protestantisme* (année 1853, p. 139), M. Nogaret, pasteur à Bayonne, donna la figure et la description de ce jeton, dont on avait trouvé plusieurs exemplaires à Sainte-Foy (Gironde), en 1842, et cette publication fut le point de départ des recherches faites sur les méreaux protestants de France. Disons toutefois que le même méreau avait déjà

(1) Sans doute la section de Tonneins-Dessus.

Digitized by Google

été décrit par M. Blavignac dans les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (t. VII, année 1849, p. 127).

La *Revue de numismatique* en donne une figure accompagnant un article de M de Petigny sur le méreau des églises calvinistes (année 1854, pp. 67-80). M. de Clervaux (*Étude sur les méreaux des églises du désert*, note de la p. 16) dit que, « en 1843 ou 1844, on découvrit à Sainte-Foy (Gironde), chez Isaac Fatefort, alors diacre de cette église, une assez grande quantité de méreaux en plomb ; un sac s'en trouva rempli ».

De son côté M. Delorme raconte que, « vers le milieu de 1878, à Sainte-Foy-la-Grande, en démolissant une vieille maison, on trouva dans une cachette pratiquée dans le mur, un vieux bas qui renfermait environ 80 méreaux en plomb ».

M. Nogaret, dans sa lettre de 1852, disait, au sujet de ce méreau : « Sur chaque exemplaire est marqué le nom de l'église où il était donné : S pour l'église de Sainte-Foy, B pour l'église de Brians (voisine de Sainte-Foy) ».

Ainsi ce méreau, qui a pu être rencontré isolément dans diverses régions de la France, n'a été trouvé en grande quantité qu'à Sainte-Foy. Il n'y a, dès lors, aucune raison de n'y pas voir le méreau du Bordelais, et non, comme l'ont fait plusieurs auteurs, celui de l'Agenais, qui a d'ailleurs sa variété particulière. Ajoutons que M. Frossard a décrit le méreau de Sainte-Foy, et que M. Delorme l'a décrit et figuré.

46. *La Tremblade. — Saintonge.* Ce méreau paraît être une reproduction maladroite du précédent. Son berger a une posture raide et gauche, et l'inscription placée sur la bible du revers porte la fausse indication : verset 82, au lieu de 32. Le moule en cuivre de ce méreau a été retrouvé ; il appartient actuellement au consistoire de la Tremblade.

M. Labbé, pasteur de cette localité, écrivait en 1853 au *Bulletin du Protestantisme* (t. I, p. 237) : « Il existe dans

Digitized by Google

l'église de la Tremblade beaucoup de médailles de communion marquées de la lettre T. »

L'exemplaire figuré par M. de Clervaux, timbré de la lettre T placée au-dessous de la Bible et du nombre 261 disposé verticalement dans le champ au-dessus des brebis, fut trouvé, en juin 1866, sur le littoral de l'Océan, près d'Arvert (Charente-Inférieure).

Il en a été rencontré également à Royan, mélangés avec la variété du Bordelais, et dans plusieurs autres églises de Saintonge.

M. Bordes a trouvé récemment chez un brocanteur de Saintes, un exemplaire très fruste d'un méreau qui paraît être une dérivation encore plus altérée du même type. Les jambes du pasteur sont plus massives, les brebis plus grosses et différemment disposés ; le feuillet de gauche de la bible est plus grand et plus exactement rectangulaire.

Décrit par M. Frossard et figuré par M. Hugues.

47. *Gemozac* (Charente-Inférieure). Ce méreau est inédit. Il appartient à le collection de M. Bordes. La position du berger par rapport à ses brebis est inverse de celle qui existe dans les autres méreaux. Le revers porte en toutes lettres l'inscription : GEMOZAC, disposée sur deux lignes.

48. *Montalbanais*. Ce méreau a été décrit par M. Frossard et figuré par MM. Delorme et Hugues. La croix à laquelle pend une bannière et qui, dans les autres méreaux au berger, surmonte la tête de ce dernier, est ici remplacée par un gros oiseau de proie qui paraît menacer les brebis.

Sur la plupart des exemplaires de cette variété la lettre E se trouve à droite de la bible et la lettre D à gauche (Eglise De.). Un espace libre, placé au-dessous de la bible, pouvait recevoir la gravure au poinçon de la lettre indicatrice de l'église. Toutefois, à notre connaissance, aucun spécimen n'a été trouvé revêtu de ce dernier indice. — Seul, un méreau qui porte en place des lettres E. D. les majuscules V. B, à gauche, et M. à droite, paraît fournir une indication sur la région où cette variété était

Digitized by Google

usitée. M. Bordes a le premier attribué ce jeton aux églises de Ville-Bourbon et Montauban, en se basant sur l'indication des initiales. Les délibérations du synode du Montalbanais du 1er mai, du 12 octobre 1785, et du 29 juin 1787 nous font, en effet, savoir que Montauban, c'est-à-dire la ville proprement dite, et Ville-Bourbon, qui en était un faubourg, avaient deux consistoires distincts.

Nous aurions, dès lors, affaire au méreau des églises du Tarn-et-Garonne; mais ce méreau a fort bien pu rayonner jusque dans le Lot-et-Garonne. C'est, du moins, ce qui paraît résulter d'une note de M. Laurens, publiée dans le *Bull. de l'Hist. du Prot.*, t. I, p. 343.

49. *Agenais.* Le méreau de l'Agenais a été décrit par M. Frossard. La légende : *Ne crains point, petit troupeau,* des méreaux de la Saintonge, du Bordelais et du Montalbanais est remplacée par celle-ci, inscrite également sur une bible ouverte : MES BREBIS ENTENDENT MA VOIX ET ME SUIVENT. Ce méreau a le plus souvent été recueilli à Tonneins et dans les églises voisines, mais il paraît avoir été très disséminé. Un exemplaire a été retrouvé à Courcelle-Chaussy (Moselle), un autre aux Vans (Ardèche). L'exemplaire signalé par M. Guérin, pasteur de cette dernière localité (v. *Bull. du Prot.*, t. I, p. 237), portait l'empreinte poinçonnée D. G.

Plusieurs méreaux de la même variété furent envoyés par M. Calas, de Castelmoron (Lot-et-Garonne), à la Société de l'Histoire du Protestantisme, en 1852. Ils portaient la marque C T, qui pourrait bien être celle de l'église de Castelmoron (1).

Un exemplaire de la collection Maillard, de Pamproux, porte les lettres L G, gravées au burin. M. Maillard, qui l'a reçu du Lot-et-Garonne, l'attribue à La Gardolle, faubourg de Tonneins (2).

(1) On a proposé depuis son attribution à Clairac-Tonneins, qui paraît moins justifiable, les deux églises étant trop importantes et trop distantes l'une de l'autre pour avoir employé la même contre-marque.

(2) S'il fallait se laisser guider par l'indication des lettres initiales, on pourrait attribuer ce méreau à Laparade-Grateloup; une délibération

Digitized by Google

Nous rappelons, à ce sujet, que la délibération du consistoire de Tonneins, du 7 août 1768, ordonne d'employer des marques alphabétiques qui n'ont aucun rapport avec l'initiale du nom des églises auxquelles les méreaux étaient affectés.

Plusieurs méreaux de cette variété n'ont d'ailleurs aucune contre-marque. Il faut en conclure que, dans l'état actuel de nos connaissances, la détermination de la région est seule possible, mais non celle des églises particulières où ces méreaux furent employés.

§ 3. — Méreaux et jetons divers.

Il nous reste à parler d'un petit nombre de méreaux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes. Les uns portent l'indication d'un nom de localité coulé avec le type, comme dans ceux du Poitou (un seul, celui de Saverdun, montre une esquisse de coupe) ; d'autres portent des figures héraldiques empruntées au blason des villes ou des seigneuries qui les ont employés.

Ajoutons que deux seulement, celui de Jonzac et celui de Saverdun présentent, l'un en raison de sa légende, l'autre par la coupe qui y est figurée, les caractères d'une attribution certaine au culte réformé. On pourrait ajouter celui de Saint-Amans, si la lecture *1 méreau* était démontrée exacte.

51. *Jonzac* (Charente-Inférieure) (1). Ce beau méreau,

d'un colloque de l'Agenais (*Les synodes du désert*, t. II, p. 453) désignant Grateloup comme une annexe de Laparade.

(1) L'article 8 du colloque de Saintonge (24-27 décembre 1755) indique 11 temples avec la liste des localités dont les fidèles devaient se réunir dans chacun d'eux. Ce sont :

1° Paterre (Chaillevette, l'Isle, Grandes et Petites-Roches).

2° Avallon (Arvert, les Mathes, Etaulles, Avallon).

3° Mornac (Breuillet, Mornac).

4° Le Pouyau (Saint-Sulpice, le Breuil, l'Eguille, le Pas, Saujon, Saint-Romain, le Chay).

Digitized by Google

qui appartient à la collection de M. Bordes, de Bordeaux, est inédit (1). Il contient simplement une prière, suivie du nom de l'église : MON DIEV, MON VNIQVE SAVVEVR — — ECOUTE-MOI-IE TE prie — JONZAC.

Une variété (celle que nous figurons) porte, au revers, entre les mots PRIE et JONZAC, un fort trait en saillie.

Les deux variétés sortent évidemment du même moule; seulement, dans un coulage plus récent, afin d'isoler le mot Jonzac du reste de l'inscription, on aura tracé de part en part un trait dans la seconde valve du moule.

50. *Saverdun* (Ariège). Décrit par MM. Frossard et Delorme, figuré par MM. Delorme et de Clervaux.

Les divers exemplaires connus de ce méreau sont très frustes. Tous se ressemblent quant aux parties essentielles,

5° Courlais (Saint-Augustin, Vaux, Saint-Palais, Royan et ses villages, Champagnolles, la Lande).

6° Didonne (Saint-Georges, Meschers, le bourg de Royan).

7° Les Gorces (Epaux, Ars, Cozes, Saint-Surin-de-Mortagne, Saint-Fort-de-Gosnac).

8° Gemozac (Pons, Villars, Saint-Léger, Berneuil, Saint-Germain-de-Seudre, Givresac, Cravans).

9° Jonzac (Saint-Genis, Soubrans, Montendre, Ozillac, les Fontaines, Nieuil, Mirambeau).

10° Saint-Savinien (Saint-Jean-d'Angély, Authon, le Douhet, Saintes, Port-d'Envaux, Taillebourg, Charente, Rochefort).

11° Souhe (le Gua, Nieulle).

L'article 12 du colloque de Saintonge des 1er et 2 décembre 1758, fournit une liste de 17 églises de Saintonge, qui sont : Marennes, Arthouan, Souhe, la Tremblade, Avallon, Paterre, Mosnac, Breuillet, Royan et Saint-Palais, le Pouyeau, Didonne, Cozes, Gemozac, Mortagne, Saint-Fort, Pons, Jonzac.

Nous publions ces noms à titre d'indications utiles pour la détermination des méreaux qui pourraient être découverts ultérieurement en Saintonge.

(1) Il a, néanmoins, été signalé dans un article de la *Gironde littéraire* du 17 septembre 1882, reproduit au t. IV, p. 136, du *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Cet article est consacré à la partie numismatique de l'Exposition de la Société Philomatique de Bordeaux, où figura la belle série mérallique de la collection Bordes.

Digitized by Google

bien qu'on puisse relever dans les figures et les inscriptions de légères différences de détails. Ces différences sembleraient prouver qu'il en a été exécuté plusieurs moules, fort rapprochant les uns des autres, mais non tout à fait identiques. Dans l'exemplaire figuré par M. Delorme, la lettre E qui précède la coupe est tronquée dans sa partie inférieure, soit par un accident de coulage, soit par le voisinage du bord, usé ou mal conformé en cet endroit; ce qui a fait prendre à l'auteur cette lettre pour un C.

M. Laurens, pasteur à Saverdun, envoya en 1853 un exemplaire de ce méreau à la Société du Protestantisme, en faisant connaître que son usage prit fin à la suite d'une délibération consistoriale du 31 mars 1825. (V. plus haut cette délibération.)

52. *Saint-Amans* (Tarn). Méreau inédit. Le médaillier de la Bibliothèque de l'Hist. du Prot. français en contient deux exemplaires. M. Bordes, de Bordeaux, qui en a recueilli plusieurs, propose de lire *Saint-Amans* la légende ST : A de l'une des faces, et *1 méreau,* la légende I : M du revers. Si la détermination de cette seconde partie est exacte, il faudrait voir dans l'inscription I : M une réminiscence des chiffres si souvent tracés sur les méreaux capitulaires.

53. *Mazamet* (Tarn). Ce méreau a été décrit et figuré par M. Delorme, qui l'attribue, d'après les indications de M. Bordes, à l'église de Mazamet. La lettre H devrait se lire Hautpoul et la lettre M, Mazamet. Le coq (poul, dans le dialecte régional) placé dans le champ du méreau serait emprunté aux armes de la seigneurie d'Hautpoul, dont le patronage fit d'un modeste hameau la ville de Mazamet.

Les faces de ce méreau ne paraissent différer que par le cercle de perles qui se trouve sur une d'elles seulement.

54. *Nimes* (1). Décrit et figuré par M. Delorme. Ce

(1) Ce jeton serait le seul méreau protestant français ayant une forme elliptique. Il est vrai de dire que la forme circulaire paraît spéciale aux

Digitized by Google

jeton de plomb porte au droit les armes de la ville de Nîmes (un crocodile enchaîné au pied d'un palmier) avec la légende COL NEM (*Colonia nemausensis*). Il n'est donc pas possible de révoquer en doute son attribution à la ville de Nîmes. Le revers porte en son milieu un cœur rayonnant sur lequel se croisent des lames ondulées ; autour on lit l'inscription : CHRIST . SOLEIL . DE IVSTICE. Malgré le caractère calviniste de cette légende, il nous paraît difficile d'affirmer que ce jeton soit le méreau de cène des réformés de Nîmes (1).

A la suite de ces jetons, dont le lieu de provenance est certain, nous ajouterons :

méreaux français et wallons ; ceux des églises presbytériennes sont plus généralement rectangulaires, elleptiques, polygonaux, etc.

(1) Sur nos planches, nous avons rapproché des deux jetons armoriés de Mazamet et de Nîmes, un jeton (fig. 55) également en plomb, que B. Fillon a décrit et figuré à la page 106 de ses *Études numismatiques*. Ce jeton est uniface. La légende : DIEU .·. EST .·. MON .·. REMPART .·. est à coup sûr protestante. Dans le champ se trouve un écu aux armes de l'historien Lancelot Voisin (1541-1608), seigneur de la Popellinière (au bourg de Sainte-Gemme, près Luçon, Vendée). Au-dessous de l'écusson se trouve un monogramme composé des lettres L V (?) M B, qui, d'après Fillon, seraient les initiales de Lancelot Voysin et de Marie Bobineau, sa femme. Ce jeton aurait été coulé à la Rochelle au moment de leur mariage. Fillon ne donne cette double attribution qu'à titre d'hypothèse très plausible.

Un autre jeton, en cuivre celui-là, et qui appartient à la Société de statistique des Deux-Sèvres, a été également décrit et figuré par B. Fillon dans l'ouvrage cité plus haut (page 104, pl. v, n° 5). Il est aux armes de Jean de Parthenay-Larchevesque, autre seigneur huguenot, très dévoué à la propagation de la Réforme. Le revers porte la légende ET NON POENITEBIT entourant un arc-en-ciel au milieu des nuages, attributs qui n'auraient nullement été déplacés sur un méreau de cène.

Il n'est pas impossible que quelques-uns de ces jetons aient servi dans les assemblées de culte placées sous le patronage immédiat des seigneurs, et, en particulier, dans les églises dites églises de fief.

Nous trouvons dans les registres du consistoire de Chef-Boutonne, qu'à la date du 1er décembre 1658, « monseigneur le comte de Roucy, baron de Chef-Boutonne, fit présent à cette église de deux coupes d'argent *gravées à ses armes* ». La présence d'armes seigneuriales sur des méreaux procéderait d'une circonstance semblable.

Digitized by Google

1° Une médaille de plomb, trouvée à Genève vers 1880, qui porte le monogramme IHS et la légende : DIEV NOVS . SOIT . EN . AYDE. Genève ne paraissant pas avoir adopté le méreau pour son propre compte (1), ce jeton pourrait avoir été apporté de France par quelque religionnaire exilé ou émigré.

2° Un jeton (fig. 56), décrit par M. Frossard, et qui porte, imprimées au poinçon, sur l'une des faces, les deux lettres S et C (Sainte Cène, d'après M. Frossard), séparées par une petite croix à branches égales. Ce jeton, de provenance inconnue, appartient au médaillier de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (2).

(1) L'opinion d'après laquelle l'église calviniste de Genève n'aurait pas employé le méreau est fondée sur les passages suivants, extraits des registres de la compagnie des pasteurs de Genève, et communiqués au *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme* (année 1853, p. 14), par M. Claparède, pasteur à Clermont-sur-Champel (Suisse) :

« *27 décembre 1605.* — Avisé que combien qu'il serait très bon que selon l'usage des églises de France nous eussions des marreaux ; néanmoins, vu les grandes et irrécusables difficultés qu'on prévoit au changement et en la nouveauté de cet ordre, sera expédient que le dimanche précédant le jour de la cène, on avertira le peuple en chaire à ce que nul ne s'approche de la table du Seigneur qui n'en soit capable. »

En 1613, il fut exposé dans la compagnie « qu'il serait expédient d'avoir des marreaux en la ville, et ès églises des champs ».

Cette demande fut renouvelée en 1648. M. Flournois, pasteur de Moëns, village génevois, rapporte à la compagnie, de la part de M. Hébot, pasteur à Cépy, pays de Gex, que les pasteurs de ce baillage « ont introduit l'usage des marreaux à celle fin de reconnaître ceux qui sont leurs brebis, et priaient qu'on en fît aussi de même ». Cette proposition ne fut pas adoptée à cause des difficultés d'exécution, et les pasteurs génevois décidèrent de s'en tenir à des attestations écrites pour les communiants étrangers.

Ces textes et ces explications ne sauraient suffire à prouver que Genève n'a jamais eu de méreau.

(2) Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'introduire dans cette nomenclature le petit jeton carré portant une ancre, dont il fut trouvé en 1883 quatre ou cinq cents exemplaires à Laparade (Lot-et-Garonne) La nature de l'emblème et le voisinage du Lot feraient plutôt supposer

Digitized by Google

3° Un jeton de plomb (fig. 57), nu sur le revers et portant au droit l'inscription P C. A diverses reprises M. Delorme a publié ce jeton comme étant le méreau de l'église réformée de Saint-Savinien, localité « appelée, dit-il, autrefois, Port-Charente. »

Nous ne pouvons admettre cette attribution. D'abord, Saint-Savinien ne s'est, croyons-nous, jamais appelé Port-Charente. Les documents, textes et cartes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle qu'il nous a été possible de consulter, écrivent *S^t^-Savenyen*, *S^t^-Savenien*, *S^t^-Savinien*, *S^t^-Savinien-du-Port*. Au colloque de Saintonge, du 24 décembre 1755, il est question de l'église de *S^t^-Savinien*. Cette localité comprend une partie haute, qui reçoit la dénomination particulière de Saint-Savinien, et une partie basse, longeant la Charente, appelée communément le Port, et désignée sous le nom de Port-Charente dans quelques actes publics anciens ; mais il n'a jamais existé d'église réformée dite de Port-Charente.

Ce jeton ne porte d'ailleurs ni symbole de culte, ni inscription religieuse ; et il nous semble que, dans ces conditions, il n'aurait pu, comme certains méreaux poitevins aussi mal définis, être attribué au culte réformé qu'à la condition expresse d'avoir été recueilli en compagnie d'autres méreaux d'une authenticité certaine, ou encore d'avoir laissé dans la tradition des traces de son emploi comme jeton de cène. Tout ce qu'on en sait, c'est que les exemplaires connus avaient été conservés par une ancienne famille huguenote de Saint-Savinien, la famille Adrien, dont plusieurs membres furent anciens du consis-

qu'il s'agit ici du méreau donnant droit à la traversée après l'acquittement d'un péage.

La Société du Protestantisme possède une médaille de plomb (fig. 58) dépourvue de tout ornement, percée d'un trou pour la suspension, et sur laquelle sont tracées au burin les deux lettres P C enlacées. La provenance de cette médaille est inconnue.

Ajoutons que plusieurs méreaux de la collection Maillard, de Pamproux, sont de même perforés vers le bord. Peut-être ont-ils servi accidentellement d'amulettes.

Digitized by Google

toire. Mais on ne saurait trouver dans cette circonstance une raison suffisante pour voir dans le jeton à la légende P : C un méreau de communion. On formerait une hypothèse infiniment plus plausible en considérant ce jeton comme un méreau fluvial relatif à l'acquittement des droits de passage ou d'embarquement au lieu dit Port-Charente.

VI. — De la fabrication des méreaux.

Les comptes des anciens chapitres fournissent quelques indications sur la fabrication des moules à méreaux et sur la proportion et le prix de revient du plomb et de l'étain employés pour la fonte des méreaux.

Le 28 juin 1483, le chapitre de Notre-Dame de Poitiers « baille à Jehan de Fontenays, *pintier*, pour les marreaux qn'il avait faits, pesant trois livres et un quart d'étain, à 3 sols 4 deniers la livre, 10 sols 10 deniers » (1).

Un compte du chapitre de Sainte-Radégonde de Poitiers, de l'année 1510, établit « que les marreaulx ont coûté à faire, avecque les coins comprins, 11 livres d'étain à 3 sols 4 deniers la livre, et aussi pour la façon et pour toutes choses », 109 sols 6 deniers, et que la « bourse pour mettre lesdits marreaux » (2) a coûté 5 sols.

Il résulte d'un compte des bacheliers de Notre-Dame (3) de Poitiers, qu'une fonte de marreaux, faite en 1543, nécessita 5 livres et un quarteron d'étain valant 19 sols, et 4 livres de plomb valant 3 sols 4 deniers.

Les comptes de la fabrique du chapitre de Notre-Dame de Poitiers, pour la même année 1543, fournissent les renseignements suivants (4) :

(1) Archives de la Vienne, G, 1239.

(2) Archives de la Vienne, L, 136.

(3) Archives de la Vienne, G, 1273.

(4) Archives de la Vienne, G, 1286. — Nous devons à l'obligeante communication que nous en a faite M. Richard, archiviste, tous nos documents indiqués avec la provenance des archives de la Vienne.

Digitized by Google

12 avril 1543. — Baillé à Denys Marignal, orfièvre, pour la matrice, façon et insculption d'un mole à faire nos marreaux, la somme de 60 sols.

18 mai 1543. — Baillé pour une grand' bourse de cuir blanc pour mettre les marreaux, pour 3 livres 1/2 d'étain et pour 2 livres de plomb pour faire les marreaux, la somme de 23 sols 2 deniers.

9 juillet 1543. — Baillé à Messe Ymbert, pour la peine qu'il a prise à faire les marreaux, et pour le bois et charbon qu'il y a brûlés, 45 sols.

Le 22 août 1551, il est payé à Me Anthoine Prunget, bastonnier, 20 sols « pour la façon des méreaux » de « messieurs du chapitre » de Notre-Dame de Poitiers (1).

Le 28 août 1577, le chapitre de la cathédrale du Mans paie 17 livres 6 sols « au receveur, pour les méreaux qu'il a fait faire, et dont il lui ordonne de se servir » (2).

Les registres des consistoires de l'église réformée sont pauvres en renseignements sur la fabrication des méreaux de cène. Celui de Nîmes fournit cependant les indications suivantes :

29 décembre 1581. — Le consistoire décide qu'il sera payé 15 sols à Jehan Botiche, potier d'étain pour 2 livres de marreaux qu'il a baillés pour la cène.

6 avril 1588. — En marge : Marreaux. — Les marques de la cène seront refondues à plus petite forme pour la prochaine cène et pour l'avenir.

20 avril 1588. — Payé 7 livres tournois au potier d'étain pour la refonte des marques de cène.

5 avril 1606. — Payé 11 livres 14 sols à sire Troppel pour les marreaux fournis à la dernière cène.

13 décembre 1623. — On décide de faire 800 marreaux.

20 décembre 1645. — Achat d'un moule servant à faire les marreaux : 15 livres.

(1) Archives de Poitiers, G, 1287.

(2) *Revue numismatique*, année 1848, p. 382.

Digitized by Google

La délibération prise par le consistoire de Tonneins le 7 août 1768, après avoir indiqué les empreintes A, B, C, D, E, pour les méreaux respectifs des quartiers de Tonneins-Dessous, de la Ville, de la Porte-Neuve, de Bugassat et d'Unet, ajoute : « les marrons seront faits aux frais communs de l'église, et Monsieur [Boucharel], secrétaire, sera chargé de ce soin (1), tout comme d'en remettre 150 au quartier de Tonneins-Dessous, 80 à celui de la Ville, 100 à celui de Porte-Neuve, 60 à Bugassat, et 200 à Unet.»

Le synode de Bohain (24 novembre 1779), décide l'adoption, dans les églises de Picardie, Thiérache, Cambrésis, Orléanais et Berry, de « marques pour approcher de la sainte cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'église du lieu ».

De ces textes, que nous regrettons de ne pouvoir produire en plus grand nombre, il résulte :

1° Que les méreaux des chapitres catholiques étaient généralement coulés par des pintiers ou potiers d'étain dans des moules gravés par des orfèvres.

2° Que la matière employée pour ces méreaux était, soit l'étain seul, soit un alliage d'étain et de plomb dans lequel dominait l'étain (5 livres 1/4 d'étain contre 4 de plomb, ou 3 livres 1/2 d'étain pour 2 de plomb).

3° Que dans les grandes villes, comme Nîmes, la fabrication des méreaux de cène des réformés fut confiée, comme celle des méreaux capitulaires, à des potiers d'étain qui les coulèrent dans des moules achetés d'artistes spéciaux, d'orfèvres sans doute, habitués aux travaux de gravure.

Pour ce qui est des méreaux des églises protestantes rurales, l'opinion généralement admise en attribue la fabrication aux anciens eux-mêmes. Voici ce que dit à ce sujet M. Frossard (2) :

(1) Le rédacteur a-t-il entendu par là que M. Boucharel dût couler lui-même les méreaux, ou simplement qu'il eut à s'occuper de les faire fabriquer? Le texte nous paraît manquer de clarté sur ce point.

(2) *Loco cit.*

Digitized by Google

« Les méreaux de communion étaient le plus souvent fabriqués par les anciens de l'église, ce qui explique leur infériorité au point de vue de l'art numismatique. La gaucherie des inscriptions qui, fréquemment, portent des chiffres renversés ou retournés, est le fait de personnes peu exercées à graver un moule. La forme souvent étrange, fautive parfois, des coupes eucharistiques et autres détails symboliques qui ornent ces jetons, est le fait d'artistes improvisés. La face et le revers sont disposés l'un par rapport à l'autre sans règle constante, tantôt comme dans les médailles, tantôt comme dans les monnaies, tantôt au hasard. »

Il a été retrouvé jusqu'ici quatre moules à méreaux : celui de Saint-Sauvant, qui appartient au musée de la ville de Poitiers; celui de la Tremblade, qui est la propriété du consistoire de cette église; celui de la Brousse, commune de Chey, qui se trouve à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et celui de Vançais, qui appartient M. Maillard, pasteur à Pamproux.

L'examen de ces moules, joint à celui des jetons eux-mêmes, nous fournira quelques indications complémentaires sur le mode de fabrication des méreaux.

Le moule de l'église de Saint-Sauvant est en pierre calcaire à grains fins (1). Il est gravé avec soin et paraît être l'œuvre toute moderne d'un graveur expérimenté. Nous ignorons les circonstances et le lieu de la découverte de ce moule qui, sans doute, n'a jamais été utilisé par l'église de Saint-Sauvant, car aucun méreau de ce type n'y a été recueilli jusqu'ici. Les exemplaires qui se trouvent dans diverses collections proviennent d'un coulage récent que firent MM. les pasteurs Bordes et Maillard, à qui le moule avait été communiqué.

(1) La pierre de ce moule et de celui de Vançais ont, selon toute probabilité, été empruntées aux couches calloviennes de ces deux localités, couches dont certains bancs donnent une pierre susceptible d'être polie.

Digitized by Google

Celui de la Tremblade est en cuivre ; il a certainement été gravé par un ouvrier d'art, un orfèvre sans doute. La plupart des méreaux de ce type, qui se trouvent aux mains des collectionneurs, et en particulier les exemplaires en étain, sont de coulage récent, les anciens méreaux de la Tremblade renfermant une notable proportion de plomb.

Le moule à méreaux de la Brousse-du-Cerf est en ardoise. (Pl. VIII, fig. 64.) Il a été retrouvé en 1886 à Clairin, localité voisine de la Brousse, mais appartenant à la commune de Sepvret. (Le siège de l'église ancienne de la Brousse a été transporté à Sepvret après le Concordat.) Il était en la possession de M. Augereau, petit-fils d'un ancien de l'église de la Brousse. M. le pasteur Benignus, de Sepvret, à qui ce moule fut donné, l'offrit à son tour à la Société de l'Histoire du Protestantisme français. La gravure du méreau est très régulière, le dessin des lettres et de la coupe est correct, et les cercles qui les accompagnent ont été tracés à l'aide du compas. Les deux valves de ce moule étaient maintenues en contact pendant le coulage à l'aide de deux chevilles en bois qui s'engageaient dans des trous les traversant l'une et l'autre de part en part. Ces chevilles étaient retenues d'un côté par leur tête saillante ; à l'extrémité opposée elles étaient fendues de façon à recevoir un petit coin en bois qu'on enfonçait jusqu'à ce que l'adhérence des deux faces internes du moule fût parfaite. Ces chevilles et leurs coins ont d'ailleurs été conservées avec le moule déposé à la bibliothèque protestante de la rue des Saints-Pères.

Le moule à méreaux de la Brousse offre une particularité qui mérite d'être signalée. Il servait en même temps de moule à balles. Deux demi sphères, creusées dans chaque valve et rattachées entre elles par un petit canal, servaient à couler à la fois deux petites balles. Lorsque le moule était refermé, les deux cônes d'introduction de la matière fondue apparaissaient seuls sur les bords ; aussi

Digitized by Google

bien, pour éviter toute confusion, l'auteur du moule avait-il eu le soin d'accompagner de la lettre B, gravée sur le revers d'une des valves, le cône à utiliser pour la fabrication des balles, et de la lettre M (*marreau* ou *marque*), le côté opposé qui donnait les méreaux.

Le moule de Vançais fut retrouvé en 1880 à la Coiraudière, commune de Rom, près Vançais, par M. François Motillon. Il avait été caché en haut du mur d'une vieille maison, sous la toiture. Donné à M. le pasteur Rey, de Vançais, il appartient actuellement au cabinet de M. le pasteur Maillard, de Pamproux. Il est en pierre calcaire. On l'a fait avec les deux morceaux d'un cadran solaire brisé suivant la ligne d'implantation de sa plaque métallique. Ces deux morceaux ont été polis sur le revers afin d'y graver le méreau.

La première gravure ayant été éraillée par des tirages répétés et ne fournissant plus que des exemplaires défectueux, une seconde excavation a été creusée dans chaque valve à côté de la première dont elle a reproduit le dessin avec assez d'exactitude. Les revers diffèrent suffisamment, toutefois, pour que nous ayons cru devoir les figurer l'un et l'autre. Le cadran qui a fourni la matière de ce moule porte la date 1753, à laquelle les méreaux de Vançais sont nécessairement postérieurs de quelques années.

Un autre moule à méreaux a été signalé par M. Maillard père, dans une lettre insérée au tome 1er des *Bulletins de l'Histoire du Protestantisme français*, année 1853, p. 343, et où il dit, en parlant des *marques* de l'église de la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) : « Un de nos anciens, M. P. Clément, se souvient d'avoir vu chez son père le moule servant pour celles de la Mothe ». Malgré de nombreuses recherches, ce moule n'a pas été retrouvé.

En observant la série des méreaux poitevins, on remarque fréquemment, au centre d'une des faces, quelquefois des deux, un point en saillie qui occupe exactement le centre du cercle formant la bordure et, quelquefois, de un ou deux autres cercles concentriques. Tantôt ce point

Digitized by Google

central répond à l'ornementation qui l'accompagne et s'harmonise avec elle ; tantôt, au contraire, comme dans deux des méreaux de Chenay, dans celui de C. 1745, de EMA, de Chay 1775, de la Mothe 1813, sa situation au milieu de la coupe ou des lettres de l'inscription est tout à fait hétéroclite. Il n'y représente que l'empreinte maladroitement laissée de la pointe fixe du compas dont l'autre pointe avait tracé le contour du méreau, ainsi que la bordure ou les cercles concentriques.

L'artiste qui fabriquait le moule à méreaux utilisait un outillage très restreint, et l'ancien des églises rurales qui entreprenait cette besogne n'ajoutait guère au compas qu'un canif ou un grattoir, peut-être une pointe métallique aiguisée en burin (1).

(1) M. Louis Garnier, de Pamproux, qui fit, en 1885, avec la collaboration de M. le pasteur Maillard, deux médailles commémoratives du 200e anniversaire de la Révocation, et, en 1887, une médaille en l'honneur du centenaire de l'édit de tolérance du 18 novembre 1787, avait tracé, pour s'exercer la main, trois moules de méreaux. L'un de ces moules reproduisait le méreau de Lezay avec étoiles, et les deux autres donnaient des méreaux de fantaisie. Comme ces méreaux ont pu déjà, ou pourraient par la suite prendre place dans des collections, nous croyons utiles de les décrire ici, pour éviter aux collectionneurs la déception de découvertes illusoires.

1° L'imitation du méreau de LEZAY, exacte pour le revers, renferme pour la face des différences assez sensibles : la coupe est d'un dessin plus correct, le pied moins évasé, et le calice est concave dans la partie médiane, alors qu'il est plan sur le type. De plus, les deux étoiles qui, dans le type, sont placées un peu à droite de la plus petite des circonférences concentriques, sont, dans l'imitation, placées l'une à l'intérieur (celle de droite), l'autre à l'extérieur du cercle.

2° PAMPROUX : coupe grossière, avec profil seul en relief, accompagnée de l'inscription :

BU VEZ
E N
TOUS

℟. : dans le champ, cette autre légende :

E . P . D
F . D . P
1742

Ce qui, dans la pensée des auteurs, pouvait également s'interpréter :

Digitized by Google

Après avoir fait choix de deux tablettes de pierre calcaire à grain fin, ou de schiste ardoisier, de la grandeur et de l'épaisseur de la paume de la main, il les dégrossissait, aplanissait au couteau d'abord, puis en les frottant l'une contre l'autre, les deux faces destinées à recevoir la gravure. Puis, les maintenant fortement en contact, il les taillait en leur donnant le même contour, et marquait sur les côtés quelques traits de repère afin de retrouver pour le coulage la même position réciproque des valves. Il traçait ensuite sur les faces internes deux circonférences égales dont le diamètre déterminait la taille du méreau, et dont la concordance rigoureuse (1) était obtenue par le tracé de quatre tangentes, aboutissant de part et d'autre aux mêmes points marqués sur le pourtour des valves.

Ces deux cercles étaient ensuite évidés et creusés d'une profondeur égalant pour chacun la moitié de l'épaisseur à donner aux méreaux. Quelquefois, cependant, le graveur creusait toute l'épaisseur sur une valve et se bornait à marquer au trait les dessins de l'autre valve. Le compas intervenait de nouveau pour tracer la bordure et les filets circulaires ; puis commençait le travail plus délicat de la gravure des figures symboliques, des lettres de la légende et des chiffres du millésime. C'est surtout dans cette partie de la tâche que se révélait l'inexpérience des artistes

Eglise Protestante Des Fidèles De Pamproux, ou encore, par façon de plaisanterie, *Emis Par Deux Faussaires De Pamproux*.

La *Revue poitevine et saintongeaise*, année 1890, pp. 145-148, avait déjà, sur nos indications, raconté l'origine de ce jeton et du suivant.

3° PAMPROUX. — Au droit, une coupe, avec rondelle à la tige, accostée de deux pains de cène et surmontée d'une étoile.

Au revers, une bible ouverte portant, sur la page de gauche, la lettre A, et sur l'autre page un *oméga* ; la bible est accostée de deux étoiles, et au-dessus, en demi cercle, se lit la légende A P D F D P (*Assemblée Protestante Des Fidèles De Pamproux*) ; au-dessous, la date 1741.

(1) Cette concordance n'a pas toujours été obtenue ; il en résulte une incorrection des contours et des tranches, en même temps qu'une disposition excentrique des cercles et des inscriptions.

Digitized by Google

improvisés, qui négligeaient fréquemment de donner aux caractères une forme retournée ou de les disposer dans un ordre inverse; si bien que cette forme retournée et cet ordre inverse, qu'ils n'avaient pas su trouver pour la gravure du moule, apparaissaient malencontreusement ensuite sur le méreau.

Nous avons indiqué, dans les observations qui commentent notre catalogue de méreaux, un certain nombre de corrections attestant que le graveur, peu satisfait de son œuvre, refit immédiatement un nouveau moule où il essaya de faire disparaître les fautes qu'il avait constatées dans son premier travail. Ainsi E P D Ɔ — 17ƚƧ a été remplacé la même année par E P D C — C 1745; E. D. CHEVVI — 1772 par E. D. CHENAY — 1772. De même CH — S (1) a été suivi de CH — S; E. D. T· N. par E. D. L. M. Une semblable observation est applicable aux deux méreaux de la Mothe, 1813; aux deux de Pamproux, 1761, etc.

Les modifications apportées ainsi dans les variétés de méreaux appartenant à la même localité permettent, lorsqu'elles réalisent des améliorations incontestables du type, d'assigner à l'un des jetons une antériorité sur l'autre. Il en est de même de certaines retouches faites au moule après un ou plusieurs tirages de jetons, ainsi que nous l'avons déjà fait observer au sujet des méreaux de Lusignan et de Jonzac.

La fonte des méreaux empruntait ses éléments aux deux métaux usuels les plus facilement fusibles, le plomb et l'étain, qui s'y alliaient selon des proportions très variables, mais avec prédominance presque constante du plomb. La composition souvent différente des méreaux appartenant à la même variété démontre qu'il n'y avait aucune règle fixe à cet égard, et que le rapport de l'étain au plomb dépendait de circonstances fortuites. Dans les églises rurales la matière première a dû être fréquemment

(1) La lettre S est retournée.

Digitized by Google

fournie par les étameurs ambulants, qui sans doute ont plus d'une fois utilisé leur outillage portatif de fabricants de cuillers et de menue vaisselle à la fonte des méreaux, et ont peut être même travaillé, sur les indications des anciens ou des pasteurs, à la confection des moules.

On peut se demander comment il se fait que, en Poitou tout au moins, où les méreaux récents abondent encore, aucun des nombreux méreaux protestants antérieurs à la Révocation n'ait été retrouvé, alors que des plombs historiés d'une date bien antérieure, de très anciens méreaux de congrégations catholiques, figurent en nombre respectable dans les médailliers.

Une disparition complète ne paraît cependant pas admissible, et il est permis d'espérer encore que d'heureuses trouvailles viendront combler une lacune aussi regrettable qu'elle est étrange.

Nous avons vu qu'à Nimes, au mois d'avril 1588, les méreaux furent « *refondus* à plus petite forme ». La succession de variétés multiples dans une même église entraînait généralement la refonte des anciennes médailles. Par le fait seul de ces rééditions, un certain nombre de formes anciennes ont pu disparaître. Cependant il est difficile d'admettre qu'au moment de la réfection des jetons de cène d'une église, aucun de ceux qui avaient été émis dans le précédent tirage ne manquait à l'appel. Ce sont ces exemplaires égarés qui peuvent être retrouvés aujourd'hui. De plus, lors de la dispersion des églises en 1685, les méreaux existaient dans presque toutes — il ne nous a pas été donné de rencontrer un seul registre ou fragment important de registre de consistoire, sans que nous y ayons relevé quelque mention de l'emploi du marreau (1) — et l'on ne peut admettre que ceux-là aient

(1) Rappelons cependant (v. p. 124) que M. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme), et auteur de nombreuses publications sur la Réforme en Dauphiné, Provence et Vivarais, nous a écrit qu'il n'avait jamais, dans ces provinces, trouvé trace de l'emploi du méreau, et que, d'autre part, M. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours, nous écrivait, à la date du

Digitized by Google

pu totalement disparaître dans les émissions du siècle suivant, puisqu'un grand nombre de localités ne revirent plus l'ancien culte des réformés.

Une cause permanente de disparition des méreaux provient de ce que la matière dont ils sont formés est facilement utilisable et fréquemment utilisée dans les campagnes, où les paysans coulent eux-mêmes des crayons, des balles de chasse et de pêche, des disques destinés à servir de but ou de palet, des lests de fil à plomb (1), etc.

Mais cette cause, jointe aux précédentes, ne saurait encore expliquer une disparition totale.

L'avenir réserve donc sûrement aux chercheurs persévérants et habiles des découvertes précieuses dans lesquelles, à côté de nouvelles variétés de jetons du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle, figureront quelques spécimens ayant appartenu incontestablement aux séries méralliques antérieures à la Révocation.

VII. — Bibliographie.

L'emploi des méreaux dans le culte réformé a été signalé, dès 1733, par Ducange, qui dit, dans son *Glossarium*, au mot *merallus* : « *Marelli dantur etiam in ecclesiis reformatis iis qui ad cœnam admittandi sunt.* »

25 juin dernier : « Je ne connais aucun méreau de Touraine, ni du Blésois, ni de l'Orléanais. Et cependant, j'ai bien cherché. » Il y a eu, cependant un méreau de l'Orléanais (voir l'étude de M. de Félice sur l'église de Mer, p. 47).

(1) Les 4 méreaux de Niort, Saint-Gelais et Cherveux-Saint-Gelais, que nous sommes les premiers à publier, doivent leur conservation à l'arrivée toute fortuite de M. Brunet, instituteur à Cherveux, dans la maison d'un de ses voisins au moment même où celui-ci se disposait à les fondre pour lester la corde destinée à soutenir, selon l'usage du Poitou, la queue de la poêle de sa ménagère.

Digitized by Google

Goguel, dans son *Histoire des églises réformées de la Charente* (1836), parle des méreaux, p. 175.

A la troisième session du *Congrès scientifique de France*, tenue à Cambrai en 1836, M. Hermand lut un mémoire sur l'origine et les différents usages des méreaux, mémoire qui avait été publié par la *Société des Antiquaires de Morinie* en 1834.

Les *Mémoires* de la Société éduenne (année 1845), contiennent une *Étude sur les méreaux*, de M. de Fontenay, dont M. Barthélemy a rendu compte dans la *Revue numismatique* (année 1847, p. 301). M. de Barthélemy dit, à ce sujet, que « ces espèces de jetons de présence... étaient employés dans les chapitres et les communautés catholiques, *comme dans les temples protestants*, à encourager ceux qui montraient de l'assiduité à assister aux offices religieux ».

M. de Blavignac décrivit, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (t. VII, année 1849, p. 127), un méreau au type du pasteur, et fit suivre sa description de la note suivante : « Cette pièce (le méreau) fort rare aujourd'hui, était, à l'époque des persécutions de Louis XIV, portée en secret par les protestants comme signe de ralliement ».

La même année (1849) la *Revue numismatique* publiait une très intéressante série de *Notes pour servir à l'étude des méreaux*, par J. Rouyer, mais où il n'est pas fait mention des jetons de cène protestants.

Les méreaux protestants commencèrent à être étudiés très sérieusement et d'une manière suivie en 1853. — Le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, qui en était à sa première année de publication, ouvrit, à la suite d'une lettre de M. Nogaret, pasteur de Bayonne (t. I, p. 139), une sorte d'enquête sur ce sujet. Le rédacteur du *Bulletin* faisait suivre la description des méreaux de Sainte-Foy, donnée par M. Nogaret, de cette note :

« On nous a assuré que le même usage (celui du méreau) existait dans quelques autres églises de France, telles que

Digitized by Google

Walincourt (1) (Nord), Courcelle-Chaussy (Moselle), Rouillé (Vienne), et qu'il s'était même perpétué dans quelques-unes ».

Le *Bulletin* publia successivement les diverses communications suivantes :

T. I (novembre 1852), p. 236. — De M. Labbé, sur le méreau de la Tremblade et ceux de la Saintonge.

T. I (novembre 1852), p. 236. — De M. Cuvier, sur le méreau trouvé à Courcelle-Chaussy.

T. I (novembre 1852), p. 236. — De M. Guérin, sur un méreau trouvé aux Vans (Ardèche).

T. I (novembre 1852), p. 236. — De M. Calas, sur un méreau trouvé à Castelmoron.

T. I (février 1853), p. 343. — De M. Marchand, au sujet d'une délibération du consistoire d'Aujargues signalant l'emploi du marreau.

T. I (février 1853), p. 343. — De M. N. Maillard, pasteur à la Mothe, qui fait connaître 9 méreaux du Poitou (2).

T. I (avril 1853), p. 423. — De M. Roufineau, pasteur à Lezay, qui confirme les dires de M. Maillard.

De M. Bustlein, qui parle du méreau employé dans l'église allemande d'Atweiler, composée de descendants de réfugiés français.

(1) Nous n'avons trouvé aucune trace du méreau de Walincourt. M. Cuvier, pasteur à Metz, confirme, dans le n° suivant du *Bulletin* (t. I, p. 237) le fait de l'existence des marques de communion dans la paroisse de Courcelle-Chaussy. Il s'agit plutôt, croyons-nous, d'un ou de plusieurs exemplaires du méreau de l'Agenais retrouvés dans cette localité, que d'un jeton spécial. Quant au méreau de Rouillé il ne paraît pas avoir existé. Cette paroisse, l'une des plus importantes du Poitou par le nombre des protestants qu'elle renferme aujourd'hui, ne semble pas avoir joué de rôle au siècle dernier. Au commencement de ce siècle elle devint le chef-lieu d'un consistoire dont le siège a depuis été transféré à Lusignan : les méreaux qu'on a pu y recueillir provenaient sans doute des églises voisines : Lusignan, Saint-Sauvant ou Pamproux. Nous ignorons de quel jeton il est parlé dans le passage ci-dessus.

(2) Ce sont : Lusignan, 1752 ; Chenay, 1772 ; la Mothe, 1813 ; E D L M (la Mothe) ; E D I' K (la Mothe) ; Chenay, 1821 ; E M (Mougon) ; A P - E. D. V. (Vançais). — R. G. A. D.

Digitized by Google

T. I (avril 1853), p. 423. — De M. Laurens, au sujet du méreau de Saverdun (Ariège).

T. I (février 1853), p. 423. — De M. Gaufrès, qui signale le passage des *mémoires* de Duplessis-Mornay où il est question de méreaux.

T. I, p. 425. — Note où il est parlé de l'étude publiée par M. Hermand, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Morinie, et qui se termine ainsi : « Les méreaux ne furent pas seulement des moyens de reconnaissance, comme plusieurs nous l'avaient donné à penser, mais bien des marques disciplinaires, employées très anciennement parmi les églises réformées de France ».

T. II (juin 1853), p. 13. — Note de M. Grieumard, pasteur à Quissac (Gard), contenant deux délibérations du consistoire de Négreplisse, relatives à l'emploi du méreau.

T. II, p. 14. — Communication de M. Claparède, pasteur à Clermont-sur-Champel (Suisse), au sujet du refus fait à diverses reprises par la compagnie des pasteurs de Genève d'adopter le méreau. Il signale l'article de M. de Blavignac, publié dans la *Revue d'archéologie* de Genève, et le rédacteur du *Bulletin* fait suivre la note terminale de cet article (v. plus haut) de la réflexion suivante : « On voit que l'auteur ignorait, comme nous l'avons d'abord ignoré, la vraie destination du marreau ; il y voyait une médaille de reconnaissance, comme nous un monument des églises du Désert, une marque de communion particulière à ces églises et au XVIII^e^ siècle. Les renseignements que nous avons obtenus de divers côtés ont donc concouru à éclaircir deux points intéressants : le mot marreau et son ancienneté, et l'usage de la chose ainsi appelée. »

Les renseignements sortis de cette petite enquête appelèrent l'attention des numismatistes. M. de Pétigny publie dans la *Revue numismatique* (année 1854, pp. 67-80), une étude sur les *Méreaux des églises calvinistes*, où il s'étonne que « les rédacteurs du *Bulletin protestant* » aient considéré d'abord exclusivement les méreaux comme des signes de reconnaissance particuliers aux églises du

Digitized by Google

Désert, et « qu'ils n'aient appris que par des révélations successives l'origine d'une coutume si générale et si ancienne parmi leurs coreligionnaires » et qui, dans certaines églises, avait cessé depuis si peu de temps.

Les *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, de B. Fillon, datées de janvier 1853, et publiées à Fontenay, chez Robuchon, contiennent (pl. IX) la figure de méreaux de Chenay, Celles et la Mothe. L'auteur attribuait ces méreaux à l'église catholique. Les réflexions dont il accompagna cette attribution suscitèrent d'assez vives polémiques.

B. Fillon, éclairé sur la vraie nature de ces médailles par M. Lièvre, qui préparait sa belle *Histoire des protestants du Poitou,* rectifia son erreur dans ses *Études numismatiques*, écrites à Fontenay en décembre 1854, parues dans la *Revue de l'Ouest* (Nantes, Guérault) et tirées à part à 160 exemplaires édités par Chervet, Paris, 1856. L'auteur y figure les méreaux de Lezay, Chay, Melle, Mouchamps, E P D C 1745, Sainte-Eanne 1765, Saint-Sauvant, d'après le moule en pierre lithographique du musée de Poitiers. Il en décrit ou cite 21 variétés qui lui avaient été, pour le plus grand nombre, communiquées par M. Lièvre.

Ce dernier, dans son *Histoire des protestants du Poitou*, 3 volumes parus à Paris, chez Grassart, de 1856 à 1860, cite (pp. 362 et suiv.) 21 méreaux — les mêmes que B. Fillon, — et figure Chay, Lezay et E P D C 1745.

Le 7 novembre 1867, M. J. de Clervaux lut à la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, une étude sur *le méreau ou médaille des églises du Désert.* L'étude fut publiée dans les *Bulletins* de cette Société et tirée à part avec les deux dates 1869, 1870. (Saintes, typographie Orliaguet). Cet ouvrage ne donne pas de descriptions, mais il contient deux planches de méreaux, parmi lesquels des jetons catholiques attribués à Poitiers (fig. 6), Luçon (fig. 7), Avignon (fig. 9), Moulins (fig. 11, 14, 16), et les treize méreaux protestants de la Tremblade (fig. 1, avec

Digitized by Google

la lettre T, et le chiffre 261), Prailles (fig. 2), Aigonnay E A D (fig. 3), Inconnu (fig. 4, la Brousse), Beaussais E D B S (fig. 5), Melle (fig. 8), Celles E D C L E (fig. 10), Mougon (fig. 12), la Mothe, 1813 (fig. 13), Chay E P D C 1745 (fig. 20), Chay E. D CHAY 1772 (fig. 21), Lezay, EGLISE DE LEZAY (fig. 22), Saverdun ou Sabarot (fig. 23).

En 1872 le *Bulletin* de l'Histoire du Protestantisme français publia la *Description de 41 méreaux de la Communion réformée*, par Ch.-L. Frossard, pasteur, archiviste du synode. Cette substantielle étude de 20 pages (1), faite surtout au point de vue numismatique, donne des descriptions très soignées que la plupart des auteurs se sont depuis bornés à reproduire. On n'y peut signaler que quelques erreurs d'attribution, que M. Frossard a d'ailleurs reconnues et relevées lui-même. C'est ainsi que, d'après un mauvais exemplaire, M. Frossard avait lu S H au lieu de S M sur le méreau de Saint-Maixent, et avait attribué cette médaille à l'église de Sainte-Hermine (Vendée) ; de même les méreaux A P D F D L B avaient été donnés à la Brossardière (Vendée), alors que le moule découvert à Clairin, près de la Brousse, a permis de les restituer à cette dernière église.

Sur les 41 jetons décrits par M. Frossard, 4 sont au type du Berger, 33 appartiennent au Poitou, et 2 à l'église wallonne d'Amsterdam.

« L'emploi des méreaux, dit M. Frossard (p. 5), moyen commode de discipline, n'a cessé qu'avec le relâchement de la foi et des règles disciplinaires. »

Dans son *Inventaire archéologique*, publié à Nantes en 1878, M. Fortuné Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes, figure et décrit, Pl. . n° 6, le méreau de la Mothe (E D L M), qu'il attribue à la Meilleraye (Vendée). Il ajoute : « Après la révocation de l'édit de

(1) Tirage à part, chez Grassart, Paris, 1872.

Digitized by Google

Nantes, les assemblées religieuses protestantes ayant lieu dans les bois, il convenait aux ministres de l'église réformée de distribuer des méreaux en plomb, pour admettre les fidèles à la communion et ne pas être trompés ».

M. Delorme a publié, dans le *Moniteur de la numismatique et de la sigillographie* (août-septembre 1881), un article dont la partie relative aux méreaux de la Tremblade et de Port-Charente a été reproduite au t. III, p. 298 du *Bulletin* de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Cette dernière publication a également reproduit (t. IV, p. 136), un article paru dans la *Gironde littéraire* du 17 septembre 1882, consacré à la collection des 34 variétés de méreaux exposée par M. Bordes, ancien pasteur, à l'exposition de la Société philomatique de Bordeaux. Un certain nombre de méreaux inédits (Mazamet, Saint-Amans, Gemozac, Jonzac, Delft (?), sont signalés dans cet article.

L'appendice du t. II des *Synodes du Désert*, de M. Edmond Hugues (Paris, 1886, chez Fischbacher), reproduit, d'après M. Frossard, la description de 16 méreaux et est accompagné d'une planche en héliogravure représentant 16 méreaux dont 13 poitevins (2 Aigonnay, 2 Chenay, Beaussais, la Brousse, Saint-Sauvant, Lusignan, Saint-Maixent, la Mothe, Celles, 2 Chay.

M. Delorme a donné, dans le *Bulletin de l'Hist. du Prot. franç.*, année 1888, une *Description de 21 méreaux français*, qui avait été lue le 1er mars 1887 devant la Société archéologique du midi ; elle est accompagnée de gravures représentant une vingtaine de méreaux, parmi lesquels ceux de Régné, Montauban, Nîmes, Mazamet, qui n'avaient jamais été figurés.

La *Revue poitevine et saintongeaise* (n° de mars 1889), a reproduit presque intégralement la partie de l'étude de M. Delorme consacrée aux méreaux du Poitou et reproduit les figures représentant onze méreaux (Aigonnay, Celles, Chenay, la Brousse, Melle, la Mothe, Régné,

Digitized by Google

Sainte-Eanne, Saint-Sauvant, Celles, la Mothe 1813).

Deux autres articles de cette même publication (année 1890) sont également consacrés, l'un à plusieurs méreaux apocryphes, fabriqués dans les circonstances que nous avons reppelées plus haut, l'autre (p. 343) à la collection de M. Maillard, qui a figuré à l'exposition de la Mothe-Saint-Héray en septembre 1890.

Plusieurs monographies d'églises réformées, et écrits divers, contiennent des renseignements sur les méreaux. Citons entre autres :

Chronique protestante de l'Angoumois, par Victor Bujault. Angoulême, 1860, (p. 219).

Histoire des églises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne, par Crottet, (p. 131), sans date, Bordeaux, chez Castillon.

Histoire de l'église réformée d'Anduze, par J.-P. Hugues. Montpellier, 1864, (p. 559).

La Discipline dans l'église réformée de Nimes, par M. Dardier. Libourne, 1881, (pp. 55-58).

Conférence prononcée à Nimes en 1885, par M. Dardier. Nîmes, 1885, (pp. 9-12).

Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin, par A. Leroux. Paris, 1888, Fischbacher, (p. 289).

Mer, son église réformée, par Paul de Félice, 1885, (p. 47).

La multiplicité des études fragmentaires signalées dans ce dernier chapitre, l'incertitude des opinions émises sur l'origine et le rôle du méreau, les erreurs commises dans la détermination des jetons retrouvés, nous ont engagé à entreprendre le présent travail. Le soin que nous avons mis à n'utiliser que des textes offrant toute garantie de sécurité nous incline à penser que les découvertes ulté-

Digitized by Google

rieures de documents écrits et numismatiques ne pourront éclairer que des points de détail, sans rien infirmer de nos conclusions générales.

HENRI GELIN.

Niort, décembre 1890.

NOTA. — Les planches qui accompagnent cette étude ont été autographiées par mon fils, Octave, dont les seize ans plaident l'indulgence du lecteur. Les figures des méreaux y sont de grandeur naturelle, sauf un petit nombre (nos 1, 12, 20, 26, 32, 35, 36, 43, 44), qui ont été légèrement amplifiées, et dont les vraies dimensions sont données à la 5e colonne du tableau-catalogue.

H. G.

ERRATA ET ADDENDA

P. 119. — Le renvoi placé à la suite du 2e alinéa doit être reporté à la fin du premier.

P. 159. — Note 2, *lire* : Vaurigaud, *au lieu de* : Vaugirard.

P. 168. — *Au lieu de* : Chey (1772), *lire* : Chay (1775).

P. 181. — Ligne 16 du second alinéa, *lire* : .... par l'écriture totale du nom, — alors que les méreaux au berger, coulés en même temps pour .....

P. 187. — Ligne 13 : on doit, *au lieu de* : on dit.

P. 188. — Ligne 14, *lire* : 1853, pl. IX, fig. 15.

P. 194. — Le renvoi qui suit R G A D doit être reporté après *Rendez grâce à Dieu*.

MÉREAU DE MAUZÉ (D.-S.). — Au moment de remettre les dernières épreuves de ce travail, des recherches entreprises pour la nouvelle édition que M. Weiss se propose de donner

Digitized by Google

prochainement du *Journal de Jean Migault*, appelèrent mon attention sur le passage suivant de ce journal : « ... Il devenait impossible de connaître toutes les personnes à qui nous délivrions des *billets d'admission à la table du Seigneur* ». (Édition de Bray, Niort, 1840, p. 82.)

Connaissant les imperfections des éditions françaises, traduites sur une traduction anglaise de l'original écrit en français, il me vint à la pensée que ces billets d'admission devaient être des *marreaux*, que le mot lui-même s'y trouvait sans doute, et que les traducteurs, embarrassés, s'étaient tirés d'affaire par une périphrase. Pour lever mes doutes, j'écrivis de suite à M. Weiss, qui possède un exemplaire du manuscrit écrit de la main même de Migault, et lui demander une copie littérale de ce passage. Voici ce document, par lequel mes prévisions se trouvent pleinement confirmées :

« Nous eûmes à Mauzé (de 1683 à 1685) la [satisfaction] de voir notre temple debout et notre cher pasteur auprès de nous jusque près de la Révocation de l'Édit de Nantes, et avec cela la douleur de voir nos pauvres frères privés de leurs saintes assemblées ; de manière que, presque pendant un an, *il s'assemblait à Mauzé un si grand nombre de personnes qu'il nous fut impossible de les connaître, quelques précautions que nous eussions prises pour leur donner des* MARREAUX. »

Le nom de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres) doit donc être joint à la liste des églises qui ont certainement employé le méreau avant la Révocation.

Il convient de même d'y ajouter Cépy, localité du pays de Gex, dont le méreau est signalé à la note de la page 207.

H. G.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CHAP. I. — Le méreau avant la Réformation. 111
— II. — Adoption du méreau dans les églises réformées de France. 120
— III. — Le méreau dans les églises calvinistes jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. 125
§ 1er. Mode d'emploi du méreau 128
§ 2. Rôle disciplinaire du méreau 146
§ 3. Rôle fiscal du méreau 149
— IV. — Le méreau protestant de 1740 à 1840. 161
§ 1er. Réapparition du méreau. 161
§ 2. Discipline et rôle fiscal. 170
§ 3. Cessation de l'usage du méreau. 172
— V. — Catalogue des méreaux des églises réformées de France qui ont été retrouvés jusqu'à ce jour (janvier 1891) 177
§ 1er. Méreaux du groupe poitevin. 181
§ 2. Méreaux au type du berger 198
§ 3. Méreaux et jetons divers. 203
— VI. — De la fabrication des méreaux. 209
— VII. — Bibliographie 219

Digitized by Google

Index des églises et des méreaux protestants

cités au cours de cette étude.

(Nos planches donnent la figure de tous les méreaux qui ont été retrouvés ; les tableaux-catalogues des pages 177 à 180 donnent les dimensions, figures symboliques, légendes de chacun d'eux, avec la lecture proposée pour la légende, ou le nom de l'église à laquelle le méreau est attribué. Les renseignements détaillés sur chaque méreau se trouvent dans les trois paragraphes du chap. v, sous le même numéro que porte chaque méreau dans les planches et dans le tableau-catalogue.)

AGENAIS, 165, 202. — *Méreau :* fig. 49.
Aigonnay (D.-S.), 186, 187. — *Méreaux :* fig. 1, 2, 3.
Anduze (Gard), 124, 145.
Archiac (Ch.-Inf.), 123, 138.
Athis (Orne), 163.
Aujargues (Gard), 123, 141.
Barbezieux (Charente), 124, 144, 159.
Beaussais (D.-S.), 187. — *Méreaux :* fig. 4, 5.
Bohain (Aisne), 167.
BORDELAIS, 163, 164, 199. — *Méreau :* fig. 45.
Brians (Gironde), 200.
La Brousse (D.-S.), 183, 187, 188, 213. — *Méreaux :* fig. 6, 7, 8 ; *moule :* fig. 64.
Castelmoron (Lot-et-Garonne), 202.
Celles (D.-S.), 173, 188. — *Méreaux :* fig. 9, 10.
Cépy (Ain), 207 (note).
Charenton, 123, 139.
Chey (D.-S), 183, 188, 189. — *Méreaux :* fig. 11, 12, 13.
Chef-Boutonne (D.-S.), 123, 155.
Chenay (D.-S.), 189, 190, 217. — *Méreaux :* fig. 14, 15, 16.
Cherveux (D.-S.), 171, 183, 190. — *Méreaux :* fig. 17, 18.
Chez-Piet (Charente), 174.
Clairac (Lot-et-Garonne), 202 (note).
Codognan (Gard), 123, 138.
Condé (Normandie), 163.
Cuq-Toulza (Tarn), 123, 131.
Fontenay (Vendée), 124, 146.
Gallargues (Gard), 124, 144.
Gémozac (Ch.-Inf.), 201. — *Méreau :* fig. 47.
Genève, 207.
Imecourt (Ardennes), 123, 142.

Digitized by Google

Issigeac (Eure-et-Loir), 123, 138.
Jonzac (Ch.-Inf.), 203. — *Méreau :* fig. 51.
Lezay (D.-S.), 170, 184, 190, 191, 215. — *Méreaux :* fig. 19, 20.
Lorges (Eure-et-Loir), 123, 131.
Loudun (Vienne), 123, 133.
Lusignan (Vienne), 124, 145, 160, 183, 191. — *Méreaux :* fig. 21, 22.
Marchenoir (Eure-et-Loir), 123, 131.
Mauzé-sur-le-Mignon (D.-S.), 227.
Mazamet (Tarn), 205. — *Méreau :* fig. 52.
Melle (D.-S.), 123, 143, 156, 183, 184, 192. — *Méreau :* fig. 23.
Mer (Loir-et-Cher), 123, 156.
MONTALBANAIS, 166, 201. — *Méreau :* fig. 48.
Montdardier (Gard), 123, 131.
Montauban, 123, 132, 202. — *Méreau :* fig. 48.
Montreuil-Bonnin (Vienne), 124, 159.
Mouchamps (Vendée), 193. — *Méreau :* fig. 28.
La Mothe-Saint-Héray (D.-S.), 169, 172, 183, 184, 192, 214. — *Méreaux :* fig. 24, 25, 26, 27.
Montréal (Canada), fig. 59, 60.
Mougon (D.-S.), 123, 135, 152, 183, 187, 193. — *Méreau :* fig. 29.
Nantes, 124, 144, 159.
Négreplisse (Tar-et-Garonne), 123, 141.
NORMANDIE, 163.
Nimes, 123, 130, 205, 218. — *Méreau :* fig. 54.
Niort, 123, 141, 153, 183, 184, 193. — *Méreau :* fig. 30.
Orléans, 123.
Pamproux (D.-S.), 183, 193, 215, 216. — *Méreaux :* fig. 31, 32.
Paris, 123, 139.
Pons (Ch.-Inf.), 124, 146.
Port-Charente (Ch.-Inf.), 208.
POITOU, 167, 168, 183.
Prailles (D.-S.), 183, 194. — *Méreau :* fig. 33.
Régné (D.-S.), 183, 194, 195. — *Méreaux :* fig. 34, 35, 36.
Rochelle (la), 164.
Rochechouart (Haute-Vienne), 123, 139, 158.
Rouillé (Vienne), 184.
Royan (Ch -Inf.), 201.
Ruffec (Char.), 123, 132, 151.
Saint-Amans (Tarn), 205. — *Méreau :* fig. 53.
Saint-Gelais (D.-S.), 190, 196. — *Méreaux :* fig. 17, 18, 37.
Saint-Jean-de-Gardonnenque (Gard), 123, 138.
Saint-Maixent (D.-S.), 168, 173, 182, 184, 196. — *Méreau :* fig. 38.
Saint-Rome (Tarn), 123, 139, 153.
Saint-Sauvant (Vienne), 183, 196, 212. — *Méreaux :* fig. 39, 40.

Digitized by Google

Saint-Savinien (Ch.-Inf.), 208.
Sainte-Eanne (D.-S.), 183, 196. — *Méreau :* fig. 41.
Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 199. — *Méreau :* fig. 45.
Sainte-Honorine (Orne), 163.
SAINTONGE, 146, 165, 200. — *Méreaux :* fig. 46, 47, 51.
Saverdun (Ariège), 174, 181, 204. — *Méreau :* fig. 50.
Sucé (Loire-Inférieure), 124, 144, 159.
Sumène (Gard), 123, 142.
Thouars (D.-S.), 123, 137.
Tonneins (Lot-et-Garonne), 166, 172, 199, 202.
La Tremblade (Ch.-Inf.), 174, 200, 213. — *Méreau :* fig. 46.
Vançais (D.-S.), 196, 197, 214. — *Méreaux :* fig. 42, 43, 44. — *Moule :* fig. 63.
Valleraugue (Gard), 162, 172.
Verteuil (Charente), 123, 132, 151.
Villefagnan (Ch.-Inf.), 168, 197 (note).
VIVARAIS, 162.

Digitized by Google

1

AIGONNAY (*Deux-Sèvres*)

2

AIGONNAY

3

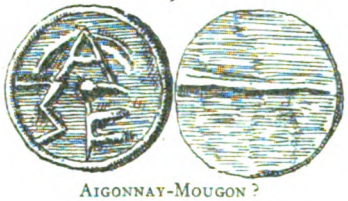

AIGONNAY-MOUGON ?

4

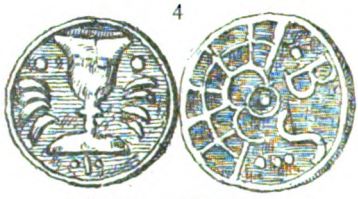

BEAUSSAIS (*Deux-Sèvres*)

5

BEAUSSAIS

6

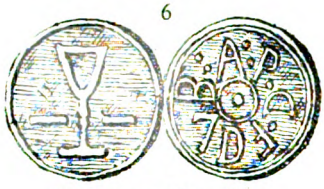

LA BROUSSE (*Deux-Sèvres*

7

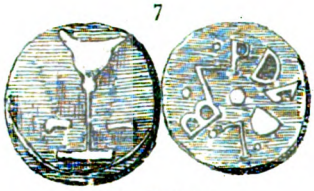

LA BROUSSE

8

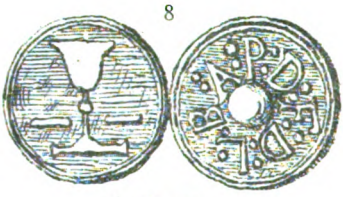

LA BROUSSE

9

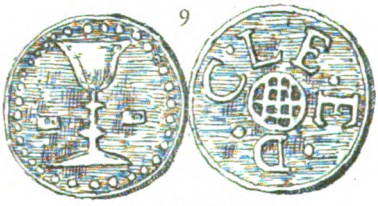

CELLES (*Deux-Sèvres*)

10

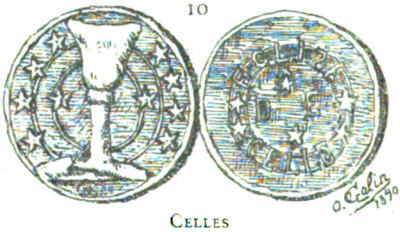

CELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉREAUX DES ÉGLISES RÉFORMÉES — Pl. II

11

CHAY (*Deux-Sèvres*)

12

CHAY

13

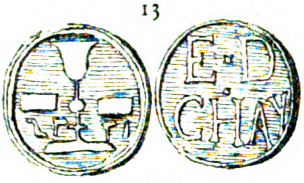

CHAY

14

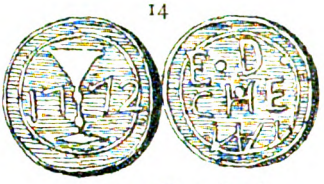

CHENAY (*Deux-Sèvres*)

15

CHENAY

16

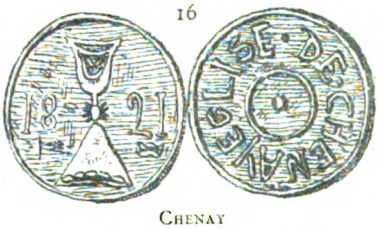

CHENAY

17

CHERVEUX — ST-GELAIS (*D.-S.*)

18

CHERVEUX-ST-GELAIS

19

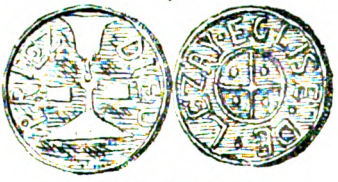

LEZAY (*Deux-Sèvres*)

20

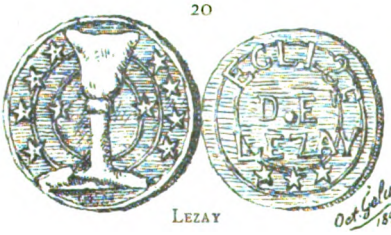

LEZAY

Digitized by Google

Digitized by Google

21

LUSIGNAN

22

LUSIGNAN

23

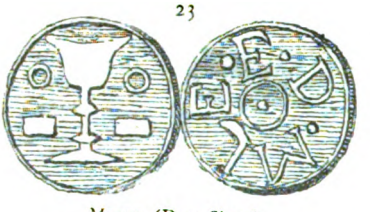

MELLE (*Deux-Sèvres*)

24

LA MOTHE (*Deux-Sèvres*)

25

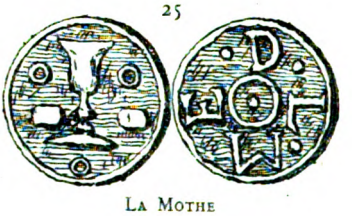

LA MOTHE

26

LA MOTHE

27

LA MOTHE

28

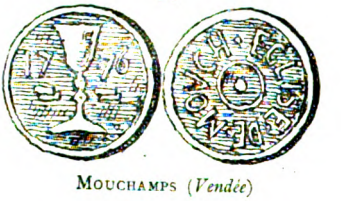

MOUCHAMPS (*Vendée*)

29

MOUGON (*Deux-Sèvres*)

30

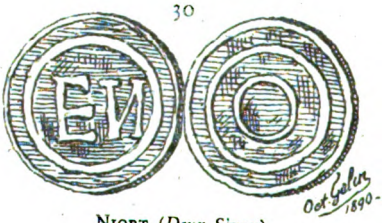

NIORT (*Deux-Sèvres*)

Digitized by Google

Digitized by Google

31

PAMPROUX (*Deux-Sèvres*)

32

PAMPROUX

33

PRAILLES (*Deux-Sèvres*)

34

RÉGNÉ (*Deux-Sevres*)

35

RÉGNÉ

36

RÉGNE ?

37

ST-GELAIS (*Deux-Sèvres*)

38

ST-MAIXENT (*Deux-Sèvres*)

39

ST-SAUVANT (*Vienne*)

40

ST-SAUVANT

41

STE-EANNE (*Deux-Sèvres*)

Digitized by Google

Digitized by Google

42

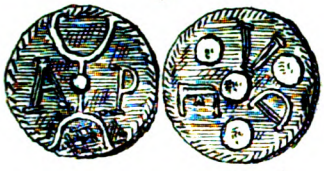

VANÇAIS (*Deux-Sevres*)

43

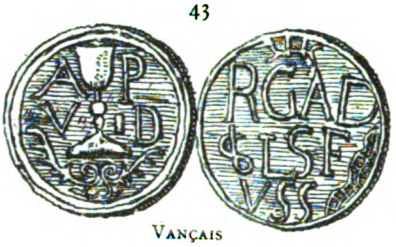

VANÇAIS

44

VANÇAIS

45

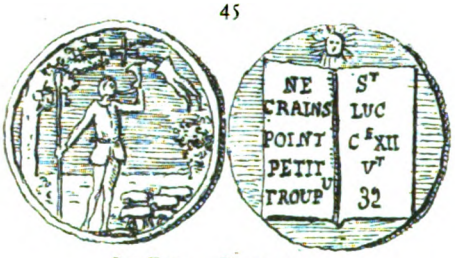

STE-FOY — BORDELAIS

46

LA TREMBLADE — SAINTONGE

47

GEMOZAC (*Charente-Inférieure*)

48

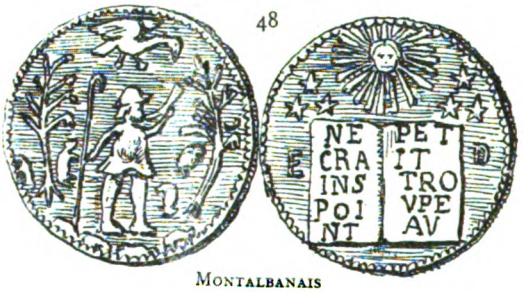

MONTALBANAIS

49

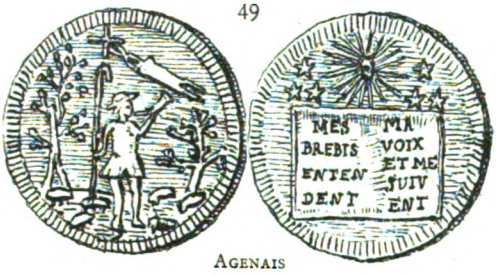

AGENAIS

50

J SAVERDUN (*Ariège*)

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉREAUX DES ÉGLISES RÉFORMÉES. — Pl. VI

51

JONZAC (*Charente-Inférieure*)

52

ST-AMANS (*Tarn*)

53

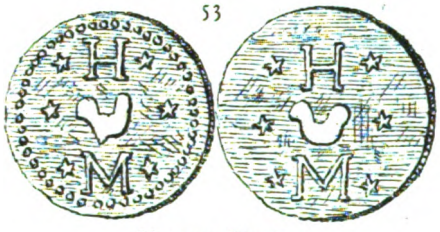

MAZAMET (*Tarn*)

54

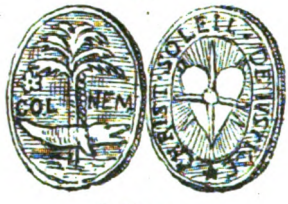

? NIMES

55

56

57

58

59

MONTRÉAL (*Canada*)

60

MONTRÉAL

61

LOCHABER ET ST-MARY

1851 — Nouvelle-Ecosse

62

MAITLAND (*Egl. presbyt.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

A

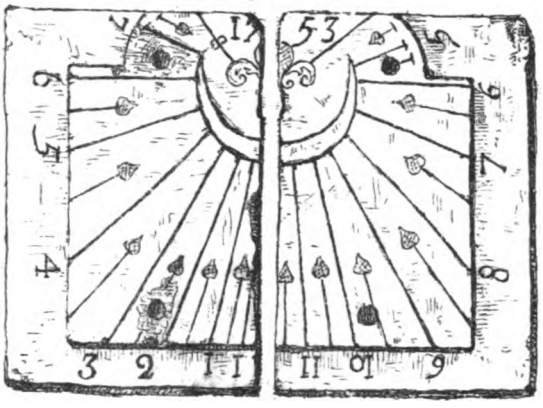

B

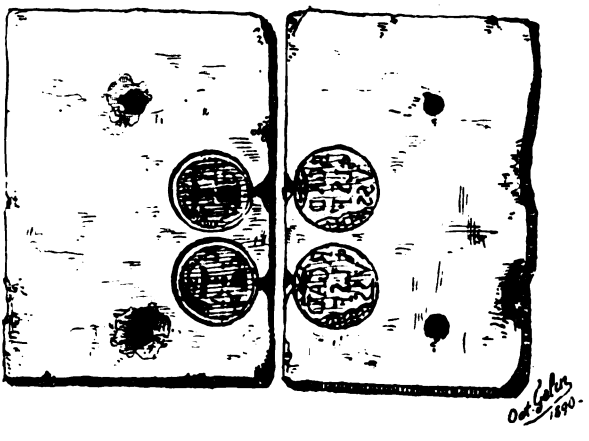

Cadran solaire brisé, dont les fragments retournés ont servi à faire le moule double de méreaux de VANÇAIS (*D.-S.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

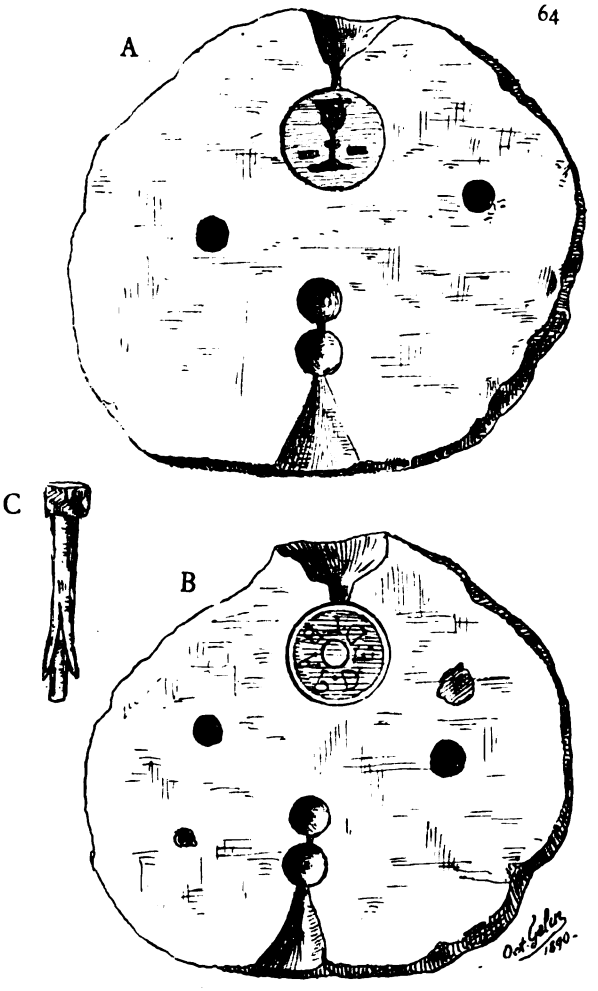

Moule à méreaux et à balles — La Brousse (*Deux-Sèvres*)

Digitized by Google

Digitized by Google

INSCRIPTIONS

DE LA VILLE

DE SAINT-MAIXENT

DU X^{e} AU XIX^{e} SIÈCLE

PAR

LOUIS LÉVESQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

C'est pour répondre aux bienveillantes instances de M. l'abbé Largeault, notre honorable président, que nous avons entrepris ce recueil de nos inscriptions Saint-Maixentaises.

La ville nous a offert une récolte abondante. Nous avons relaté tout ce que nous avons vu, tout ce que l'on a bien voulu nous indiquer.

Nous aurions désiré ajouter au recueil des inscriptions de Saint-Maixent ce que recèlent en ce genre les communes voisines et suburbaines. Mais, là, notre moisson n'a été jusqu'ici qu'incomplète. Ce n'est qu'à force de recherches, un certain temps et une grande patience, que l'on pourra arriver à mettre la main sur la masse de trésors épigraphiques encore ignorés de nos campagnes. Nous faisons à ce sujet appel à nos concitoyens, les priant de vouloir bien nous désigner ce qu'ils connaissent d'intéressant dans les environs. Avec l'aide de tous, nous espérons donner plus tard, comme supplément aux inscriptions de Saint-Maixent (ville), le recueil complet des

Digitized by Google

inscriptions comprises dans le ressort de ses deux cantons.

Notre excellent confrère, M. A. Bouneault, a bien voulu dessiner les planches et gravures qui ornent ce travail. Qu'il nous permette de lui adresser ici tous les remerciments que méritent son talent artistique et son inépuisable obligeance.

Digitized by Google

VILLE DE SAINT-MAIXENT

X^e SIÈCLE (?)

1. — Epitaphe d'Ahcard.

Cette inscription, ou plutôt ce fragment, exhumé récemment du sol Saint-Maixentais et reconnu généralement pour appartenir au X^e ou au commencement du XI^e siècle, est le plus ancien monument que nous connaissions de notre épigraphie locale.

Première mention en fut faite par M. le lieutenant Espérandieu, peu de temps après sa découverte, lors du percement de la rue Garran de Balzan, au commencement de l'année 1888 :

Un fragment d'inscription funéraire, découvert en creusant les fondations d'une maison qui doit être construite en façade sur la rue Garran de Balzan, est ainsi conçu :

//// IS1 ////

/// ΓOLLIT · ΓRIMI*na* ///

//// ISAhkARDISVV /////

//// ΓLIINSEMPIT*ernum* ////

Les caractères de ce fragment, dont les lignes ont été réglées, paraissent appartenir à la fin du X^e ou au commencement du

Digitized by Google

XI[e] siècle. Toutefois nous croyons utile de faire remarquer — et l'inscription de Petrus Billas actuellement au musée de Niort en est la meilleure des preuves, — que l'alphabet romain sans grand mélange de lettres gothiques a été sûrement en usage dans nos provinces jusqu'au milieu du XII[e] siècle.

Dès lors il nous semble bien difficile de se prononcer d'une façon absolue sur une attribution qui ne repose rien moins que sur des données certaines et nous croyons qu'il est préférable de s'abstenir.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent, qu'a récemment fait paraître M. Richard, il est question d'un Acardus, (*S. Acardi*), à propos d'un échange de terres fait à Melle, en décembre 928, entre le vicomte Cadelon et l'abbé Ermenfroi. La même signature revient encore vers 965 à propos d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Maixent par Ebles, évêque de Limoges, mais nous n'oserions affirmer cependant qu'il faut identifier ce personnage avec celui qui est mentionné à la seconde ligne du fragment que nous venons de citer. Il est peut-être plus vraisemblable d'admettre qu'il s'agit d'un personnage tout nouveau dont le nom paraît devoir être Isahkard. — E. Espérandieu. (*Revue poitevine et saintongeaise*, 1888, n° 51).

M. Desaivre a consacré une longue note à notre inscription :

Epitaphe d'Ahcard, *relevée à Saint-Maixent, sur les indications de M. J. Berthelé et trouvée dans les fouilles auxquelles a donné lieu la construction de la maison de M. Debest-Mouret, quincaillier, en bordure de la rue Garran.* — M. Desaivre observe que l'ancien mur d'enceinte de l'abbaye coupé par la rue Garran dans sa direction perpendiculaire au grand axe de l'église conventuelle, s'infléchissait à angle droit pour rejoindre le mur du bas-côté nord de l'église Saint-Léger, circonscrivant ainsi au levant et au nord le jardin de l'aumônerie qui avait succédé au cimetière primitif de l'abbaye. C'est vers le milieu de la portion nord de ce mur d'enceinte, et à peu de distance de sa base, que la pierre qui porte cette inscription a été trouvée. Les fractures qui la limitent des quatre côtés sont anciennes et font croire à une seconde utilisation. Elle était au nombre d'autres pierres plates recouvrant une auge de 2 m 40 de long dans laquelle on ne signala que des ossements.....

Digitized by Google

iS
TOLLIT · CRIMI
VSAhkARDISVV
ILLI IN SEMPIT

Ce fragment offre la plus grande analogie avec l'épitaphe de la plate-tombe d'Ermengarde, à Melle (*Bull.* 7-9, 1887, p. 676), mêmes caractères entre deux traits en creux séparant les lignes; de plus une partie au moins de la formule est identique, ce qui facilite singulièrement l'interprétation.

Il y avait évidemment comme à Melle :

En Agnus Dei qui TOLLIT CRIMI*na cosmi, hic requiescit corp*VS AhkARDIS.

Le reste est un peu différent ; nous croyons qu'il faut lire :

Vi*Vit in Christo ..... anima* ILLI*us* IN SEMPIT*ernum.*

Deux chartes, l'une de 928 et l'autre de 966 environ, publiées par M. Alfred Richard dans son *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent* (*Arch. hist. du Poitou*, XVI, chartes XIII et XXXIII), ont un témoin nommé Acard, qui semble moine de l'abbaye. Qu'il s'agisse ou non d'un seul personnage il n'en semble pas moins que l'individu auquel se rapporte l'épitaphe vivait au x^e^ siècle. — Léo DESAIVRE. (*Bulletins* de la Société de statistique, avril-juin 1888.)

Sans se prononcer définitivement sur le sens général, M. Alfred Richard semble admettre, lui aussi, que le nom inscrit sur l'épitaphe est plutôt celui d'un Ahcard que d'un Isahcard :

..... Ce fragment porte la trace inférieure d'une première ligne complètement illisible, puis trois autres lignes séparées entre elles par un double trait gravé à la pointe :

TOLLIT . CRIMI
VSAHKARDISVV
ILLIINSEMPIT

Digitized by Google

La forme de ces caractères indique le commencement du XI[e] siècle ; on peut faire ce rapprochement que le nom d'*Acardus* se rencontre dans le cartulaire de Saint-Maixent, pendant le X[e] siècle. (Communication de M. A. RICHARD, *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2[e] trim. 1888.)

Ce fragment, de forme rectangulaire, mesure 0 [m] 38 de largeur, sur 0 [m] 23 de hauteur. Il est aujourd'hui en la possession de M. le docteur Beaudet.

En voici le texte exact, d'après un dessin pris sur nature par M. A. Bouneault, et confirmé par une photographie de M. Maurice Lévesque :

A la première ligne, il n'y a d'apparent que l'extrémité inférieure d'un I et d'un S. A la seconde ligne, la barre du T du côté gauche a disparu. Le point affecte une forme triangulaire. Le C est carré, tandis que les U sont arrondis. La hauteur des lettres est de 45 à 40 millimètres.

BIBLIOGRAPHIE.— E. ESPÉRANDIEU, *Revue poit. et saint.*, 5[e] année, 1888, n° 51, p. 88. — Léo DESAIVRE, *Bull.* de la Soc. de stat., avril-juin 1888, p. 67. — A. RICHARD, *Bull.* de la Soc. des Ant. de l'O., 2[e] trimestre 1888, p. 455.

Digitized by Google

XI[e] SIÈCLE.

2 et 3. — Inscriptions des tombeaux de saint Maixent et de saint Léger.

De toutes les inscriptions que nous possédons, celles des tombeaux de saint Maixent et de saint Léger sont assurément les plus célèbres.

Une d'elles, celle du tombeau de saint Léger, a été publiée séparément, dès 1834, par M. Babinet, président démissionnaire du tribunal civil des Sables-d'Olonne :

Nous pensons qu'il faut ainsi lire cette inscription ; nous mettons en italiques les mots et les lettres que nous suppléons :

Hic quondam requievit Leodegar*ius*, cujus Brovilus tenet ossa : hic ecce locus emulus, habet almi *fratris libras* v et VIIII uncias.

Le sens serait alors :

Ici reposa jadis Léger. Ebreules possède aujourd'hui ses reliques ; mais ce lieu est encore son émule, et nous avons de notre divin frère cinq livres et neuf onces. (*Vie de saint Léger, évêque d'Autun.*)

Dom Pitra n'accepte pas l'interprétation de M. Babinet :

D'après l'inspection du monument vu sur les lieux et selon les indications dues à la docte obligeance de M. l'abbé Cousseau, nous lisons dans une première ligne un distique complet, dont les premiers mots sont cachés par une colonne :

..... QVONDAM REQVIEVIT LEODEGARIVS ; OSSA TENET CVJVS BROVILVS ECCE LOCVS.

Dans la seconde ligne nous lisons distinctement : TVMVLVS au lieu de EMVLVS ; HABET en toutes lettres ; ALMIFLVVS en un seul mot, à la place des sigles et des additions proposées par M. Babinet. Pour compléter la mesure, il doit y avoir derrière la colonne SEX LIBRAS ou TRES LIBRAS.

Ainsi nous lirons :

Digitized by Google

(Hic sanctus) quondam requievit Leodegarius,
Ossa tenet cujus Brovilus ecce locus :
(Tres libras ?) tumulus hic habet almifluus
Et VIIII uncias.

Et nous traduirons :

Ici reposa autrefois saint Léodégar ;
Or voici qu'au lieu dit Ebreuil sont ses ossements ;
Fécond en bénédictions, ce tombeau en possède (trois livres ?)
Et neuf onces.

A cette seule lecture, il est manifeste que l'inscription est postérieure aux translations du saint corps et qu'elle date du retour des moines de Saint-Maixent à leur abbaye, par conséquent du dixième siècle.

Le mot *almifluus* est tout à fait de cette époque... (*Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr.*)

A la page suivante du même volume, est un dessin gravé par le R. P. Louis David, et représentant l'intérieur de la crypte. Au-dessous, est reproduit le fac-simile de l'inscription de saint Léger.

Dom Pitra avance que le tombeau de saint Maixent ne porte aucune inscription ; ce qui prouve qu'il ne l'a jamais vu.

M. Charles Arnauld donne bien l'ensemble du monument :

La crypte placée sous le chœur a été refaite. La coupole qui surmonte les tombeaux de saint Léger et de saint Maixent est supportée par huit colonnes qui paraissent avoir été déplacées et qui ont des chapiteaux romans : le mur d'appui actuel est tout autour décoré de moulures ou d'entrelacs qui annoncent le onzième siècle ; ils étaient probablement employés à faire une balustrade d'une autre forme autour des tombeaux. Le cercueil de saint Maixent repose sur une tablette qui porte une inscription tumulaire en lettres romanes du onzième ou du douzième siècle ; cette tablette repose elle-même sur des colonnes ou piliers très courts. Le sarcophage de saint Léger est plus bas que celui de saint Maixent ; il a du reste la même forme ; il est porté sur des

Digitized by Google

colonnes courtes à chapiteaux normands. On y lit aussi une inscription ; elle est placée, comme celle du sarcophage de saint Maixent, sur la tranche de la tablette. Ce cercueil paraît du onzième ou du douzième siècle. On y avait recueilli les os de saint Léger qu'on avait apporté de Bourgogne. (MONUMENS DU POITOU. — *Deux-Sèvres.*)

En 1860-61, M. H. Ravan, ancien archiviste des Deux-Sèvres, qui a visité la crypte, en fait la description :

Dans cette chapelle souterraine, bâtie sous le chœur de l'église, nous avons vu deux tombeaux. L'un est celui de saint Maixent, l'autre celui de saint Léger, évêque d'Autun, dont les restes ont été apportés de Bourgogne.

Le tombeau de saint Maixent a 2 mètres 25 centimètres de long sur 0 m 79 c de largeur et 0 m 69 c de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 24 centimètres d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2 m 35 c de longueur sur 0 m 18 c d'épaisseur, soutenue par des colonnes sans chapiteau ni base, de 0 m 65 c de hauteur, ce qui donne une hauteur totale de 1 m 76 c. La tranche porte une inscription en lettres gothiques du XI^e^ ou du XII^e^ siècle, laquelle est ainsi conçue :

Hic requiescit sanctus Maxentius Adjutor
Magno qui merito cœli super astra quiescit ;
Hoc veneranda jacent Maxentii membra locello
Alter ab Hilario patriam nam protegit istam
Qui pius Adjutor dictus baptismate sacro.

Le tombeau de saint Léger, un peu plus bas que celui de saint Maixent, a une longueur de 2 m sur une largeur de 0 m 66 c et 0 m 42 c de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 0 m 22 c d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2 m de longueur, 17 c d'épaisseur, soutenue par des colonnes de 0 m 65 c de hauteur, chapiteaux et base compris, ce qui lui donne une hauteur de 1 m 48 c. Il diffère de celui de saint Maixent, en ce que le couvercle déborde sur le coffre au lieu de former retrait. Il est supporté sur des colonnes courtes à chapiteaux romans disposées les unes près des bords, les autres posées sous le sarcophage. L'inscription est gravée sur la tranche de la tablette, elle indique le poids des portions du corps de saint Léger ; elle commence ainsi :

Digitized by Google

Hic positus quondam requievit Leodegarius.

Cependant ces tombeaux qui existent sous le chœur, sont recouverts d'une coupole qui repose sur huit colonnes dont les chapiteaux sont du style roman, le mur d'appui qui forme balustrade à la base de ces colonnes cache une partie des inscriptions gravées sur les tranches des tablettes qui portent les cercueils, surtout celle de saint Léger, qui est très incomplète. Nous supposons que cet entourage des deux tombeaux n'était pas circulaire dans l'origine.

La crypte elle-même a été considérablement retouchée et altérée probablement après la réforme.

Voici le dessin exact de ces deux cercueils (1) :

(*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent et sur ses abbés.*)

L'exactitude de cette description a été critiquée par M. Alfred Richard :

Passons à la crypte. L'auteur (M. Ravan) annonce qu'il l'a visitée lui-même, et pour preuve, il nous donne le dessin géométrique de deux tombeaux qui sont loin de nous donner une idée nette de ce qui existe réellement. Nous n'avons pas mesuré de nouveau la grandeur des tombeaux, nous acceptons les chiffres donnés, mais comment a-t-on pu voir des *lettres gothiques* dans la magnifique capitale qui orne les deux tablettes. L'inscription du tombeau de saint Maixent, du reste, n'est pas divisée en cinq vers comme on nous la présente, elle forme deux lignes sur la tranche de la tablette, et encore ces deux lignes n'apparaissent-elles pas entières. La première commence seulement à *qui merito* au deuxième vers, et se termine par *Maxentii m*, et la deuxième commence par *o patriam* du quatrième, pour se terminer à *baptismate ;* les piliers cachent les mots manquants, et même à la fin de la deuxième ligne la pierre étant éclatée, il n'y a pas de trace que le mot *sacro* ait été gravé.

Quant à l'inscription du tombeau de saint Léger, M. Ravan n'en cite que la première ligne ; elle est pourtant moins longue que celle de saint Maixent, et elle est bien plus lisible, car il

(1) Pour ce dessin, nous renvoyons le lecteur à la page 176 des *Mémoires* de la Société de statistique, 2e série, tome 1er, 1860-61.

Digitized by Google

n'y manque que les deux premiers mots de chaque ligne, la voici :

Hic positus quondam requievit Leodegarius ; ossa tenet cujus
Brovilus ecce locus ;
Sed cinerem tumulus hic habet almifluus et VIIII uncias.

Nous ne nous expliquons pas cette omission ; si l'auteur ne voulait pas se donner la peine de déchiffrer l'inscription, il n'avait qu'à la prendre dans la vie de saint Léger par dom Pitra, où elle est parfaitement reproduite en fac-simile.

Quant au *dessin exact* des *deux cercueils*, il pourrait l'être, si l'on prenait soin de modifier les ombres, qui, de couvercles en dos d'âne semblent faire des dalles plates, et semblent faire saillir le couvercle du tombeau de saint Léger, lorsqu'il s'adapte (du moins pour la partie représentée) exactement avec le cercueil. Il faudrait en outre marquer sur la tranche de la tablette du tombeau de saint Léger l'inscription donnée plus haut, en effaçant les grossières étiquettes qui nous avertissent de ne pas prendre l'un pour l'autre. Quant aux trois colonnettes qui soutiennent si bien le tombeau de saint Léger, celle du chevet n'existe pas, car le tombeau est appuyé sur une entaille du pilier, et les deux autres, loin d'être les colonnettes géométriques que nous représente le dessin, sont des colonnettes romanes dont la troisième, celle des pieds, n'a pas de chapiteau, mais est ornée d'entrelacs et de moulures, dont le style accuse bien l'époque de la construction. (*Remarques sur l'ouvrage intitulé : « Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent et sur ses abbés »*.)

Dans son *Épigraphie du haut Poitou* (*Mém.* de la Soc. des Ant. de l'Ouest, t. XXVIII), M. de Longuemar produit le texte des deux inscriptions de la crypte, d'après une copie qu'il attribue à Dom Fonteneau et qu'il donne comme extraite de ses collections manuscrites.

Les caractères épigraphiques de ces inscriptions (dit M. de Longuemar), se rapportent exactement à ceux des inscriptions gravées sur les autels de Saint-Savin.

Voici celle de saint Maixent :

Digitized by Google

HIC REQUIESCIT SC̄S
MAXENTIUS ADJUTOR
MAGNO QUI MERITO CŒLI SUPER ASTRA QUIESCIT : HOC VENERANDA JACENT MAXENTII MEMBRA LOCELLO
ALTER AB HIERO PATRIAM NAM OPTEGIT ISTAM-QUIRUS ADJUTOR DICTUS BABTISMATE SACRO.

Voici celle de saint Léger :

HIC POSITUS QUONDAM REQUIEVIT LEODGARIUS : OSSA TENET CUJUS BROVILUS ECCE LOCUS
SED CINEREM TUMVLVS HIC HABET ALMI FLUUS (?) ET : VIIII : UNCIAS.

Ayant des motifs de suspecter la fidélité du texte fourni par M. de Longuemar, nous nous sommes adressé, pour obtenir des renseignements au sujet de cette soi-disant copie de dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers, où sont soigneusement gardés les manuscrits du célèbre bénédictin ; ce qui nous a valu la bonne fortune de recevoir en réponse l'importante communication qui suit, émanant de l'érudit conservateur de la bibliothèque, M. Lièvre :

« Les deux inscriptions reproduites par de Longuemar ne se trouvent pas dans dom Fontenau, mais dans un recueil intitulé : *Inscriptions et Monuments*, qui a été fait, dans le premier quart de ce siècle, avec des éléments très divers, dont quelques-uns seulement viennent du savant bénédictin. Vos deux inscriptions sont des mises au net, très arrangées, faites d'après des croquis, plus ou moins authentiques, de Beaumesnil et figurent, avec deux ébauches des tombeaux, dans un cahier sur lequel ce célèbre faussaire s'essayait à fabriquer des têtes, des bras, des jambes, des bas-reliefs et des inscriptions. Il y a une

Digitized by Google

soixantaine d'années, un dessinateur, du reste fort habile, a fait de ces essais de Beaumesnil des copies fort améliorées, qui inspireraient peut-être un peu plus de défiance si on savait d'où cela vient. De Longuemar n'y regardait pas de si près. Le calque ci-joint a été fait, non sur l'original de Beaumesnil, mais sur la copie arrangée que M. de Longuemar attribue à dom Fonteneau. »

Cette copie, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute de cliché spécial, semble assez exacte et avoir été prise par quelqu'un qui a vu le monument dans son entier.

Actuellement, quelques mots restent cachés aux yeux des visiteurs par des piliers et de la maçonnerie. Et ce n'est pas sans peine que M. Arthur Bouneault est parvenu, mais au prix de quels efforts et de quelle patience, à obtenir ses estampages. Sauf pour une ou deux lettres de l'inscription de saint Maixent et les premiers mots de chaque ligne de l'inscription de saint Léger, les textes que nous donnons ici peuvent être considérés comme de véritables *fac-simile*. Les dessins en ont été exécutés par M. Bouneault sur les empreintes relevées par lui et sont, dès lors, d'une exactitude irréprochable.

Les parties non visibles sont représentées par un seul trait.

Les caractères identiques des deux inscriptions sont formés par de grandes capitales d'écriture très régulière, encadrant un certain nombre de lettres de dimension plus restreinte.

L'inscription du tombeau de saint Maixent se compose de deux parties, formées chacune de deux lignes.

Sur la face occidentale du tombeau, en lettres de 0, 050 mm environ :

HIC REQVIESCIT S̄C̄S
MAXENTIVS ADIVTOR

Digitized by Google

Hic reqviescit scs
Maxentivs Adjvtor

Les *c* de *hic* et de *reqviescit* sont carrés, tandis que celui de *scs* est arrondi. Deux lettres seulement sont accouplées. Notons en passant le signe abréviatif au-dessus de *s(an)c(tu)s*.

Sur la tranche méridionale de la tablette. (Ici les lettres n'ont plus que 0, 045 mm de hauteur.)

Première ligne :

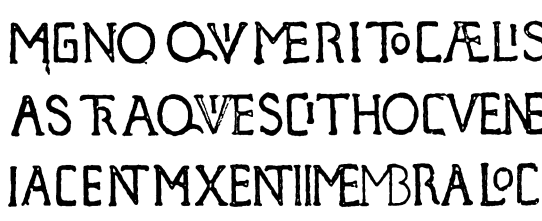

Magno qvi merito cœli svper astra qviescit hoc veneranda jacent Maxentii membra locello

Inutile d'appuyer sur l'enchevêtrement et l'accouplement de certaines lettres, suffisamment constatés par le *fac-simile* ci-dessus.

Nous ferons une observation au sujet du mot *membra*, orthographié *menbra* dans le texte qui nous a été communiqué par M. Lièvre. Le rapprochement du pilier est tel que nous n'avons pu vérifier si la lettre accolée au *B* est un *N* ou un *M*.

Deuxième ligne :

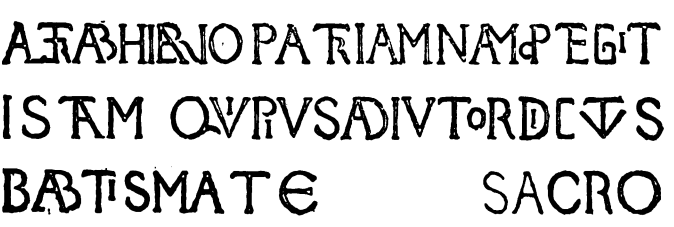

Digitized by Google

Alter ab Hilario patriam nam p(ro)tegit istam qvi p(r)ivs Adjutor dictvs babtismate sacro.

Ici nous avons, non seulement des accouplements, mais jusqu'à de triples réunions de lettres ; une seule est retournée, *e* de *alter*. Le dernier *e* et le dernier *c* sont arrondis.

Nous signalerons deux abréviations. Au mot *protegit*, le petit trait, qui sort de la partie inférieure de la panse du P et se prolonge en forme de boucle, indique l'abréviation de la syllabe *pro*.

Le mot *privs* est écrit *pivs*. Faute de place, le lapicide ne pouvant mettre le petit I au-dessus du P, signe habituel de l'abréviation de *pri*, l'a logé où il a pu, et la réunion de ces deux lettres est telle qu'elles semblent former un R. M. de Longuemar s'y est trompé et a lu QVIRVS.

L'inscription de saint Léger est gravée en deux lignes, sur la tranche septentrionale de la tablette de son tombeau. Malheureusement, les premiers mots de chaque ligne sont invisibles. Par suite, la reproduction ci-dessous les indique d'un simple trait :

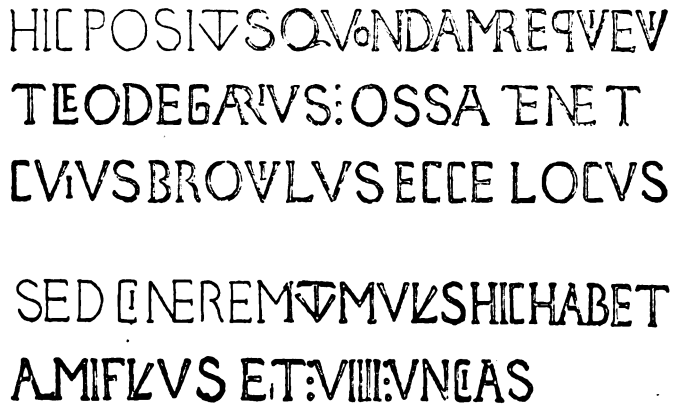

(Hic positv)s qvondam reqvievit Leodegarivs ⁝ ossa tenet cvjvs Brovilvs ecce locvs

Digitized by Google

(*Sed cinere*)*m tvmvlvs hic habet almiflvvs et* : *VIIII* : *vncias.*

M. A. Richard date ces deux inscriptions de l'an 1059. (*Rapport sur la découverte d'une crypte dans l'église de Saint-Léger. Bulletin monumental*, 1876).

C'est l'époque, indiquée par la *Chronique de Saint-Maixent*, de la reconstruction du tombeau de saint Maixent :

MLIX. — *Corpus beati Maxentii Adjutoris ostensum est, et conditum ei illud sepulchrum novum et dedicatum,* VI° *nonas octobris ; temporibus Ainrici imperatoris, et nihilominus Ainrici regis Francorum, et Gosfridi comitis, atque Isemberti Pictavensis episcopi, et Archembaudi archiepiscopi Burdegalensis et abbatis cœnobii Adjutoris Maxentii.*

M. Anthyme Saint-Paul regarde les tombeaux actuels comme « les sarcophages primitifs » de saint Maixent et de saint Léger.

M. Berthelé est aussi d'avis que les cercueils de pierre sont de beaucoup antérieurs aux inscriptions :

Le tombeau de saint Léger est fait de pierres juxtaposées et cimentées. L'inscription, si on la lit en entier, prouve que ce tombeau, ou tout au moins la dalle qui le supporte et sur laquelle on a gravé l'inscription, n'a pas toujours figuré dans la crypte de la grande église abbatiale, où il se trouve aujourd'hui. C'est sur cette dalle qu'était conservé le corps de saint Léger, avant sa translation en Bretagne, puis en Auvergne, à Ebreuil-sur-la-Sioule, avant par conséquent l'année 846, où l'invasion des Normands força les moines de Saint-Maixent à l'enlever de leur abbaye menacée pour le mettre en sûreté au loin. Et, par suite, c'est vraisemblablement celle où le corps de saint Léger était placé, à l'époque où il était vénéré dans un autre sanctuaire que le corps de saint Maixent, à l'époque où un portique ouvert réunissait l'édifice où reposait saint Maixent à celui où reposait saint Léger. (*La date de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*).

La balustrade, ou mur d'appui qui entoure la crypte,

Digitized by Google

est formée de pierres conservant encore la trace d'une inscription, d'époque plus récente, aujourd'hui à peu près effacée. Nous avons pu lire ceci, en belles capitales :

//// T //// | ///// IVS MORE · PE // NNI [1] /// |
/// O // RATVS HONORE

BIBLIOGRAPHIE. — Dom FONTENEAU (Manuscrit faussement attribué à), bibliothèque de Poitiers. — BABINET, *Vie de saint Léger, évêque d'Autun*, (Poitiers, Saurin, 1834), p. 24. — BAUGIER et CH. ARNAULT, *Monumens du Poitou*, 1re série, Deux-Sèvres (Niort, Robin, 1843), p. 211, et nouv. éd. (Favre, 1876), p. 273. — Dom PITRA, *Hist. de saint Léger, évêque d'Autun et martyr*, (Paris, Waille, 1846), p. 425. — RAVAN, *Essai hist. sur l'abbaye de saint-Maixent et sur ses abbés*, *Mém.* de la Soc. de stat., 2e série, 1860-61, tome 1er, p. 175. — A. RICHARD, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de la Creuse, *Remarques sur l'ouvrage intitulé : Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Maixent et sur ses abbés*, (Saint-Maixent, 1864, imp. Ch. Reversé), p. 13. — DE LONGUEMAR, *Epigraphie du haut Poitou*, *Mém.* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, année 1863, t. XXVIII, p. 184. — A. RICHARD, *Rapport sur la découverte d'une crypte dans l'église de Saint-Léger*. Extrait du *Bulletin monumental* de 1876, p. 13 du tirage à part. — ANTHYME SAINT-PAUL, *Annuaire de l'archéologue français*, 1877, p. 130, et *Guides-Joanne*, *De la Loire à la Garonne*, p. 236, *De la Loire à la Gironde*, p. 65. — J. BERTHELÉ, *La date de la crypte de Saint-Léger*, extrait du *Bulletin monumental*, 1884, p. 16 du tirage à part.

---

4 et 5. — Inscriptions métriques extraites de la « Chronique de Saint-Maixent ».

La *Chronique de Saint-Maixent*, qu'on a appelé tout d'abord la *Chronique de Maillezais*, est un document bien connu, dont l'original se trouve « un manuscrit unique du XIIe siècle, qui porte le n° 4892 du fonds latin de la Bibliothèque nationale ». (*Archives du Poitou*, tome XIX, p. IV).

(1) Deux N accouplés.

Digitized by Google

Pour la description bibliographique de ce manuscrit, il faut lire une communication de M. A. Richard, extraite des procès-verbaux des séances de la Société des *Archives* pendant l'année 1887 (*Archives historiques du Poitou*, tome XIX, année 1888, p. IV), et l'introduction (p. XXXII) des *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées par MM. Paul Marchegay et Emile Mabille (Paris, veuve Renouard, 1869). M. de la Fontenelle de Vaudoré (*Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent*, Poitiers, Saurin, 1838) a cru, avec le *Gallia Christiana*, que la *Chronique de Saint-Maixent* avait eu pour auteur Pierre Raymond, abbé en 1134-1164. Mais les recherches plus récentes de M. A. Richard ont démontré qu'elle avait été réellement terminée en 1124, sous l'abbé Geoffroy, prédécesseur de Raymond.

La Société des Archives du Poitou nous fait espérer une prochaine édition intégrale de ce texte important pour notre histoire locale. Actuellement, nous n'en avons d'imprimées que certaines parties plus ou moins complètes.

Tout d'abord, des fragments en furent insérés par Besly, qui découvrit le manuscrit, à la suite de son *Histoire des comtes de Poictou* (Gervais Alliot, 1647), pour servir de *preuves*.

Puis, une partie importante de la *Chronique* a été publiée : 1° Par Labbe, dans sa *Nova bibliotheca manuscriptorum* ; 2° par dom Bouquet, *Rerum gallicarum scriptores ;* 3° par MM. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou.*

D'après M. de la Fontenelle de Vaudoré, dom Martenne l'aurait aussi insérée dans son recueil connu sous le nom d'*Amplissima collectio*. Mais c'est une fausse indication, reproduite aussi par M. l'abbé Auber.

La *Chronique de Saint-Maixent* donne, aux années

Digitized by Google

1080 et 1082, deux textes versifiés, vraisemblablement composés pour être gravés.

Voici la copie de Besly :

Anno 1080. Hoc anno perfectus est introïtus (Monasterii S. Maxentii) sicut scribitur in versibus :

Arcu circarum celatur tempus earum :
Anni tunc mille Christi sunt 80.
Istam confratres aulam Domino faciente,
Ad Christum precibus ducat Maxentius almus.
Qui prius Adjutor baptismi lege vocatus,
Post ne noscatur Maxentius ultro vocatur.

Anno 1082. Ignis combussit villam istam S. Adjutoris Maxentii, undè quidam dolens versibus describit combustionem illam ità dicens :

Mirificis signis fuit intolerabilis ignis.
Maxentii villæ comburens atria mille.
Cuncta monasteria combussit intùs et extrà.
Urbani festi fuit ignis nocte sequenti :
Anni tunc mille Christi 80 duo sunt.

Les éditions du père Labbe et de dom Bouquet donnent un texte plus châtié : *cœlatur*, *facientes*, *monasterii*, et non *celatur*, *faciente*, *monasteria ;* enfin *octuaginta* et *octoginta*, en toutes lettres, au lieu du nombre 80.

On remarquera le vers « *qui prius Adjutor baptismi lege vocatus* », et sa ressemblance parfaite avec celui de l'inscription du tombeau : « *qui prius Adjutor dictus babtismate sacro* ». Il y a là une réminiscence complète. Les deux phrases sont calquées l'une sur l'autre.

BIBLIOGRAPHIE. — BESLY, *Histoire des comtes de Poictou*, p. 381. — LABBE, *Nova bibl. manuscrip.*, t. II, p. 212. — Dom BOUQUET, *Rerum Gallic. script.*, t. XII. — MABILLE et MARCHEGAY, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 407.

Digitized by Google

XII[e] SIÈCLE.

6. — Epitaphe de Pierre Billas.

La pierre contenant cette épitaphe a été recueillie dans les mêmes conditions que celle qui fait mention d'Ahcard, et quelques jours avant cette dernière.

UNE PIERRE TOMBALE DU XII[e] SIÈCLE. — Pour le percement de la rue Garran de Balzan, à Saint-Maixent, qui ira du plan de l'Abbaye à la place des Halles, en creusant une tranchée sur l'emplacement qui fut autrefois l'enceinte de l'Abbaye, les ouvriers ont découvert, le 19 novembre, une pierre tombale, dont on trouvera ci-joint le dessin, fait par M. Espérandieu, professeur à l'Ecole d'infanterie. Cette pierre a 2 [m] 06 de long, sur 0,58[c] de large. Elle porte en relief une croix fleuronnée, évidée au centre ; une rigole est creusée pour l'écoulement des eaux.

De chaque côté du pied de la croix, est une inscription.

A droite :

HIC REQVIESCIT PETRVS BILLAS

A gauche :

CLAVDIT(ur).

L'épitaphe : *hic requiescit Petrus Billas* est complète. L'autre inscription est inachevée.

Le nom de Pierre Billas n'est pas nouveau. Il figure dans une charte de l'abbaye de Saint-Maixent, publiée par M. A Richard, sous le numéro CCCXXXIII, dans le tome XVI des *Archives historiques du Poitou*. Cette charte, datée de la période comprise entre les années 1135 et 1152, est relative à une « interdiction mise par l'abbé de Saint-Maixent, Pierre Raymond, à la levée, par le prévôt de l'abbaye et par Hugues de Rochefort, d'un droit sur chaque fournée de pain apportée du dehors pour être vendue, jusqu'à ce qu'il en ait été décidé par justice ». Pierre Billas, qui paraît avoir fait partie du conseil de l'abbé, vivait donc pendant le second quart du XII[e] siècle.

Digitized by Google

La Société de statistique des Deux-Sèvres, prévenue de la trouvaille de cette pierre tombale, curieuse à plus d'un titre, a délégué son président, M. Léo Desaivre, qui en a fait l'acquisition pour le musée de la Société. — Louis Lévesque (et Emile Espérandieu). (*Revue poitevine et saintongeaise*, 4e année, 1887, n° 46).

Compte rendu a été fait de cette trouvaille à la Société des Antiquaires de l'Ouest :

M. Alfred Richard fait aussi connaître les résultats archéologiques que la création d'une nouvelle rue vient de donner à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Cette rue, large de 11 mètres, longe le côté nord de l'église abbatiale, enlève un des bas-côtés de l'église de Saint-Léger, et traverse un terrain qui a été considérablement exhaussé par le cimetière de l'abbaye. Ce cimetière, remontant aux temps carlovingiens, était adossé à un mur de 2 mètres d'épaisseur qui semble être celui qu'Ebles, évêque de Limoges et abbé de Saint-Maixent, fit élever au xe siècle pour la défense du monastère. La nouvelle rue coupe ce mur, et quoiqu'enlevant plus de 4 mètres de terre, elle n'atteindra pas encore le niveau des plus anciennes sépultures. On a constaté dans les terrains fouillés l'existence d'au moins trois couches de tombes, formées de carreaux en pierre taillée dont la face polie est à l'intérieur.

Une de ces tombes avait pour couvercle une pierre de 2 mètres de longueur, ornée d'une croix en relief dont les bras et la tête s'épanouissent en fleurons. De chaque côté du pied de cette croix, on lit l'inscription suivante tracée sur deux lignes gravées à la pointe et qui n'a pas été terminée, comme celle que M. Richard a signalée dans la crypte de saint Léger :

HIC REQVIESCIT PETRUS BILLAS
CLAUDITVS I

Le nom de Pierre Billas est celui d'un des familiers de l'abbaye cité dans une charte, datée entre 1135 et 1162, du cartulaire de Saint-Maixent. (*Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1887.)

A la même époque, elle était l'objet d'une communication de M. Léo Desaivre :

Digitized by Google

..... Une sépulture était recouverte d'une pierre plate d'environ deux mètres de longueur, sur laquelle on a sculpté une croix fleuronnée, en haut relief, avec cette particularité qu'un trou creusé sous l'un des arcs inférieurs de la croix se continue en gouttière jusqu'au bord de la pierre, et que deux autres trous sans gouttières ont été percés sous les arcs supérieurs de la croix.

On lit d'un côté l'inscription suivante :

HIC REQVIESCIT PETRUS BILLAS

Et de l'autre :

CLAVDITˢ I

Le lapicide n'a pas terminé sa gravure, pas plus que dans l'inscription de Benedictus de la crypte de Saint-Léger. Ici il paraît avoir été guidé dans son opération par un trait gravé dans la pierre, encore très visible au-dessous de *Claudius*...

... Lors d'une récente visite aux fouilles de la rue Garran, nous avons acheté, le 2 décembre, la plate-tombe... — Léo Desaivre. (*Bulletins* de la Société de statistique, octobre-décembre 1887.)

L'épitaphe est aujourd'hui au musée de la Société.

... M. Léo Desaivre, président, annonce l'installation au musée lapidaire de ... et de la pierre tombale du XIIᵉ siècle, portant le nom de *Petrus Billas*, trouvés à Saint-Maixent... (*Bulletins* de la Société de statistique, janvier-mars 1888.)

M. Espérandieu a donné, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, un croquis de la pierre tombale de Pierre Billas. Nous en reproduisons ici (planche I) un nouveau dessin dû au crayon de M. A. Bouneault.

Bibliographie. — *Revue poitevine et saintongeaise*, 1887, nº 46, p. 318. — *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4ᵉ trimestre 1887, p. 321. — *Bulletins* de la Société de statistique, octobre-décembre 1887, p. 729. — Même publication, janvier-mars 1888, p. 15. — *Revue poitevine et saintongeaise*, 1888, nº 48, p. 361.

Digitized by Google

XIII[e] SIÈCLE.

—

7. — Inscription sur un tombeau trouvé dans la crypte de Saint-Léger.

C'est à M. Richard qu'on doit la découverte de la crypte de l'ancienne église de Saint-Léger, obstruée depuis près de deux siècles.

Le collatéral de droite de la crypte était fermé du côté de la nef principale par une pierre tombale en dos d'âne, d'environ deux mètres de longueur, qui occupait presque toute la largeur

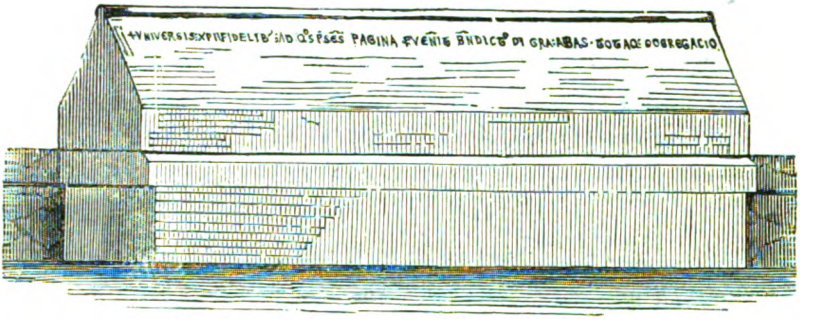

de l'arcade. Elle portait l'inscription suivante sur une seule ligne :

+ VNIVERSIS :XPI:FIDELIB':AD ꝗS PSẼS

PAGINA PVENĨT ẼNDICT DI GRA:ABBAS:

TOTAQ CŌGREGACIO

Universis Christi fidelibus ad quos presens pagina pervenerit Benedictus Dei gratia abbas totaque congregacio.

Digitized by Google

... On peut essayer de déterminer auquel des deux abbés Benoît, que Saint-Maixent a compté à sa tête, appartient l'inscription incomplète donnée plus haut. Le premier a gouverné du 3 octobre 1070 au 14 février 1080 ; le second de 1208 à 1222 environ. Or, il y a assez peu de différence entre les caractères épigraphiques de ces deux époques, où l'onciale est volontiers mélangée avec la capitale ; mais si l'on compare la régularité de l'écriture de cette inscription avec celle des deux tombeaux de saint Léger et de saint Maixent dans l'église de l'Abbaye, qui datent de 1059 et où l'on remarque une si grande quantité d'enchevêtrements et de petites lettres, on ne peut hésiter à attribuer la nôtre à Benoît II, c'est-à-dire au commencement du XIII[e] siècle. (A. RICHARD. *Rapport sur la découverte d'une crypte dans l'église de Saint-Léger de Saint-Maixent.* — Extrait du *Bulletin monumental*, 5[e] série, 8[e] vol., 1876) (1).

La découverte dont il s'agit a été opérée en septembre 1875. Déjà, dom Devallée, religieux bénédictin, avait pénétré, en 1663, dans la chapelle souterraine et relevé l'inscription gravée sur le tombeau.

La *Géographie communale des Deux-Sèvres*, par Buffières, parle de la crypte Saint-Léger, en termes quelque peu fantaisistes : « Cette église souterraine appartient au style roman ; elle possède *une très belle nef et huit petites chapelles*. On y a trouvé beaucoup d'ossements et une pierre de la tombe de *Benoist I[er]*, abbé-*évêque* de Saint-Maixent, inhumé en 1070. » Le texte de l'inscription incomplète cité plus haut n'indique nullement que la sépulture soit celle d'un abbé Benoist, qu'il s'agisse en l'espèce de Benoist I[er] ou de Benoist II.

BIBLIOGRAPHIE. — Dom Boniface DEVALLÉE, manuscrits. —

(1) M. A. Richard a bien voulu nous autoriser à reproduire les clichés publiés à l'époque de cette découverte. Nous ne saurions trop le remercier, ainsi que M. Léon Palustre, qui, avec une bonne grâce parfaite, s'est donné la peine de rechercher ces clichés dans la considérable collection du *Bulletin monumental*.

Digitized by Google

A. RICHARD, *Rapport sur la découverte d'une crypte*, p. 11 du tirage à part. — BUFFIÈRES, *Géographie communale des Deux-Sèvres*, p. 180.

XV^e^ SIÈCLE.

—

8. — Epitaphe de l'abbé Jean Chevalier.

Jean Chevalier fut abbé de Saint-Maixent, de 1440 à 1460.

On voyait dans l'église de cette abbaye son tombeau, sur lequel on lisait cette épitaphe :

Olim prælatus fuit iste jacet tumulatus
Fultus præsidio virgo Maria tuo,
Ecce Joannes habet nomen, sed militis omen
Nobilis atque probus consiliique globus.
Omnia construxit, et tegmina volta .....
Pacem datque piæ vir bonus ecclesiæ.
Iste monachorum dux tutor pauperiorum
Christi thesaurum fundit in omne thorum
In senis ductus, virtutis stemmate fultus
Alter ut Agapius vir fuit iste pius,
Cum prece ploremus, plorando contogitemus
Spiritus arce poli, sit caro ventre soli.

(Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par BEAUCHET-FILLEAU, 1^re^ édition, I, 660.)

Cette épitaphe n'existe plus. Elle aura disparu lors des remaniements de l'église, qui ont néanmoins laissé subsister l'enfeu des Chevalier, dans le mur du transept

Digitized by Google

de droite. On y distingue facilement leur écusson : *de gueules à trois clefs d'or mises en pal, 2 et 1.*

L'écu des Chevalier (1), surmonté d'une croix abbatiale, se retrouve sur plusieurs parties du monument : à la clé de voûte de la première arcade du transept de gauche, qui date de cette époque ; à la retombée de voûte, joignant le mur terminal, de la seconde arcade du même transept ; et encore à la tour du clocher, au fronton de la fenêtre principale donnant sur la première galerie.

Au-dessous de cette première galerie, se voient les armes d'un des prédécesseurs de l'abbé Jean Chevalier, Guillaume de Vesançay, abbé, de 1363 à 1381.

Guillaume de Vesançay chargeait les armoiries de sa famille, *de gueules à 3 cigognes d'argent*, d'une crosse abbatiale en pal. Ce dernier écu est déjà trois fois répété à la partie inférieure de la tour, au-dessus du porche.

Et pour en finir de suite avec les écussons sculptés sur la tour du clocher, mentionnons encore les armes de France, postérieures aux précédentes, servant de piédestal à la statue de Clovis, fondateur de l'Abbaye.

XVI^e^ SIÈCLE.

—

9. — Inscriptions sur des tapisseries.

M. Reversé, notre imprimeur et collègue, possède de superbes tapisseries, probablement du commencement du XVI^e^ siècle et représentant *les Neuf Preux*. Il n'en reste

(1) Celui qui ornait l'ancienne *Aumônerie* de l'abbaye démolie en 1887 (voir *Bull.* de la Soc. de stat., oct.-déc. 1887, p. 728), a été recueilli, ainsi que la porte, en style flamboyant, de ladite maison, par M. le docteur Beaudet.

Digitized by Google

que six panneaux. Au-dessus de chaque personnage principal est une légende rimée, sous forme de quatrain, en caractères gothiques.

Par suite d'usure de l'étoffe, un certain nombre de mots ont disparu ; d'autres ont souffert de l'humidité, ce qui n'en rend pas la lecture plus aisée. Nous y serions difficilement parvenu, sans l'aide obligeante de M. Léon Palustre et de Mgr Barbier de Montault, lequel doit faire paraître prochainement une monographie desdites tapisseries.

Ier Quatrain.

Iulieus (1) *Cesar fort renommé ie suis*
Qui le fiert Pampée (2) *ay vaincu et occis*
Et en mes iours empereur de Romme fuz
Six cents ans devant que fut né Jésus.

II.

Godeffroy de Bouillon suis noumé
Qui ay Hierusalem par force conqueté
I ay guerroyé sarrazins et payens
Et les ay fait baptizer Chrestiens.

III.

Hector je suis Priant (3) *premier filz*
Qui de ma main dix huit rois ai occis
Lorsque les Grés (4) *vindrent assiger* (5) *Troie*
Par mon frère Pâris me convatoie (6).

(1) Pour *Julius.*
(2) Pour *Pompée.*
(3) Pour (*de*) *Priam.*
(4) Pour *Grecs.*
(5) Pour *assiéger.*
(6) Pour *combattoient* (?)

Digitized by Google

IV.

Iosué suis qui en mon temps ay passé
Le fleuve Jourdain et la rouge mer
A ma pryère Dieu tel dont (1) *me presta*
Que le soleil vingt et quattre heures sa resta (2).

V.

Artus noble et preux seigneur suis
Qui troys royaulmes par force conquis
Dedans Athènes fis cecher (3) *maint escript*
Pour sobstenir la loy de Jésus Crit.

VI.

Contrairement aux précédentes, la dernière légende est constituée en trois lignes, la première en partie cachée et illisible. Le mot David seul est resté en quatrième ligne.

Or / / / / / / / / / / / Golias le géant
Ie feis le psaultier escript et profëizay (4) *de Jésuchrist*
Du roy Saul je suis le fieu huit cens ans moruz devant Dieu
David

10. — Médaillons du Palais de Justice.

A la Justice de Paix, ancien hôtel de Balizy, construit en 1530 et converti en Palais de Justice en 1625, on remarque, encastrés sur la façade, des médaillons de la Renaissance, au nombre de cinq, représentant des personnages de l'antiquité. Deux seulement ont conservé leur légende,

(1) Pour *don.*
(2) Pour *s'arresta.*
(3) Pour *chercher.*
(4) Pour *prophétisé.*

Digitized by Google

Caton et Galba. Les voici, dessinés d'après nature par M. A. Bouneault :

Cat[h]o Imp(erator).

Gratifier Caton du titre d'empereur romain, voilà ce qui peut s'appeler une licence historique quelque peu osée.

Galba Imp(erator).

Au-dessus de la porte de la tourelle servant d'escalier,

Digitized by Google

écusson indéchiffrable ; dans le champ, peut-être un lion ?...

A une lucarne, autre écusson absolument fruste.

11. — Inscriptions au château de Saint-Maixent.

M. A. Richard a visité le château de Saint-Maixent avant sa destruction :

Dans la tour du sud-ouest, des grafittes se remarquent sur les pierres de taille ou sur le crépi de l'embrasure ; beaucoup sont des traits rapprochés et dont la succession indique des jours d'attente, sans doute ceux de la liberté ; on y déchiffre même quelques inscriptions sentant plus ou moins le soudart.

Nous n'avons cru devoir en relever qu'une, laquelle dénote chez son auteur, par le soin qu'il a mis à sa gravure, un assez long séjour en ce lieu : c'est celle où on lit le nom de René Villemyrault, avec la date de *1540*.

La tour du nord-ouest contient aussi quelques inscriptions sans valeur ; mais on doit s'arrêter dans l'embrasure de la porte sur le moulin perché sur sa motte, souvenir qu'y a tracé quelque pauvre diable de la Touraine ou de la Beauce. (A. Richard. — *Le château de Saint-Maixent*, extrait du *Bull.* des Antiquaires de l'Ouest, du 4e trimestre 1880, p. 8 du tirage à part.)

Aujourd'hui, tout a disparu, inscriptions et château.

12. — Inscription, Grand'Rue, n° 20.

Sur la façade intérieure de la maison portant le n° 20 de la Grand'Rue se trouve gravée cette devise, laquelle ne semble pas décéler chez son auteur un grand fonds d'humilité :

LOCVM · ORNAT
HOMO 1567

Digitized by Google

13. — Inscriptions triomphales pour l'entrée du duc d'Anjou.

Le vendredi 30 (janvier 1573), lesdits sieurs (Henri de France, duc d'Anjou, plus tard roi sous le nom de Henri III, accompagné de son frère François, duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Guise et d'une foule de seigneurs, se rendant au siège de la Rochelle), arrivèrent en cette ville (de Saint-Maixent), où l'infanterie de cette ville avec enseignes déployées, l'attendoit à la Porte Chalon...

Le duc entra par la porte des Leçons, où il n'y avoit aucun appareil, mais bien à la porte Chalon, où cent jeunes hommes de cette ville, du côté, vers les Grâces, l'attendoient, ayant le poêle de taffetas blanc, noir et verd pour le recueillir, tous l'arquebuse et leur fournissement en bon équipage et avoient leurs enseignes et tambourins. A laquelle entrée, y avoit les armes du Roi, en belle et riche peinture, et fort grand écusson tournoyés de chapeaux de lierre, sous lequel étoient écrits en vers :

Gallorum geminis stant Lilia fulta columnis,
Justitia et pietas gallica sceptra regunt.

Aussi, il y avoit l'écusson de M. le duc d'Anjou, bien décoré, au-dessus duquel étoient écrits ces mots :

Divo Errico Alexandro Caroli noni regis Augustissimi fœlicissimi fratri. Divi Errici regis filio, duci magno et exercitus imperatori Rupellam obsidere paranti 1573.

Et au-dessous des écussons était écrit :

Rupis inaccessæ Dorinis juga condita cœlo. Magnus Alexander victor superavit ; et illiuc hostes depulerat : nunc te Rupella rebellis credis Alexandri majoris fulmina ferre.

Et au-dessus l'écusson de M. d'Alençon étoit écrit :

Herculis est nomen genus alto à sanguine regum prima ætas, viciax que animus puerilibus annis me fore majorem factis magno hercule monstrat.

Digitized by Google

Et sous l'écusson du roi de Navarre :

Fœdere liligeris socias tua lilia francis re, regno magnus, magna quoque conjuge major maximus ast virtute animi tua sceptra gubernas.

(Journal de Guillaume et de Michel Le Riche.)

Le Père Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle,* avait déjà publié la pièce de vers inscrite au-dessous de l'écusson du duc d'Anjou et en avait donné la traduction :

Rupis inaccessæ quondam juga condita cœlo.
Magnus Alexander victor superavit ; et illinc
Hostes depulerat. Num te Rupella rebellis,
Credis Alexandri majoris fulmina ferre ?

Du sommet sourcilleux d'un roc inaccessible,
Jadis un héros invincible,
Chassa des barbares surpris :
D'un héros plus fameux que le vainqueur d'Arbelle,
Braveras-tu la foudre, orgueilleuse Rochelle ?
Bientôt tu n'auras plus qu'un nom et des débris.

Il est question, dans le *Compte des recettes et dépenses de la ville de Saint-Maixent pour l'année 1574-75,* publié par les *Bulletins* de la Société de Statistique, (mars-décembre 1876, p. 78), de la somme que coûta « le pesle ou pavillon faict pour l'entrée de Monsieur, filz de France, frère du Roy... »

BIBLIOGRAPHIE. — ARCÈRE, *Hist. de la ville de la Rochelle,* (la Rochelle, Desbordes, 1756), t. I, p. 451. — *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche,* édité par M. de la Fontenelle de Vaudoré, (Saint-Maixent, Reversé, 1846) pp. 127 et 129.

14. — Epitaphe de Jehan Raphelin.

La nuit d'entre le jeudi et vendredi 17 et 18 (février 1575), Me Jehan Raphelin, régent des écoles de cette ville, y décéda, et fut enterré en l'église Saint-Saturnin, ledit jour 18. Il avoit

Digitized by Google

une femme nommée Reyne Maligne, fort malicieuse, qui lui avoit donné de grands tourments. Son épitaphe fut à ce conforme, ainsi qu'il suit :

Les regrets, Raphelin, la tristesse et le deuil
Font tes os reposer mollement au cercueil.
Un orage cruel, tandis que fus en vie,
Fit tempêter ton chef, par maligne furie,
Et cheptiva si bien ton esprit langoureux
Que rien ne se voyoit en toi qui fut heureux.
Trop longtemps, Raphelin, cet oiseau nocturnal,
Cet hibou, ce corbeau, fit retremper ton mal ;
Tu devois, Raphelin, ôter la langue inique
Du serpent qui t'envoie au règne plutonique.

(*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, p. 218.)

Il n'est pas possible, met en note l'éditeur, M. de la Fontenelle de Vaudoré, qu'une épitaphe de cette espèce ait été placée sur la tombe du professeur Raphelin.

C'est un peu notre avis.

15. — Cheminée avec date et initiales.

M. le docteur Beaudet possède dans sa collection lapidaire un fragment de cheminée du XVI^e^ siècle, conservant dans un cartouche les deux premiers chiffres de sa date de fabrication, 15.. (les deux autres manquent), suivis des initiales P E.

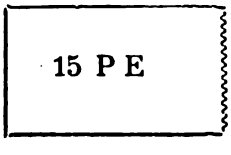

Digitized by Google

XVII[e] SIÈCLE.

—

16. — Inscription à Bel-Air.

Une inscription incomplète, paraissant devoir appartenir au XVII[e] siècle, se voit dans le mur de la cave de Madame veuve Corbin, à Bel-Air :

GLOIRE · SO //
AVX HOMME /

La fin du second mot est engagée dans un massif de maçonnerie. La suite manque.
Il faut lire : *Gloire soit à Dieu ! Paix aux hommes.....*

17. — Pierre sculptée et datée.

Rue Saint-Pierre, on remarque une tête d'ange ailée, surmontée d'une date dont on ne peut plus lire que les trois premiers chiffres ; le quatrième a disparu :

160 /

Le propriétaire de l'immeuble ayant démoli, pour la faire reconstruire, sa maison qui tombait en ruines, a eu l'intelligence de faire replacer cette pierre sculptée au-dessus de sa porte d'entrée, ce dont nous le félicitons (1).

(1) Semblable félicitation doit être adressée au nouveau propriétaire d'une maison de la rue des Halles, lequel a eu la bonne idée de conserver sur le mur de sa façade deux curieuses figures en relief, provenant, paraît-il, de l'ancien grenier à sel, jadis situé en cet endroit.

Digitized by Google

montré une pierre encastrée dans un mur de puits, portant une date entre deux initiales :

P 1607 B

19. — Enseigne avec date.

La maison de la rue Calabre, n° 11, porte encastrée sur sa façade une pierre sculptée représentant des ciseaux encore dorés sur une plaque jadis d'un bleu azuré, avec la date 1608.

C'était autrefois, dit-on, l'enseigne d'une auberge : *Aux ciseaux d'or.*

Ces ciseaux s'expliqueraient mieux comme enseigne d'un tailleur, par exemple.

A la fin du XVII^e^ siècle, la communauté des tailleurs d'habits de la ville de Saint-Maixent portait : *d'azur, à une sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, d'or, accompagnée de ciseaux ouverts d'argent posés au premier canton.* (D'HOZIER, I, 278.)

20. — Cheminée écussonnée et datée, avec initiales.

La maison faisant le coin des rues de l'Audience et du Puits de la Salle possédait, il y a quelques années, une cheminée écussonnée, acquise par M. le docteur Beaudet, lors de la reconstruction de ladite maison.

18. — Inscription chez les Frères.

Dans la maison aujourd'hui occupée par les Frères de la Miséricorde, au fond de l'impasse de l'Abbaye, on nous a

Digitized by Google

L'écusson, *de ..., au chevron de ..., accompagné de trois pommes de pin de ..., deux et une*, est daté de 1609 et chargé des initiales I. B.

Nous avions tout d'abord pensé que cette maison pouvait être celle dont il est question dans le *Compte des recettes et dépenses de la ville de Saint-Maixent, pour 1574-1575*, publié dans les *Bulletins* de la Société de statistique, tome III, p. 64 : « de présant apartenant à maistre Lois Baudin, size la dicte maison près devant le puis appelé le puis de la Salle, faisant le coing de la ruhe ». Et nous avions espéré que les initiales ci-dessus seraient celles d'un fils de Louis Baudin (le mari de la *belle fille* dont parle Le Riche), lequel Baudin aurait mis dans ses armes des pommes de pin, en souvenir de son protecteur Pierre Paën.

En réalité, l'écusson paraît être tout prosaïquement celui des Citoys : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois pommes de pin d'azur.*

21. — Epitaphe de sire Pierre Jard.

/// ORPS DE SIRE PIERRE IARD
AGE DE 50 ANS DECEDE LE 8
20

(*Cy gist le c*)*orps de sire Pierre Jard, âgé de 50 ans, décédé le 8* (*d..... 16*)*20* (?).

Au centre un écu ne portant aucune trace d'armoiries.

Gravé sur une pierre servant de linteau de porte à un mur de jardin, chemin de Pissot.

Digitized by Google

22. — Inscription de l'hôtel de la Madeleine.

La maison n° 7 de la rue Calabre est l'ancien hôtel des confrères ou chapelains de Sainte-Marie-Magdelaine, sorte de communauté de prêtres chargés d'aider les curés des paroisses dans leur service religieux et jouissant pour leur entretien des revenus ou *stipendies* de certaines chapelles existant autrefois dans les églises de Saint-Saturnin et de Saint-Léger.

La Magdelaine fut, pendant quelques années, le lieu de délibération du corps de ville à ses débuts. Elle a été reconstruite en 1627, comme l'indique la date inscrite sur une des fenêtres de sa façade.

Cette fenêtre, aujourd'hui bouchée, enlevée de la place qu'elle occupait primitivement et encastrée dans une simple muraille, porte à son fronton la date 1627 encadrant un L surmonté d'une couronne royale sur champ fleurdelisé, initiale du roi Louis XIII. Au-dessous: PORTIO · MEA · DEVS

16 L 27

PORTIO · MEA · DEVS ·

La légende se continue au fronton des deux autres fenêtres de la façade :

· AMAVIT · EAM · DOMINVS :·

· ET · ILLAM · SOLVS · ORNAVIT :·

Antithèse frappante avec l'inscription placée non loin et que nous avons citée : LOCVM ORNAT HOMO.

Digitized by Google

23. — Inscription, avenue Gambetta, n° 74.

Une inscription, identique quant aux caractères et due évidemment au même ciseau, se retrouve à la fenêtre d'une maison, appartenant à M. Le Charpentier et située sur la route nationale, autrement dite avenue Gambetta, n° 74. Même date, même initiale couronnée, surmontant cette sentence : TRACTENT · FABRILIA · FABRI· Au-dessous un fer à cheval, fleurdelisé ainsi que la couronne, est précédé et suivi de doubles initiales, tantôt séparées, tantôt accouplées.

16 L 27

TRACTENT · FABRILIA · FABRI

P . V PV (1) SB (2) SB BM (3)

Ladite maison était-elle une dépendance de la Madeleine ? Ou y a-t-il eu simple réminiscence de la part du graveur dont le nom se trouve probablement figuré par un des monogrammes P V, S B ou B M ?...

24. — Écussons à Saint-Léger.

Au sommet d'une arcade du collatéral de droite de l'ancienne église paroissiale de Saint-Léger, aujourd'hui en ruines et destinée à une disparition prochaine, se voit un écusson, aux initiales H G et daté de 1628.

A une autre arcade du même collatéral se lit la date

(1) Lettres accouplées.
(2) Idem.
(3) Idem.

Digitized by Google

1638. Ce sont les époques de reconstruction des parties de l'église détruites par les protestants en 1568.

Sur le mur du côté gauche, un autre écusson, aux initiales G B, porte gravé un arbre en pal, avec la devise à dextre et à senestre : VIRTVTE · ET · LABORE·

Nous le reproduisons ici, tel qu'il a été dessiné d'après nature par M. A. Bouneault :

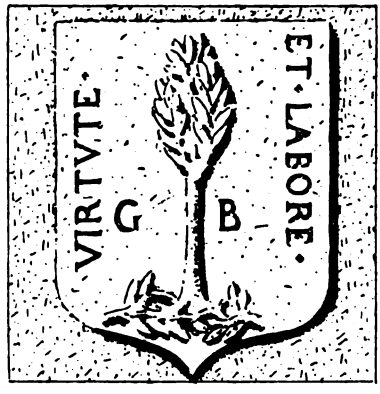

Il est à remarquer que la même devise, *virtute et labore*, mais précédée du monogramme F M et suivie du monogramme C T, se retrouve sur une lucarne armoriée, datée de 1598, de l'ancien logis de la Grande-Fougère, commune de la Chapelle-Bâton, ayant appartenu à François Masson, sieur de Breuilbon, et à sa femme Cassandre Texier. (Voir *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 74, p. 55, et *Champdeniers*, par Léo Desaivre, p. 25, dans *Paysages et Monuments du Poitou*, de Robuchon.)

L'église de Saint-Léger possède un troisième écusson, celui-ci : *de..., à 3 gerbes de blé, 2 et 1*, à la clé de voûte de l'avant-dernière travée du collatéral de gauche, construite au xv[e] siècle.

La famille de Brosse portait à cette époque : *d'azur, à*

Digitized by Google

trois gerbes d'or liées de gueules. Faut-il voir en notre écusson les armes de Marguerite de Brosse, dame de la Châtaigneraye, fille du maréchal de France Jean de Brosse, mariée en 1448 à Germain de Vivonne, seigneur d'Aubigné ? Les Vivonne ont longtemps possédé la Tour-Chabot, en ladite paroisse.

25. — Écusson martelé avec date, à la porte Chalon.

Sur le mur du bâtiment accolé au pavillon de la Mairie faisant face aux promenades, on remarque un écusson martelé, surmonté d'une date : 1630.

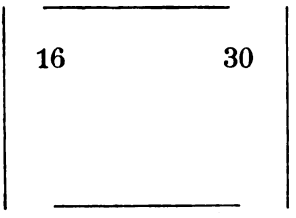

Non loin, une autre date dans un cartouche :

M. Alfred Richard pense que ces pierres proviennent des anciens murs de ville. Lorsqu'une réparation s'effectuait aux fortifications, le maire en exercice avait soin de dater le travail opéré sous sa direction. Parfois, il y apposait son écusson.

La date 1568, sur une pierre encastrée dans le mur de la maison de M. Guerry, notaire, Grand'Rue, n° 4, a probablement une origine analogue. De même, encore, une pierre datée de 1646, sur le mur de clôture de l'habitation de M. Le Charpentier, rue du Peux.

Digitized by Google

26. — Inscription sur un bénitier provenant de l'ancienne église de Saint-Léger.

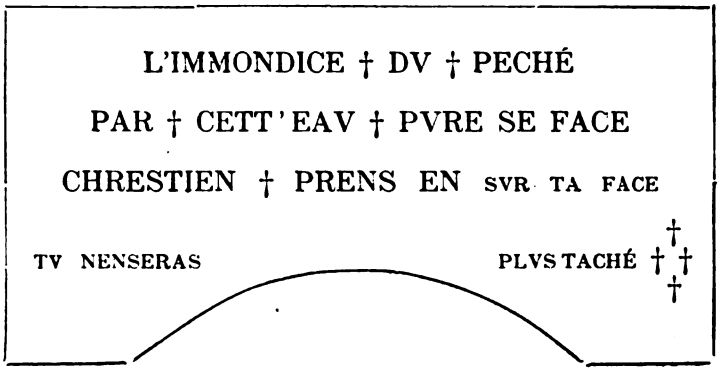

L'immondice du péché
Par cette eau pure s'e(f)face.
Chrestien, pren(d)s en sur ta face.
Tu n'en seras plus taché.

La pierre sur laquelle est gravée ce quatrain est un fragment de bénitier trouvé parmi les débris encombrant le passage souterrain qui conduisait de l'église Saint-Léger à la crypte située sous l'édifice. Elle appartient aujourd'hui à M. Charruaud, ancien président du consistoire de Saint-Maixent. (Communication de M. le docteur Beaudet).

27. — Inscription sur une tapisserie.

En la maison Geoffroy, Grand'Rue, n° 21, est une tapisserie du XVII^e^ siècle, reproduisant les principales scènes du *Pastor fido* de Guarini (1).

(1) Cette attribution nous a été indiquée par M. Léon Palustre.

Digitized by Google

Un panneau représente Dorinde, blessée d'une flèche, et, à ses pieds, venant s'excuser, son amant Silvio, amené par le vieux serviteur Linco. Au-dessous de ce dernier est tracé son nom :

LINCO

On a jugé inutile de désigner les autres personnages nominativement.

28. — Inscriptions dans la croix du grand clocher de l'église.

La charpente du grand clocher ou grosse tour de l'ancienne eglise menaçant ruine, elle fut descendue avec la grande croix qui est au-dessus ; il se trouva dans la boule du milieu une bolte de plomb, dans laquelle estoit un taffetas huileux qui enveloppoit trois petites bourses, aussi de taffetas, dans l'une desquelles estoient de petits morceaux de bois, et dans les deux autres de petits ornements, et un escriteau de parchemin, dont l'huile avoit tellement joint les plis ensemble et effacé les lettres qu'on n'a su les lire. L'on a jugé que ce pouvoit estre du bois de la vraie Croix de Nostre Seigneur et des reliques de nos saints patrons, saint Maixent et saint Leger. Toutes lesquelles choses ont esté remises dans une petite fiole de verre, et en outre fut mis dans une fiole une parcelle de la vraie Croix, enveloppée d'un morceau de la chasuble de saint Furcy, abbé de Lagny, et d'une petite pièce de la tunique de saint Mayeul, abbé de Cluny ; y furent mises encore quelques reliques de saint Rustique, de saint Barthelemy, de saint Hugon, abbé d'Ambournay, et une autre fiole où il y avoit du saint chrême : le tout enveloppé dans du coton et taffetas vert, avec un procès-verbal, et mis dans une boite de plomb, attachée avec du fil d'archal sur le bras de la croix dans la grosse pomme du milieu ; toutes les cinq pommes de cuivre furent refaites, la croix repeinte et dorée, et tout ce gros clocher reparé (1658). (*Introduction de la congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Saint-Maixent, en Poictou, l'année 1634*, manuscrit publié par M. A. Richard, dans le tome II de ses *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent. — Archives historiques du Poitou*, tome XVIII, p. 357.)

Digitized by Google

Nous ne savons où peut être passée cette croix, avec les inscriptions qu'elle contenait. A l'époque de la démolition du clocher, en 1888, M. le docteur Beaudet acquit la croix alors existante et le coq qui la surmontait. Cette deuxième croix porte le nom de CARRÉ et la date de 1818. Le coq est signé à l'intérieur : *Amail*, ferblantier à Saint-Maixent.

29. — Inscription de la pierre fondamentale de la grande porte de l'abbaye.

En cette année 1660, le 22 avril, fut mise la premiere pierre de la construction de la grande porte de la cour de ce monastere, en la figure suivante, et sous cette première pierre fut mise un boîte de plomb, cachetée du sceau du monastere, dans laquelle est un parchemin écrit et signé de la main du R. P. prieur et du secretaire du chapitre, en la forme ci-dessous, et dans la mesme boîte on a encore enfermé une piece de quinze sous de monnoie courante, dont le sou vaut douze deniers.

FIGURE DE LA PREMIÈRE PIERRE FONDAMENTALE

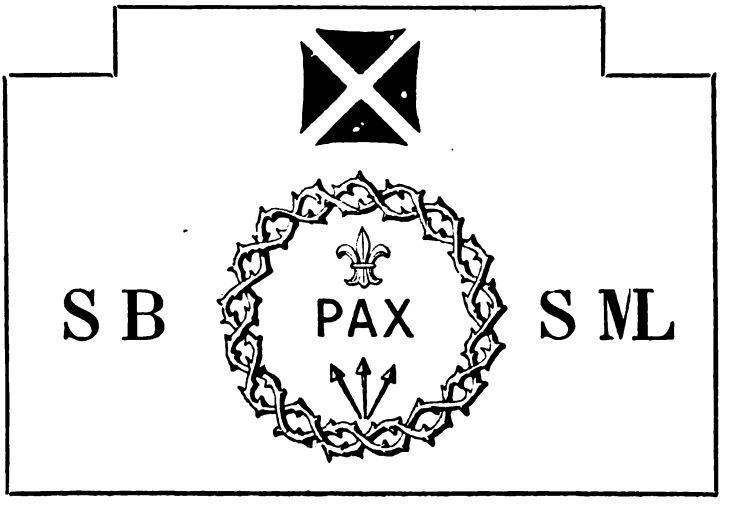

Digitized by Google

Verbo Incarnato, Virgini matri, Stis Benedicto, Maxentio et Leodegario patronis, hæc porta vetustate collapsa, augustius sumptibus monachorum cœnobii Sti Maxentii, Congregationis Sti Mauri, ordinis Sti Benedicti, est restituta, anno Domini 1660, summo pontifice Alexandro septimo, Pictavorum episcopo Gilberto de Clerambaut, Ludovico à Deo dato octimo quarto pacifice regnante, Jacobo d'Humieres abbate commendatario hujusce cenobii, reverendissimo patre domno Bernardo Audebert superiore generali, et domno Germano Morel visitatore provinciæ Casalis Benedicti ejusdem Congregationis, domno Jacobo Sergent priore, domno Joseph Baudichon supriore et cellerario, D. Martino Bonet, D. Felice Sarlande, D. Fiacrio Pomet, D. Anselmo Inguimbert, D. Godofredo Pays depositario, D. Jacobo Flaviny, D. Petro Le Clerc, fratre Bartholomeo Calemard, fr. Gabriele Cochon, fr. Antonio Audet, monachis ejusdem monasterii, à quibus et cœleri muri hoc anno et præcerdati sunt reedificati. Delineavit autem schema hujus portæ frater Lucas de La Borye, monachus conversus, pictor et architectus ; quisquis hoc reedificationis monimentum invenerit, oret pro nobis. (Lieu des signatures.)

(*Introduction de la congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Saint-Maixent.* — A. RICHARD. — *Archives historiques du Poitou,* tome XVIII, p. 360.)

30. — Inscription au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne abbaye, aujourd'hui caserne d'infanterie Canclaux.

Cette inscription est gravée sur trois cartouches parallèles. Dimension approximative de chaque cartouche : 0m 80 de largeur.

Pour la représentation exacte du monument, voir (planche II) le remarquable et très intéressant dessin, pris sur les lieux par M. A. Bouneault.

Sur le cartouche central, on lit :

Digitized by Google

TRIVMPHANTE (1) LVDOVICO XIIII
ET MARIA THERESIA (2) AVSTRI (3)
ACA AVGVSTA (4) PACE RESTITVTA
HOC CŒNOBIVM A CENTVM
ANNIS DEVASTATVM AVGVSTIVS (5)
REPARATVR
ANNO 1660

Sur les cartouches latéraux :

SACRO · FŒDERE LILIA · FLORENT

Au-dessous de l'inscription sont trois écussons, aujourd'hui absolument mutilés. On peut cependant encore reconnaître, sur celui du milieu, les armes de France, à ses trois fleurs de lys ; sur celui à gauche du spectateur les armes des Bénédictins de Saint-Maur, au mot PAX, enfermé dans une couronne d'épines, sommé d'une fleur de lys et soutenu de trois clous de la Passion ; et enfin, sur celui de droite, les armes de l'abbaye : *d'azur, à une fleur de lys d'or couronnée de même.*

On vient de voir, par le procès-verbal joint à la pierre fondamentale, que cette porte monumentale fut édifiée d'après les plans et dessins de frère Lucas de La Borye, moine convers, peintre et architecte.

A l'intérieur de la cour, le premier bâtiment à main droite, qui servait de grange à l'abbaye, porte la date de 1698.

Autres dates à l'abbaye :

En face le square Amussat, une petite porte, aujourd'hui

(1) MP accouplés.
(2) HE accouplés.
(3) AV accouplés.
(4) AV accouplés.
(5) Le premier S semble avoir été ajouté après coup. Il est un peu au-dessous des autres lettres.

Digitized by Google

bouchée, du bâtiment qui a remplacé l'ancienne halle de l'abbaye, a conservé la date de sa construction, 1719 ;

Sur une porte des cloîtres, côté du midi : 1735.

Les armes de l'abbaye et celles de la congrégation de Saint-Maur se retrouvent plusieurs fois dans la grande église :

Aux clés de voûte de la première travée du collatéral de gauche et de la troisième travée de la grande nef, armes de l'abbaye ; armes de la congrégation de Saint-Maur : aux clés de voûte de la première travée du collatéral de droite et des première et cinquième travées de la grande nef. Chacun de ces écussons est encore répété deux fois au rétable de la chapelle de la Vierge.

31. — Inscription de la pierre fondamentale du chapître, sacristie et grand dortoir de l'abbaye.

Le dix-neuviesme de mars de l'année 1661, fut mise la premiere pierre du fondement du chapitre, sacristie et grand dortoir, par le R. P. Chouquet, visiteur de cette province de Chezal-Benoit de notre Congregation ; voici la figure de cette premiere pierre fondamentale et l'acte capitulaire qui en fut dressé pour memoire :

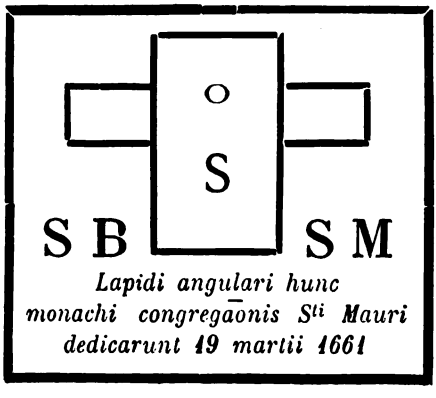

Lapidi angulari hunc monachi congregaonis S^ti Mauri dedicarunt 19 martii 1661

Digitized by Google

Lapidis primi, pro constructione hujus monasterii appositi, memoriale sempiternum.

Jamdiu regalis hujus cœnobii Sancti Maxentii ædificia, antiquæ pietatis regum monumenta (quæ à furantibus Calvinianæ hæresis fautoribus, impiè diruta, non sine piorum luctu per centum annos visa sunt), æquata solo jacuerunt. Et licet à viginti septem annis, monasterium istud, famosæ congregationi Sancti Mauri in Gallia, ordinis sancti Benedicti, fod citibus adunatum fuerit, cum omnimodo spe quantocius restaurandorum eorumdem ædificiorum, voluti optatæ strictioris observantiæ innanimum, nullas tamen vires, nullas facultates moliendi opus suppeditavit, totum hoc viginti septem annorum infrastitium per hoc non sine aliquo corporum et observantiæ sanctæ gravamine, tempori cedere coacti toleravimus usque ad presentem annum, quo extinctis majori ex parte antiquæ observentiæ patribus, si quæ forsitan residuæ nobis facultates exercaverint, tam laboriosum opus aggredi tentamus, factoque hoc voto, ab illa parte quæ templi quondam augusti murum contigit incipimus, ubi sacristiæ, capitulo et dormitoriis lata sex pedium sternuntur fundamenta apponere, scilicet primarium lapidem, R. P. domno Placido Chouquet, visitatore ejusdem congregationis in hac provinciâ Casalis Benedicti, assistente R. P. domno Jacobo Sergent priore, ceterisque monachis, quorum nomina ordine supposita leguntur, cum formâ et inscriptione præfati lapidis, qui positus fuit intrà murum capituli, à parte orientis retro sedem superioris, cum cœlesti benedictione, solemnique majorum campanarum sonitu. In quorum fidem, post cætera præsentium monachorum chirographia, præsentem actum, ego scriba, capituli jussu, subscripsi die 23ª mensis aprilis anni 1661.

Fr. Jacobus Sergent, prior. Fr. Felix Sarlande. Fr. Fiacrus Pomet. Fr. Jacobus Flaviny. Fr. Godofredus Pays. Fr. Petrus Clerc. Fr. Jacobus Lolier. Fr. Jacobus Cladiere. Fr. Raphaël Boyge, scriba capituli.

(*Introduction de la congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Saint-Maixent.* — A. RICHARD. *Archives historiques du Poitou*, tome XVIII, p. 363.)

32. — Cadran solaire armorié et daté.

M. le docteur Beaudet possède en sa collection plusieurs cadrans solaires.

Digitized by Google

Le plus ancien porte la date 1668 et des armoiries identiques à celles présentées à l'*Armorial général de 1696*, par Richard Le Febvre, receveur des tailles à Saint-Maixent : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses avec leurs tiges d'argent, et en pointe d'une colombe de même.*

Richard Le Febvre était fils de Pierre Le Febvre, s[r] de La Prée, écuyer, receveur des tailles à Brioux, et de Suzanne Fossa. Richard Le Febvre fut pourvu de son office de receveur des tailles ancien et alternatif le 30 septembre 1683 (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, année 1883, p. 392) et mourut le 23 avril 1715. Sa sœur, Marguerite Le Febvre, était épouse d'Abraham Lévesque.

33. — Inscription de la première pierre de l'église neuve de l'Abbaye.

Le R. P. prieur ayant receu le plan (de la nouvelle église), avec la main-levée pour commencer l'ouvrage, le prix faict de dix pilliers, arrachements des solives et echafaudages fut donné à maistre François Duc (1), dit Toscane, normand de la ville de Caudebec, et le jour fut assigné au 19 may (1670) pour poser la première pierre, laquelle sert de base au premier pillier qui porte son arcade sur le clocher du costé de l'epître, sur laquelle pierre ont esté gravées ces paroles :

A *et* Ω

Sammaxensis ecclesiæ à monachis Benedictinis congregat. Sti Mauri reparatæ lapis primarius, à R. P. priore huius monasterii inauguratus et à serenissimo duce Mazarino collocatus, XII. *Kal. Jun. an* MDCLXX.

Et dans la mesme pierre fut mise une boëte de fer contenant, avec le nom de tous les religieux faisant la communauté, l'escriture qui suit :

(1) Lisez Le Duc.

Digitized by Google

Ad æternam Christi Jesu, regis æterni, gloriam et ecclesiæ Sammaxensis reparatæ memoriam, anno à Nativitate eiusdē milles° sexentes° septuages°, summo ecclesiæ antistite Clemente X, episcopo Pictaviensi dn̄o Gilberto de Clerembaut, Gallis imperante Ludovico XIIII, congregaōis Sancti Mauri benedictinæ præposito generali reverendissimo patre domno Bernardo Audebert, monasterii huius abbate D° D° Gaspare d'Humières, equite Melitensi, ac priore reverendo patre Ambrosio Fregeac, duodecimo calendas junias, timpanis, buccinis atque tormentis bellicis resonantibus, visu plausuque civiū, solemnissimo primarium hic reparandæ ecclesiæ lapis, juxtà eiusdē inscriptione ē collocatus : cuius in medio inserta est hæc theca ferrea, in quâ sacræ divi Herculani martiris reliquiæ : item et capsæ sanctissimi patris Benedicti lignea particula, nec non sæva massa vulgo Agnus Dei continetur. In quorū omniū testimoniū et indubitatam fidem reverendus pater prior supradictus cum omnib' religiosis hoc in monasterio tunc temporis sub suavissimo sanctæ regulæ jugo degentibus, præsenti instrumento subsignavit, die et anno quib' suprà.

Or, cette premiere pierre fut posée par Monsieur Pavin, maire de la ville et lieutenant particulier au siege de Saint-Maixent, et ce par commission et ordre special de M. le duc de Mazarin, lequel ayant esté prié par le R. P. prieur, et par deputation du R. P. dom Laurens Faydit, religieux de ce monastere, vers son altesse, aux fins qu'il luy plust honnorer de son nom cette ceremonie, il receut de bonne grâce l'offre qui luy fut faict et tesmoigna qu'il eut desiré s'y trouver en personne ; mais comme ses grandes affaires ne lui permettoient pas de quitter Paris, il nomma le dit sieur Pavin, maire et son agent au chasteau de la Milleray, pour tenir sa place, avec recommandation par escrit de ne rien obmettre de ce qui pourroit rendre la ceremonie honorable et magnifique. (*Relation des faits qui se sont passés à l'abbaye de Saint-Maixent de 1669 à 1671*, manuscrit attribué à dom Frégeac et publié par M. Alfred Richard dans son second volume des *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent. — Archives historiques du Poitou*, tome XVIII, p. 376.)

Les dates de reconstruction, 1672 et 1674, sont inscrites

Digitized by Google

à la clé de voûte de l'église, deuxième et quatrième travées de la grande nef.

34. — Inscriptions dans la croix du petit clocher de l'église de l'abbaye.

Le quatorziesme septembre (1675), dedié à l'Exaltation de la sainte Croix, le dôme ou clocher qui est posé au milieu de la croisée fut achevé et la croix posée sur la cîme, après avoir esté benite, et dans la pome du milieu de la ditte croix, ont esté mises plusieurs saintes reliques, avec une medaille de saint Benoist pour servir de deffense contre les attaques des demons, avec d'autres inscriptions des personnes et du tems pour servir de memoire à la postérité. (*Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent*, publié par M. A. Richard. — *Arch. hist. du Poitou*, tome xviii, p. 400.)

M. Ch. Arnauld, dans ses *Monumens religieux, militaires et civils du Poitou — Deux-Sèvres*, avait déjà reproduit ce passage, mais en le dénaturant, confondant avec la grosse tour du clocher actuel, le petit clocher construit au-dessus du chœur. Ce petit clocher n'existe plus. Il a disparu dans les remaniements de la toiture de l'église, dit M. Richard. Nous ignorons ce que peuvent être devenues les inscriptions pieusement déposées dans la pomme de la croix.

Bibliographie. — A. Richard. *Arch. hist. du Poitou*, tome xviii. — Arnauld. *Monumens du Poitou*, 1re série, p. 210, et, nouvelle édition, Niort, Favre, 1876, p. 272.

35. — Epitaphe de Jean Viault.

Une pierre tombale conservant ce fragment d'épitaphe a été trouvée lors de la démolition d'une maison, recons-

Digitized by Google

truite en juillet 1890, au coin des rues Garran et Saint-Léger :

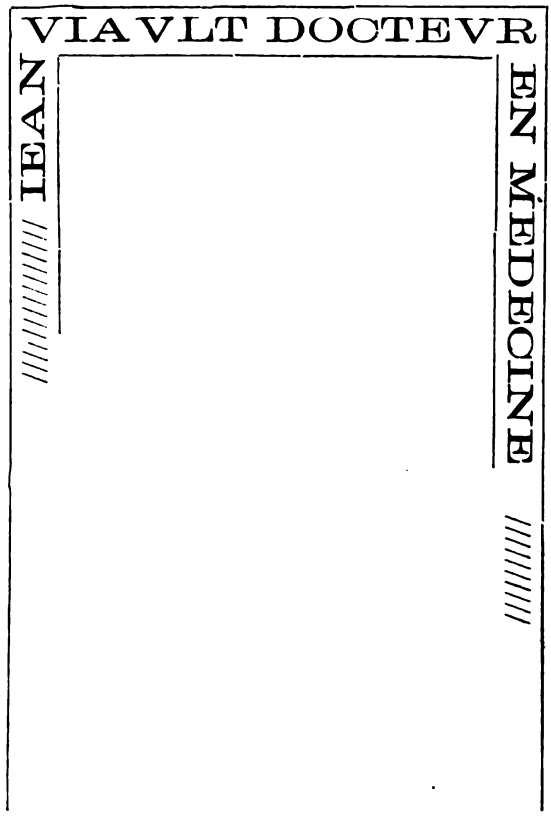

Jean Viault, docteur en médecine, fut maire de Saint-Maixent en 1647-1648 et échevin jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1678.

Acte de décès de Jean Viault, extrait des registres de la paroisse de Saint-Léger :

Le vingt huitiesme jour du mois d'aoust de l'an mil six cent soixante dix huit est décédé M^re^ Jean Viault, docteur en

Digitized by Google

medecine, eschevin de cette ville de Saint Maixant, aiant reçu le sacrement de pénitence, le saint viatique et l'extrême onction, et le lendemain son corps a esté porté en cette eglise et après l'office de la sainte messe célébrée pour le repos de son âme, il a esté conduit à sa sépulture en l'eglise des Cordeliers. Mre Simon Beliard, conseiller du Roy et son présidant, Me Hilaire Gogué, procureur du roy, ont assisté avec les parents à ses obsèques et se sont soussignés : BELIARD. — GOGUÉ. — VIAULT. — VIAULT. — Michel LE RICHE. — G. POIBEAU, prestre, curé de Saint-Léger.

Jean Viault s'était marié trois fois. D'abord, avec Marie Tastreau, dont il eut : 1° Estienne, conseiller au siège royal de Saint-Maixent, père lui-même de Catherine Viault, épouse de Jean Arnauldet, le poète Niorto-Saint-Maixentais ; 2° Jean-François, sr de Burgalle, domicilié à la Rochelle.

De sa troisième femme, Marie Cassin, il eut : 1° Jean, sr des Marcholières, docteur en médecine, décédé dix jours après son père ; 2° Marguerite, femme de Jean Chaignon, notaire royal à Saint-Maixent ; 3° Marie, épouse de Guillaume Berard, sr de Gibourne, demeurant à Gibourne en Saintonge.

36. — Inscription de l'ancienne église des Bénédictines.

Il s'agit de la pierre commémorative placée au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de l'ancienne maison des Religieuses Bénédictines de Saint-Maixent (couvent de Notre-Dame-des-Anges), transformée depuis en hôpital.

..... L'inscription, très bien gravée, porte que l'église des Religieuses fut construite, l'an 1678, sur les propriétés de Jean Texier, sr de Senueil et de La Fuye, lieutenant général au siège royal de Saint-Maixent, qui, par parenthèse, fut un des juges d'Urbain Grandier.

Ce fut en 1629, par l'entremise de Mgr de La Rocheposay, alors évêque de Poitiers, que l'abbesse de Fontevrault envoya

Digitized by Google

de Lencloître des Religieuses Bénédictines à Saint-Maixent, dans le local que leur offrait Jean Texier. Mais, d'après la date de l'inscription, nous voyons que l'église du couvent ne fut terminée qu'en 1678, près de 50 ans après la fondation du monastère. — Louis LÉVESQUE. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1re année, n° 8, 15 octobre 1884.

Voici le texte exact de l'inscription :

La partie centrale est occupée par une croix, surmontant le monogramme du Christ IHS ; au-dessous de l'H, un cœur enflammé :

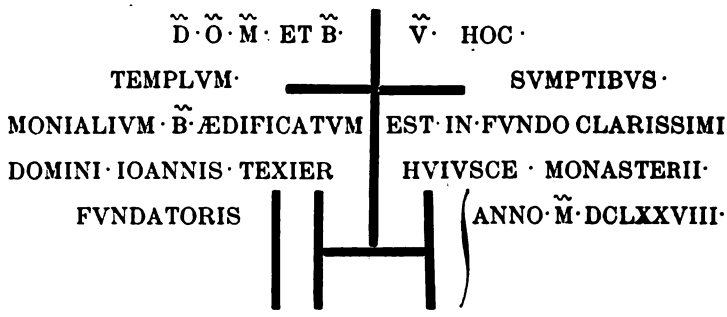

La hauteur de l'inscription est de 0m 45. Sa longueur de 1m 88. La hauteur des lettres de 0m 035.

Cette église (des Bénédictines), devenue la chapelle de l'hospice, a été démolie avec les autres bâtiments de l'ancien couvent, au mois d'octobre 1884. L'inscription qui fut posée au-dessus de la porte d'entrée de l'église a été sauvée par M. le docteur Beaudet, à qui l'on doit d'avoir arraché à la destruction de nombreux débris du couvent des Bénédictines, qu'il a fait mettre en place avec soin dans sa maison de Saint-Maixent. — A. RICHARD. *Arch. hist. du Poitou*, tome XVIII.

L'église démolie en 1884 avait été bénie le 7 novembre 1678, ainsi qu'il résulte de ce passage du *Journal des choses mémorables :*

Digitized by Google

Le jour suivant, septiesme du mois (novembre 1678), à huit heures du matin, fut faite la benediction solemnelle de la nouvelle eglise des religieuses Benedictines de cette ville par notre R. P. prieur dom Charles Thierry, qui en avoit receu l'ordre et commission de Mgr l'evesque de Poitiers. Tous les corps ecclesiastiques et seculiers honorerent cette ceremonie, excepté le curé de Saint-Leger qui n'y assista point. — *Archives hist. du Poitou*, tome XVIII.

Dans le même établissement, au-dessus d'une porte donnant sur les cloîtres, se trouvaient, surmontées d'une croix, les armes de Jean Texier : *de ..., aux trois coquilles de ... 2 et 1, au chef de ... chargé de deux ancres en fasce, les stangues réunies par un trabe commun.*

Les armoiries d'un membre de la même famille, Guillaume Texier (1), docteur en médecine, sont décrites un peu différemment dans l'*Armorial* de d'Hozier : « *d'azur, à deux ancres d'or posées en fasce une sur l'autre accompagnées de trois coquilles de même, une en chef, une en cœur, et une en pointe.* »

L'écusson a eu la même fortune que l'inscription. Il a été conservé par M. le docteur Beaudet, ainsi qu'un autre écusson, provenant d'une clé de voûte, écartelé de France et du Dauphin.

BIBLIOGRAPHIE. — Louis LÉVESQUE. *Revue poit. et saint*, 1re année, n° 8, 15 oct. 1884, p. 272, et, même publication, n° 9, 15 nov. 1884, p. 302. — A. RICHARD, *Arch. hist. du Poitou*, tome XVIII. p. 403.

37. — Inscription commémorative.

Sur une pierre encastrée, la tête en bas, dans le mur d'une maison appartenant à notre confrère, M. Bélisaire Moreau, n° 4, impasse de l'Espérance :

(1) Guillaume Texier est notre ascendant, comme beau-père de Samuel Lévesque.

Digitized by Google

I · S
1 6 8 4
M · B

Dans la même maison, une petite cloche de fabrication moderne porte le nom du fondeur

JEAN
PIERRE
DUBOIS
NEVEU
AU PUY

Mentionnons encore un baromètre, de la fin du règne de Louis XVI, avec la signature : « *Sormany*, rue de l'Arbre-Sec, n° 17, à Paris. »

38. — Sculpture datée.

Faisant partie de la collection de M. le docteur Beaudet, une pierre sculptée d'ornements divers ayant la prétention d'imiter des attributs chevaleresques, tels que casque, cuirasse, et provenant de l'ancien château où elle était en dernier lieu employée à servir d'abri protecteur à un tuyau de gouttière, contient un écusson mutilé et la date 1684.

39. — Inscription, Grand'Rue, n° 22.

En faisant démolir une terrasse dans le jardin de sa maison, Grand'Rue, n° 22, mon frère, Maurice Lévesque,

Digitized by Google

a trouvé parmi les matériaux une pierre portant l'inscription suivante, qu'il a conservée et fait encastrer dans le mur de sa serre.

Le dessin en a été exécuté par M. Bouneault, d'après une photographie du propriétaire lui-même :

Hoc alit, hæc recreant. 1690.

Longueur de la pierre. . . . . 0,64ᶜ.
Hauteur des lettres de la première ligne . 0,045ᵐᵐ.
» de la seconde ligne . . . . . 0,040ᵐᵐ.

Peut-être cette pierre provient-elle des bâtiments de l'ancien collège, situés non loin ?...

Une autre pierre, recueillie dans les mêmes démolitions et ayant vraisemblablement fait partie de l'ancien mur d'enceinte, porte la date de

1649.

XVIIIᵉ SIÈCLE

40. — Inscription d'un bâtiment de l'ancien couvent des Bénédictines.

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été trouvée parmi les démolitions des bâtiments de l'hospice.

Digitized by Google

Elle fait aujourd'hui partie des collections de M. le docteur Beaudet.

GABRIELLE · MARIE · A · LA ·
S^TE · VIERGE · CE · BATIMENT
· DEDIE · LA · RECONOISAN POVR
SA · MERE (1) · CHEVALIER (2) (3) · DE · LA ·
COIDARDARDIERE 1704.

Longueur de la pierre : 1^m 27^c.
» de l'inscription : 0^m 65^c.
Hauteur des lettres : 0^m 033^m.

Que la bizarre construction de cette phrase ne surprenne pas. Ce sont des vers :

Gabrielle Marie
A la S^le Vierge ce bâtiment dédie
La recon(n)ois(s)an(t) povr sa mère,
Chevalier de la Coi(n)dardière.

Cette inscription est réglée. Si le graveur a oublié quelques lettres, en revanche il a redoublé une syllabe au mot Coindardière.

En 1698, la demoiselle Gabrielle-Marie Chevalier de la Coindardière était pensionnaire chez les religieuses Bénédictines du couvent de Notre-Dame-des-Anges, à Saint-Maixent. En 1703, elle leur vendit la métairie de Touvois et une borderie à Beuilleau. (*Inventaire analytique des archives du château de la Barre*, par M. A. Richard, tome II, p. 266.)

Les Chevalier de la Coindardière et de la Frappinière ont fourni au couvent des Bénédictines de Saint-Maixent

(1) ME accouplés.
(2) HE accouplés.
(3) VA accouplés.

Digitized by Google

un certain nombre de religieuses, parmi lesquelles nous citerons : Dame Marie-Anne de Sainte Scolastique Chevalier et dame Marie de la Passion Chevalier ; la première, prieure, la deuxième, sous-prieure, le 25 octobre 1720.

Le 22 juin 1766, sœur Anne-Marie Chevalier de la Visitation était sous-prieure et dépositaire au même monastère.

41. — Inscriptions sur des cadrans solaires.

Un cadran solaire, formé d'une épaisse plaque octogonale d'ardoise, existait à l'ancien hospice. Il a été recueilli, lors de la démolition de cet édifice, par l'intelligent collectionneur, M. le docteur Beaudet.

Ce cadran, que nous reproduisons, planche III, a été dessiné, sur une photographie de M. Maurice Lévesque, par M. Fournier, préposé aux collections de la Société de statistique. Il porte, à son centre, un croissant, surmonté d'un cœur, à l'intérieur duquel se trouve la légende INRI, au-dessous le monogramme IHS, plus bas trois clous de la Passion ; à la droite du croissant, le nom propre CHEVALIER, probablement celui de la donatrice, Gabrielle Chevalier de la Coindardière.

En outre, ce cadran est recouvert de plusieurs inscriptions. Une d'elles, peu lisible, semble avoir été tracée après coup, d'une main inexpérimentée. Nous la laisserons de côté. Sur la table, au-dessus du cœur, se lisent ces deux lignes :

LATET · ULTIMA · HORA · UT
OBSERUENTUR · OMNES · HORÆ

La lettre double *ae* du dernier mot est indiquée par un petit trait arrondi en boucle au sommet de l'*a*.

Digitized by Google

Autour du cadran. Première ligne :

(1) L · UOS · UMBRA

Deuxième ligne :

ULTIMA · LATET· | UBI · EST · HUMILITAS · IBI · EST · SAPIENTIA | NOLITE · CON*fidere* (2) *in principibus* IN QUIBUS · NON · EST · SALUS | NON · EM (3) / / / / / / / ORUM | T*rad* AM · EOS · DESIDERIIS · CORDIS · EORUM | CARITATE · UULNERATA · SUM ET · AMORE LANGUEO |

On remarquera, sur la planche lithographiée en couleurs, la forme carrée des *u*, ainsi que le curieux mélange de capitales et de cursives. Quelques *s* sont retournés.

M. Beaudet possède encore un cadran solaire du XVIII^e^ siècle. Celui-ci est un simple cube de pierre, sur lequel est gravé :

SOLI SOLI SOLI

Jeu de mots latin sur les datifs et génitif de *sol*, *solus* et *solum*.

(1) Le commencement de la phrase manque.

(2) Les mots en italiques manquent dans le texte par suite de cassures de l'ardoise.

(3) Lacune.

Digitized by Google

Les échantillons de semblables cadrans sont assez nombreux dans le pays.

42, 43 et 44. — Epitaphes sur des dalles funéraires, à la caserne Denfert-Rochereau.

Dans la caserne d'infanterie Denfert-Rochereau, côté est, anciennes dépendances de l'hôtel de Varèze, se trouvent un certain nombre de pierres tombales, employées aujourd'hui au pavage des couloirs.

Nous avons essayé d'en déchiffrer les inscriptions, avec l'aide de M. le lieutenant Espérandieu, mais elles sont dans un tel état de délabrement, usées par le frottement journalier des pieds, qu'il nous a été impossible pour la plupart de relever autre chose que quelques lettres, par ci, par là, aux trois quarts effacées. Au centre de l'une d'elles sont gravées des armoiries, deux écussons ovales enjolivés d'ornements dans le goût du siècle dernier. Nous avons heureusement pu les rétablir; ce qui nous a donné le nom du personnage dont cette pierre a recouvert les dépouilles. Ce sont les armes des Clément de la Boistrie, accolées à celles des Birot d'Ariomant.

Jean-François Clément, écuyer, s^r^ de la Boistrie ou Boëtrie, président en l'élection de Saint-Maixent, portait: *d'argent, à un orme de sinople sur un tertre de sable.*

César-Henry Birot d'Ariomant, *aliàs* d'Oriamant, président en la sénéchaussée et siège royal: *d'or, à une bande d'azur chargée de 3 coquilles de S^t^ Jacques d'or.*

Dès lors, ce double écusson ne pouvait convenir qu'à Jean-François Clément de la Boistrie, époux, le 23 novembre 1695, de Marie-Anne Birot d'Ariomant, fille dudit président au siège royal.

L'épitaphe est très endommagée. La pierre tombale est coupée en deux. Il n'en reste que la partie inférieure :

Digitized by Google

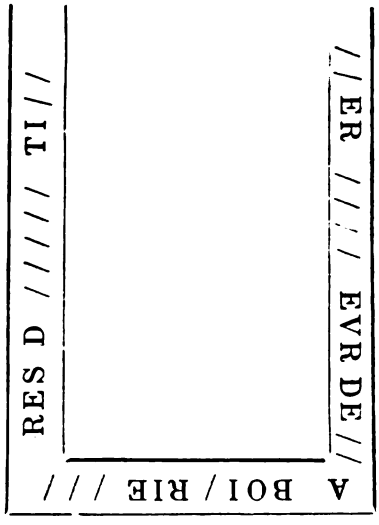

(*Cy gist le corps de Messire Jean François Clément, escvy)er*, (*seign)evr de* (*l)a Boi(st)rie*, (*p)rés(i)d(ent en l'Élection de cette ville, décédé le 7 de février 1707*), etc.

Jean-François Clément était fils de Charles Clément et de Catherine Lévesque, mariés le 10 février 1648, à Saint-Saturnin. Voici son acte de décès :

L'an mil sept cent sept le huitième fevrier a esté inhumé en ceste eglise le corps de M^e^ Jean François Clement, escuyer, sieur de la Boistrie, cons^er^ du Roy et présidènt en l'Election de cette ville, décédé le jour précédent après avoir receu les sacrements de penitence et d'eucharistie. Ont assisté à ses funérailles les soussignés : J. Lévesque Tourtron. — S. Lévesque. — Bonneau. — Denyort. — Brunet. — Du Bois, curé de S^t^ Saturnin.

(Extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin.)

A côté de la dalle funéraire de J.-F. Clément se trouve celle de sa fille Marie-Anne.

Digitized by Google

/ / / / / / / / / /
CLEMAN FEMᴵ //
MESIRE IEAN · CH //
RLE ESCHALLÉ
CHEVALIER · SEIG
NEVR · DE LINAZA //
PANIEVRE ET AV
TRES · LIEVX · AG //
/ E /// DECED ////

Lettres accouplées : V et A, de *chevalier* ; A et V, de *avtres*.

(*Cy gist le corps de dame Marie Anne*) *Clément*, *fem*(*me de*) *Mes*(*s*)*ire Jean Charle Eschallé*, *chevalier*, *seignevr de Linaza*(*y*), *Panièvre et avtres lieux*, *ag*(*ée d*)*e* (*52 ans*,) *décéd*(*ée le 15 de novembre 1752*,) etc.

Marie-Anne Clément était fille de Jean-François Clément et de Marie-Anne Birot. Née à Saint-Maixent, paroisse de Saint-Saturnin, le 22 mai 1700, elle épousa Messire Jean-Charles Eschallé, seigneur de Linazay, lequel se remaria en secondes noces avec Anne-Gabrielle Lévesque, fille de Samuel-Charles Lévesque et de Marie-Anne Texier. (Voir E. Lévesque, *Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent et ses alliances*. — Reversé, 1890, pp. 101 et 205.)

Voici son acte de décès, extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin :

Le quinze de novembre mil sept cent cinquante deux est décédée dame Marie Anne Clement, aagée de cinquante deux ans et six mois, femme de messire Iean Charle Eschalé, ecuyer, seigneur de Linazay ; elle a été inhumée le saize dan cette eglise de Sᵗ-Saturnin après avoir receu dan sa maladie les Sᵗˢ Sacrements de l'eglise. Ont assisté à ses funérailles les sous-

Digitized by Google

signés : COUTANCIERE. — DE LA BROUE. — Chevallier DEGORÉE. — L'ESTORTIERE fils. — DELAAGE. — JOULLARD. — BELLIN DE LA BOUTAUDIÈRE. — Le chr DE LESTORTIERE. — Pierre JANVRE DE LESTORTIERE. — Estienne JOUSLARD. — C. LE CONTE, in-pr. curé de St Saturnin.

Sur une troisième tombe on peut encore distinguer ces mots ;

CY · GIST · LE · C ///
DE · DAMLLE · M ///
ANNE · PICOR ///
VIVANTE FE ///
DV · SIEVR · C ///
IVLIEN · L ///
CIE / D ///

Il s'agit ici d'une damoiselle Marie-Anne Picoron, fille de Picoron de la Violière et de damoiselle Anne-Françoise Deviellechèze, mariée le 12 avril 1725 à Julien Le Roy, officier de la marine de la Rochelle, décédée à l'âge de 27 ans, le 14 septembre 1732, et inhumée le lendemain dans l'église de Saint-Saturnin.

45. — Inscription, rue de la Garenne.

Au-dessus d'une porte, aujourd'hui murée, rue de la Garenne, près la Vinette :

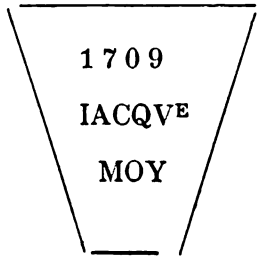

Digitized by Google

On lit facilement sur la clé : *Jacque Moy*. Mais, à la suite de la seconde ligne, d'autres lettres semblent avoir été ajoutées, aujourd'hui bien effacées, qui rendent l'interprétation douteuse.

46. — Légende peinte sur un trumeau.

Rue du Palais, n° 40, en la maison de M. le docteur Proust, est un trumeau peint au-dessus de la porte d'entrée de la salle à manger et représentant une cuisine ou salle d'auberge ; grande table chargée d'assiettes attendant le convive, nombreux mets à la broche, cuisiniers, hôtesse accueillant avec force politesses un voyageur.

Au bas, dans un cartouche :

AV BIEN VENV BELLACEVIL

1710

Au bien venu, bel accueil. 1710.

De chaque côté est peinte une croix blanche à huit pointes, de la forme des croix de Malte.

47. — Contre-cœurs avec légendes.

En la maison n° 2 de la rue de la Croix, formant le coin de la rue Vauclair, est un contre-cœur ou fond de cheminée historié du siècle dernier. Le soleil répand ses rayons sur la campagne où s'agitent des bergers. En légende, vers la partie supérieure, ce mot allemand :

FRVH LING

C'est-à-dire : *Printemps*.

Digitized by Google

Autre plaque de cheminée, dans la maison **Bernazay**, rue Chalon, n° 54, aux armes d'Angleterre, avec la devise :

HONNI · SOIT · QVI · MAL · Y · PENSE ·

Les contre-cœurs armoriés ne sont pas rares à Saint-Maixent. Nous en connaissons un certain nombre de spécimens. Nous citerons seulement celui qui se trouve dans la maison Denfert, rue Chalon, n° 58.

Il porte : *de ..., au chevron de..., accompagné de 3 navettes ou fuseaux en chef et 1 en pointe.*

Quel est cet écusson ?

48. — Inscription de la grosse cloche.

Cette inscription a été publiée par M. A. Richard :

En 1719 on a fondu la grosse cloche du gros clocher, qui pese deux mille cinq cens livres ; il en a couté quarente écus de façon, ne fournissant que le métail et la place, la brique et le bois. (*Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent.*)

Cette cloche, après avoir été transportée, à la Révolution, dans le beffroi de l'hôtel de ville, dit Tour de l'horloge, en fut descendue le 21 novembre 1851 et replacée dans le clocher de l'église, où l'on installait le nouvel horloge de la ville. Elle a 1^{m} 20^{c} de diamètre et 1^{m} 33^{c} de hauteur ; son poids exact est de 1,060 kilos. Elle porte l'inscription suivante :

✠ ANNO A NATIVITATE DN̄I 1719 DIE 25^{A} MEN NOVEMB SUB PONTIFICATV CLEMENTIS XI REGNANTE LVDOV XV ‖ ✠ ABBATE HVIVS M̄ORII SERENISSIMO PRINC HONOR FRANCI DE GRIMALDI EX P̄CIPIBVS MONCECI PRIORE DOM NI CL ‖ VIGNOLES CVRA ET SVMPTIBVS

Digitized by Google

MONACH REGALIS ABB S^{TI} MAX ORDIN S^{TI} BENED CONGR S^{TI} MAVRI HÆCCE CAMPANA REFECTA ‖ EST IN HONOREM DEI B V MARIÆ ET S^{TI} MAXENTII. S^{TVS} BENEDICTVS.

FAICT PAR ‖ N DE LA PAIX ‖ ET I LE BRVN.

De chaque côté est un cachet rond aux armes de l'abbaye. (A. RICHARD. *Chartes et documents concernant l'abbaye de Saint-Maixent*).

M. J. Berthelé a produit le même texte, avec quelques légères variantes :

L'inscription qui se déroule sur le cerveau en dessous d'une ligne de fleurs de lis, est ainsi conçue :

+ ANNO A NATIVITATE DN̄I 1719 DIE 25^{A} MEN NOVEMB SVB PONTIFCATV CLEMENTIS XI REGNANTE LVDOV XV

+ ABBATE HVIVS MŌRII SERENISSIMO PRIN HONOR FRANCI DE GRIMALDI EX PCIP̄IBVS MONCECI PRIORE DOM NICL

VIGNOLES C$\bar{V}$RA ET SVMPTIBVS MONACH REGAL ABB S^{TI} MAX ORDIN S^{TI} BENED CONGR S^{TI} MAV$_{RI}$ HAECCE CAMPANA REFECTA

Une ligne d'ornements fleurdelisés, puis, au-dessous de cette ligne, la suite de l'inscription :

EST IN HONOREM DEI B V MARIAE ET S^{TI} MAXENTII S^{TVS} BENEDICTVS.

et, dans un cartouche rectangulaire, la signature des deux fondeurs :

Digitized by Google

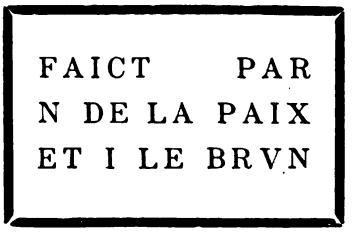

Anno a nativitate D(omi)ni 1719, die 25ª men(sis) novemb(ris), sub pontif[i]catu Clementis XI, regnante Ludov(ico) XV, abbate hujus mo(naste)rii serenissimo prin(cipe) Honor(ato)-Franc(isco) de Grimaldi ex p(rin)cipibus Monœci, priore dom(ino) Nic(o)l(ao) Vignoles, — cura et sumptibus monach(orum) regal(is) abb(atiæ) S(anc)ti Max(entii), ordinis S(anc)ti Bened(icti), congr(egationis) S(anc)ti Mauri, — hæcce campana refecta est in honorem Dei, b(eatæ) V(irginis) Mariæ et s(anc)ti Maxentii. —. S(anc)tus Benedictus. — Faict par N(oël ou Nicolas) de la Paix et J(ean)-[Baptiste] Le Brun.

L'inscription du cartouche précise l'orthographe du nom des fondeurs. Il faut écrire DE LA PAIX et non DELAPAIX, — LE BRUN et non LEBRUN.

Nous noterons trois incorrections dans l'inscription du cerveau. A la première ligne : PONTIFCATU pour PONTIFICATU. A la seconde ligne : MONCECI pour MONŒCI. A la seconde ligne également, le signe abréviatif qui devrait être placé au-dessus du P initial dans P(RIN)CIPIBUS, se trouve au-dessus de la syllabe PI.

A la hauteur du cartouche, contenant les noms des fondeurs, plusieurs reproductions en relief du sceau ovale de l'abbaye :

SIGILLVM MONASTERII SANCTI MAXENTII

Au bas de la cloche : quelques fleurs de lis et la marque de l'un des fondeurs : deux anges tenant d'une main une cloche, de l'autre les extrémités d'une banderolle qui se développe par dessus leur tête et porte :

N . DE · L·A PAIX

(J. BERTHELÉ. *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. — A. RICHARD. *Chartes et documents*, II, p. 448. *Archives hist. du Poitou*, t. XVIII. — J. BERTHELÉ. *Recherches pour servir à l'hist. des arts en Poitou* (Melle, Lacuve, 1889), p. 401.

49. — Inscription d'un tableau à l'Hospice.

A l'hospice se trouve un tableau, provenant de l'ancien couvent des Bénédictines, représentant un seigneur vêtu en cavalier du temps de Louis XIII, conduit par un ange au-devant de la Sainte Vierge, qui sort d'un nuage et présente l'Enfant Jésus. Dans le fond, à droite, un écuyer tient un cheval en main. Au centre, est peint un écusson : *de gueules, à trois tours d'or*, surmonté d'une couronne de comte, avec cette inscription, au-dessous, en deux lignes :

RENOVVELÉ · PAR MESSIRE, CHARLE THEBAVLT CHEVALLIER.
SEIGNEVR DE LA RVFFIGNIERE ET DE RVSSAY EN 1723.

Plus bas, à la droite du spectateur, autre écusson : *parti, au 1, de gueules à 3 roses d'or ; au 2, burelé d'or et d'azur de dix pièces*, surmonté d'un casque de chevalier.

Il est à remarquer que ce deuxième écusson se retrouve sculpté au portail d'entrée du château de Beauregard, avec la date de 1596.

La Ruffinière, où habitait Charles Thebault, est située commune des Fosses ; Russay, commune de Saivre (1).

(1) M. A. Bouneault nous a fait apercevoir dans l'embrasure d'une fenêtre de l'escalier du clocher de l'abbaye un curieux graffitte : la signature *F* (ou *J*) *Thibault*, gravée à la pointe, d'une écriture fine et élancée. A la suite, l'écusson des Thibault ou Thebault : *de ... à trois*

Digitized by Google

50. — Épitaphe de dame Leclerc, épouse de Jean Le Riche.

Abandonnées sur le chemin, nouvellement intitulé rue des Marais, à l'ombre du parapet du petit pont jeté sur le ruisseau de Soignon, sont deux anciennes tombes en bâtière, avec une branche transversale formant la croix. Sur une des tranches latérales de la croix est représenté dans un fleuron un écusson sans armoiries. L'une de ces pierres tombales porte l'inscription suivante :

CY GIST LE CORPS DE DAME ELIZA
BETH LECLERC FEMME DE MAISTRE IEAN LE RICHE
AVOCAT AV SIEGE ROYAL DE CETTE VILLE AGEE DE
49 ANS DECEDEE LE 27 FEVRIER 1725 · PRIEZ
DIEV POVR SON AME

Voici l'acte de décès de cette dame, extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin :

Le 26 février 1725 est décédée dame Elizabeth Le Clair, aagée de 49 ans, femme de feu M^e^ Jean Le Riche, sieur de la Taillée, advocat au siege Royal de cette ville. Elle a esté inhumée au grand Cymetière le 27 du présent mois, après avoir receu dans sa maladie les S^ts^ Sacrements de l'eglise. Ont assisté à ses funérailles les soussignés : Leriche. — Michel Le Riche. — Bardon. — Alexandre Bardon. — Vaslet Desguibertières. — H. Gibault. — S. Lévesque. — Chaigneau. — P. Chaigneau de Vergezay. — Denis, pr^tre^ chapelain de la Magdelaine.

tours de ...; ledit écusson est chargé d'une crosse. Un Jean Thibault fut sous-prieur de l'abbaye en 1523. A la même époque vivait Jean Thebault (peut-être le même que Jean Thibault?), lequel fut chantre en 1525 et 1555 et sacristain en 1537-1538. (Voir A. Richard, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Saint-Maixent.*)

Digitized by Google

51. — Épitaphe de dame Devallée-Brumaudière, épouse Cochon.

Sur une pierre, dans le mur de la maison de mon frère, Maurice Lévesque, Grand'Rue, n° 22. Quelques parties de l'inscription tumulaire ont disparu :

/ / / / / / / / / / / / / / / / / /
DAM^LLE BRVMAVDIERE FE///
DE M^E PIERRE COC///
PROCVREVR AV SIEG/
ROYAL DE CETTE VILLE
AGEE DE // ANS DEC///
LE 29 DE MARS 1738
PRIES DIEV POVR SON A///

(*Cy gist le corps de*) *dam^lle* (Devallée de la) *Brumaudière*, *fe*(*mme*) *de M^e Pierre Coc*(*hon*), *procureur au sièg*(*e*) *royal de cette ville*, *âgée de* (*38*) *ans*, *déc*(*édée*) *le 29 de mars 1738*. *Priez Dieu pour son â*(*me !*)

Acte de décès de cette dame, extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin :

Le vingt neuf mars mil sept cent trente huit est décédée dam^lle Marie Magdelaine Devallée, femme de M^e Pierre Cochon, procureur au siege roy^l de ce lieu, aagée de trente huit ans. Elle a été inhumée le trente dans cette eglise apres avoir reçu dans sa maladie le S^t Sacrements de la penitence. Ont assisté à ses funérailles les soussignez :

Cochon. — Coyault. — Pierre Cochon. — Palastre, avocat. — Devilliers. — P. Guillaudeau, a^t. — Levesque, ad^t. — Lamoureux. — Deveillechèze. — Vincent. — Caillon. — P. B. Aymon, ad^t. — Bonneau, ad^t. — C. Leconte, in^e pr^e, curé de S^t-Saturnin.

Digitized by Google

Le 27 du même mois avait été baptisé à Saint-Saturnin, du consentement de M. le curé d'Exireuil, un garçon, René-François, né du vingt-cinq mars 1738, du mariage légitime de Pierre Cochon et de ladite Magdelaine Devallée de la Brumaudière.

52. — Épitaphe de Révérende Mère Palustre.

La pierre tombale portant cette épitaphe faisait partie du dallage des cloîtres de l'ancien couvent des Bénédictines. Elle a été sauvée par M. le docteur Beaudet et adressée par lui à M. Léon Palustre, qui la conserve dans sa propriété de Tours.

CI GIT LE CORPS DE
LA RED MERE DE
S^{T} GL PALUSTRE
DECEDE LAN
1763

D'après M. Léon Palustre, S^{T} GL serait mis ici pour S^{T} GELAIS.

Nous lirons donc :

Ci git le corps de la Re(veren)d(e) Mère de S(ain)t G(e)l(ais) Palustre, décédé(e) l'an 1763.

Nous n'avons pu retrouver, sur les registres paroissiaux, la mention du décès de Révérende Mère de Saint Gelais Palustre. Mais son titre de Révérende Mère fait supposer qu'elle devait être revêtue d'une haute dignité. Peut-être était-elle prieure ?

M. Léon Palustre pense qu'elle pouvait être fille de René Palustre, lieutenant particulier, et de Louise

Digitized by Google

Vandier, et s'appeler de son nom mondain Maixende-Marie. Elle serait alors morte à l'âge de quatre-vingts ans.

Plusieurs religieuses de cette famille ont vécu dans le même couvent:

Marie Palustre était, le 26 novembre 1640, bénédictine à Saint-Maixent. (*Dictionnaire* de BEAUCHET-FILLEAU.)

Françoise Palustre, religieuse aux dames Bénédictines, leur faisait donation de tous ses biens, le 15 août 1703. (*Dictionnaire* de BEAUCHET-FILLEAU.)

En 1720, dame Maixante des Anges Palustre avait le titre de portière.

53. — Inscription commémorative.

En la maison de Madame veuve Guette, rue du Palais, n° 27, est une pierre commémorative aux noms de son aïeul, M. P. Vaslet des Guibertières, et de l'épouse de celui-ci, Madame Tesnon :

M · P · DES
GUYBER
TIERE · L^NT
DE · POLICE
M^D
TESNON
1771

Le graveur avait d'abord tracé, à la cinquième ligne, les trois premières lettres du mot Tesnon. Il les a effacées pour les reporter à la ligne suivante.

Pierre-Charles Vaslet des Guibertières, lieutenant général de police, fut maire de Saint-Maixent de 1771 à 1775. Sous son administration, l'on planta les beaux arbres des promenades.

Digitized by Google

Le 9e juillet 1759, Mr Pierre Charles Valet des Guibertieres fils (batisé le 20 avril 1720), fut instalé dans l'office de lt-grnl de police de ce siège à l'audiance dudt siège royal de cette ville de St-Maixant. (*Journal manuscrit de Samuel Lévesque*, en ma possession).

Acte de mariage de Mr Me P. Ch. Vaslet des Guibertières avec dame Elizabeth Tesnon (extrait des registres de la paroisse de Saint-Léger) :

Le douze de juillet mil sept cent soixante trois, je soussigné curé de St-Léger, après avoir publié au prône de notre grande messe paroissiale du septième dimanche d'après la Pentecôte pour 1er et dernier ban les promesses de mariage sans qu'il soit venu à ma connaissance aucun empêchement ni opposition quelconque; vu la dispense des deux autres bans accordée par monseigneur l'évêque de Poitiers, soubs le seing de Mr Constant vic. gén., en date du onze de ce mois, insinuée et controllé à Poitiers, le 11 juillet 1763, signé Roux; vu aussi le renvoi et consentement de Mr le curé de St-Saturnin, en date du onze de ce mois, signé Agier, curé de St-Saturnin; ay donné la bénédiction nuptiale et conjoint par le sacrement du mariage, en présence de notre Ste Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, Mr Me Pierre Charle Vaslet des Guibertières, conseiller du Roy, juge magistrat, lieutenant de polyce de cette ville, de la paroisse de St-Saturnin, d'une part, avec dame Elizabeth Tesnon, de cette paroisse, veuve en unique noce de Mr Me Maixent François Sauzeau, président à ce syège, lesquels sont majeurs et ont reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie pour se disposer à recevoir celuy de mariage, administré en présence de Mr Me Pierre Vaslet des Guibertières, conseiller du roy, juge magistrat à ce syège Royal, père du sr proparlé, du sr François Choquin, âvocat au présidial de Poitiers, receveur des biens fugitifs, de Mr Me Joseph François Le Long, conseiller du roy, lieutenant des élus, et de Mr François Michel Bardon, âvocat en ce syège, et des autres qui se sont avec nous soussignés.

Elizabeth Tesnon. — Pierre Charle Vaslet des Guibertières. — Caterine Bardon des Guibertières. — Vaslet des Guibertières. — Chocquin. — Tesnon Chocquin. —

Digitized by Google

Louise VASLET LELONG. — Marie BARDON. — LELONG. — MIGNOT BARDON. — Suzanne COLIN. — Louise Magdelaine BARDON. — BARDON ad[t]. — J. Charle BARDON, chanoine de Leuze. — PALASTRE, curé de S[t]-Léger.

54. — Inscription de la Tour-Carrée.

Au-dessus de la porte d'entrée de la métairie de la Tour-Carrée, chemin de Tartifume, figure l'inscription suivante. Ce qui manque a disparu par suite d'une cassure de la pierre.

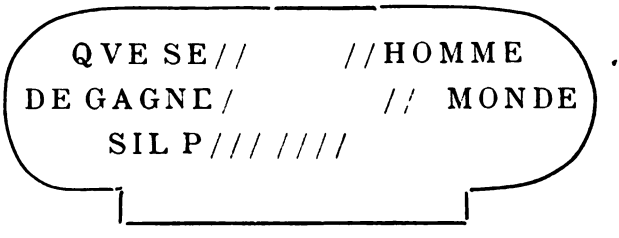

« *Que se(rt à l')homme de gagne(r le) monde, s'il p(erd son âme ?)* »

Ces mots sont la traduction d'une parole de N. S. Jésus-Christ, rapportée par les évangélistes. Voici le texte de saint Mathieu (ch. XVI, v. 26): « *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, anima verò sua detrimentum patiatur ?* » Saint Marc (ch. VIII, v. 36) et saint Luc (ch. IX, v. 25) donnent le même sens en termes un peu différents. (Communication de M. l'abbé Largeault.)

Sur le même mur et à peu de distance, se trouve un second débris d'inscription. On peut lire : AMBÉ ou AVBÉ, et une date : 1772.

Digitized by Google

55 et 56. — Epitaphes de dame Catherine Sauzeau, épouse de Messire de Bosquevert, et de leur fille, comtesse d'Orfeuille.

En la métairie des Granges (1), près Saint-Maixent, appartenant à M. Ernest Lévesque, se trouve une pierre tombale en dos d'âne, portant sur une face les armes des de Bosquevert (2), et sur l'autre l'épitaphe suivante :

/// LE CORPS DE DAME CATHERINE SAVZEAV EPOV //
// MESSIRE IOSEPH · ALEXIS DE BOSQVEVERT DECEDEE //
DECEMBRE 1779 · AGE DE 61 ANS · PRIES DIEV POVR LE
REPOS DE SON AME

Quelques lettres manquent à droite et à gauche par suite de l'usure de la pierre, laquelle est en longueur de 1m52, sur 0,135mm de hauteur. Il faut lire : (*Cy gist*) *le corps de dame Catherine Savzeav épov*(*se de*) *Messire Joseph Alexis de Bosqvevert, décédée* (*le 14 ?*) *décembre 1779, âgé*(*e*) *de 61 ans. Priez Diev povr le repos de son âme.*

Catherine Sauzeau avait été inhumée dans la paroisse de Saint-Saturnin, ainsi que le témoigne son acte de décès :

Le quinze decembre mil sept cent soixante dix neuf a été inhumé le corps de dame Catherine Sauzeau, agée de près de

(1) La métairie des Granges fait partie du territoire de la commune d'Exireuil.

(2) L'écusson gravé sur la tombe offre quelques différences avec celui que les *Armoriaux* attribuent aux de Bosquevert : *d'argent semé de glands de gueules, à la bande ondée de même brochant, au chef cousu d'or chargé de trois merlettes de sable.* Ici, la bande n'est pas ondée ; les glands du champ sont remplacés en pointe par trois losanges.

Digitized by Google

soixante trois ans, epouse de Messire Joseph Alexis Bosquevert, ecuyer, seigneur de Vaudelaigne, munie des sacremens de l'eglise, en présence des soussignés : George DE BOSQUEVERT. — D'EURY. — RUFFIER. — SÉJOURNÉ DE BOSQUEVERT. — BELIVIER DE PRIN. — GROSBOIS. — DORFEUILLE DE S[t] GEORGES. — SAUZEAU DE PUIBERNEAU. — DE LA LIBORLIÈRE. — DELLEVILLE. — Le chevalier DE LESTORTIÈRE. — DU CHATELLIER. — DORFEUILLE DE TOURTRON. — GUIGOU DELACHAUX. — NEPVEUX, curé de S[t] Saturnin. (Registres de la paroisse de Saint-Saturnin.)

Catherine Sauzeau était la fille de Pierre Sauzeau, maire de Saint-Maixent, de 1706 à 1717, et de Marie Greffier, qu'il avait épousée dans l'église de Saint-Saturnin le 23 novembre 1712 ; cette dernière, fille elle-même de Pierre Greffier, maire de 1697 à 1705.

De son mariage avec Joseph-Alexis de Bosquevert, chevalier, seigneur du Chaigne, de Vaudelaigne, etc. (par contrat du 12 février 1745), Catherine Sauzeau eut neuf enfants, dont une fille Marie-Sophie-Françoise-Louise, épouse de Charles-Marie d'Orfeuille de Tourtron, chevalier, seigneur de Saint-Georges, décédée le 1[er] avril 1780, à l'âge de 28 ans, et dont M. Beauchet-Filleau nous a conservé l'épitaphe dans son *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou* (1[re] édition), tome I, p. 402 :

. . . . *Siste, viator.*
Conjugis oppressi, quæso, partire dolorem.

In tumulo, juvenis conjux ploranda quiescit,
Artubus imbellis, sed cordis dotibus impar.
Ingenio pollens, meritis ac nomine clara,
Religionis amans, nulli pietate secunda ;
Jussa Dei servans, nulli pietate secunda,
Cara suis, mutuo dilexit amore parentes :
Sponsa beans sponsum virtutis fœdere puro,
Digna parens ! Eheu, ni mors cita ruperat illud.

De même que sa mère Catherine Sauzeau, Madame d'Orfeuille fut enterrée dans la paroisse de Saint-Saturnin ;

Digitized by Google

Le deux avril mil sept cent quatre vingt a été inhumé le corps de dame Madame Marie Sophie Françoise Loüise de Bosquevert, épouse de Messire Charles Loüis Marie Dorfeuille de S[t] Georges, agé de vingt huit ans et demi, muni des sacrements de l'eglise, en présence des soussignés : George DE BOSQUEVERT. — D'EURY. — SEJOURNÉ DE BOSQUEVERT. — RUFFIER. — DE PONS. — DES ESSARTS. — NEPVEUX, curé de Saint-Saturnin. (Registres de la paroisse Saint-Saturnin.)

Nous ignorons si l'épitaphe composée par le comte d'Orfeuille en l'honneur de son épouse regrettée existe toujours. Ce qui est certain c'est que l'époux se consola, puisqu'il convola deux fois encore en justes noces.

57. — Inscription d'une maison, avenue de la Mairie, n° 17.

Léon-François-Marie Bellin de La Liborlière habitait souvent à Saint-Maixent la maison qui porte le n° 17 de l'avenue de la Mairie. Cette maison, qui appartient aujourd'hui à Pierre-Ernest Lévesque, auteur de ce travail, son arrière-cousin, et qui écrit ces lignes dans le cabinet même d'étude de M. de La Liborlière, avait été bâtie par le père de ce dernier en 1780 ; au-dessus de la porte principale, à côté de la date et d'attributs sculptés dans la pierre, maintenant détériorés par le temps et la main des hommes, est écrite cette maxime : *Omnia patientia vincit.* — (Ernest LÉVESQUE. *Recherches sur la famille Lévesque*, p. 58.)

L.-F.-M. Bellin de La Liborlière est l'écrivain bien connu. Son père, Léon-Charles Bellin de La Liborlière, mousquetaire noir, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, assista, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Poitou pour la convocation des États-Généraux et fut un des commissaires rédacteurs du cahier de cet ordre. La mère de Léon-Charles était Henriette Clément de La Boistrie, sœur de Marie-Anne Clément, dont nous avons recueilli l'épitaphe.

Digitized by Google

L'inscription est ainsi figurée :

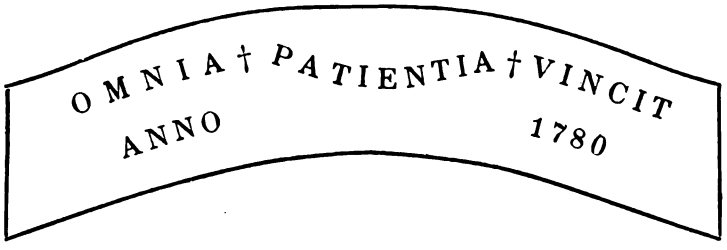

A la partie supérieure, les écussons ont été martelés.

Dans la même maison, une pendule, joli meuble d'art de la fin du règne de Louis XV, est signée, sur son cadran :

LEROY
A LA FLÉCHE

58. — Cheminée écussonnée et datée.

Rue Chalon, n° 73, est une cheminée armoriée. Au centre, un écusson, surmonté d'une couronne de comte : *d'azur, au cerf de ..., à une tête d'Eole mouvant d'un nuage au canton senestre du chef, et soufflant sur les cornes du cerf.*

Cerf, vent, armes parlantes, véritable rébus dont on aura la clef lorsqu'on saura que le propriétaire d'alors était M. Servant, avocat.

Les montants sont ornés de divers attributs. A droite, sur un cadran rectangulaire, sont figurées les heures en caractères arabes et romains, accompagnés des lettres N et Z.

Digitized by Google

A gauche, un livre ouvert porte la date de fabrication:

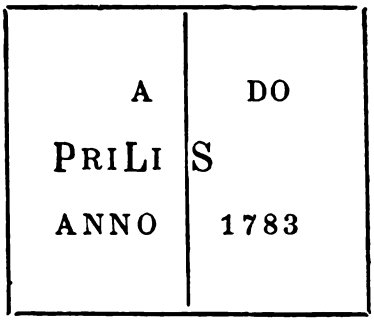

Aprilis anno do(mini) 1783.

XIX• SIÈCLE.

—

59. — Inscription de la petite cloche de l'église.

Sur le vase supérieur de la cloche, en deux lignes.
Première ligne :

(*Une main*) VILLE DE SAINT-MAIXENT M. AUZURET CURE MA BENIS EN 1806 MON PARAIN M. GIRAULT CROUSON MAIRE MA MARAINE

Deuxième ligne :

MADAME A CHARLOTTE MOURAIN EPOUSE DE M. BONNEAU COMMANDANT DE CETTE VILLE ET NOMMEE CHARLOTTE (*fleur de lys*).

Digitized by Google

Au bas :

MICHLE MOYNE MA FAIT A POITERS LAN 2
DE LEMPIRE FRANCAIS (*marque de Michel Moyne*)
SUREAU FONDEUR

Signalons quelques licences orthographiques : BENIS, pour *bénie* ou *bénite* ; PARAIN, MARAINE, MICHLE, POITERS, pour *parrain*, *marraine*, *Michel*, *Poitiers*.

Sur la dynastie des Moyne, fondeurs de cloches, voir le bel ouvrage de M. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, pp. 424, 442 et 453.

L'abbé Auzuret était, en 1806, curé de Saint-Hilaire de Saint-Maixent, église des anciens capucins. Cette paroisse comprenait la partie ouest de la ville. Notre petite cloche a donc été fondue pour l'église de Saint-Hilaire, et aura été transportée, lors de la suppression de cette dernière paroisse, en 1823, à la grande église de l'Abbaye, demeurée seul édifice paroissial.

On sait que l'abbé André Auzuret eut une existence particulièrement accidentée. Enfermé aux Carmes, lors des massacres de septembre, il fut au petit nombre des prêtres heureusement échappés à cette horrible boucherie. Curé d'une des paroisses de Saint-Maixent dès le Concordat, il est mort unique curé de la ville en 1832.

Girault-Crouzon a été maire, en l'an II, et *agent municipal*, de l'an IV à l'an VII. Renommé en l'an IX, il resta maire jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut appelé au poste de directeur du dépôt de mendicité. De nouveau maire en 1812, il conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Il avait alors repris la particule et signait Girault de Crouzon.

Bonneau était, sous l'Empire, commandant des gardes nationales de Saint-Maixent.

Digitized by Google

60. — Balustrade avec initiales en fer forgé.

Aux fenêtres d'un pavillon, sur la Grand'Route, dépendant de la maison de M. Maurice Lévesque, une balustrade en fer forgé présente à son centre, dans un médaillon ovale, le chiffre P. M. en grandes majuscules anglaises entrelacées, de 0m 22 de hauteur.

Nous avouons ne pas trop savoir à quel personnage se rapportent ces initiales.

On nous a dit, sans toutefois le garantir, que ce pavillon avait été construit, vers le commencement du siècle, par Pierre Lamoureux. Fils de Georges-Maixent et de Marie-Françoise Daniau, Pierre Lamoureux, ancien notaire et magistrat, décéda le 12 juillet 1829, à l'âge de 75 ans et six mois, veuf de dame Thérèse-Rosalie-Adélaïde Martin. Il était le frère de Maixente Lamoureux, épouse de notre arrière-grand-père, Lévesque de Mons.

61. — Épitaphes, rue Taupineau, 13.

Dans la cave de la maison, portant le n° 13 de la rue Taupineau, sont deux anciennes pierres tombales employées comme marches d'escalier.

L'une a deux épitaphes gravées, la première sur sa face horizontale, la deuxième sur le côté vertical :

CI GIT LE CORPS
DE VICTOR
VIVIER AGE
DE 11 MOIS
DECEDE LE

Digitized by Google

3 7BRE 1831
PRIEZ DIEU
POUR SON
AME

ICI REPOSE LE
CORPS DE SUZA
NNE GACHET
EPOUSE DE
FRANÇOIS VIVIER
DECEDEE LE 13
SEPTEMBRE 1859
DANS SA 47IEM
ANNEE

L'autre, une seule épitaphe sur sa face horizontale :

CI GIT LE
CORPS DE A
DELLE VIVIER
AGEE DE 9
ANS DECEDEE
LE 24 JANVIER
1845 · PRIEZ
DIEU POUR
SON AME

62. — Légende d'un médaillon.

M. Bélisaire Moreau possède un médaillon en bois durci, de 115mm de diamètre, représentant un profil

Digitized by Google

d'homme aux favoris épais et broussailleux. Au-dessus, gravé en relief, se lit le mot :

YRIZAR

La provenance de ce médaillon est ignorée. Qui connaît Yrizar ?...

La question a été posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Elle est restée jusqu'à présent sans réponse.

63. — Inscription de la moyenne cloche de l'église.

Inscription en trois lignes sur le vase supérieur de la cloche :

J'AI ETE BENITE L'AN DE GRACE 1853 PAR MGR LOUIS EDOUARD PIE EVEQUE DE POITIERS: ET NOMMEE MARIE ELIZABETH

LOUISE: MON PARRAIN A ETE M. JEAN BERNARD GIRAUDEAU DE GERMOND: ET MA MARRAINE MLLE ZOE ELIZABETH LEVESQUE

M. DUGUE CURE DE ST MAIXENT MA OBTENUE DE LA LIBERALITE DE SES PAROISSIENS QUI TOUS ONT REPONDUS (1) A SON APPEL

Plus bas :

FAITE A SAINTES PAR LANOAILLE-DUMAS ET PEIGNEY FRS

(1) *Sic* pour *répondu*.

Digitized by Google

M. Giraudeau de Germon a été maire quelques mois, de janvier à juin 1841. Sur le mur de la façade intérieure de la maison qu'il habitait, rue Saint-Martin, 22, aujourd'hui occupée par son gendre, M. Charles Servant, se voit encore, quoique fortement endommagé par les intempéries, un écusson peint aux armes de la famille de Germon : *de gueules, à deux joselles ou poules d'eau affrontées, becquetant un roseau.*

Mlle Lévesque, ma grand'tante, née le 14 prairial an II, fut inscrite sur les registres de l'état civil, avec les prénoms de Zoé-Bona-Bethsi. Elle est décédée le 9 novembre 1855.

64. — Inscriptions des vitraux de la grande église.

La grande rosace du chevet de l'église abbatiale est ornée de vitraux coloriés, donnant en lettres gothiques les noms des patriarches et des saints représentés : *Abraham, Isaac, Iacob, David, Zorobabel, Stus Ioann. Bapt., Stus Ioachim, Stus Ioseph.*

Au-dessous du médaillon de la Vierge, qui occupe le centre de la rosace, on distingue les armes de Mgr Pie, évêque de Poitiers, *la Vierge Noire de Chartres sur champ d'azur.*

Les saints patrons de l'église, figurés plus bas, *Stus Saturninus, Stus Martinus, Stus Hilarius, Stus Ligarius, Stus Maxentius, Stus Benedictus, Stus Agapitius* et *Stus Ludovicus*, ont aussi leurs noms inscrits en gothique au-dessous de leur image en couleurs.

On remarque sur les deux petites roses de droite et de gauche l'écusson de l'abbaye et celui de la ville. Par inadvertance, les pièces de ce dernier écu ont été transposés sur le vitrail, qui nous offre la singulière confusion d'une couronne en chef avec les 3 fleurs de lys (2 et 1) en pointe, au lieu d'un *écu au champ de gueules et une*

Digitized by Google

couronne d'or par dedans, avec 3 fleurs de lys d'or au chef dudit écu, véritables et primitives armoiries concédées par Charles VII, à la suite du brillant fait d'armes de 1440.

Dans le bas de cette grande page illustrée, on lit toujours en gothique, à gauche :

Benjamin
Hercule Nosereau. Maire.

A droite :

Louis Dugué
Curé doyen de S^t^-Maixent.

Sur une petite banderolle, au-dessous de saint Hilaire :

Louis François Désiré Edouard
Pie évêque de Poitiers.

Ces vitraux datent des premières années du second Empire.

Plus récemment, deux fenêtres des transepts ont été décorées de vitraux coloriés. Celle du transept de droite porte les armes de M. le curé de Béchillon, prédécesseur du curé actuel, M. Arignon : *d'argent à 3 fusées de sable, posées en fasce.*

Plus bas, sur une seule ligne :

DON · DE · M^R^ · TOUSSAINT · DE · BECHILLON CURE · DOYEN · DE · S^T^ · MAIXENT CHANOINE · HONORAIRE · 1882

Celle de gauche, les armes de Madame de Vasselot, née de Moyencourt : *parti, au 1,* de Vasselot, *d'azur à 3 guidons rangés d'argent, la lance d'or ferrée d'argent,* avec la devise : *In hoc signo vinces ; au 2,* de Moyen-

Digitized by Google

court, *d'azur aux 9 mouchetures d'hermine, 4, 2, 2 et 1, au croissant d'argent en abîme*, et la devise : *Potius mori quam fœdari.*

Au-dessous :

DON · DE · M^ME HENRIETTE VAULTIER DE MOYENCOURT E · VASSELOT DE REGNE · 1882

Enfin, tout dernièrement, un vitrail apposé à la fenêtre de l'absidiole de gauche, est marqué des initiales entrelacées I S et signé :

LOBIN A . V TOURS 1887

65. — Inscription du château d'eau.

Le mur du réservoir des eaux de la ville porte cette inscription, en lettres jadis dorées, sur une plaque ovale de marbre noir :

15 FÉVRIER 1863

GARRAN DE BALZAN, MAIRE.
GOGUET ET VALLET, ADJOINTS.
DELOMONE, conducteur des ponts et chaussées et architecte.

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

(Délibération du conseil municipal du 27 janvier 1863)

Digitized by Google

La rue dénommée bizarrement *Haute de la Croix*, où est situé ce réservoir, est l'ancien « chemin de Saint-Ligaire », témoin des exploits de l'endiablé Villon et de la mort pitoyable de ce pauvre Tappecoue.

66. — Inscription du nouveau temple protestant.

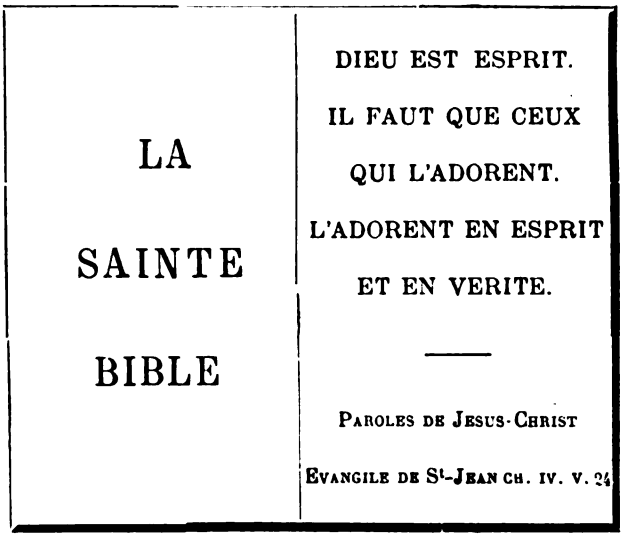

Un livre ouvert, sur la première page duquel (en commençant par la gauche), on lit en grosses lettres : LA SAINTE BIBLE ; au recto de la 2e page, en lettres plus petites : DIEU EST ESPRIT. IL FAUT QUE CEUX QUI L'ADORENT, L'ADORENT EN ESPRIT ET EN VERITE. —

Digitized by Google

PAROLES DE JESUS-CHRIST. EVANGILE DE S^t^-JEAN. CH. IV. V. 24.

Plus bas, la date de la construction : 1876.

67. — Inscription de la cloche de l'hôpital.

✠ BENITE PAR M^R^ · T · DE BECHILLON CURE DE S^T^ · MAIXENT · PIE IX PAPE · M^GR^ · PIE EV · NOMMEE

✠ MARIE LOUISE JOSEPHINE HILAIRE PAR MON PARRAIN M^R^ · GEORGES POUYADE ET MA MARRAINE

✠ M^LLE^. SUSANNE DAVID NEVEU ET NIECE DE LA DONATRICE M^LLE^. ALPHONSINE LEVEQUE

Au-dessous une croix et, plus bas :

FONDERIE DE GUILLAUME A ANGERS 1877

La copie de ce texte a été relevée par M. le docteur Beaudet.

Au lieu de « LEVEQUE », il faut lire : LEVESQUE. M^lle^ Lévesque (Marie-Catherine-Alphonsine), ma tante paternelle, née le 31 mars 1816, décédée le 20 mars 1884.

68. — Inscription du monument Amussat.

Le buste, en bronze, signé : « *J. Bogino, 1877* », a sa face tournée vers l'Orient. Du même côté du piédestal est

Digitized by Google

une plaque de marbre blanc, avec cette inscription en lettres d'or :

A LA MEMOIRE
DE JEAN ZULIMA
AMUSSAT
DOCTEUR EN MEDECINE
ET EN CHIRURGIE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE
DE MÉDECINE DE PARIS
NE A SAINT-MAIXENT LE 21 NOV.
1796
MORT A PARIS LE 13 MAI
1856

ERIGE PAR SOUSCRIPTION

Les soubassements portent les noms de PAIRAULT, *sculpteur à* NIORT, et de BROTHIER, *architecte à* S^t^-MAIXENT.

Ce monument, érigé sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Saturnin, à l'aide d'une souscription organisée par le journal *la Sèvre*, sur l'initiative de M. le docteur Gouriet, de Niort, a été inauguré le 22 avril 1878.

Acte de naissance de Jean-Zulima Amussat, extrait des registres de l'état civil de Saint-Maixent :

Aujourd'huy deux frimaire l'an cinq de la république sur le midy, par devant moi, Joseph Ayrault, adjoint municipal de la

Digitized by Google

commune de Saint-Maixant, canton d'idem, département des Deux-Sèvres, est comparu en la maison commune le citoyen Nicolas Jacques Amussat, chirurgien domicillié en cette commune, lequel assisté des citoyens Jean Gourde, poëllier, âgé de quarante neuf ans, et Thérèse Gourde, âgée de quarante huit ans, domicillié en cette ditte commune, m'a déclaré que la citoyenne Radégonde Gourde est accouchée d'hier au soir sur les quatre heures dans son domicille faubourg de La Liberté d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms, Jean Zulima; d'après cette déclaration (que) les susnommé ont certifié conforme a la vérité et la présentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que le père et les témoins ont signé avec moi.

Fait en la maison commune de S^{t}-Maixent les jour, mois et an susdits. — AMUSSAT. — Thérèze DUPONT. — J. GOURDE. — AYRAULT.

La maison où naquit Jean-Zulima Amussat porte aujourd'hui le n° 19 de la rue du Faubourg-Chalon. Postérieurement à cette naissance, Amussat, le père, a longtemps habité une autre maison, appartenant aujourd'hui à M. Jean Proust et sise sur la route nationale, *aliàs* avenue Gambetta, n° 34.

Au-dessus de la porte d'entrée, gravée dans la pierre, se lit son enseigne :

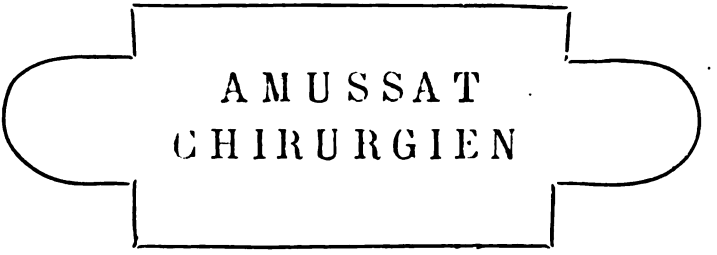

Longueur du cartouche : 0^{m}50.

Au-dessous une date, malheureusement cachée par le n° de la maison.

Digitized by Google

69. — Monument Denfert.

La statue du colonel est en bronze.
Sur le socle, la signature du sculpteur :

BAUJAULT

et le nom de :

H. MOLZ, fondeur à Paris.

Gravé sur le granit du piédestal :

A

DENFERT-ROCHEREAU

1870 — 1871

Du côté opposé :

ERIGE PAR SOUSCRIPTION NATIONALE EN 1879

CARRIERES DE GAUDIN A BECON — BOUNEAULT FRERES A NIORT

Date de l'inauguration : 16 mai 1880.

Acte de naissance du colonel Denfert-Rochereau, extrait des registres de l'état civil :

Mairie de Saint-Maixent, arrondissement communal de Niort, l'an mil huit cent vingt trois et le douze janvier.

Acte de naissance de Pierre Marie Philippe Aristide, né le jour d'hier sur les cinq heures et demie du soir,

fils légitime de Monsieur René Clovis Denfert Rochereau, marchand, et de dame Constance David Lanoüe.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être un garçon. Premier témoin, Monsieur Pierre Denfert Rochereau, marchand, grand-père de l'enfant ; second témoin, Abraham Bourdon, bonnetier, cousin issus germain dudit enfant.

Digitized by Google

Sur la déclaration à nous faite par ledit sieur René Clovis Denfert Rochereau, père dudit enfant qui ainsi que les témoins se sont soussignés avec nous.

Constaté suivant la loi par nous, André Noël Tuffet, second adjoint du Maire et son délégué spécial pour remplir les fonctions de l'état civil.

A. Bourdon. — P. Denfert Rochereau. — C. Denfert. — Tuffet.

A titre de curiosité, M. Beaudet a recueilli dans sa collection un bouton, un simple bouton de culotte, mais sur la partie cuivrée duquel sont gravés les nom et adresse suivants : « Denfert Rochereau, a Saint-Maixent », marque de fabrique du grand-père du célèbre colonel, alors établi comme tailleur et marchand de nouveautés au coin des rues Chalon et Taupineau.

A la vente Denfert-Rochereau, M. Bélisaire Moreau a acheté un fusil de munition, ayant appartenu au même Pierre Denfert-Rochereau et sur la crosse duquel sont gravées ses initiales :

P. D. R

70. — Inscription de la flèche.

A l'intérieur du semblant de flèche, construite en 1888 au sommet de notre clocher, on lit cette inscription en lettres gothiques :

Digitized by Google

A la mémoire de M. l'abbé Toussaint de Béchillon, docteur en théologie, chanoine honoraire de Poitiers, curé doyen de Saint-Maixent, décédé le dix-sept février mil-huit-cent-quatre-vingt-sept.

Il poursuivit constamment la restauration entière de cette église et contribua, par acte public du vingt-et-un janvier mil-huit-cent-quatre-vingt-sept, à assurer après sa mort l'achèvement de cette flèche, tant par ses dons personnels que par ceux particuliers de ses généreux et fidèles paroissiens.

V. PAIRRAIN. Entr^r (Eglise). V. A. LOUÉ, architecte des MONUMENTS historiques. C. RENAULT et E. BOURDEAU, Entr^s (Flèche)

J. Fillaud, appareilleur.

Digitized by Google

71. — Monument de l'Ecole d'infanterie.

Dernièrement, a été installé dans la cour de l'Ecole militaire d'infanterie un groupe en marbre, dû au ciseau du sculpteur Lefeuvre.

Sur le socle du monument est gravé :

POUR LA PATRIE

LE DROIT ET LE DEVOIR

Sur une face latérale, la signature de l'auteur :

ALBERT LEFEUVRE

Le piédestal contient encore cette inscription :

Pour la Patrie
de M^r Albert Lefeuvre
Envoi de l'Etat. 1890.

72. — Écussons sculptés et dates de construction.

En dehors des inscriptions proprement dites, nous croyons devoir signaler quelques écussons sculptés, appendus çà et là sur les murs d'anciens édifices ou habitations privées. Bien que non accompagnés de légende, ces témoignages d'un autre âge n'offrent-ils pas un langage muet aux yeux des passants, au même titre que les pierres écrites ?

Ainsi, à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, les

Digitized by Google

armoiries saint-maixentaises se laissent encore reconnaître sur la clé d'arcade de la porte d'entrée. Si les fleurs de lys du chef ont disparu, la couronne royale est toujours bien visible en cœur.

Une maison de la rue Saint-Pierre, n° 3, étale orgueilleusement sur sa façade l'écusson de la noble famille des Pichier ou Picher, seigneurs de la Roche-Picher, du Plessis, etc. : *de..., à trois pichets ou pots à l'eau, 2 et 1.*

Pierre Picher fut abbé de 1335 à 1340. Guillaume Picher s'illustra, en 1346, par sa résistance énergique à l'armée anglaise du comte de Derby, en défendant victorieusement le château de Saint-Maixent contre tous les efforts de l'assaillant.

A l'intérieur de la même maison, sur une monumentale cheminée, un écusson mi-parti aux armes des Picher et des Chevalier indique une alliance entre ces deux anciennes familles. Au xv^e^ siècle, Hugues Chevalier était l'époux de Marie Picher.

Autre écusson à la Salle d'Asile, ancienne Aumônerie des femmes et filles trouvées : *de ... , au chevron de ... , accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe.* Peut-être celui d'un Aymon ?

Au n° 61 de la rue du Faubourg-Chalon, écusson des Chalmot : *de ... , à un vol de ... , accompagné de trois étoiles de ...*

***

Enfin, route nationale, un pavillon de l'ancienne maison Frère, démoli ces jours-ci et dont il ne reste plus que la partie inférieure, a conservé la date de sa construction, 1826, dans un losange, surmonté d'une ancre.

Date encore, 1845, peinte en noir, au centre d'un cartouche vert en forme de losange, sur la façade d'une

Digitized by Google

maison, condamnée à disparaître, à l'angle des rues Vauclair et Saint-Léger.

MONNAIE, SCEAUX, MÉREAU, MÉDAILLES, etc.

Ce chapitre sera forcément très écourté et incomplet, notamment sous le rapport des sceaux, lesquels, existant en assez grand nombre, mériteraient un travail à part, qu'il nous est impossible d'opérer actuellement, faute d'accès dans les grandes Bibliothèques et Collections publiques ou privées. De même, on comprendra que nous ne puissions énumérer tout ce qui est conservé chez les particuliers, comme objets d'art ou souvenirs commémoratifs. Nous reproduirons simplement les principales pièces déjà connues, avec celles que leurs possesseurs ont bien voulu nous communiquer.

—

MONNAIE

Le catalogue de vente de la collection des monnaies carlovingiennes de M. de Ponton d'Amécourt fait mention d'une pièce de l'époque de Charlemagne, un denier d'argent attribué à la ville de Saint-Maixent, dont il porte le nom.

Cette pièce rarissime est décrite dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest:

5e pièce : Charlemagne (768-814).
Saint-Maixent.

Digitized by Google

N° 225. — CARO
LUS, ainsi écrit en deux lignes.

Revers. MAX
S
ENT, ainsi écrit en trois lignes.

Cette pièce est fleur de coin, et a été vendue 290 francs.

(Th. Ducrocq. *Bull.* de la Soc. des Ant. de l'O. 2me trim. de 1886. p. 99.)

—

SCEAUX

Sceaux de l'abbaye et des abbés de Saint-Maixent.

M. A. Richard a consacré une intéressante notice aux sceaux de l'abbaye du XIIIe au XVIIe siècle. Nous lui empruntons la majeure partie des détails qui suivent, ne pouvant choisir meilleur guide.

***

Le sceau de l'abbaye, jusqu'au XVe siècle, représente saint Maixent, en abbé, guérissant des malades atteints d'érysipèles aux jambes, ce qu'au moyen âge on appelait *le mal Saint-Messent.*

Le seul spécimen connu, appendu à une charte de 1276, a été dessiné et gravé pour la publication des *Chartes et documents* de l'abbaye. M. Richard a bien voulu nous en autoriser la reproduction, ainsi que celle des sceaux de l'abbé Etienne et de l'archiprêtre Ascelin :

Au bas de cet acte (du 15 février 1276) sont suspendus par des tresses de fil deux sceaux ovales en cire brune :

1° Dans une niche trilobée est un abbé debout, de face,

Digitized by Google

tenant de la main droite la crosse et de la gauche un livre ; dans le champ cinq étoiles ; au-dessous de la niche un lion rampant.

....RIS STEPHI A..ATIS SCI MAX.N...

Sigillum venerabilis patris Stephani, abbatis Sancti Maxencii.

Contre-scel. Saint Michel terrassant le dragon.

QTRAS' STEPH'I ABBIS. S. MAXENCII

Contrasigillum Stephani abbatis Sancti Maxencii.

2° Deux niches trilobées surmontées d'une croix. Dans celle de droite, un peu plus élevée que l'autre, un religieux nimbé, assis de profil sur une chaière, tient sa crosse de la main gauche et de la droite bénit deux personnages placés aussi de profil dans l'autre niche, l'un debout, l'autre accroupi, qui lui présentent chacun une jambe nue privée de son pied ; celui qui est debout tient aussi une béquille de la main droite. Au-dessus de leurs têtes est une étoile ; au-dessous des niches, au milieu, un croissant.

Digitized by Google

.... ONVENTVS. SA..... .AX..... INNOVAT...

Sigillum conventus Sancti Maxencii innovatum.

(A. Richard. *Chartes et documents concernant l'abbaye de Saint-Maixent. — Archives hist. du Poitou*, t. XVI, p. LVIII, et t. XVIII, p. 120.)

* * *

Dom Fonteneau (t. 82, n° 85) donne un croquis du sceau d'Arnaud de Preissac, abbé de Saint-Maixent (1310-1325), qui était appendu à un acte de 1325 :

Sceau ovale : dans le champ, entre deux pinacles gothiques, un abbé, de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre sur la poitrine ; légende : S. ARNALDI ABBA... MA.. ; contre-sceau rond : écu portant un lion et cantonné en pointe de deux crosses qui lui sont adossées ; légende : ✝ S. ARNALD' PREICHAC ABBAS.

Digitized by Google

Les armes de sa famille étaient : *d'argent, au lion de gueules, armé et couronné d'azur.* (A. RICHARD. *Chartes et documents.* — *Arch. hist. du Poitou,* t. XVI, p. LXXXV.)

***

Pierre de Clervaux fut abbé de 1437 à 1440.

Son sceau se trouve au bas de l'hommage qui lui fut rendu par le seigneur d'Aubigny le 22 février 1438 (1439) ; l'écu armorié porte une croix et est entouré de cette légende incomplète : *P. de Claravalle* (pap. de la baronnie d'Aubigny). La famille de Clervaux, qui subsiste encore aux environs de Saint-Maixent, porte pour armes : *de gueules, à la croix pattée alaisée de vair,* et selon les armoriaux : *de gueules, aliàs d'azur, à la croix pattée d'or.* (A. RICHARD. *Chartes et documents.* — *Arch. hist. du Poitou,* t. XVI, p. XCII.)

***

A partir de 1442, le sceau de l'abbaye est orné de l'écusson nouvellement concédé par le roi Charles VII. Cet écusson se retrouve notamment sur le sceau de Jean Benoist, dont la Société des Antiquaires de l'Ouest possède deux spécimens :

SCEAU DE JEAN BENOIST, *sergent de l'abbaye de Saint-Maixent* (XV^e^ siècle). Sceau rond de 36 mill.

Ecusson portant les armoiries de l'abbaye de Saint-Maixent, une fleur de lis timbrée de la couronne royale.

✱ S · IEHAN BENOIST

(*Séel Jehan Benoist*)

Matrice en bronze, trouvée à Poitiers, rue de la Latte, dont l'appendice, au revers, a été brisé et limé.

Le sergent de l'abbaye de Saint-Maixent avait le droit de porter les armes de l'abbaye sur son blason. (Ch. BARBIER. *Inventaire des sceaux matrices du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* — *Mém.* de la Société, 1880, p. 417.)

***

Digitized by Google

Sceau de Benoist, *sergent de l'abbaye de Saint-Maixent* (XVI[e] siècle). Sceau rond, de 27 mill.

Ecu portant une fleur de lis couronnée, armes de l'abbaye de Saint-Maixent.

La légende, entre deux grènetis, est en minuscule gothique.

L'S, placée dans le haut, est séparée, par des rinceaux, du mot *Benoist*, placé dans le bas.

: S : BENOIST

(Séel Benoist)

Matrice en cuivre, munie par derrière d'un appendice percé d'un très petit trou.

Ce sceau en bronze, qui paraît dater du commencement du XVI[e] siècle, a été trouvé, en 1853, au bas du rempart de Blossac, et donné par M. Meillet. (Ch. Barbier. *Inventaire des sceaux matrices du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Mém.* de la Société, 1880, p. 427.)

Ce deuxième sceau est reproduit, planche III dudit volume de *Mémoires*, n° 8.

***

Plus tard, la couronne royale fermée de Louis XIV remplaça, dans les armes de l'abbaye, la couronne ouverte du XV[e] siècle.

***

Au XVII[e] siècle, les religieux firent refaire le sceau antique :

Sous deux arcades d'un gothique fleuri, supportées par des colonnes rondes géminées à chapiteaux doriques, et surmontées d'un campanile à deux baies, on voit, d'un côté, un abbé crossé et mitré, assis sur son trône et bénissant deux lévites placés dans l'autre niche, l'un à genoux, en prières, l'autre debout derrière et semblant le présenter à l'abbé, scène rappelant par à-peu-près celle du sceau du XIII[e] siècle. La légende, en grandes capitales, porte ces mots : ✝ SANCTVS ✝ CONVENTVS ✝

Digitized by Google

SANTVS † MAXANTII. La matrice originale en cuivre de ce sceau, dont nous ne connaissons aucune empreinte, appartient au musée de la ville de Poitiers, n° 6962.

Enfin on trouve encore au XVII^e^ siècle un petit sceau ovale, dont se sont servis les premiers religieux de Saint-Maur venus à Saint-Maixent. Dans un grènetis est un religieux de face, nimbé, et tenant une crosse de la main gauche ; et dans un autre grènetis, formant bordure, se lit cette légende : † SIGILLVM · S · MAXENTII. (Empreinte en cire rouge, apposée au bas d'un acte du 2 mai 1650 ; protoc. de Pierre Poictevin, notaire royal à Saint-Maixent.) (A. RICHARD. *Chartes et documents. — Arch. hist. du Poitou*, t. XVI, p. LIX.)

***

Sceau d'Ascelin, archiprêtre de Saint-Maixent.

Ce sceau était suspendu à divers actes, datant des années 1270 et 1290. M. Richard en donne la description, d'après un croquis de dom Fonteneau :

Sceau ovale. Dans une niche trilobée, richement décorée, est debout saint Pierre, de face, tenant de la main droite une clef relevée à la hauteur de la figure et de la gauche un livre posé sur la poitrine.

..... CELINI CAN . PICT . ARCHIPBRI S : MAXENCII

Sigillum Ascelini canonici Pictavensis archipresbyteri Sancti Maxencii.

Contre-scel rond. Tête de saint Pierre, de profil, tournée à droite ; en face la figure, dans le champ, une clef :

† QTS' ARCHIPBRI . S . MAXECII .

Contrasigillum archipresbyteri Sancti Maxencii.

A un acte de 1283 est suspendu le même sceau, avec cette différence dans le contre-scel que la clef est tenue par la main gauche du saint, élevée à la hauteur de la face.

Le dessin ci-dessous reproduit une empreinte de ce dernier

Digitized by Google

sceau qui est appendue à un acte du mois de mars 1278-1279, conservé aux archives de la Vienne.

(A. Richard. *Chartes et documents.* — *Arch. hist. du Poitou*, tome XVIII, p. 125.)

* * *

Sceau de frère Régnaud.

La Société des Antiquaires de l'Ouest possède encore le sceau de frère Régnaud, prévôt-moine de Saint-Maixent (XIV^e^ siècle) :

Sceau ogival, de 38 mill.

Dans le champ, semé de rinceaux, un oiseau posé sur le flanc gauche du sceau.

La légende, entre deux grènetis, est en majuscule gothique du commencement du XIV^e^ siècle.

✠ S'FRIS REG' PPOSITI MONACH' S' MAXENC

(*Sigillum fratris Reginaldi prepositi monachi Sancti Maxencii.*)

Cette matrice, en bronze, est munie, au revers, d'un appen-

Digitized by Google

dice percé d'un trou rond. (Ch. Barbier. *Inv. des sceaux du musée de la Soc. des Ant. de l'Ouest. — Mém.* 1880, p. 402.)

***

Sceaux de Jean de Berry et de la sénéchaussée de Poitou à Saint-Maixent.

La table des *Mémoires* de la Société de statistique fait mention (page 153) d'empreintes de sceaux provenant de Saint-Maixent, prises sur les originaux de la collection Desnoyers à Bourges et données par M. Léo Desaivre (procès-verbal manuscrit du 18 février 1869).

M. l'abbé Largeault a bien voulu nous communiquer le texte de ces sceaux. L'un d'eux, nous écrit à ce sujet M. Richard, a été publié dans le tome xxviii, p. 239, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Vallet de Viriville.

En voici la description :

Sceau du même feudataire (Jean, duc de Berry), à Saint-Maixent. Ecu semé de France, à la bordure engrêlée, qui est de Berry ; cartouche formant une arcature composée de trois lobes et de trois pointes. Le champ, entre les lobes et le cercle de grènetis, orné d'un rinceau feuillu et fleuronné. L'écu est accosté, vers le chef, de deux fleurs de lis surmontées chacune d'un fleuron trilobé. Légende :

S . APVD . S$\overline{\text{CM}}$. MAXENCI$\overline{\text{V}}$. P . D$\overline{\text{NO}}$ ⁝ COMICTE ⁝ PITTAVENS ⁝ COSTITVTV ⁝

(*S(igillvm) apvd S(an)c(tv)m Maxenciv(m) p(ro) d(omi)no comi[c]te Pittavens(i) co(n)stitvtv(m).*

(Voir la gravure, p. 250, tome xxviii, *Mém. des Antiquaires de France.*)

***

Le deuxième sceau est circulaire ; dans le champ, un blason semé de fleurs de lys. Légende :

Digitized by Google

✠ S · SENESCALIE · PICT̄ · APVD · SCM̄ · MAX̄

S(igillvm) senescalie Pict(avensis) apvd S(an)c(tv)m Max(encivm).

***

Sceau de la Sénéchaussée et Siège royal.

Dans son *Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*, Mgr Barbier de Montault fait mention d'une empreinte de sceau :

Au bas d'un acte de 1591 est plaqué sur papier un SCEAU rond, qui porte les deux initiales S M (*Saint-Maixent*), accostant un écusson, sans doute aux armes de France, avec l'exergue, (*sce*)L AVX CONTR(*acts de S. M*)AIXANT. (*Revue poit. et saint.*, 8e année, n° 94, p. 304.)

Ce sceau est celui du siège royal de Saint-Maixent. La légende complète est ainsi conçue :

SEEL · AVX · CONTRATZ · A · S · MAIXANT ·

L'écusson est bien aux armes de France : *de... à trois fleurs de lys, 2 et 1.* Il est surmonté d'une couronne royale fermée.

Nous possédons de ce sceau une empreinte en cire rouge, au bas d'un certificat en faveur de Bonaventure-Joseph Orry, qui postulait alors pour la charge de procureur du roy de police, office dans lequel il fut installé le 26 septembre suivant.

La pièce est intéressante, en ce qu'elle nous donne les noms et signatures des officiers composant le siège royal, au milieu du siècle dernier :

Nous, officiers de la Senechaussée et Siège royal de Saint Maixant en Poitou, soussignés, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que maître Bonaventure Joseph Orry, licentié ès loix, n'a d'autre parent et allié au degré de l'ordonnance que maître Loüis Théophile Orry, lieutenant particulier, assesseur

Digitized by Google

criminel en cedit siège, lequel est frère germain dudit maître Bonaventure Orry. En foy de quoy nous nous sommes soussignés et fait apposer pour plus grande approbation le sceau de ce siège au bas du présent certificat donné et fait à Saint-Maixent le six may mil sept cent cinquante. — SAUZEAU, président. — NOSEREAU, lieutenant général. — VASLET DESGUIBERTIÈRE, lieutenant général de police. — BRUSLON, lieutenant général criminel. — S. LÉVESQUE, lieutenant particulier. — FRÈRE DE VILLENEUVE, cons^er. — CHAUDREAU, cons^er. — LECONTE, cons^er. — CHAIGNEAU, p^r du roy. — GIRAUDEAU DE GERMON, avocat du roy.

***

Sceau du contrôleur des actes de Saint-Maixent.

Ce sceau se trouve aux Châtelliers :

SCEAU ovale, en cuivre et à douille, avec manche de buis tourné (XVIII^e siècle). Ecu de France, de forme ovale, sommé de la couronne royale fermée et entouré des colliers des ordres (saint Michel et le Saint-Esprit). Exergue : CONTR. (*contrôle*) ·.· DES ACTE · DE · S^T MAIXENT. (*Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*, par Mgr BARBIER DE MONTAULT. — *Revue poit. et saint.*, n° 94, p. 302.)

***

Sceau de l'évêque constitutionnel de Saint-Maixent.

La Société de statistique possède le sceau de l'évêché constitutionnel des Deux-Sèvres établi à Saint-Maixent, don de M. R.-F. Rondier, séance du 20 juillet 1865. (*Bull.* de la Société, 3^e et 4^e trimestres 1865, p. 162.)

Sceau oblong, sans armes. Légende :

EVECHE DU DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES.

Communiqué par M. l'abbé Largeault.

Digitized by Google

MÉREAU PROTESTANT DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAIXENT

Ce méreau a été publié par M. Delorme, dans les *Bulletins* de la Société de l'histoire du protestantisme français (année 1888), et reproduit par M. Berthelé dans la *Revue poitevine et saintongeaise.*

Il a été aussi publié par M. Gelin.

En voici la description :

Au droit : dans un cercle, les capitales, fort imparfaitement tracées : S M, initiales de Saint-Maixent. Au-dessus, une figure ressemblant à la partie inférieure d'une fleur de lis. — Au revers : deux cercles pour tout ornement : anépigraphe.

Ce méreau avait été tout d'abord attribué à Sainte-Hermine (Vendée), par M. le pasteur Frossard, qui avait pris la majuscule M mal formée pour un H. « Aujourd'hui, il ne reste plus le moindre doute sur le classement à donner à ce plomb. » (*Revue poit. et saint.*, 1889, n° 63, p. 161.)

Deux exemplaires de ce méreau en plomb ont été offerts à la Société de statistique par M. Gelin, instituteur à Saint-Maixent. « On sait que ces jetons étaient remis aux membres de l'Eglise réformée, jugés dignes d'être admis à la communion. » (*Bull.* de la Soc. de stat., avril 1875, t. II, p. 311.)

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES ET OBJETS DIVERS.

***

Au premier concours musical de l'Ouest, qui eut lieu à Niort le 28 juin 1854, la Société d'Harmonie de Saint-Maixent, dirigée par M. Brillon, obtint le 1er prix ; ce qui lui valut une médaille de vermeil portant pour inscription,

Digitized by Google

sur la face : *Association des Artistes musiciens de France; — Grande Association musicale de l'Ouest ;* sur le revers : *Concours d'Orphéons et de Musiques d'harmonie civiles et militaires ; — Niort, 28 juin 1854.* (Voir *Mém.* de la Soc. de stat., année 1854, tome XVII, p. 22.)

***

En outre, une seconde médaille, celle-ci en bronze, fut décernée à son chef par M. le baron Taylor, président de l'association. Cette médaille, de 0m050 de diamètre, appartient aujourd'hui à M. Reversé.

Au droit : le profil de l'Empereur tourné à droite. Exergue : NAPOLÉON III EMPEREUR. Signature du graveur : CAQUE . F

Au revers, exergue : MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU CONCOURS D'HARMONIE DE NIORT LE 28 JUIN 1854. — PRIX DÉCERNÉ A LA SOCIÉTÉ DE St-MAIXENT DIRIGÉE PAR E. BRILLON.

MASSONNET ED

***

Le 7 août 1869, une médaille d'or fut décernée, au nom de l'Empereur, par le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, à M. Pierre-Dominique Reversé, membre honoraire de la Société de secours mutuels de Saint-Maixent. La médaille était accompagnée d'un diplôme délivré, dit le texte, à M. Reversé, « afin de perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir des services rendus par lui à l'institution des Sociétés de secours mutuels ».

La médaille a 0m027 de diamètre.

Au droit : le profil de l'Empereur couronné tourné à gauche. Exergue : NAPOLÉON III EMPEREUR.

Signature du graveur : BARRE

Au revers, exergue : SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. MEDAILLE D'HONNEUR. — REVERSÉ PIERRE D. MEMBRE HONORAIRE — St-MAIXENT. 1869.

Digitized by Google

***

M. P.-D. Reversé a été encore honoré d'une médaille, en vermeil, de la part de la Société Philanthropique, qu'il a présidée si longtemps.

Au droit : écusson aux armes de la ville. Sur une banderolle : VILLE DE S^t^ MAIXENT.

Signature : DESAIDE

Au revers, exergue : SOCIETE PHILANTHROPIQUE A SON PRESIDENT. — TEMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE A M^R^ REVERSE PRESIDENT DE 1844 A 1881.

Diamètre : 0^m^050.

***

M. Bélisaire Moreau possède une montre en or aux armes de la ville, sur le boîtier de laquelle est gravée : CONCOURS MUSICAL DE S^t^-MAIXENT. 1869. *A. B. Moreau, hommage et reconnaissance.* Madeline, rue Croix-des-Petits-Champs, 33, Paris.

***

A la même occasion, une médaille d'argent a été frappée en l'honneur de notre ami si regretté, Ludowic Guette :

Au droit, le profil lauré du chef de l'Etat : NAPOLÉON III, EMPEREUR.

Signature du graveur : CAQUE. F. 1868.

Au revers : SAINT-MAIXENT — DEUX-SÈVRES — CONCOURS MUSICAL 1869. *A Ludowic Guette, témoignage de reconnaissance.*

***

Une autre médaille d'argent grand module (diamètre : 0^m^045) fut offerte, l'année suivante, au même Ludowic Guette, par ses admirateurs.

Elle porte, au droit : une lyre, accompagnée de lauriers ; en exergue : CERCLE MUSICAL. SAINT-MAIXENT (*Deux-Sèvres*).

Digitized by Google

Au revers : Cercle musical de Saint-Maixent. Deux-Sèvres. Hommage a Ludowic Guette, *auteur de la Messe exécutée à S^t^-Maixent*, le 24 avril 1870.

Sur les deux faces, la signature du graveur : DESAIDE.

(Voir, dans la *Revue de l'Ouest* de l'époque, un article signé : Bel-Mor — 23 mai 1870.)

***

Lors des fêtes d'inauguration de la statue Denfert-Rochereau, des camelots vendaient dans les rues des médailles commémoratives en métal cuivré. Nous en décrivons les principaux types :

1° Au droit, le colonel est représenté, d'ailleurs aussi peu ressemblant que possible, en tenue, mais nu-tête, tenant un drapeau. Exergue : Colonel Denfert Rochereau.

Au revers : Souvenir de l'inauguration de la statue du colonel Denfert Rochereau. — grand concours de musique. Saint-Maixent, 16 et 17 mai 1880.

Diamètre : 0^m^033.

2° Au droit, tête de femme laurée, tournée à gauche. Exergue : République française.

Au revers, semblable à la précédente.

3° Identique au n° 2, sauf les dimensions. Le diamètre n'est plus que de 0^m^023.

4° Au droit, tête de femme laurée, tournée à droite. Exergue : République française.

Au revers : Souvenir du grand concours musical & inauguration de la statue du colonel Denfert-Rochereau. Saint-Maixent, les 16 et 17 mai 1880.

Diamètre : 0^m^030.

***

Inutile de dire qu'aucune de ces médailles n'a été frappée à Saint-Maixent, pas plus que la suivante, en métal cuivré comme les précédentes :

Digitized by Google

Au droit, tête de femme laurée à droite. Exergue : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au revers : VILLE DE S^t^-MAIXENT — CAVALCADE — SOUVENIR DES 13 ET 14 JUILLET 1890.

Diamètre : 0^m^ 023.

***

A chacun de ses directeurs successifs, la Société Chorale a offert un bâton de chef d'orchestre en ébène.

Sur la monture en argent du premier, on lit :

La Société Chorale de Saint-Maixent
*à M^r^* LUDOWIC GUETTE *Directeur 1890*

Sur la monture du second :

La Société chorale de S^t^-Maixent
à son Directeur
le D^eur^ P. E. Chabot
Janvier 1891

***

Ladite Société Chorale vient d'offrir, ces jours-ci, une médaille de vermeil à son président :

Au droit : HARMONIE — ORPHÉON — FANFARE

Au revers : A M^r^ . A . PELISSON, *son président.* — La SOCIÉTÉ CHORALE de S^t^-MAIXENT. 6 octobre 1891.

Diamètre : 0^m^ 055.

***

Nous pouvons encore signaler aux collectionneurs et amateurs de bibelots un petit couteau de poche, forme canif, à deux lames, d'une longueur de cinq centimètres ; sur le manche de nacre est gravé en creux, en caractères gothiques :

Souvenir de S^t^.-Maixent

Cela s'est beaucoup vendu, au début, parmi les élèves de l'Ecole militaire d'infanterie.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Récapitulons rapidement les inscriptions que nous avons passées en revue, en prenant pour base la matière qui a servi à leur fabrication.

Inscriptions disparues ou qui ne nous sont connues que par des textes			15
Inscriptions sur pierre.		Commémoratives	13
—	—	Epitaphes	17
—	—	Sentences et devises	10
—	—	Figures et objets sculptés, avec légende ou date	14
—	—	Ecussons sans légende ni date	15
—	—	Simples dates	12
—	sur ardoise.	Cadrans	2
—	sur marbre		3
—	sur émail		1
—	sur bois		3
—	sur étoffes.	Tapisseries	7
—	—	Peintures sur toile	2
—	sur verre.	Vitraux	25
—	sur métaux.	Cloches	5
—	—	Contre-cœurs	3
—	—	Statues de bronze	2
—	—	Balustrade en fer forgé	1
—	—	Croix et coq en fer	1
—	—	Bouton	1
—	—	Monnaie	1
—	—	Sceaux (et empreintes)	16
—	—	Méreau	1
—	—	Médailles	12
—	—	Montre	1
—	—	Bâtons de chefs d'orchestre	2
—	sur nacre		1

Parmi ces inscriptions, nous en avons 61 en latin, 1 en allemand ; le reste est en français.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

—

Page 302, ligne 8. — Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les armes des Religieuses Bénédictines de Saint-Maixent étaient, d'après d'Hozier : *d'azur, à une Notre-Dame d'or, tenant entre ses bras l'Enfant Jésus de même.*

P. 312, l. 20. — Le cadran rectangulaire dont il s'agit est une boussole, avec une de ses aiguilles tournée vers le nord, indiqué par la lettre N. Ce ne sont donc pas des heures, mais bien des degrés, que représentent les chiffres.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

—

				pages.
1	x^e siècle (?)		Epitaphe d'Ahcard.	237
2 et 3	xi^e siècle	1059	Epitaphes de saint Maixent et de saint Léger.	241
4 et 5	—	1080 et 1082	Inscriptions extraites de la *Chronique de Saint-Maixent.*	251
6	xii^e siècle		Epitaphe de Pierre Billas.	254
7	xiii^e siècle		Inscription de Benoist.	257
8	xv^e siècle		Epitaphe de Jean Chevalier.	259
9	xvi^e siècle		Légendes de tapisseries.	260
10	—		Médaillons du Palais de Justice.	262
11	—	1540	Inscriptions du château.	264
12	—	1567	Inscription d'une maison, Grand'Rue, n° 20.	264
13	—	1573	Inscriptions triomphales pour l'entrée du duc d'Anjou.	265
14	—	1575	Epitaphe de Jehan Raphelin.	266
15	—	15..	Cheminée datée avec initiales.	267
16	xvii^e siècle		Inscription à Bel-Air.	268
17	—	160.	Sculpture datée, rue Saint-Pierre.	268
18	—	1607	Inscription chez les Frères.	268
19	—	1608	Enseigne des Ciseaux d'or.	269
20	—	1609	Cheminée écussonnée et datée, avec initiales.	269

Digitized by Google

21	XVII[e] siècle	1620 (?)	Epitaphe de sire Pierre Jard.	270
22	—	1627	Inscription de l'hôtel de la Madeleine.	271
23	—	1627	Inscription d'une maison, avenue Gambetta, n°74.	272
24	—	1628	Ecussons à Saint-Léger.	272
25	—	1630	Ecusson mutilé à la porte Chalon.	274
26	—		Bénitier à Saint-Léger.	275
27	—		Inscription sur une tapisserie.	275
28	—	1658	Inscriptions dans la croix du grand clocher.	276
29	—	1660	Inscription de la pierre fondamentale de la grande porte de l'abbaye.	277
30	—	1660	Inscription de la grande porte de l'abbaye.	278
31	—	1661	Inscription de la pierre fondamentale du chapitre.	280
32	—	1668	Cadran solaire armorié et daté.	281
33	—	1670	Inscription de la première pierre de l'église.	282
34	—	1675	Inscriptions dans la croix du petit clocher.	284
35	—	1678	Epitaphe de Jean Viault.	284
36	—	1678	Inscription de l'ancienne église des Bénédictines.	286
37	—	1684	Inscription commémorative, impasse de l'Espérance.	288
38	—	1684	Sculpture datée.	289
39	—	1690	Inscription, Grand'Rue, n° 22.	289
40	XVIII[e] siècle	1704	Inscription, à l'ancien couvent des Bénédictines.	290

Digitized by Google

41	XVIII[e] siècle		Inscriptions sur des cadrans solaires.	292
42, 43 et 44	—	1707-1752	Epitaphes à la caserne Denfert-Rochereau.	294
45	—	1709	Inscription, rue de la Garenne.	297
46	—	1710	Légende peinte sur un dessus de porte.	298
47	—		Contre-cœurs avec légendes.	298
48	—	1719	Inscription de la grosse cloche.	299
49	—	1723	Inscription d'un tableau à l'Hospice.	302
50	—	1725	Epitaphe de dame Leclerc.	303
51	—	1738	Epitaphe de dame Devallée-Brumaudière.	304
52	—	1763	Epitaphe de Rév. Mère Palustre.	305
53	—	1771	Inscription de Vaslet des Guibertières.	306
54	—	1772 (?)	Inscription de la Tour-Carrée.	308
55 et 56	—	1779-1780	Epitaphes de M[mes] de Bosquevert et d'Orfeuille.	309
57	—	1780	Inscription, avenue de la Mairie, n° 17.	311
58	—	1783	Cheminée écussonnée et datée.	312
59	XIX[e] siècle	1806	Inscription de la petite cloche.	313
60	—		Balustrade en fer forgé.	315
61	—	1831-1859	Epitaphes, rue Taupineau.	315
62	—		Légende d'un médaillon.	316
63	—	1853	Inscription de la moyenne cloche.	317
64	—		Inscriptions des vitraux de l'église.	318

Digitized by Google

65	XIXe siècle	1863	Inscription du château d'eau.	320
66	—	1876	Inscription du nouveau temple protestant.	321
67	—	1877	Inscription de la cloche de l'hôpital.	322
68	—	1878	Inscription du monument Amussat.	322
69	—	1879	Monument Denfert.	325
70	—	1888	Inscription de la flèche.	326
71	—	1890	Monument de l'Ecole d'infanterie.	328
72			Ecussons sculptés et dates de construction.	328

Monnaie. 330
Sceaux de l'Abbaye et des Abbés. 331
Sceau d'Ascelin. 336
Sceau de frère Régnaud. 337
Sceaux de Jean de Berry et de la sénéchaussée de Poitou. 338
Sceau de la sénéchaussée et siège royal. 339
Sceau du contrôleur des actes. 340
Sceau de l'évêque constitutionnel. 340
Méreau protestant. 341
Médailles commémoratives et objets divers. 341

Digitized by Google

Planche I.

ÉPITAPHE DE PIERRE BILLAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSCRIPTION AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE DE L'ANCIENNE ABBAYE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Membres. I
Études géologiques des lignes de chemins de fer du Poitou. — I. Ligne de Paris à Bordeaux (État) entre Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure), par A. FOURNIER, membre de la Société géologique de France, préposé aux collections d'histoire naturelle du Musée de Niort. 1
Le Méreau dans les Eglises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou, par H. GELIN. 109
Inscriptions de la ville de Saint-Maixent, du Xe au XIXe siècle, par LOUIS LÉVESQUE. 233

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07371 0793

Digitized by Google